



2013 - 2018

Version présentée pour validation au
Comité de Bassin Artois-Picardie
du 5 juillet 2013

SOMMAIRE

Liste des tableaux.....	2
Liste des figures.....	2
Liste des Cartes	3
Présentation du contrat de baie de Canche.....	4
Etat des lieux.....	9
1 L'estuaire et la basse vallée : une histoire liée à l'eau	10
2 les grandes données physiques a l'aval du bassin versant de la canche.....	19
3 Les milieux naturels.....	28
4 L'occupation du territoire et les usages	51
5 L'eau et sa gestion.....	72
Diagnostic	116
1 Les pressions impactant l'eau et sa gestion	117
2 Une gestion des risques à structurer.....	122
3 Un fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire mal connu.....	123
4 La dégradation des milieux aquatiques et la vulnérabilité des zones humides alluviales, littorales et dunaires	124
Enjeux et objectifs.....	126
Le programme d'actions.....	129
VOLET A : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	131
VOLET B : LES POLLUTIONS CHIMIQUES, PHYSICO-CHIMIQUES, PHYTOSANITAIRES, DANGEREUSES, EMERGENTES	164
VOLET C : LES RISQUES INONDATION.....	173
VOLET D : LE FONCTIONNEMENT HYDROSEDIMENTAIRE DE L'ESTUAIRE DE LA CANCHE	189
VOLET E : MILIEUX AQUATIQUES, ZONES HUMIDES ALLUVIALES, LITTORALES, DUNAIRES ET ESTUARIENNES	192
VOLET F : COMMUNICATION – SENSIBILISATION – FORMATION	233
VOLET G : ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE	244
Synthèse du programme d'actions	250
Annexes.....	261
Lexique des abréviations.....	280
Remerciements	282

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les bases nautiques.....	64
Tableau 2 : L'état biologique des cours d'eau en 2008.....	76
Tableau 3 : L'état physico-chimique des cours d'eau en 2008	79
Tableau 4 : La qualité hydromorphologique des cours d'eau évalué par le SEQ-physique en 2008.	80
Tableau 5 : Les caractéristiques des points REMI	81
Tableau 6 : Les industries utilisatrices d'eau.....	88
Tableau 7 : L'organisation de la compétence assainissement sur le périmètre du contrat de baie de Canche ...	89
Tableau 8 : Les hypothèses pour les paramètres physico-chimiques de la station d'épuration de Cucq.....	95
Tableau 9 : Les hypothèses pour les paramètres microbiologiques de la station d'épuration de Cucq.....	95
Tableau 10 : Les normes de rejets pour les paramètres physico-chimiques de la station d'épuration de Dannes Camiers	98
Tableau 11 : Les normes de rejets pour les paramètres bactériologiques de la station d'épuration de Dannes Camiers	98
Tableau 12 : L'état d'avancement de l'assainissement collectif sur le Syndicat des Eaux et assainissement à la carte de la région de Widehem.....	99
Tableau 13 : L'état d'avancement de l'assainissement collectif sur la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	99
Tableau 14 : L'état d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif	100
Tableau 15 : L'état de l'assainissement des campings.....	102
Tableau 16 : L'état d'avancement des programmes érosion des sols	111

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La répartition des emplois par secteur d'activité.....	51
Figure 2 : La concentration en MES sur la Course et sur la Canche	77
Figure 3 : La concentration en nitrates sur la Canche et sur la Course en fonction du temps	78

LISTE DES CARTES

Carte 1 : L'historique des aménagements de l'estuaire de la Canche	13
Carte 2 : L'évolution morphologique de l'estuaire de la Canche entre 1758 et 2005	15
Carte 3 : Le littoral soumis à l'érosion du trait de côte	17
Carte 4 Le réseau hydrographique	1
Carte 5 : La morphologie et fonctionnement de l'estuaire de la Canche	25
Carte 6 : La baie de Canche et la façade maritime	27
Carte 7 : Les ZNIEFF et ZICO	29
Carte 8 : L'inventaire des zones à dominantes humides du SDAGE Artois Picardie et zones humides du SAGE de la Canche	31
Carte 9 : Les sites avec une protection réglementaire	35
Carte 10 : Les sites avec une protection conventionnelle	37
Carte 11 : Les sites protégés par la maîtrise foncière	39
Carte 12 : Les gestionnaires de sites naturels	47
Carte 13 : La Trame Verte et Bleue	49
Carte 14 : L'occupation du sol en 2005	53
Carte 15 : La répartition de la population en 2008	55
Carte 16 : Les résidences secondaires et campings	57
Carte 17 : Les loisirs et le tourisme liés à l'eau	71
Carte 18 : Les nitrates dans les eaux souterraines	73
Carte 19 : Les pesticides dans les eaux souterraines	75
Carte 20 : La qualité des eaux bactériologiques du littoral	83
Carte 21 : Le réseau de suivi de l'Ifremer et de la DDTM du Pas-de-Calais	85
Carte 22 : L'organisation de l'eau potable	87
Carte 23 : Les structures compétentes pour l'assainissement des eaux usées	90
Carte 24 : L'assainissement collectif et le pourcentage d'immeubles zonés en assainissement collectif par commune	92
Carte 25 : les structures compétentes pour l'ANC et assurant le SPANC	94
Carte 26 : Les risques inondations	106
Carte 27 : Les structures compétentes dans la gestion hydraulique de la basse vallée de la Canche en 2011 ..	107
Carte 28 : Le système de gestion du niveau d'eau et de protection contre les inondations	110

PRESENTATION DU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE

Le contrat de baie de Canche, un outil de concertation et d'actions pour la basse vallée, la baie et le milieu marin

Site naturel et urbanisé particulier, impliquant des enjeux économiques importants, la baie de Canche est un milieu de transition entre la terre et la mer. Elle constitue un réservoir majeur de biodiversité. Cet espace et ses usages sont toutefois menacés par des phénomènes naturels et anthropiques. La dégradation de la qualité de l'eau et notamment de la qualité des eaux de baignade, les risques d'inondation, la dégradation des milieux naturels et l'ensablement de l'estuaire de la Canche ont alerté les élus et usagers du territoire. Ceux-ci ont décidé de se mobiliser pour la préservation de la baie de Canche à travers l'outil « contrat de baie ».

Un contrat de baie est un **outil contractuel** permettant aux différents acteurs d'une baie et de son bassin versant de définir de manière globale et concertée, un **programme d'actions sur 5 ans visant à améliorer la gestion de l'eau** du territoire concerné. Cet outil est impulsé localement par une **démarche volontaire des élus et usagers de l'eau** et doit répondre aux problématiques liées à la gestion de l'eau du territoire. Le contrat de baie n'est cependant pas un outil réglementaire, il ne garantit donc pas la préservation de l'espace ou le respect de règles de gestion de l'eau.

Les contrats de baie ont été institués, sur le modèle des contrats de rivières, par la **circulaire du 13 mai 1991** relative à l'amélioration de la qualité des eaux littorales et à la participation de l'Etat aux contrats de baie. Celle-ci a été ensuite complétée par la circulaire du **30 janvier 2004** relative aux contrats de rivières et de baie.

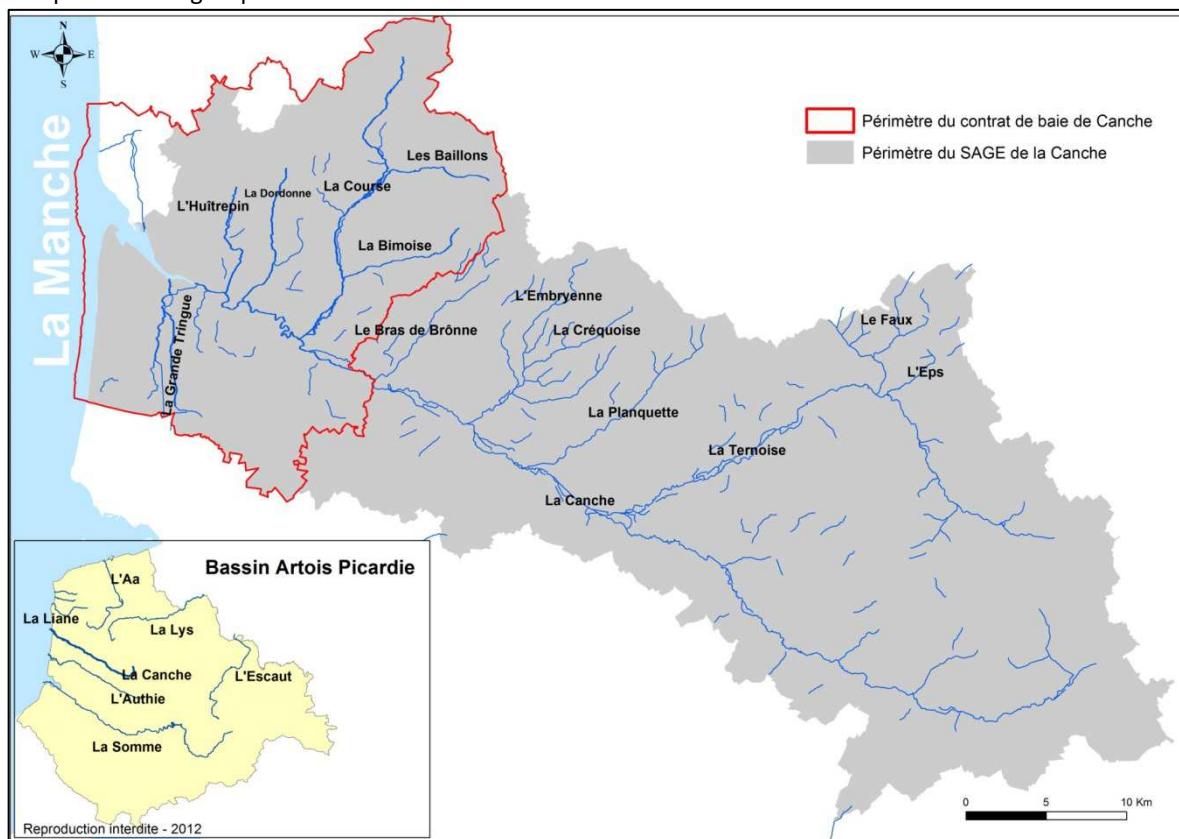
Sur la base d'un **état des lieux** et d'un **diagnostic** préalable, le contrat de baie détermine dans un premier temps les **enjeux et objectifs** de gestion de l'eau, puis **les actions et travaux nécessaires à la restauration de la qualité des milieux**. L'élaboration du contrat de baie de Canche s'est appuyée sur une large **concertation des acteurs du périmètre**, dont la dynamique avait été lancée grâce au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche, approuvé en octobre 2011 et à la mobilisation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Canche.

Le périmètre du contrat de baie de Canche

Le périmètre du contrat de baie de Canche correspond à une « unité littorale homogène, affectée par des causes et des mécanismes de pollution difficilement dissociables » comme décrit dans la circulaire du 13 mai 1991. D'un point de vu naturel, il concerne les bassins versants des affluents de la Canche et des cours d'eau ayant un exutoire dans l'estuaire. Vers l'amont, la limite est fixée jusqu'à Montreuil-sur-Mer, car les effets de la marée sont ressentis jusque ce point. A l'ouest, la limite du périmètre est basée sur la délimitation de l'estran, représentée par la laisse des plus basses eaux.

Ce périmètre permet de prendre en compte, les pressions impactant directement la qualité de l'eau au niveau de l'estuaire : pollutions liées aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement, aux eaux pluviales, aux pollutions d'origine agricole ou liées aux activités artisanales et industrielles.

Ce périmètre regroupe 51 communes et concerne 6 communautés de communes :



- Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale (CCMTO) ;
- Communauté de Communes du Montreuillois (CCM) ;
- Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers (CCCH) ;
- Communauté de Communes de Desvres Samer (CCDS) ;
- Communauté de Communes Opale Sud (CCOS) ;
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB).

Le périmètre rassemblait 51 000 habitants en 2008. Les communes les plus peuplées et les zones principales d'urbanisation se situent autour de l'estuaire, le long du littoral et des cours d'eau.

Les grandes étapes de la préfiguration du contrat de baie de Canche

Actions		
	Etude de la faisabilité d'un contrat de baie de Canche par la commune de Camiers	2006
Premières réflexions	La CLE du SAGE de la Canche crée la Commission Littorale, groupe de travail formel pour la mise en œuvre des objectifs relatifs à la zone littorale et à l'estuaire	Mai 2009
	Adoption du projet de SAGE par la CLE, l'enjeu majeur 4 du SAGE est : Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale	Juillet 2009
	La Commission Littorale lance la préfiguration du Contrat de baie de Canche. Le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche se propose d'être la structure porteuse du projet	Novembre 2009
Dossier préalable au contrat de baie de Canche	Elaboration du dossier préalable au contrat de baie de Canche, présentant l'état des lieux et le diagnostic, les enjeux, les objectifs, les axes d'actions et la proposition de composition du Comité de Baie	Octobre 2010 à Février 2012
	Consultation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par les membres de la Commission Littoral	Mars 2012
	Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par la Commission Littoral	2 Avril 2012
	Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification du Comité de Bassin Artois Picardie	15 Mai 2012
	Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par le Comité de Bassin Artois Picardie	29 Juin 2012
Comité de Baie	Signature de l'arrêté préfectoral fixant la composition du comité de baie	22 Novembre 2012
	Réunion d'installation du comité de baie	6 mars 2013
Dossier définitif	Elaboration du dossier définitif présentant le programme d'actions du contrat de baie de Canche	Juillet 2012 à Avril 2013
	Validation prévue par le comité de baie de Canche	18 Avril 2013
	Validation prévue par la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification du Comité de Bassin Artois Picardie	7 juin 2013
	Validation prévue par le Comité de Bassin Artois Picardie	5 juillet 2013

La gouvernance du contrat de baie de Canche

Le Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa) : la structure porteuse du contrat

Le Symcéa (précédemment Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche) a été créé le 13 avril 2000. Ses limites correspondent aux 203 communes du bassin versant de la Canche reprises dans l'Arrêté Préfectoral préfigurant le SAGE de la Canche. Au total, 14 communautés de communes sont membres du Symcéa.

Le Symcéa a **porté l'élaboration du contrat de baie de Canche** et a accueilli l'animateur chargé de la mission de préfiguration. En lien avec sa compétence relative à l'animation de la CLE de la Canche et de la mise en œuvre du SAGE, cette structure a montré un intérêt fort pour ce dossier. Sous condition de l'obtention des financements liés à l'animation du contrat de baie, le Symcéa se propose d'assurer le **portage du contrat de baie de Canche dans sa phase opérationnelle**, une fois l'agrément définitif obtenu.

Le Symcéa exerce les compétences et missions suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre du SAGE de la Canche ;
- Rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs ;
- « Entretien et restauration » du fleuve Canche et de ses affluents ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets de maîtrise des phénomènes d'érosion des sols et de ruissellements ;
- Préfiguration du contrat de baie de Canche ;
- Soutien technique aux collectivités.

Le comité de baie

Le comité de baie représente l'instance de décision du contrat de baie de Canche. Il a pour rôle d'élaborer le contrat de baie et de piloter sa mise en œuvre.

Toutes les communes ne pouvant pas toutes être représentées dans le comité de baie, il est proposé d'intégrer plusieurs représentants élus pour les communautés de communes les plus concernées par le contrat de baie et un élu pour les autres communautés de communes.

Les usagers sont représentés par les associations environnementales, les associations syndicales et les associations de loisirs.

Le comité de baie est composé de 52 membres. La répartition entre les 3 collèges est la suivante :

- Collèges des collectivités : 52%
- Collège des usagers : 27%
- Collège des services de l'Etat : 21%

L'Arrêté Préfectoral fixant la composition du comité de baie a été signé le 22 novembre 2012. Il est présenté en Annexe 1.

La réunion d'installation du comité de baie de Canche a eu lieu le 6 mars 2013. Le règlement intérieur du comité de baie est présenté en Annexe 2.

ETAT DES LIEUX

1 L'ESTUAIRE ET LA BASSE VALLEE : UNE HISTOIRE LIEE A L'EAU

L'histoire de la basse vallée de la Canche et de l'estuaire est très imprégnée de la présence de l'eau sur le territoire. En effet, les aménagements réalisés par la main de l'homme montrent une volonté de maîtriser la Canche, les zones marécageuses ainsi que l'estuaire. Les hommes ont également su tirer profit de la présence des milieux aquatiques pour développer des activités de production et commerciales. De plus, les villes et hameaux se sont construits progressivement le long des cours d'eau, du littoral et autour de l'estuaire.

1.1 L'activité portuaire depuis l'antiquité

L'estuaire de la Canche a permis le développement d'une activité portuaire importante. On retrouve des traces de cette activité dès l'antiquité. Vers la fin du V^{ème} siècle, le port de Quentovic (situé au niveau de la Calotterie) a été déplacé à Montreuil-sur-Mer, sans doute pour se protéger des incursions scandinaves. Il va le rester jusqu'au XIV^{ème} siècle lorsque la fermeture de l'estuaire nécessite le déplacement du port à Etaples-sur-Mer. (Michel, 2010).

L'estuaire de la Canche a également permis le développement d'une activité de pêche professionnelle. Au début du XX^{ème} siècle, la flottille d'Etaples-sur-Mer était composée d'un peu plus de 100 unités et de 860 marins. Entre 1940 et 1950, le port d'Etaples-sur-Mer s'est vidé progressivement de ses bateaux de pêche, passant de 80 unités à 10 petites unités pratiquant la pêche à la crevette l'été et le hareng l'hiver. Le déplacement de cette flottille vers Boulogne-sur-Mer était surtout lié à l'augmentation de la jauge et de la longueur des navires, à l'ensablement de la Canche et également aux infrastructures portuaires et de vente des poissons. Chaque année, la flottille d'Etaples-sur-Mer apporte environ 16 000 tonnes de ressources halieutiques au port de Boulogne-sur-Mer, représentant 55% des apports totaux au port de Boulogne-sur-Mer.



Photo 1 : Le port d'Etaples (première moitié du XX^{ème} siècle)

1.2 Etudes paléo-environnementales et fouilles archéologiques

Les modifications environnementales (fermeture de l'estuaire, modification du trait de côte) ont pu interagir avec l'occupation, l'exploitation et l'aménagement du territoire (implantations spécifiques de sites archéologiques, cultures, endiguements...). Afin de mieux percevoir ces interactions, des études paléo-environnementales et fouilles archéologiques sont régulièrement menées. Ainsi le site de La Calotterie fait actuellement l'objet d'une étude archéologique, géologique et paléo-écologique sur différentes périodes chronologiques (Holocène et Haut Moyen-Age). (Meurisse-Fort, 2010)



Photo 2 : Le port d'Etaples (première moitié du XX^{ème} siècle)

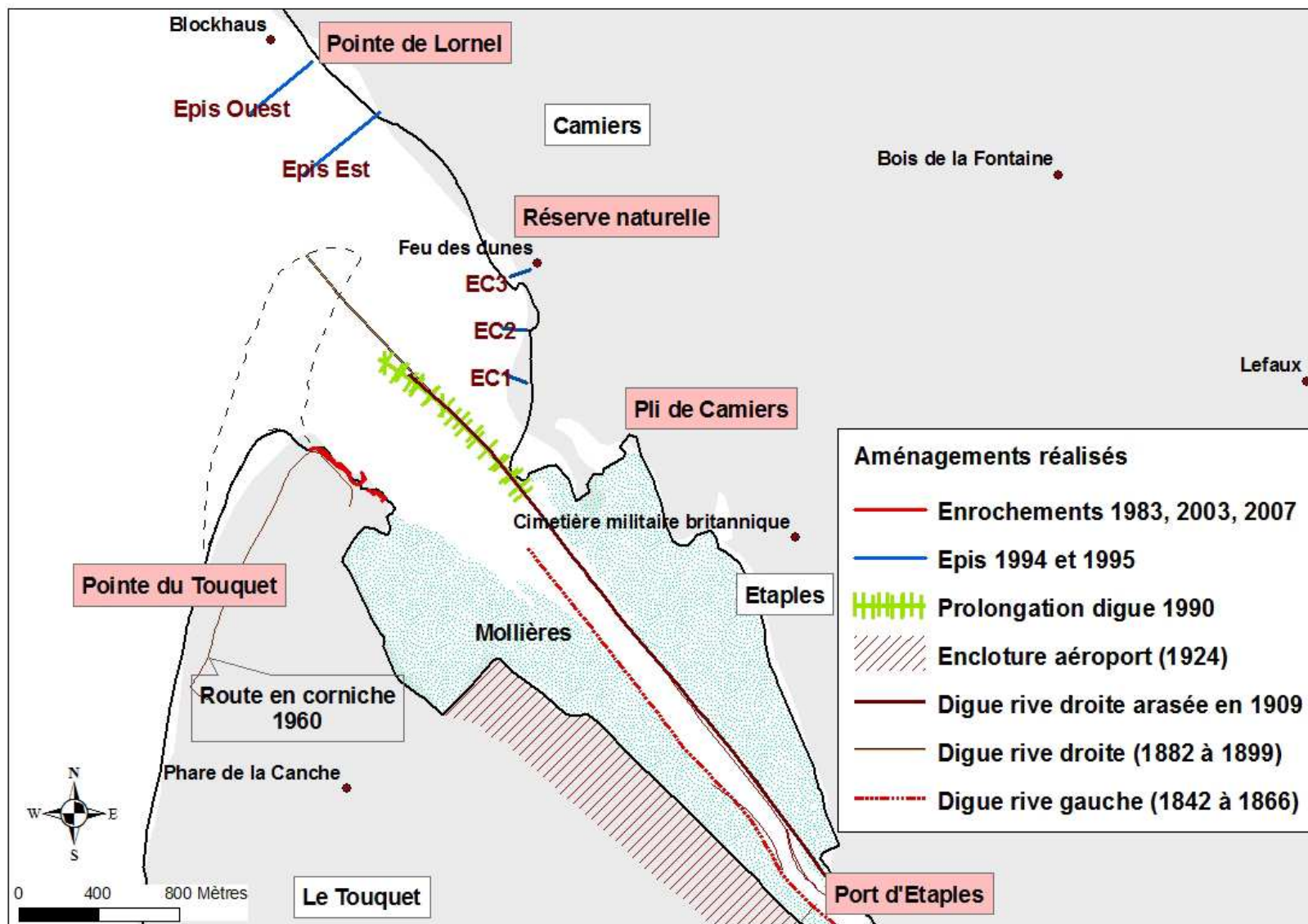
1.3 Les aménagements pour maintenir la navigabilité et lutter contre l'érosion côtière en baie de Canche et sur le littoral

L'estuaire de la Canche :

L'estuaire de la Canche a été l'objet de nombreux aménagements depuis 1840. Ces différents aménagements avaient pour but de lutter contre l'ensablement de l'estuaire pour maintenir la navigabilité du chenal de la Canche ou de lutter contre l'érosion du trait de côte.

Le tableau ci-dessous présente l'historique des aménagements réalisés dans l'estuaire de la Canche :

Nature de l'ouvrage	Année de construction	Dimensions de l'ouvrage	Emplacement	Objectif(s)
Digue submersible	1842 - 1866	3150 m	RG au droit du quai d'Etaples, vers l'embouchure	- Rectifier le chenal de la Canche pour la navigation - Arrêt de l'érosion de la pointe du Touquet
Digue submersible	1882-1899	4114 m	RD enracinée à 650m en aval du quai	- Rectification du chenal de la Canche - Arrêt de l'érosion de la rive nord de l'estuaire
Ecrêtement de digue submersible	1909	1000 m	Extrémité de la digue de rive droite	- Amélioration du chenal de la Canche qui s'était réduit à une longueur de 55m
Rencloture	1924-25	105 ha	Rencloture sur les mollières en RG (réduction d'un quart de la surface de l'estuaire)	- Construction de l'aérodrome et de l'hippodrome
Digues submersibles concave	1962	540 m et 460 m	RG et RD juste en aval des quais	- Resserrer le chenal
Route en corniche et Centre Nautique du Touquet	1960	Remblais de 250m de long sur 40m de large dans l'estuaire	RG, sur la pointe du Touquet,	- Approcher en voiture au plus près de la pointe
Rehaussement et prolongement de la digue submersible	1987-1990	+7m et +5.6m au-delà de la balise 8	RD vers l'aval cote +7m A 2500m en aval de la cale du centre nautique de la canche (Etaples)	- Rectifier le chenal de la Canche - Approfondir le chenal
Epis Est et Ouest	1994		Musoir, RD	- Arrêt de l'érosion de la pointe de Lornel
Epis ec1- ec2- ec3	1995		Embouchure, RD	- Arrêt du développement du contre poulrier - Arrêt de l'érosion
Enrochements	2003 et 2007		Pointe du Touquet, partie interne à l'estuaire	- Arrêt de l'érosion de la pointe du Touquet



Carte 1 : L'historique des aménagements de l'estuaire de la Canche

La première digue submersible en rive gauche, construite en plusieurs étapes de 1842 à 1866 fut créée pour éviter l'érosion des terrains de la commune du Touquet-Paris-Plage. (Thérouanne, 2002) En effet, à cette époque la pointe nord du Touquet n'était pas aussi étendue et la divagation du chenal ainsi que la puissance des courants de flot entraînaient l'érosion de cette zone. **La mise en place de cet aménagement a eu pour effet, l'arrêt de l'érosion fluvio-marine au niveau du Touquet et la linéarisation du trait de côte.**

La digue de rive droite a été construite entre 1882 et 1899. Son extrémité dépassait le banc du Pilori. **Cette digue a permis la protection du littoral à Camiers, et la construction du Grand Hôtel en 1898 au niveau de la pointe de Lornel.** Cette digue devait faciliter la navigation en arrière et au travers du banc du Pilori. Toutefois, la progression spectaculaire du Pilori vers le nord réduit le chenal à 55 m, ce qui nécessite en 1909, **l'arasement de l'extrémité de la digue de rive droite sur près de 1000 m. Finalement, l'érosion à Camiers reprend et finit par détruire le Grand Hôtel.**

Commence ensuite une période de poldérisation. En 1924, une renclôture qui empiète sur un quart des mollières est aménagée pour l'hippodrome. **Le fait d'avoir réduit l'estuaire d'un quart de sa surface minimise la puissance érosive des courants de jusant** et induit une chasse moins importante car le volume d'eau contenu dans la baie à marée haute est moins important.

Jusque dans les années 1980, les tendances restent les mêmes : avancée du poulrier et érosion du musoir.

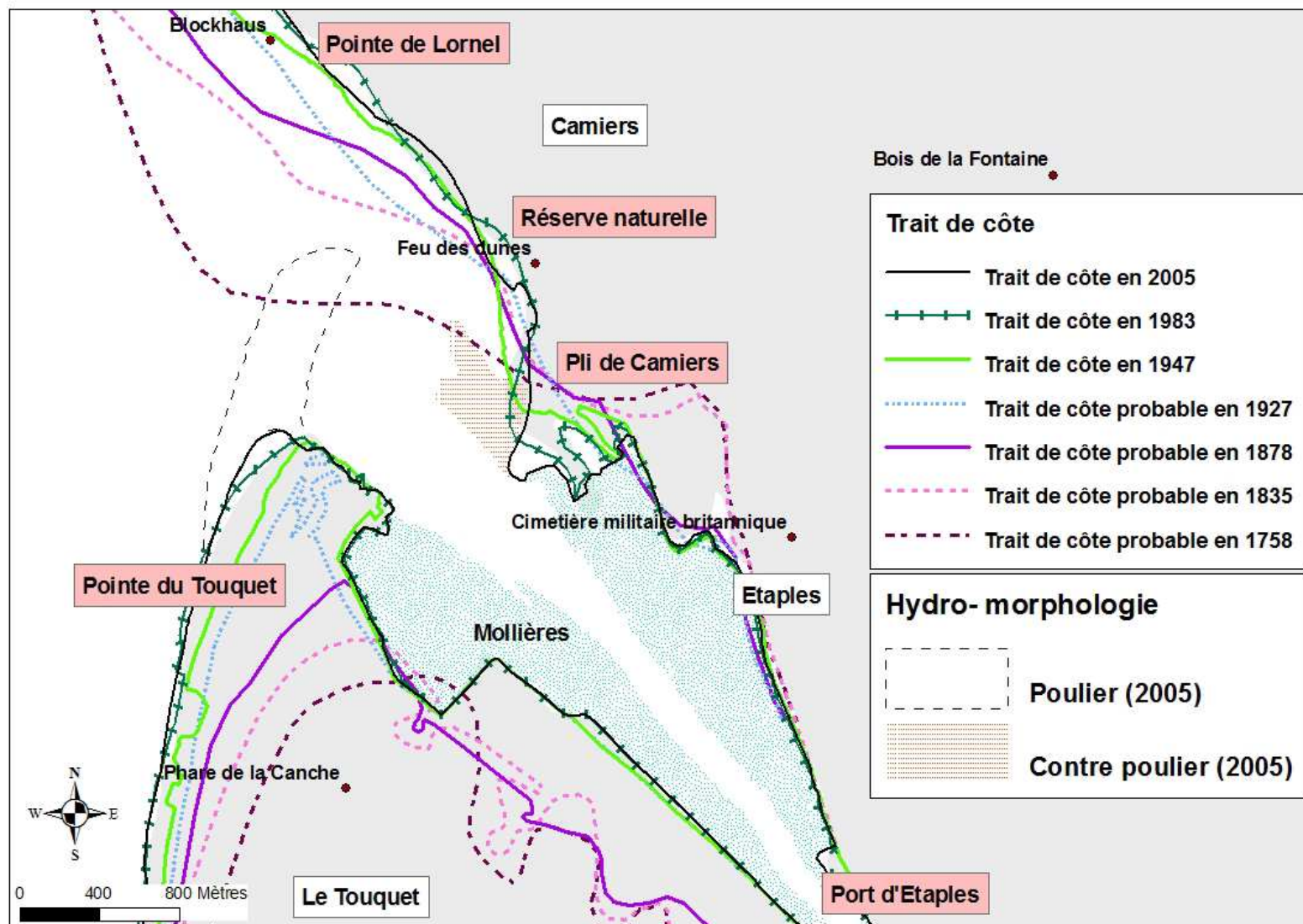
Le colmatage de la baie de Canche rend la navigation de plus en plus difficile. Les services maritimes des ports de Boulogne et de Calais réalisent des travaux entre 1987 et 1990 pour prolonger la digue de rive droite. L'objectif de cette prolongation est de redresser le chenal afin qu'il passe au travers du banc du pilori et d'augmenter le tirant d'eau dans la Canche. La « décapitation » du banc du Pilori amplifia le flot et l'érosion du musoir : les sables libérés ont provoqué une avancée spectaculaire du cône de flot à l'intérieur de l'estuaire.

En 1994 et 1995, des travaux de protection du littoral de Camiers sont réalisés. Ils consistent en la mise en place de cinq épis :

- deux épis Est et Ouest au niveau de la pointe de Lornel ;
- trois épis complémentaires situés en arrière de la digue submersible de rive droite.

Le glissement du chenal vers la pointe du Touquet déclenche une **érosion de la rive sud de l'estuaire, par conséquent la route en corniche commence à se déstabiliser.** Des enrochements sont alors mis en place en 2003 et 2007.

Récemment, un changement de mentalité s'opère, la dernière phase d'enrochement au niveau de la pointe du Touquet a finalement été annulée en 2009 et la route en corniche est utilisée aujourd'hui uniquement par les piétons et les vélos. De même devant le quai d'Etaples-sur-Mer, le projet de prolongement de 600 m de la digue rive gauche en 2006, a été abandonné.



Carte 2 : L'évolution morphologique de l'estuaire de la Canche entre 1758 et 2005

Le littoral :

Selon le PPR (Plan de Prévention des Risques) littoral, inscrit en 2001, le trait de côte a reculé de 10 à 20 m de 1947 à 2005 entre Merlimont et Cucq et ces deux communes ont subi un abaissement du niveau de la plage. C'est d'ailleurs pour lutter contre cet abaissement que les premiers aménagements ont été construits.

En 1981, la commune de Merlimont a programmé un aménagement de quatre épis financés par l'État et le département du Pas-de-Calais. Ces épis ont été réalisés à 200 m les uns des autres. Deux autres épis ont été construits en 1991.

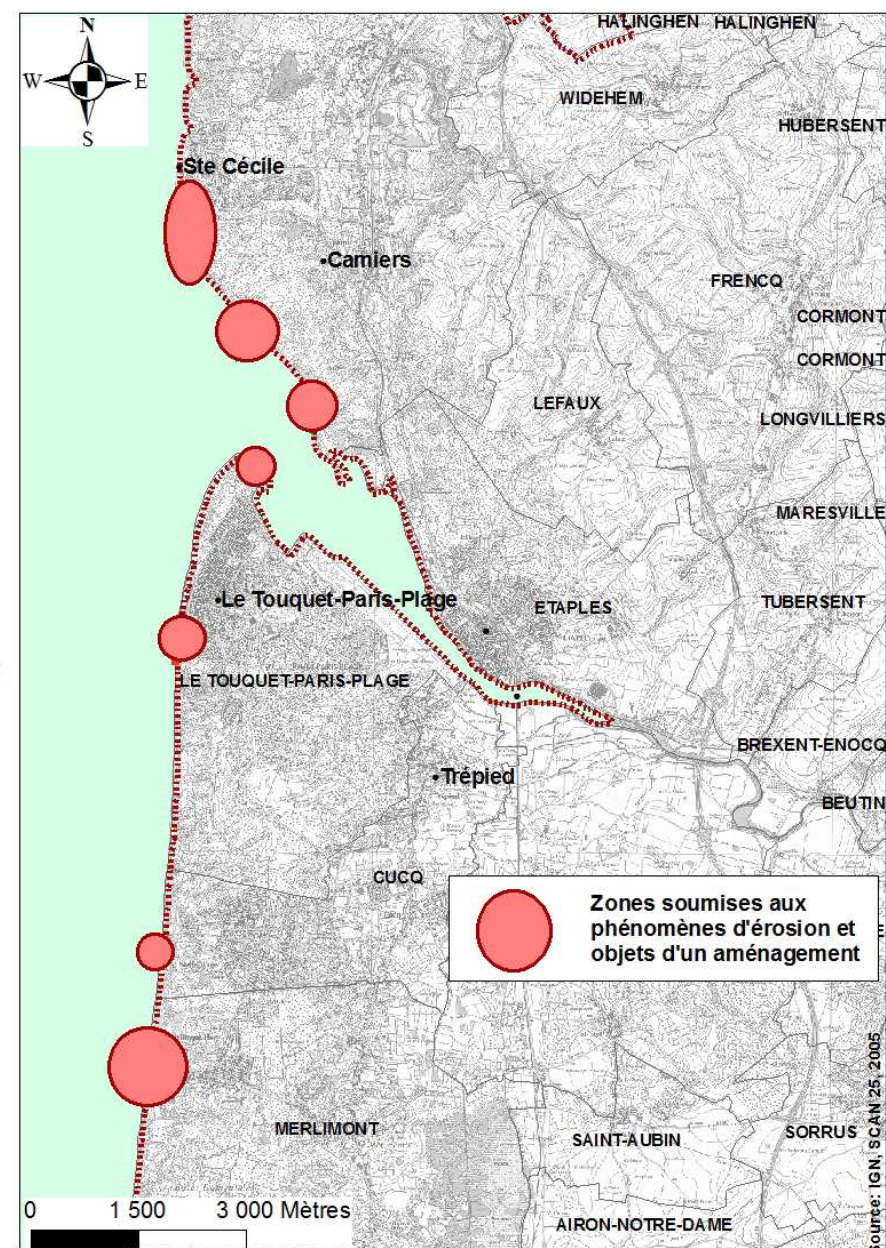
Avec moins d'importance, les problématiques sont les mêmes à Cucq, des travaux de protection en enrochement ont eu lieu en 1992, 1995, 1996, 1997.

La commune du Touquet, qui est moins touchée par ces phénomènes d'érosion, a également réalisé des travaux d'enrochements pour protéger le centre de thalassothérapie situé en bordure du littoral. Sur la pointe du Touquet, dans l'estuaire, des enrochements ont été mis en place puis régulièrement restaurés, sauf en 2009 où la dernière phase de restauration a été abandonnée.

Photo 3 : Les épis sur la plage de Merlimont



Carte 3 : Le littoral soumis à l'érosion du trait de côte



1.4 Un territoire soumis aux inondations depuis plusieurs siècles

Les inondations dans la vallée de la Canche sont anciennes et fréquentes. On retrouve des traces écrites de ces événements dès le XVIII^{ème} siècle. **De 1984 à 2005, des déclarations de catastrophes naturelles pour des inondations ont été déposées plus d'une année sur deux.** Deux crues ont été marquantes depuis 25 ans : la crue de 1988 et celle de 1995. En effet, ce sont des crues qui ont touché une vingtaine de communes et qui ont persisté dans le temps (un à deux mois). La crue de 1995 est d'ailleurs considérée comme la crue de référence centennale dans ce secteur.



Photo 4 : inondation de Montreuil-sur-Mer, 1988



Photo 5 : inondation de la Calotterie, 1995, source

Au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle, de nombreux aménagements témoignent de la lutte contre les inondations par crue de la Canche. Des digues ont été mises en place le long des cours d'eau pour protéger infrastructures et habitations. Un réseau de fossés a été creusé pour que l'évacuation des eaux d'inondation soit accélérée. Dans les années 1980, des aménagements ont été mis en place pour lutter contre les inondations suite à une étude hydraulique sur la basse vallée de la Canche.

2 LES GRANDES DONNEES PHYSIQUES A L'AVANT DU BASSIN VERSANT DE LA CANCHE

2.1. Le climat

La baie de la Canche est concernée par un climat tempéré océanique.

Températures :

Les températures relevées sur la Côte d'Opale sont représentatives d'un climat tempéré. Les basses températures sont observées entre les mois de novembre et mars avec un nombre moyen de jours de gel relativement faible (une vingtaine de jours en moyenne en janvier et février) et une moyenne mensuelle des minimas ne descendant pas en dessous de 0°. La période estivale se caractérise par des températures moyennes mensuelles supérieures à 15°C (ENR / Environnement littoral et marin, 2003). La température annuelle moyenne est d'environ 10°C.

Précipitations :

A Embry de 1966 à 2000, la moyenne annuelle des précipitations est de 827 mm contre 740 mm pour la France. La répartition des précipitations est relativement régulière sur l'année. On remarque toutefois une légère augmentation entre les mois de septembre et de janvier.

Vents :

Dans le détroit du Pas-de-Calais, les vents proviennent majoritairement de l'Atlantique et de la mer du Nord. Les vents dominants sont principalement de secteur sud-ouest à ouest et nord-nord-est. En période estivale, les vents ont une vitesse généralement inférieure à 10 m/s. En hiver, les vents modérés et forts (plus de 8m/s) sont prédominants. (DIREN-NPDC - CREOCEAN, 2003)

2.2. La géologie

La vallée de la Canche se situe dans la zone des limons des plateaux du Pléistocène qui reposent sur les terrains crayeux du Crétacé supérieur (Cénomanien, Turonien, Sénonien). Ceux-ci marquent les bordures des vallées. Les fonds de vallées sont occupés par des dépôts alluvionnaires, argilo-sableux et tourbeux, d'une épaisseur maximale d'une dizaine de mètres.

La rive gauche, de l'embouchure jusqu'à Montreuil-sur-Mer est occupée par des sédiments de colmatage marins. A partir d'Étaples-sur-Mer, la rive droite de la Canche suit la craie blanche du Crétacé, puis, les dunes littorales récentes (Holocène). Dans la région de Saint-Josse, Saint-Aubin et la Caloterie des sables et des argiles thanétiennes (-59 à -55 millions d'années) affleurent (Despeyroux, 1985)

De part et d'autre de l'embouchure apparaissent les dunes littorales. Au nord, se trouve la dune plaquée, un phénomène géologique exceptionnel. Le sable, poussé par le vent, s'accroche à une ancienne falaise de craie, la recouvre et forme une dune. Deux exemples seulement en Europe : les dunes au nord de la baie de Canche et les dunes au sud du Portugal. (Espace naturel régional, 1992).

Dans la vallée humide de la Canche en rive gauche, l'imperméabilité des terrains et la faible pente, expliquent la présence des marais. On y retrouve aussi les bas-champs agricoles, zone de marais asséchés par des réseaux de drainage, de fossés, de rigoles et de canaux pour les rendre cultivables.

2.3. L'hydrogéologie

La masse d'eau souterraine la « craie de la Vallée de la Canche aval » est concernée par le périmètre du contrat de baie de Canche.

Plusieurs nappes d'eaux souterraines existent dans le bassin, mais les plus importantes par leur volume, leur étendue et leur intérêt local sont celles contenues dans les craies marneuses cénomaniennes et les craies plus franches du Séno-Turonien supérieur.

Le réservoir cénomanien contient une nappe captive. Par contre, le réservoir séno-turonien supérieur renferme une nappe libre alimentée par l'impluvium (bassin versant) direct du bassin et s'écoulant vers le niveau de base que constitue la vallée principale.

Cette caractéristique fixe 2 principes importants :

- L'importance des pluies saisonnières et notamment hivernales comme élément prédominant pour une bonne recharge des nappes ;
- L'influence notable de la variation du niveau piézométrique dans la variation des débits des cours d'eau affluents et de la Canche. (SAGE de la Canche)

En plus de la nappe de la craie, il existe d'autres nappes plus petites exploitées autrefois mais qui aujourd'hui ont de trop faibles rendements et sont insatisfaisantes en qualité pour être utilisées. Il s'agit des nappes superficielles dunaires, des fonds alluviaux, des sources des petites buttes sableuses sur les plateaux limoneux d'Artois. (SIABVC, 1999)

2.4. La Canche et son bassin versant

La masse d'eau superficielle « la Canche » est concernée par le périmètre du contrat de baie de Canche.

2.4.1 le réseau hydrographique

La Canche est un fleuve long de 85 km au centre d'un bassin hydrographique d'une superficie de 1274 km². Elle prend sa source à Magnicourt-sur-Canche sur le versant du sud de l'Artois et se jette dans la Manche au niveau de la ville du Touquet-Paris Plage. Sur la basse vallée, la Canche présente une allure méandriforme. En rive droite, la vallée de la Canche est drainée par plusieurs affluents que sont la Course, le Nocq, l'Huitrepin, la Dordonne. Le ruisseau de Camiers se jette dans l'estuaire de la Canche, au nord. Sur la rive gauche de la Canche, un réseau de Tringue est présent.

Photo 6 : La Canche



2.4.2 Le fonctionnement hydraulique

L'alimentation de la Canche est soutenue par les échanges avec la nappe de la craie ce qui explique une relative stabilité des débits et des écarts saisonniers peu élevés. Ainsi, le rapport entre le débit moyen mensuel le plus élevé et le débit moyen mensuel le plus faible est de l'ordre de 1,5 soit parmi les plus faibles des cours d'eau de la région Nord Pas de Calais.

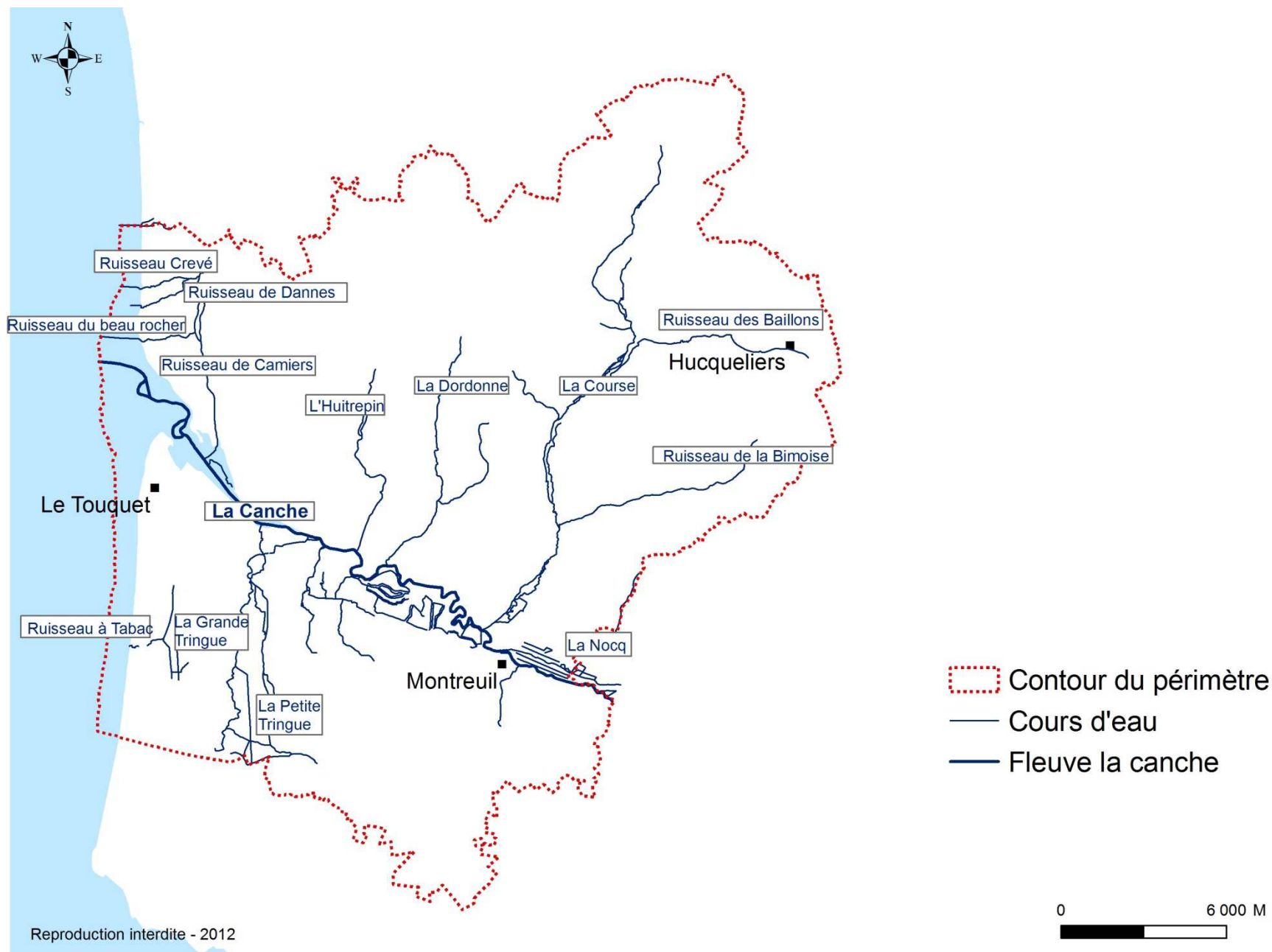
Le débit moyen de la Canche entre 1962 et 2011 est d'environ 12.00 m³/s. Le débit moyen mensuel varie entre 9.27 m³/s en septembre et 14.50 m³/s en février et mars. Le débit instantané maximal depuis 1962 a été enregistré en Décembre 1999 et est de 34.80 m³/s. (DREAL Nord Pas de Calais, banque HYDRO-MEDD/DE).

La Canche et ses affluents subissent régulièrement des épisodes de crues. Lors de ces épisodes, les cours d'eau peuvent déborder et s'écouler à la fois dans leur lit mineur et leur lit majeur. L'analyse des débits démontre une légère prédominance des crues durant la période hivernale notamment entre les mois d'octobre et de mars, soit 55 % du total des crues enregistrées entre 1974 et 1995 (débit de pointe supérieur à 18 m³/s). Les débits de crue de la Canche, ramenés à l'ensemble de la surface du bassin versant, sont parmi les plus faibles de la région.

La Canche est sous l'influence des marées jusqu'à Montreuil-sur-Mer. Les coefficients de marées ont une influence sur l'évacuation des crues et sur les durées d'inondation en basse vallée. Au moment de la marée montante et jusqu'à l'étalement, il se produit un ralentissement des écoulements allant jusqu'à une inversion de l'écoulement pour les plus fortes marées (en pleine mer), puis il se produit ensuite un déstockage à marée basse. Le ralentissement des écoulements se traduit par des volumes évacués moindres et par une montée du niveau dans la rivière. Les zones d'expansion des marées sont souvent restreintes par des linéaires de digues en bordure de cours d'eau protégeant les zones urbanisées et agricoles.

2.5 Les ruisseaux côtiers

Plusieurs ruisseaux côtiers sont présents sur le périmètre. Sur les communes de Dannes et Camiers, il y a le ruisseau du Beau Rocher, le ruisseau de Dannes, le ruisseau de Camiers et le ruisseau Crevé. Sur les communes de Merlimont et Cucq, on note la présence du ruisseau à Tabac, exutoire des eaux pluviales des zones résidentielles de Stella Plage et Merlimont Plage Nord.



Carte 4 Le réseau hydrographique

2.6 La baie de Canche

L'estuaire de la Canche est concerné par la masse d'eau superficielle « la Warenne à Ault ».

2.6.1 La morphologie

L'estuaire de la Canche, lieu de respiration entre la terre et la mer, a une forme en entonnoir typique des plateaux peu élevés. C'est un estuaire macrotidal, c'est-à-dire, sous influence principale de la marée. Son marnage peut atteindre près de 9 m. La slikke (espace recouvert à chaque marée) entoure la Canche de part et d'autre de sa bordure. Au dessus de la slikke se trouve la haute slikke où naît un début de végétation. La zone de schorre, ou mollière (zone végétalisée recouverte lors des grandes marées) s'étend sur un étage supérieur sur un espace beaucoup plus important. (Fabien Duhamel, 2006)

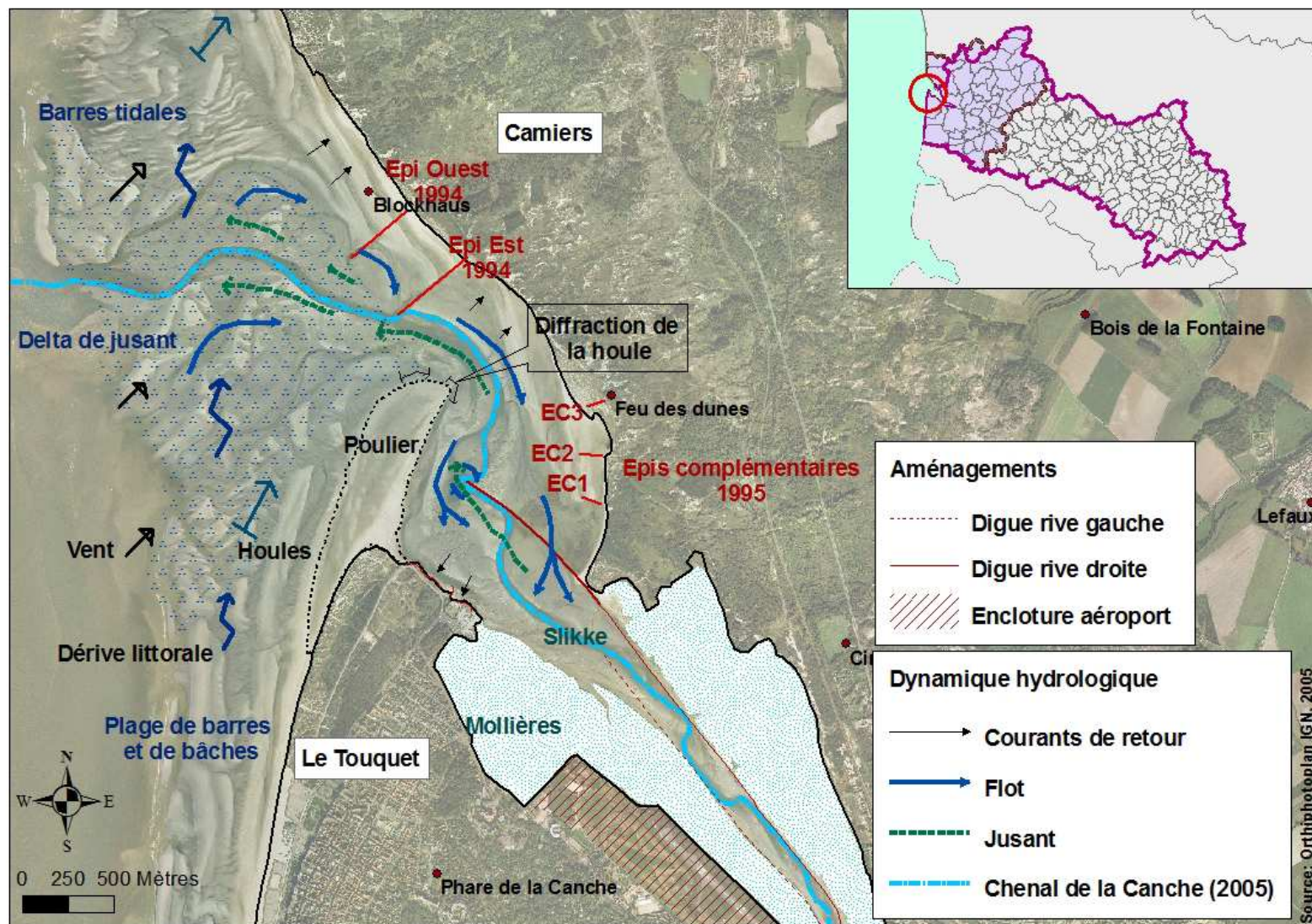
L'estuaire de la Canche présente une structure typique des estuaires picards en poulrier et musoir. Il présente à son embouchure une asymétrie morphologique représentée par une importante flèche sableuse (banc du Pilori) au sud et sur sa rive opposée, une zone d'érosion représentée par un musoir. Le banc du Pilori prend naissance dans les dunes du Touquet. Il est presque entièrement recouvert par la mer en pleine mer de vives eaux.

2.6.2 Le fonctionnement

La morphologie d'un estuaire est due à l'influence de plusieurs paramètres : l'influence fluviale, l'influence de la houle et l'influence de la marée.

L'influence fluviale est faible sur l'estuaire de la Canche, car le débit moyen du fleuve est d'environ $12 \text{ m}^3/\text{s}$. De plus, ses variations saisonnières sont quasiment inexistantes car la Canche est principalement régulée par la nappe souterraine de la craie.

L'estuaire de la Canche est à la fois sous l'influence de la marée et de la houle. L'influence de la houle se démarque par la présence du poulrier qui est caractéristique de la houle et de la dérive littorale. L'influence de la marée est marquée par la présence d'un delta mixte de flot et de jusant établi par l'action des courants de marées. Le courant de jusant emporte au large des sédiments argilo-sableux qui, en se déposant en éventail forment un « delta de jusant ». A l'inverse, le courant de flot transporte avec lui une grande quantité de sable dont une grande partie se dépose en arrière du banc du Pilori en formant un « delta de flot ». (Rousseau, 1997) Les courants de flot occasionnent un mouvement tourbillonnaire centré sur la pointe du Touquet entraînant une érosion de la pointe à l'intérieur de l'estuaire, tandis que les courants descendants de jusant sont parallèles à la côte. Le flot est plus court que le jusant et son installation est brutale. A ceci, s'ajoute la formation de barres tidales, s'allongeant dans le sens de l'estuaire ; celles-ci viennent notamment nourrir le vaste delta de jusant à son embouchure.



Carte 5 : La morphologie et fonctionnement de l'estuaire de la Canche

2.6.3 La baie de Canche et la façade maritime du Nord Pas-de-Calais et de la Picardie

Depuis l'estuaire de la Seine, les eaux côtières longent la côte vers le nord. Ce « fleuve marin côtier » est alimenté par les apports des autres fleuves côtiers qui se retrouvent plaqués le long de la côte et qui apportent au milieu marin l'ensemble des effluents drainés par les bassins versants. La qualité des eaux en baie de Canche peut donc être influencée par les apports de la Seine, de la Somme ou de l'Authie au milieu marin. Dans la Manche, des transferts sédimentaires ont lieu de manière continue. Galets et sables sont entraînés depuis le nord de la baie de Seine vers la mer du nord en suivant les côtes. (Source : Richesse de la mer, PNM) Pour ce qui concerne l'érosion et le transit sédimentaire, la gestion cohérente relève de la cellule sédimentaire qui, ici peut être entrevue comme unique entre la baie de Somme et le nord de la baie de Canche. Le milieu marin est également le lieu pour de nombreuses activités, la pêche et le trafic maritime peuvent également apporter des pollutions sur le littoral ou dans l'estuaire. L'estuaire de la Canche est donc sous l'influence du milieu marin et des fleuves côtiers voisins.

Par ailleurs, la Canche draine toutes les pollutions de son bassin versant. Celles-ci se retrouvent ensuite dans l'estuaire, puis dans la mer. La Canche, et la gestion de l'eau sur son bassin versant ont donc un impact sur la qualité des eaux littorales et marines.

Les estuaires ainsi que l'estran sont des zones importantes pour le bon état du milieu marin. Ils constituent des zones de nourriceries pour les poissons mais également des zones de refuges pour de nombreux animaux. L'estuaire de la Canche représente également un lieu de transition entre la terre et la mer pour les poissons amphihalins. Ces zones sont également le lieu de production d'une importante biomasse qui alimente le milieu marin.

Bassins versant, estuaire et milieu marin sont interdépendants. Il est donc cohérent de gérer ces différents compartiments de manière globale. Ainsi le contrat de baie de Canche est construit avec la collaboration de la mission du futur Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale.



Carte 6 : La baie de Canche et la façade maritime

3 LES MILIEUX NATURELS

3.1 Les inventaires patrimoniaux

Carte 7

3.1.1 Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation.

L'objectif étant d'avoir une connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. 2 types de zones sont définis :

- Zones de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Zones de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Sur le périmètre, il y a 31 ZNIEFF de type 1 qui concernent les types de milieux suivants : pelouses calcicoles, milieu forestier, zones humides, littoral, système prairiaux et bocage, pelouses acidoclines et ensemble de vallée-versants.

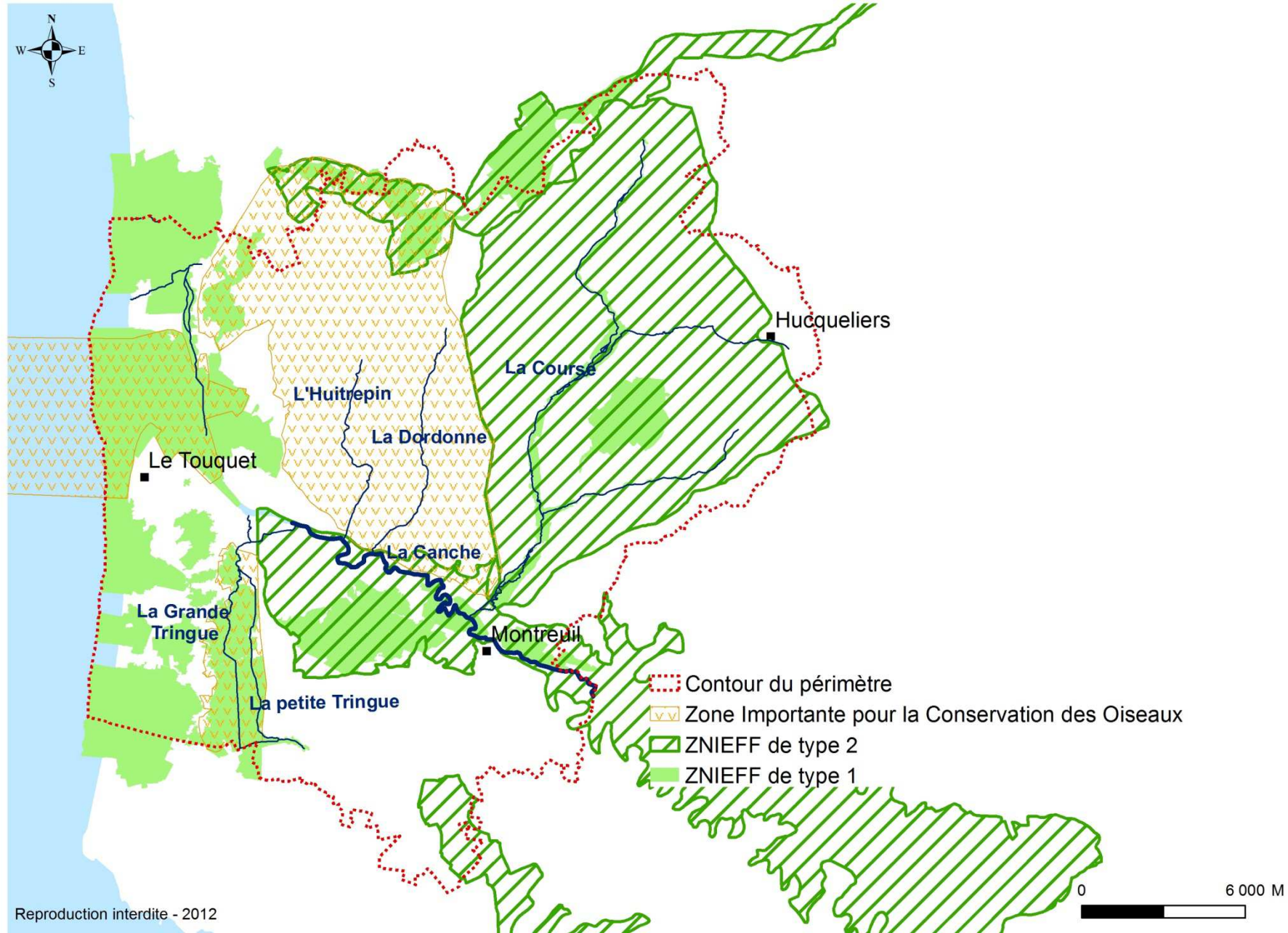
Il y a également 4 ZNIEFF de type 2 qui concernent les milieux suivants : pelouses calcicoles, ensemble vallée-versants et zones humides.

Les ZNIEFF marines sont en cours d'identification par la DREAL Nord Pas-de-Calais.

3.1.2 Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Il s'agit de zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux. Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) permettent le maintien des populations aviaires en tenant compte des aires de répartition des espèces.

3 ZICO sont présentes sur le périmètre et se situent principalement sur l'estuaire, le littoral, au niveau des cours et zones humides associés mais aussi en forêt et zone de culture.

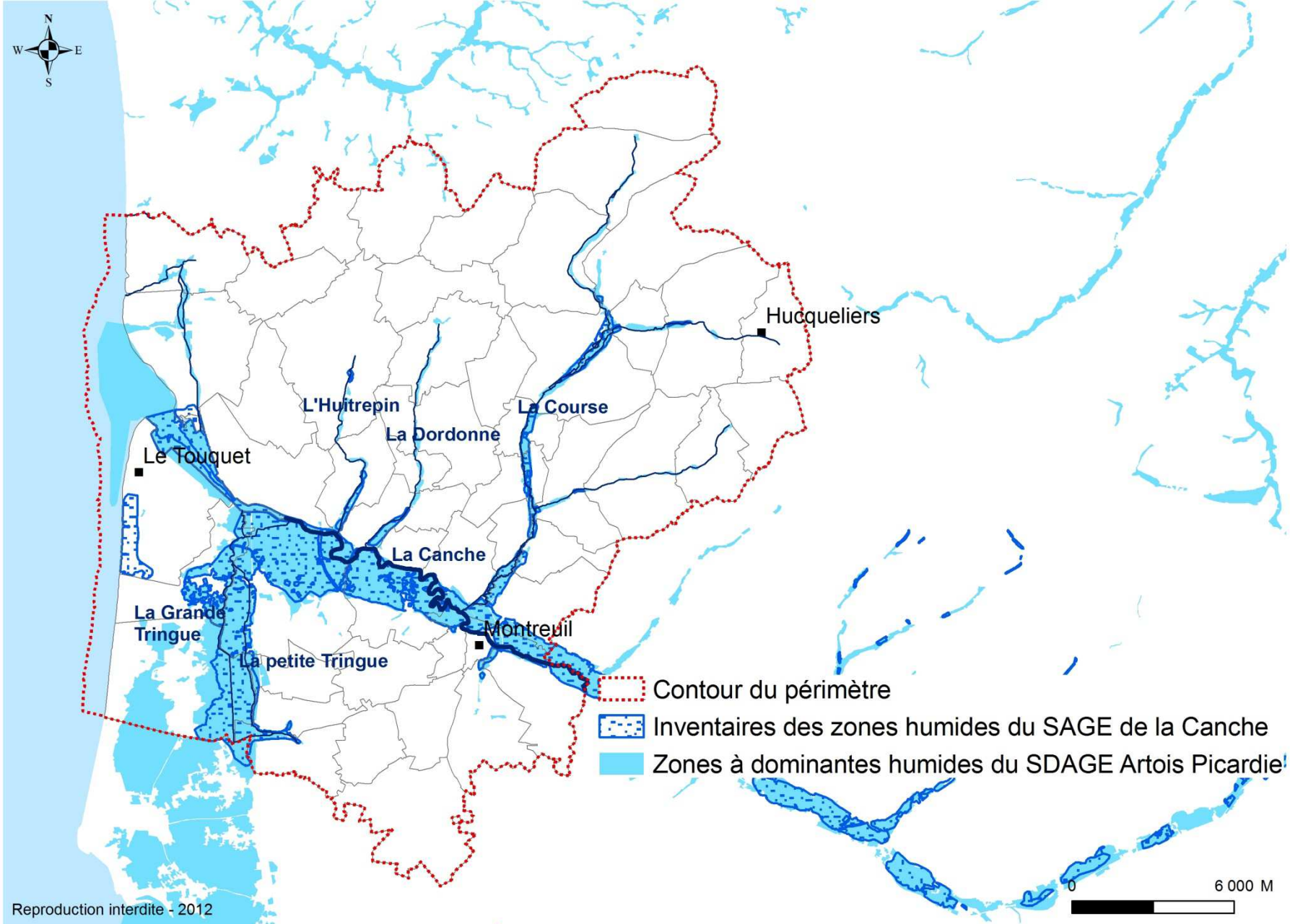


3.1.3 Les inventaires des zones humides

Dans le cadre du SDAGE Artois Picardie, une cartographie au 1/50000 des zones à dominantes humides a été réalisée en 2007. L'objectif de cette étude était de disposer d'un état des lieux des zones à dominantes humides à une date précise, en utilisant une méthodologie homogène sur l'ensemble du territoire du bassin Artois Picardie.



Photo 7 : Une prairie humide le long de la Course



Carte 8 : L'inventaire des zones à dominantes humides du SDAGE Artois Picardie et zones humides du SAGE de la Canche

3.2 Les sites bénéficiant d'une protection réglementaire

3.2.1 Les sites inscrits

Les sites inscrits sont des sites de caractère artistique, historique, scientifique, paysager légendaire ou pittoresque. Les objectifs de ce classement sont : la conservation de milieux et paysages dans leur état actuel, de villages et de bâtiments anciens, la surveillance des centres historiques.

Le classement donne lieu à certaines règles :

- L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis pour toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et pour tous travaux.
- L'affichage, la publicité, le camping sont interdits sauf dérogation accordée par le préfet de département.
- L'emplacement du site doit être reporté au POS, PLU de la commune en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
- L'effet de l'inscription suit le terrain concerné, en quelque main qu'il passe.
- Sur certains sites faisant l'objet de fréquentes opérations d'aménagement, un document de gestion pourra être élaboré par la DIREN (maintenant DREAL) en liaison avec le SDAP, donnant une vision globale du site et de ses perspectives d'évolution.

(<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>)

Quatre sites inscrits sont présents sur le périmètre : le site de Montreuil-sur-Mer et Val de Canche, les dunes d'Etaples-sur-Mer, les marais arrière littoraux et la cavée de Saint Firmin et rue du Mont Hulin.

3.2.2 Les sites classés

Les sites classés sont des sites de caractère artistique, historique, scientifique, paysager, architectural, légendaire ou pittoresque. Les objectifs de ce classement sont la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. Cette procédure est particulièrement adaptée pour la protection d'un paysage.

Le classement donne lieu à certaines règles :

- Le site doit être reporté au POS, PLU en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
- Les effets du classement suivent le site, en quelque main qu'il passe.
- L'affichage, la publicité, le camping sont interdits sauf dérogation accordée par le ministre.
- Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect du site sont interdits. Pour certains travaux non soumis à permis de construire, une dérogation peut être accordée par le ministre après avis. (<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>)

Six sites classés sont présents sur le périmètre : le site de la pointe du Touquet, la Citadelle de Montreuil-sur-Mer, Arbres d'Enquin-sur-Baillons et trois châteaux.

3.2.3 Les Arrêté de Protection du Biotope

L'arrêté de protection de biotope (APB) est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation et repos) d'espèces protégées. (article L211-2 et R211-12 du Code Rural)
- la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (article L211-2 et R211-14 du code Rural)

Deux APB sont présents sur le périmètre :

- L'arrêté de Protection de Biotope des Coteaux de Dannes et Camiers, date de 2001 et concerne une superficie de 3551.71 ha.
- L'arrêté de Protection de Biotope **en vue du déclassement partiel de la réserve naturelle de la baie de Canche, date de 2005 et concerne une superficie de 25 ha.**

3.2.4 La Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche

Une réserve naturelle nationale représente un patrimoine exceptionnel de niveau national. C'est aussi un instrument de gestion capable d'assurer la conservation et l'entretien du patrimoine. (<http://www.reserves-naturelles.org>) La Réserve Nationale de la baie de Canche a été acquise par le Conservatoire du Littoral et des Milieux Lacustres en 1987. C'est un espace naturel sensible géré par Eden 62. Avec 8% sur le domaine public maritime (DPM), cette réserve naturelle est considérée comme une aire marine protégée, au sens de la loi du 14 avril 2006.



Photo 8 : Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche

3.2.5 La Réserve Naturelle Régionale des Coteaux de Dannes Camiers : en cours de Labellisation

Une Réserve Naturelle Régionale (compétence régionale) est un site protégé pour les richesses naturelles remarquables qu'il abrite : faune, flore, habitats ou patrimoine géologique. Territoire souvent menacé, sa préservation est assurée par une réglementation et une gestion adaptées. (<http://www.nordpasdecalais.fr>) Le classement en Réserve Naturelle Régionale, issu d'une démarche volontaire et partenariale est effectif pour 10 ans de manière reconductible. Un gestionnaire est ensuite désigné par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Celui-ci est alors chargé d'élaborer un plan de gestion. La Réserve Naturelle Régionale des coteaux de Dannes – Camiers est en cours de labellisation.

3.2.6 La Réserve Biologique Domaniale de Merlimont

Les réserves biologiques sont des espaces forestiers riches protégés, rares ou fragiles, dans les forêts domaniales et dans les forêts non domaniales soumises au régime forestier (forêts communales), par convention entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et l'Office national des forêts (ONF) (conventions du 3 février 1981 et du 14 mai 1986) (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>)

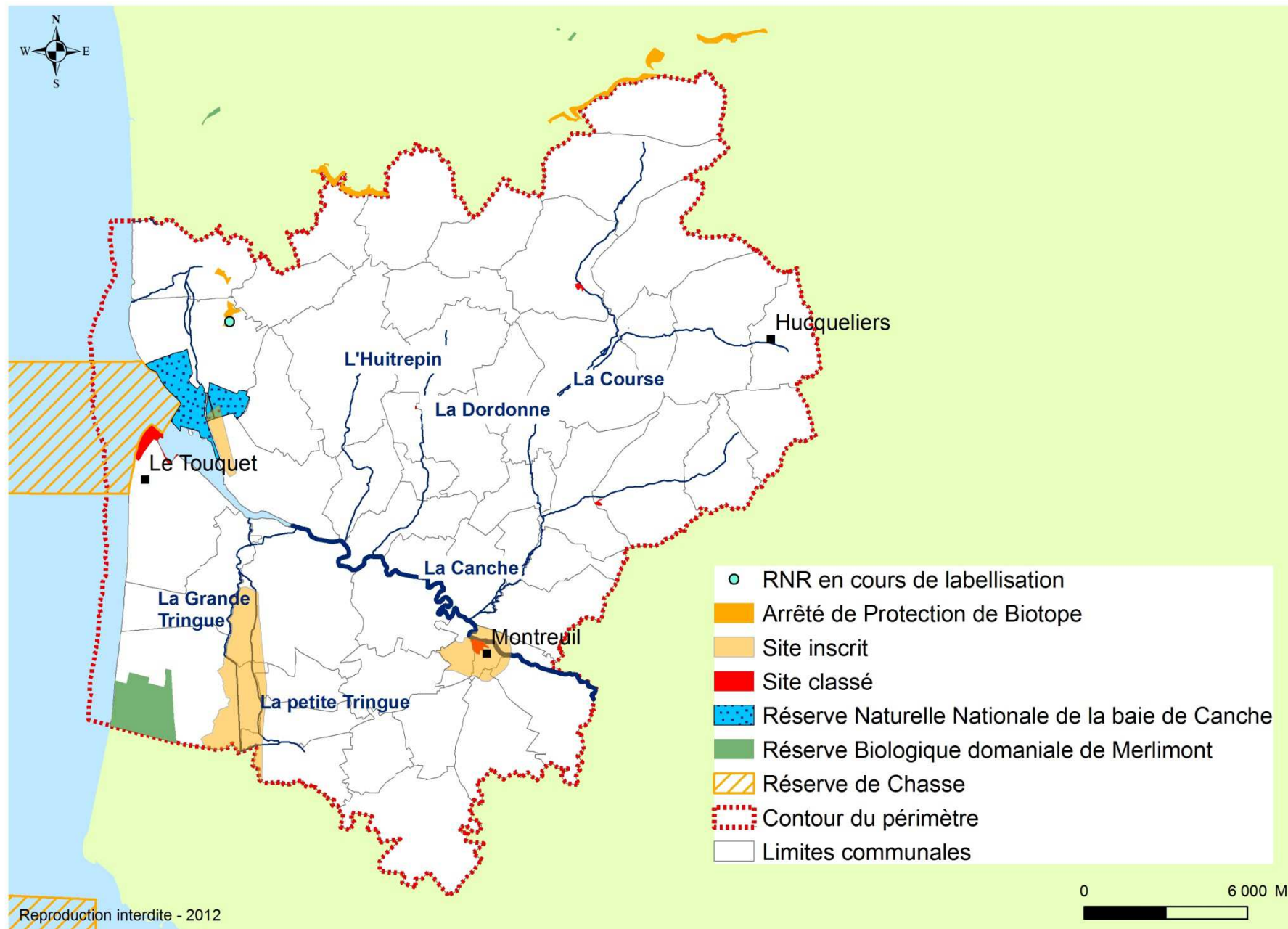
La Réserve Biologique Domaniale de la Côte d'Opale se situe entièrement sur la commune de Merlimont. L'Etat, propriétaire à partir de 1976, a confié la gestion de ce massif de 450 ha à l'ONF. En 1985, ce massif a été classé en Réserve Biologique et en 1992, il a été inscrit au programme Life-92-FR 013 (environnement) : Biodiversité et Protection dunaire, piloté par la mission « Littoral » de l'ONF. (Douard A.S., 2003).

Photo 9 : La Réserve Biologique Domaniale de Merlimont



3.2.7 La Réserve de Chasse de la Baie de Canche

Une réserve de chasse pour les oiseaux est présente en baie de Canche. L'objectif de cette réserve est de protéger les populations d'oiseaux migrateurs, ainsi que les milieux naturels indispensables à la sauvegarde des espèces menacées, de favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces et de contribuer au développement durable de la chasse. La réserve est surveillée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).



Carte 9 : Les sites avec une protection réglementaire

3.3 Les sites bénéficiant d'une protection contractuelle et/ou conventionnelle

3.3.1 Le réseau Natura 2000

Natura 2000, est un réseau écologique européen, ayant pour objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires en tenant compte des activités sociales, économique et culturelles présentes sur les sites. Aujourd'hui, sur l'ensemble de l'Union Européenne, le réseau Natura 2000 regroupe 25000 sites.

Les deux textes de l'Union Européenne les plus importants sont les directives « Oiseaux » de 1979 et « habitats, faune, flore » de 1992. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

Chaque site Natura 2000 a un comité de pilotage qui conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et sa mise en œuvre. Le DOCOB établit un diagnostic et fixe les orientations pour la gestion des sites Natura 2000.

Directive « oiseaux » : Zones de Protection Spéciale :

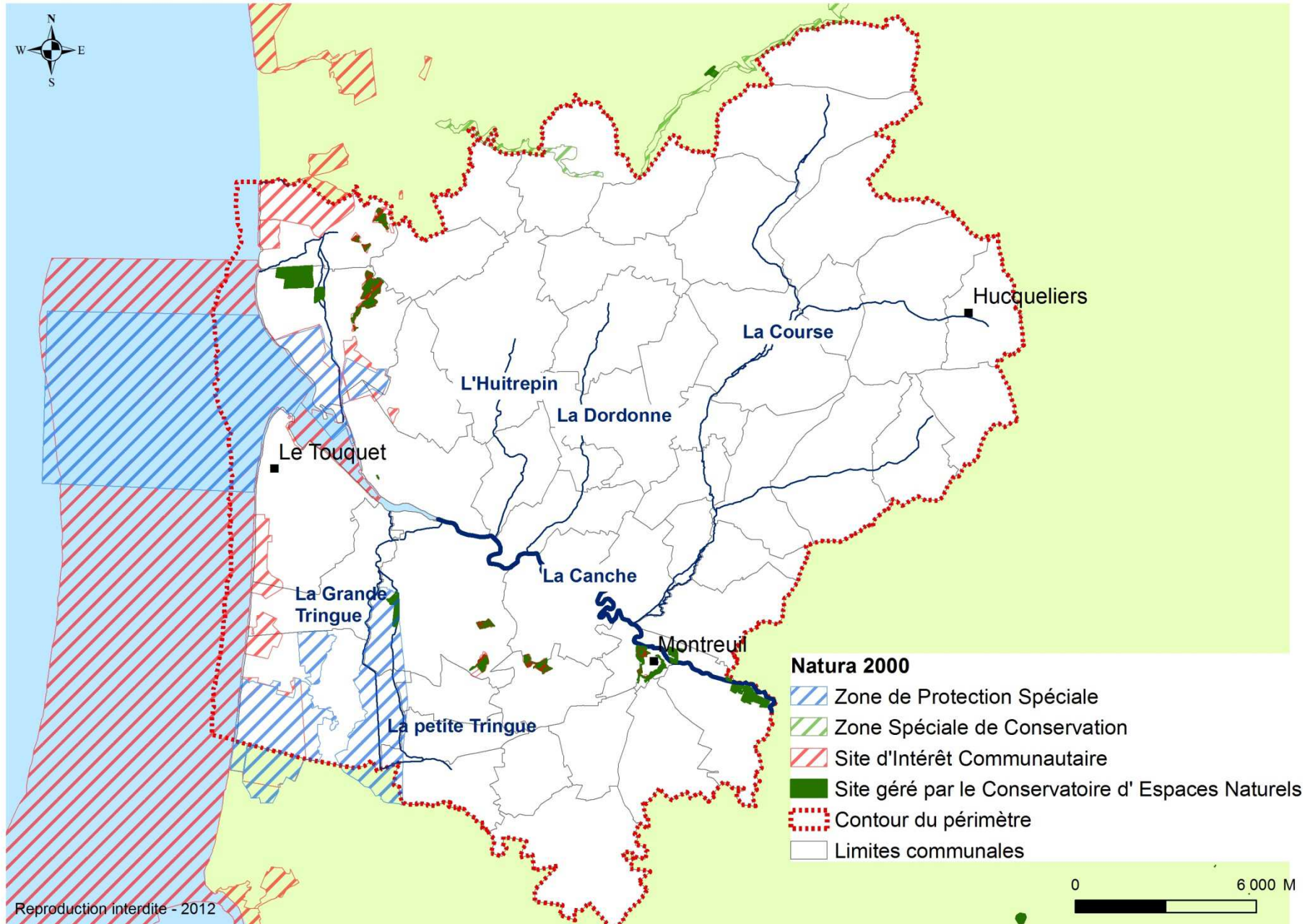
Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont des sites sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. (<http://www.natura2000.fr/>) Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, il y a 3 ZPS situées au niveau de l'estuaire de la Canche, du Marais de Balançon et des dunes de Merlimont.

Site d'importance communautaire :

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC) sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel. (<http://www.natura2000.fr/>) Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, il y a 6 SIC situés en zones humides littorales et alluviales, en dunes et coteaux mais aussi en pelouse et milieu boisé.

3.3.2 Les sites protégés ou gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Le CEN du Nord et du Pas de Calais est gestionnaire de 11 sites sur le périmètre du contrat de baie. Une convention ou un bail emphytéotique est passé entre le propriétaire du site et le CEN permettant d'effectuer une gestion adaptée pour la conservation de ces milieux.



Carte 10 : Les sites avec une protection conventionnelle

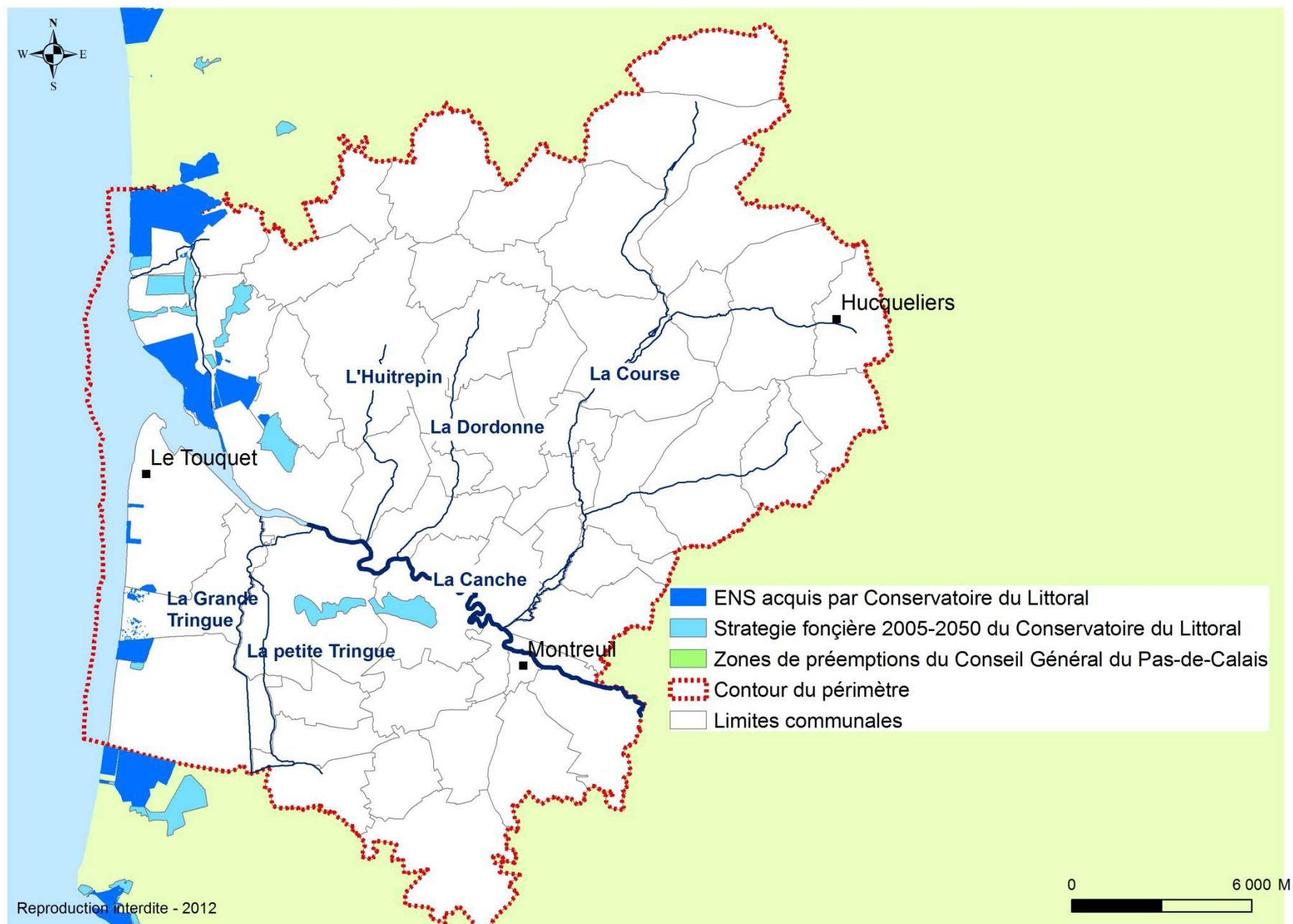
3.4 Les sites protégés par la maîtrise foncière : sites acquis par le Conservatoire du Littoral et Espaces Naturels Sensibles

Le Conservatoire du littoral a acquis plusieurs sites sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Les milieux naturels acquis par le Conservatoire du littoral sont dédiés par la loi à la protection et à la conservation de la biodiversité. Cette situation garantit définitivement la destination et l'usage de ces milieux naturels. Depuis le début des années 1980, un dispositif contractuel a été mis en place avec le Département du Pas-de-Calais, prévoyant la gestion des terrains du Conservatoire du littoral au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette opération a été assurée par le Département du Pas-de-Calais puis par Eden 62. Les ENS présents sur le périmètre du contrat de baie de Canche sont les suivants :

- Les dunes de Mayville ;
- Les dunes de Stella Plage ;
- Les Garennes du Lornel ;
- Le Mont Saint Frieux ;
- La Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche

Photo 10 : Les dunes du Mont-Saint-Frieux





Carte 11 : Les sites protégés par la maîtrise foncière

3.5 Le patrimoine naturel

3.5.1 Les cours d'eau et zones humides alluviales

3.5.1.1 Le patrimoine piscicole

Plusieurs cours d'eau ont fait l'objet d'un classement selon l'article L432-6 du code de l'environnement :

- La Canche en 1986, avec obligation de mise en conformité en 1991,
- La Course et les Baillons en 1997, avec obligation de mise en conformité en 2002.

Cet article vise la mise en conformité de la libre circulation des poissons migrateurs suivants : Saumon Atlantique, Lamproie, Truite de Mer, Anguille et Truite Fario.

Un nouveau classement est actuellement en cours de validation, selon l'article L214-17 du code de l'environnement. L'objectif de ce classement est le rétablissement de la continuité écologique (libre circulation des poissons migrateurs et libre circulation des sédiments).

Un ouvrage est infranchissable sur le bras de décharge de la Canche au niveau de Montreuil-sur-Mer. Il reste 21 ouvrages infranchissables sur la Course et ses affluents dont la mise en conformité est à l'étude. Dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du Pas-de-Calais (PDPG 62), la Canche et ses affluents figurent parmi les cours d'eau à contexte salmonicole dégradé.

3.5.1.2 Les zones humides alluviales

La Canche et ses affluents comportent un réseau important de zones humides alluviales. Les zones humides jouent plusieurs rôles :

- Elles filtrent les eaux de ruissellements avant leur arrivée dans le cours d'eau. Elles permettent ainsi un abattement des pollutions azotées et phosphatées et des MES issues de l'érosion des sols ;
- Elles jouent aussi un rôle au niveau de la régulation de l'eau au sein du bassin versant et permettent ainsi de réguler les crues ;
- Elles sont importantes pour la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, de poissons, d'amphibiens... dépendent des zones des humides. De plus, les zones humides abritent de nombreuses espèces floristiques vulnérables ou en voie de disparition.

3.5.2 Les zones humides littorales

Le complexe des zones humides littorales se répartit en deux types d'espaces :

Les zones humides dunaires :

Le littoral entre Dannes et Merlimont est bordé par un système dunaire formé sur un substrat crayeux. Ces dunes accueillent plusieurs habitats caractéristiques des milieux secs : dunes blanches à oyats, dunes grises à mousses et lichens, dunes boisées et des pelouses calcaires. Elles accueillent également des pannes humides qui sont des dépressions humides dépendantes du niveau de la nappe et de la qualité des eaux de la nappe. Les pannes humides abritent une végétation intéressante d'un point de vue patrimonial et communautaire et peuvent représenter un lieu de nourriture et de refuge pour la faune. Certaines pannes abritent le Liparis de Loesel (orchidée sauvage protégée au niveau national). 55 pannes humides sont répertoriées sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche. Des mares d'origine naturelle et anthropique sont présentes dans les dunes. Les mares sont également dépendantes de la nappe souterraine.

Photo 11 : Une panne humide de la Réserve Biologique Domaniale de Merlimont



Les zones humides arrière dunaires :

En rive gauche de la Canche et le long de la Grande Tringue et de la Petite Tringue, la topographie très plane et les conditions pédologiques ont permis la mise en place d'un réseau de zones humides arrière dunaires. Pour le bassin versant de la Canche, ces zones sont notamment constituées des marais tourbeux de Villiers et de Balançon présentant un intérêt écologique remarquable et faisant l'objet de plusieurs protections (site inscrit « Marais arrière littoraux », 1977 ; Zone de Protection Spéciale -Directive européenne 1979). (SAGE de la Canche) Ces zones humides jouent notamment un rôle essentiel pour les oiseaux migrateurs. Ces marais sont organisés autour d'un réseau complexe de canaux et de fossés alimentant les Tringues. Ces milieux dépendent du fonctionnement hydrogéologique de la nappe souterraine et aussi de la qualité de l'eau.

3.5.3 L'estuaire de la Canche

3.5.3.1 Végétation caractéristique de l'estuaire de la Canche

La végétation se répartie sur les différentes zones de l'estuaire en fonction de la résistance au sel et aux inondations. (Littoral Nord ~ Pas de Calais – Au nord de la Baie de Canche n°3 11 p.) Ainsi sur la slikke, compartiment sans cesse immergé lors des marées, peu de végétation est observée. Sur la slikke, la Spartine anglaise, plante introduite au XIXème siècle, la Salicorne et la Soude sont présentes. Sur le schorre, moins fréquemment inondé, une végétation plus dense et plus diversifiée que sur la slikke est observée. Sur le bas schorre, on retrouve l'Aster et l'Obione et sur le haut schorre, le chiendent.

3.5.3.2 Une faune caractéristique de l'estuaire de la Canche : les macro-invertébrés

L'estuaire est riche en macro-invertébrés. Ceux-ci ont su s'adapter aux conditions de vie particulières qu'offre cette zone. On retrouve par exemple :

- l'Hydrobia qui se nourrit au rythme des marées. Quand la mer est haute, il sort de la vase et se laisse emporter par le flot. Il se nourrit des détritiques qu'il trouve puis s'enfonce à nouveau dans le sol et attend la marée suivante.
- Les coques qui s'enfoncent également dans les sables vaseux mais restent juste en dessous de la surface.
- Les Myas qui possèdent un « siphon » par lequel ils inhalent leur nourriture en suspension dans l'eau ; lorsque la mer est basse, ils rétractent leur siphon, s'enfoncent profondément dans la vase. (Littoral Nord ~ Pas de Calais – Au nord de la Baie de Canche n°3 11 p.)



Photo 12 : Hydrobie (à gauche)



Photo 13 : Coque (à droite)

3.5.3.3 L'estuaire de la Canche, un lieu de nurricerie pour les poissons

Les milieux intertidaux et estuariens jouent de nombreux rôles pour les poissons et particulièrement celui de nurricerie. (Elliott & Hemingway, 2002). Ils peuvent aussi constituer des zones d'alimentation pour les adultes et des zones de ponte (Möller, 1987) pour certaines espèces et notamment pour celles y effectuant tout leur cycle de vie, autrement dit les espèces résidentes telles que les gobies. Enfin, les estuaires peuvent également jouer la fonction de zone de migration pour les espèces amphihalines, comme c'est le cas par exemple de l'anguille européenne ou des Salmonidés. (Selleslagh, J., 2009)

Les estuaires représentent des zones de forte productivité biologique qui permettent d'aboutir au développement de juvéniles de nombreuses espèces de poisson. En effet, il a été constaté que les zones côtières abritent des frayères d'espèces vivant au large, et des « nurseries » (nurseries) de ces mêmes espèces, c'est-à-dire des zones d'alimentation et de croissance des juvéniles. (Université des sciences et techniques de Lille – Station Marine de Wimereux)

L'estuaire de la Canche joue bien son rôle de nurricerie. Les travaux de Selleslagh, 2009 montrent que la composition de l'ichtyofaune de l'estuaire de la Canche est représentée par 28 espèces de poisson.

3.5.3.4 L'estuaire de la Canche : une zone humide d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau

L'estuaire de la Canche accueille régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau, avec au moins 1 % des individus d'une population d'espèce ou de sous espèce d'oiseaux d'eau. Il a un rôle majeur de dortoir à Laridés, au niveau international et une importance au niveau national, pour le Bécasseau sanderling, Courlis cendré et le Goéland cendré.

De plus, la Baie de Canche est un site majeur au niveau régional, abritant au moins 50 % des migrateurs ou hivernants régionaux pour le Tadorne de Belon, le Grand Gravelot, les Bécasseaux maubèche, sanderling, cocorli, variable, la Barge rousse, le Courlis cendré, le Chevalier gambette et le Tournepiere.



Photo 14 : Les oiseaux en baie de Canche

3.6 Les gestionnaires

3.6.1 Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif, créée en 1994. Le Conservatoire d'espaces naturels agit, en partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités, les administrations et les associations, pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel régional. Les missions de cette association sont de connaître, protéger, gérer et valoriser les milieux naturels. (<http://www.conservatoiresitesnpc.org/index.html>)

3.6.2 Le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975 qui mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains à un gestionnaire pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, les territoires acquis par le Conservatoire du Littoral appartiennent également au département en tant qu'espaces naturels sensibles et sont gérés par Eden 62. (<http://www.conservatoire-du-littoral.fr>)

3.6.3 Le Conseil Général et le Syndicat Mixte Eden 62

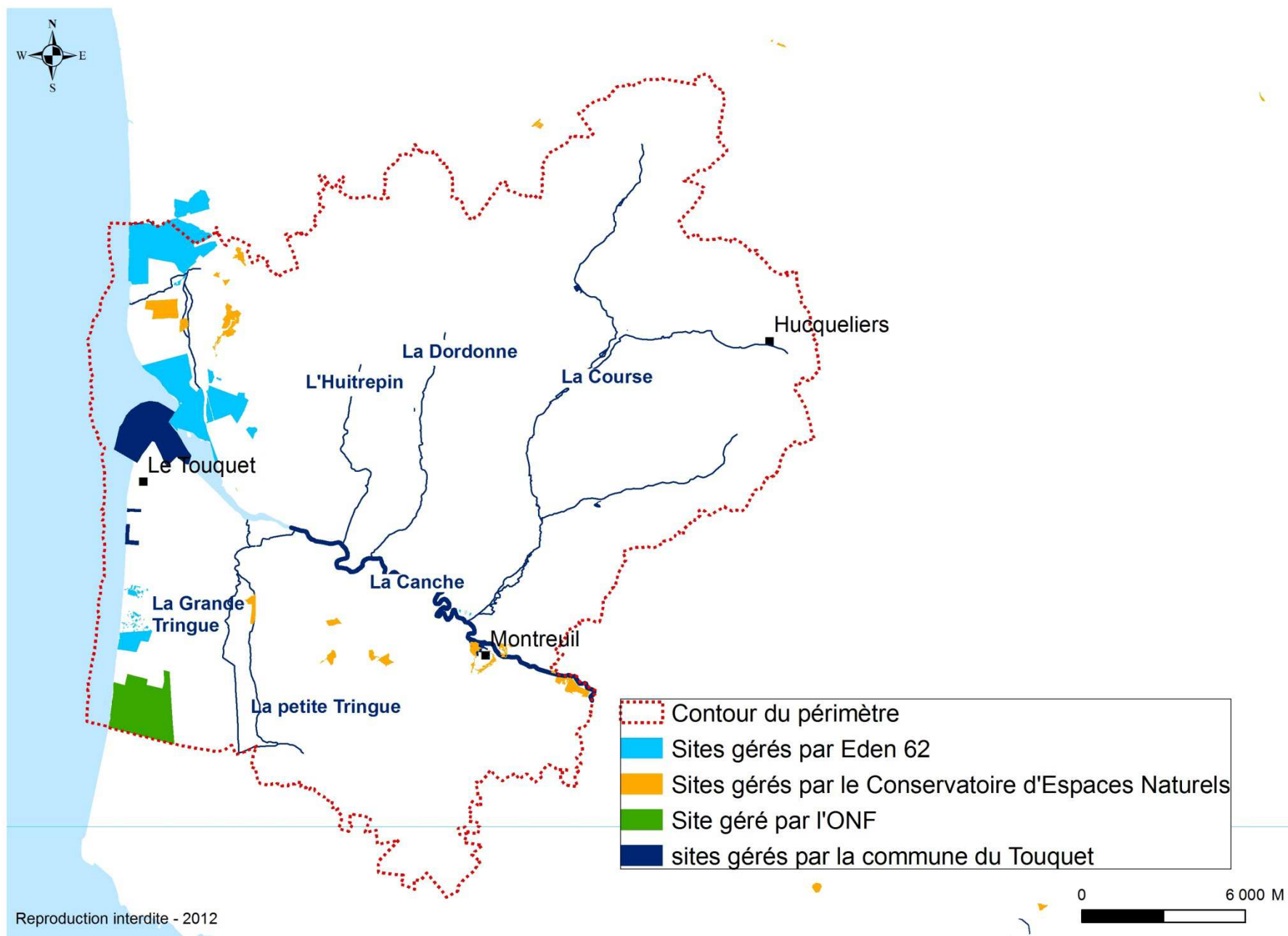
Eden 62, syndicat mixte créé par le Conseil Général du Pas-de-Calais, assure la mise en œuvre d'actions de gestion, d'aménagements, d'animation et de valorisation des espaces sensibles. La politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) relève de l'échelon départemental. Dans le Pas-de-Calais, cette politique a été lancée en 1978. Depuis maintenant plus de 30 ans, le département est détenteur du droit de préemption et dispose, grâce au produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, des moyens de mener une audacieuse politique d'acquisition foncière visant à préserver son patrimoine naturel et à le faire découvrir au plus grand nombre par la réalisation d'équipements d'accueil du public (cheminements, observatoires...).. (<http://www.eden62.fr/>)

3.6.4 L'Office National des forêts

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises. (<http://www.onf.fr>)

3.6.5 La Commune du Touquet-Paris-Plage

La commune du Touquet-Paris-Plage gère depuis 1985, les terrains du Conservatoire du Littoral acquis sur son territoire. Elle s'est aussi engagée à gérer dans un but patrimonial et paysager le site classé de la Pointe Nord du Touquet.



Carte 12: Les gestionnaires de sites naturels

3.7 Les autres programmes en cours pour la gestion des milieux naturels et aquatiques

3.7.1 Les plans de gestion des cours d'eau

Le plan de gestion pluriannuel d'entretien léger et de restauration des cours d'eau est un document qui a pour objectif la mise en place d'une gestion globale du cours d'eau. Ce document doit contribuer à l'amélioration de l'état écologique et hydromorphologique des cours d'eau. Les travaux préconisés sont réalisés sous déclaration d'intérêt général et nécessitent une autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement, la mise en place d'une servitude de passage et le partage du droit de pêche.

Sur le périmètre, un plan de gestion d'entretien léger et de restauration sera mis en place sur la Course, la Dordogne, l'Huitrepin, la grande Tringue, la petite Tringue et la Tringue du pont du Curé. Le plan de gestion du ruisseau de Dannes Camiers est en cours d'étude. Il est réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais.

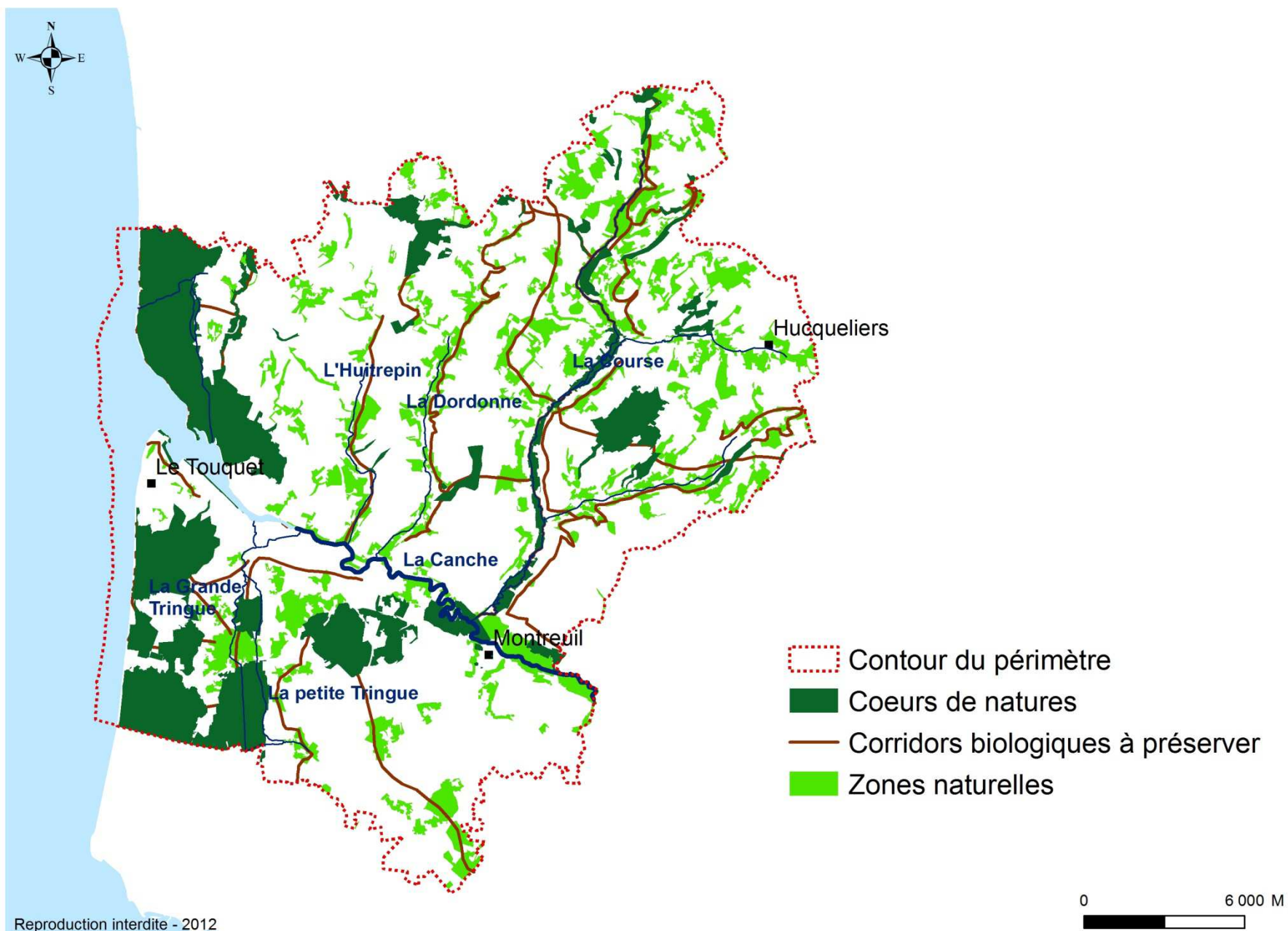
3.7.2 La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'Environnement qui a pour objectif de préserver ou de reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire national. L'ambition majeure de la Trame Verte et Bleue est donc d'enrayer le déclin de la biodiversité en constituant ou en préservant les réservoirs de biodiversité et les corridors les reliant. A l'échelle de la Région Nord Pas-de-Calais, les cœurs de nature, zones naturelles, zones à renaturer, corridors biologiques à pérenniser ou à créer... ont été identifiés dans le cadre du Schéma Régional. Le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE) est actuellement en cours d'élaboration. Le SRCE, document à porté réglementaire permettra une meilleure prise en compte des milieux naturels et aquatiques dans les documents d'urbanismes.

Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, la démarche Trame Verte et Bleue est envisagée à l'échelle Syndicat Mixte du Montreuillois. Le Syndicat Mixte du Montreuillois, conscient des enjeux environnementaux sur son territoire, mais aussi dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du SCOT souhaite mettre en œuvre la démarche Trame Verte et Bleue.

Sur le territoire, la Trame Verte et Bleue concernera particulièrement les problématiques suivantes :

- La restauration et la gestion pérenne des cours d'eau ;
- Le rétablissement de la continuité écologique ;
- La préservation, la gestion patrimoniale et la reconquête des zones humides ;
- La connexion entre ces différents milieux humides ou aquatiques ;
- La connexion entre les cœurs de nature et la lutte contre la fragmentation des milieux ;
- Le développement de liaisons écologiques périurbaines ;
- Le confortement du maillage écologique.



Carte 13 : La Trame Verte et Bleue

3.7.3 Les plans nationaux d'actions

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces menacées sont des outils de protection des espèces menacées d'extinction que la France met en œuvre depuis une quinzaine d'année. Ils ont été renforcés suite au Grenelle Environnement. Ils sont pilotés au niveau national par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEDDTL) ou par une DREAL, et ils peuvent être aussi déclinés au niveau régional.

Le périmètre du contrat de baie de Canche est concerné par plusieurs plans nationaux d'actions déclinés au niveau régional :

Le plan national d'actions en faveur du Liparis de Loesel :

Il est a été décliné au niveau de la région Nord Pas de Calais. Le plan d'actions régional en faveur du Liparis de Loesel décline les orientations du plan national : connaître, conserver, informer et sensibiliser, en 24 fiches actions. L'opérateur de ce plan est le Conservatoire botanique national de Bailleul. Plusieurs panes à Liparis de Loesel sont présentes sur le périmètre du contrat de baie de Canche, notamment dans la Réserve Biologique Domaniale de Merlimont et dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche.

Le plan national d'actions en faveur de l'Agrion de Mercure (odonates) :

Le Plan National d'Actions en faveur des Odonates a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature en juin 2010. Il est coordonné au niveau national par la DREAL Nord Pas-de-Calais (par délégation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) et rédigé par l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) qui assure par ailleurs l'animation de la mise en œuvre nationale. Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais assurera la déclinaison du plan en région en collaboration avec le Groupe Ornithologique et naturaliste (GON) du Nord Pas-de-Calais. L'Agrion de Mercure est présent dans la vallée de la Course. La mise en place d'aires protégées sur la vallée de la Course est envisagée dans le cadre du plan régional.

Le plan national d'actions en faveur des chiroptères :

La Coordination Mammologique du Nord de la France (CMNF) a été désigné par la DREAL Nord Pas-de-Calais pour élaborer et mettre en œuvre le Plan Régional en faveur des chiroptères. Les fiches actions ont été réalisées conjointement par la CMNF et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. 17 actions ont été retenues au niveau de la région Nord Pas-de-Calais.

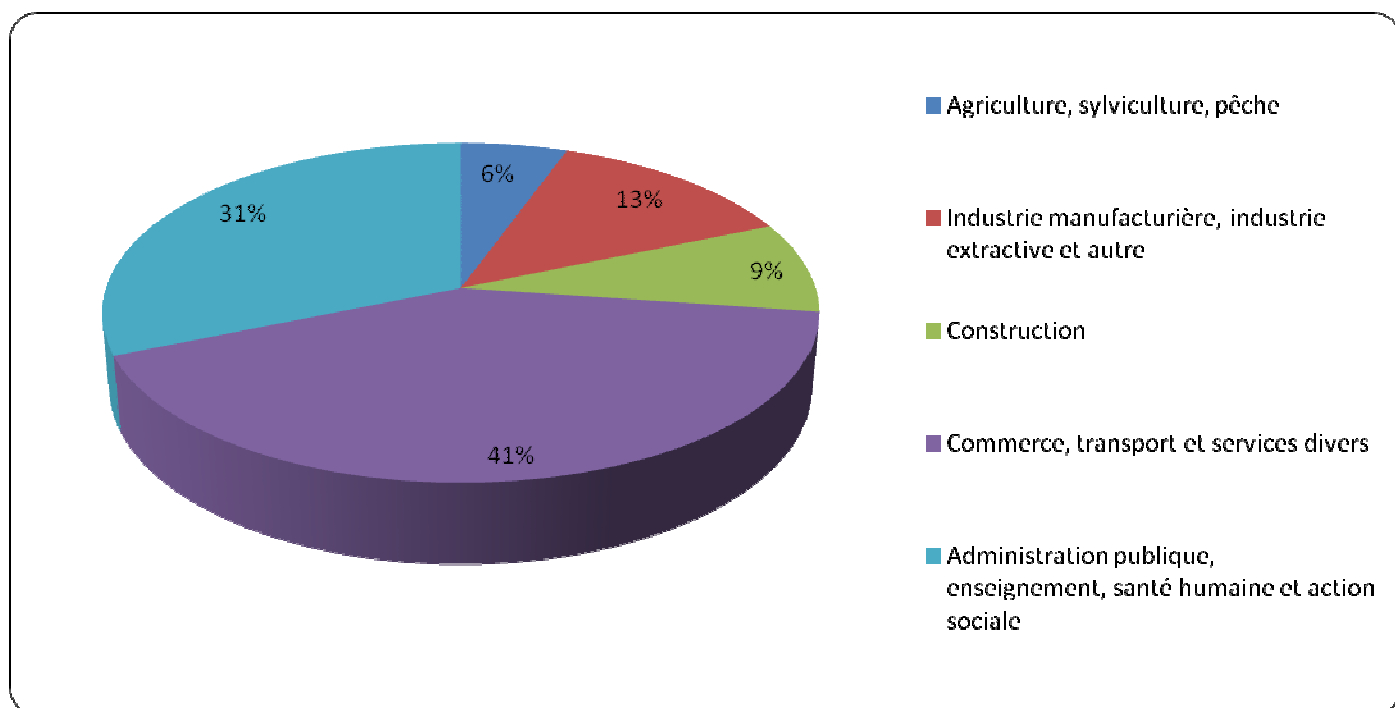
4 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LES USAGES

4.1 Occupation du sol et données socioéconomiques

4.1.1 Entreprises et emplois sur le périmètre

Les principaux bassins d'emplois se situent sur les communes littorales et à Montreuil-sur-Mer. Les entreprises de services, commerce et transport sont les plus présentes sur le secteur, de plus, elles représentent 41 % des emplois. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'aide sociale représentent 31 % des emplois sur le périmètre. Sont également présents sur le territoire, les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction qui représentent 28 % des emplois.

Figure 1 : La répartition des emplois par secteur d'activité



4.1.2 Occupation du sol

Deux entités principales se distinguent : une entité qui s'organise autour de la Canche et de ses affluents et une entité qui correspond à la frange littorale.

A l'intérieur des terres, les espaces ouverts que sont les zones agricoles, dominant. Ces zones sont caractérisées par de grandes parcelles en cultures. L'arrière pays littoral sert en grande majorité à l'agriculture, en effet, 72 % des sols sont occupés par des cultures et 9 % par des prairies.

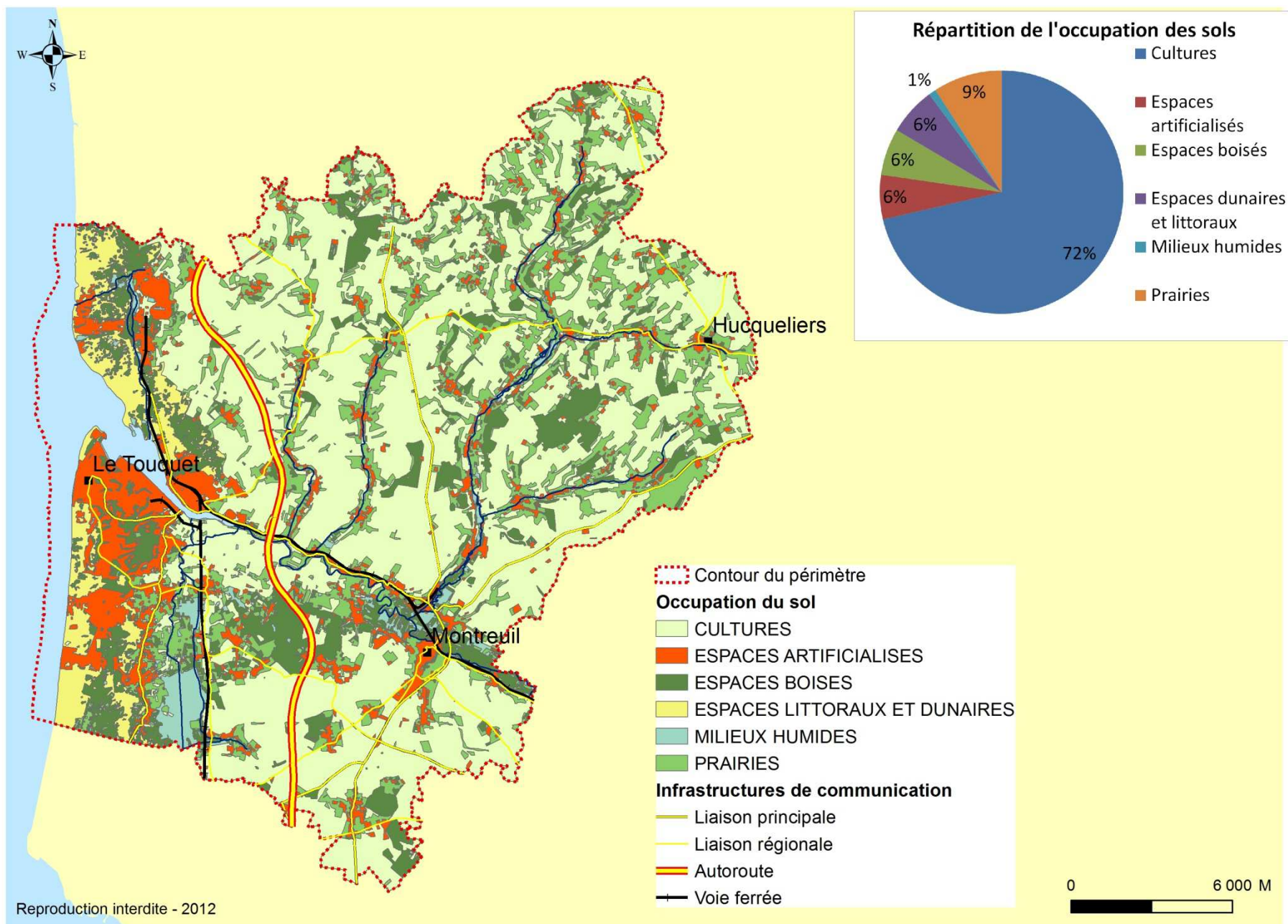
Des espaces boisés sont présents rive droite à Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil et Attin et rive gauche à La Madelaine-sous-Montreuil et la Calotterie. Les basses vallées sont souvent occupées par des milieux mixtes et semis ouverts composés d'alternance de forêts, de roselières, de prairies et de prairies humides. En rive gauche, une importante zone de marais ceinture la Grande Tringue.

Les zones urbanisées se retrouvent fréquemment le long des cours d'eau. Une bande urbanisée continue s'est constituée le long de la Canche et de la voie ferrée. Les villages, anciennes entités isolées, tendent à se rejoindre par l'intermédiaire de leurs extensions récentes : pavillons, zones artisanales et industrielles, ... jusqu'à constituer un linéaire où ne subsistent plus que quelques ouvertures libres. Ce front urbain bordant la rive droite de la Canche à partir d'Attin s'oppose au front de prairies humides en rive gauche. (SIABVC, 1999)

La frange littorale est constituée des espaces naturels tels que les dunes, plages, boisements et zones humides. Elle est aussi occupée par des zones artificialisées correspondant aux campings, aux équipements sportifs et de loisirs et aux tissus urbains des communes littorales.

La zone de l'estuaire est ceinturée par l'aéroport du Touquet et les ponts routiers et ferrés d'Étaples.

L'autoroute A16 traverse le périmètre et permet notamment de rejoindre les communes littorales. De nombreuses petites routes sont présentes comme la D 940 longeant le littoral.



Carte 14 : L'occupation du sol en 2005

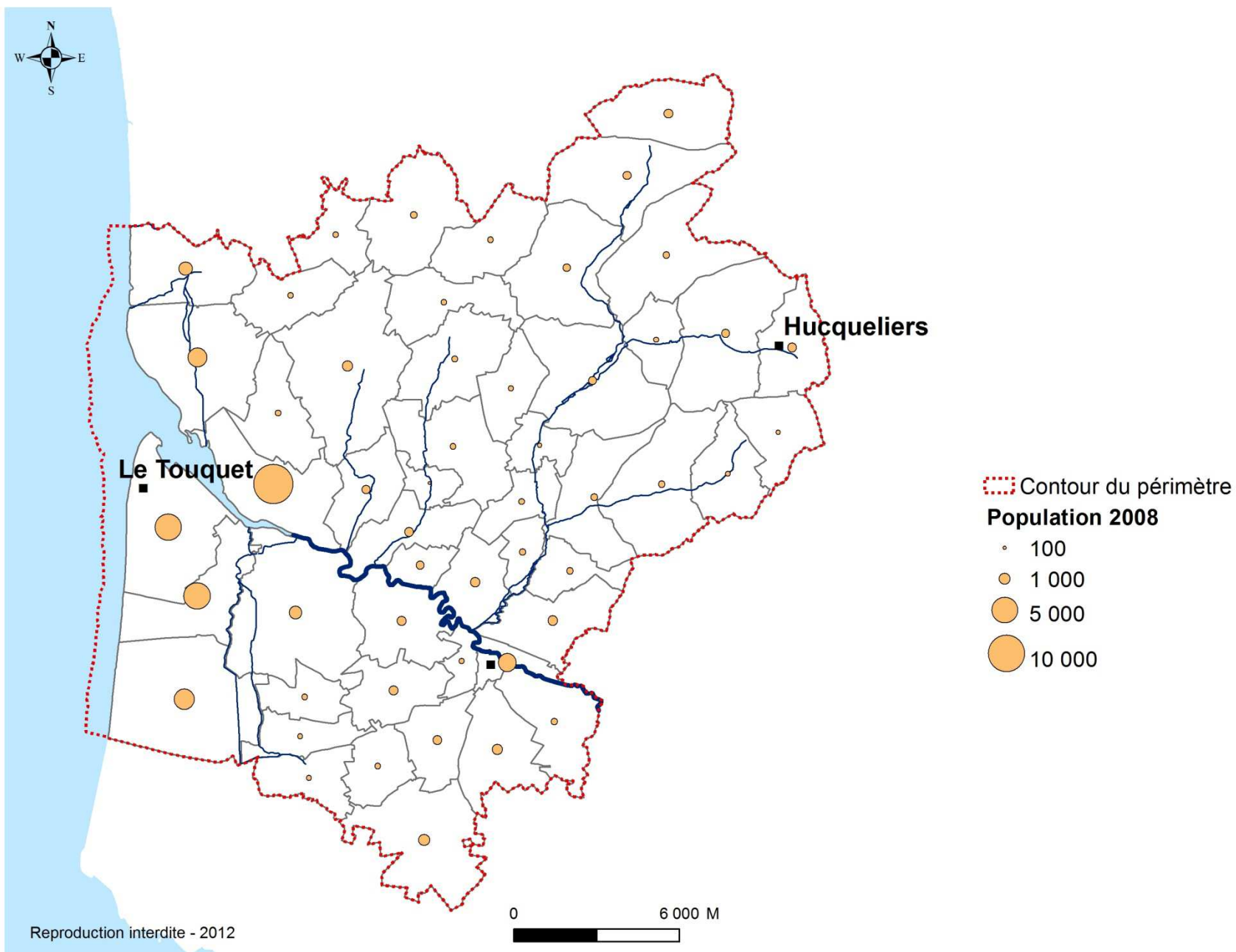
4.1.3 Une population principalement concentrée sur le littoral

Le périmètre rassemblait 51 000 habitants en 2008. Sur le territoire, les communes les plus peuplées se situent principalement autour de l'estuaire, du littoral et des cours d'eau. Environ 60 % de la population se répartit sur les communes littorales. La commune la plus peuplée est Etaples-sur-Mer avec une population totale d'environ 11 800 habitants en 2008.

Globalement, entre 1999 et 2008, la population a augmenté, puisqu'on compte environ 4 800 habitants supplémentaires soit une augmentation de population de 9.8 %. Sur le même intervalle, la population française a augmenté de 5.8% et la population du département du Pas-de-Calais a augmenté de 3 %.



Photo 15 : L'urbanisation sur le littoral, commune de Merlimont



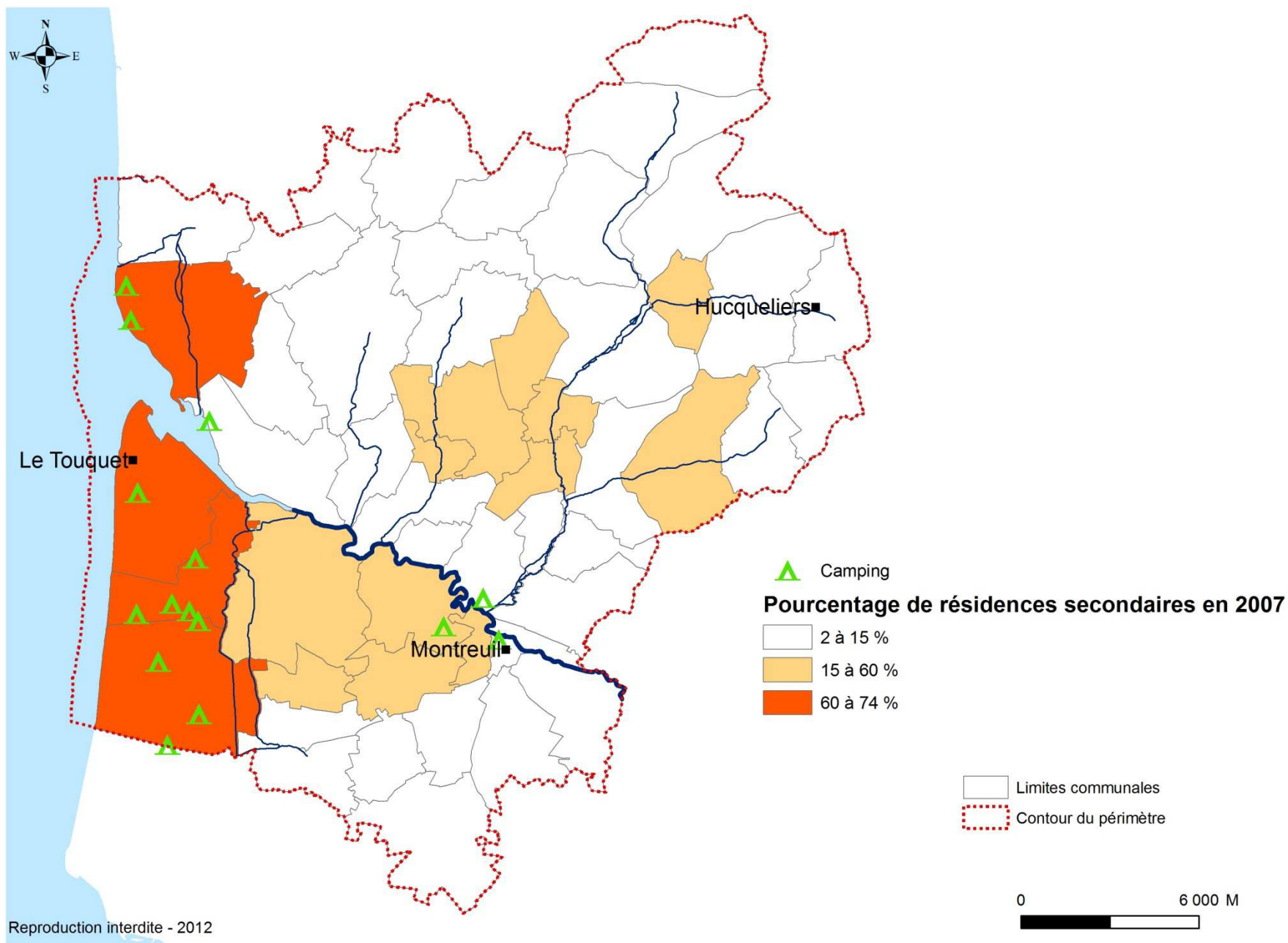
Carte 15 : La répartition de la population en 2008

4.2 De nombreuses résidences secondaires et campings :

Les communes littorales sont concernées par un grand nombre de campings et de résidences secondaires.

Pour la majorité des communes du périmètre, le pourcentage de résidence secondaire se situe entre 2 et 15 %. Pour les communes de Merlimont, Cucq, le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer et Camiers, le pourcentage de résidence secondaire est important et varie entre 60 et 73 %. Quelques communes ont un pourcentage de résidence secondaire compris en 15 et 35 % (Saint-Josse, Saint-Aubin, La Calotterie, Sorrus, La Madelaine-sous-Montreuil, Recques-sur-Course, Inxent, Bernieulles, Longvilliers, Maresville, Alette, Enquin-sur-Baillons).

La majorité des campings se trouve au sein des communes littorales regroupant une dizaine de campings. On retrouve aussi quelques campings dans les communes bordant la Canche et la Course.



Carte 16 : Les résidences secondaires et campings

4.3 Les usages de l'eau

4.3.1 Les activités professionnelles

4.3.1.1 L'agriculture

Les données du recensement général agricole (RGA) pour les années 1988 et 2000 ont permis de faire une analyse sur l'activité agricole sur le périmètre. De plus, l'état des lieux agricole du bassin versant de la Canche a été réalisé en 2003.

Les exploitations et la main d'œuvre agricole :

Actuellement et depuis plusieurs décennies, la France connaît une diminution du nombre de ses exploitations agricoles. Cette baisse se confirme au niveau du bassin versant de la Canche et au niveau du périmètre du contrat de baie. En 2000, il reste 588 exploitations agricoles et 388 en 2010 sur le périmètre du contrat de baie.

La disparition du nombre d'exploitations a entraîné une augmentation de la Surface Agricole Utilisée (SAU) par exploitation. Sur le périmètre du contrat de baie, celle-ci est passée de 49ha/exploitation à 80ha/exploitation en 2010.

La mécanisation de l'agriculture a par ailleurs induit une diminution du nombre d'actifs agricoles. En effet, entre 1988 et 2000, 37 % des actifs agricoles ont disparus sur le périmètre d'étude.

L'occupation des sols agricoles :

Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, le RGA montre une diminution des Surfaces Toujours en Herbe (STH) qui désignent les surfaces couvertes en prairies de manière permanente. En 2000 les STH représentent 24 % de la SAU. Les terres labourables représentent donc 76 % de la SAU.

En 2000, sur le bassin versant de la Canche, 43 % de la SAU sont couverts par la culture des céréales, 24 % de la SAU correspondent à la STH, 9 % de la SAU servent à la culture du maïs fourrage et ensilage, 6 % de la SAU servent pour la betterave industrielle et 19 % de la SAU correspondent à la culture de pommes de terres, légumes, lins...

L'élevage : l'importance des productions bovines et laitières :

Sur le périmètre du contrat de baie, 68 % des exploitations sont concernées par l'élevage bovin. De 1988 à 2000, l'effectif moyen de cheptel bovin par exploitation a nettement augmenté puisqu'il est passé de 50 bovins par exploitation en 1988 à 95 bovins par exploitation en 2000. Globalement, le nombre de bovin par exploitation a augmenté mais le nombre d'élevage a diminué. Le maintien des élevages d'herbivores est un facteur décisif dans le maintien des prairies sur le territoire.

La production laitière a également beaucoup évoluée. En effet, les exploitations concernées ont beaucoup diminué ainsi que l'effectif des vaches laitières. Sur le territoire, le nombre d'exploitations de production laitière est en baisse.



Photo 16 : Un élevage bovin en bordure de Canche

4.3.1.2 La pêche professionnelle :

A Etaples-sur-Mer, il y a un ancien port de pêche côtière et hauturière. Le port d'Etaples-sur-Mer accueille aujourd'hui une flottille de deux petits bateaux de pêche de moins de 11 m. Par ailleurs, un autre type de pêche se développe : deux petits navires font de la pêche à la ligne. Malgré ces difficultés, il y a une volonté des élus et des pêcheurs pour que la ville d'Etaples ne perde pas son identité de « cité des pêcheurs ». L'Association pour le Développement Durable des Activités Maritime (ADDAM) dans les estuaires de la Canche, de la Somme et de l'Authie œuvre pour le maintien des activités maritimes sur le territoire.

Le port départemental d'Etaples est la propriété du Conseil Général du Pas-de-Calais depuis le 23 janvier 2009. Le conseil consultatif départemental du port, présidé par M. Claude Allan constitue l'organe de décision du port d'Etaples-sur-Mer.

8 opérations ont été validées par le conseil consultatif départemental du port, constituant le schéma directeur du port pour 2011-2014 :

- La mise en conformité des étals de pêche ;
- La mise en conformité de l'aire de carénage ;
- L'aménagement de pistes cyclables sur la zone portuaire ;
- L'aménagement de l'éclairage du port ;
- La rénovation et l'extension de la maison du port ;
- Opération de curage du port ;
- La rénovation de la capitainerie ;
- La réfection pour l'aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de Canche.

Les autres activités du port de pêche d'Etaples-sur-Mer :

- Le roulev ;
- Capitainerie du port de plaisance ;
- Accastillage ;
- Avitaillement
- L'aire de carénage.

Photo 17 : Le Roulev à Etaples-sur-Mer



4.3.1.3 La mytiliculture

Quatre concessionnaires pour 3 entreprises d'exploitations de moules de bouchot se trouvent sur le littoral de la commune de Dannes. Ces exploitations ont été mises en place en 2009. Les moules de bouchot sont élevées sur des pieux de bois plantés sur l'estran.

A l'heure actuelle, 5 km de linéaire de bouchots sont exploités, ce qui permet 5 emplois directs. Lorsque l'exploitation des concessions sera complète, 12 km linéaire de bouchots pourront être exploités, ce qui permettra une vingtaine d'emplois.

A l'heure actuelle 300 tonnes de moules sont produites, mais le site a un potentiel de 700 tonnes de moules par an. (source : CRC Nord Pas-de-Calais, Picardie)

Pour la pratique de cette activité, du matériel d'exploitation (pieu, tracteur...) est stocké sur des terrains proches de la zone d'exploitation, mais il n'y a pas de bâtiments liés aux entreprises.

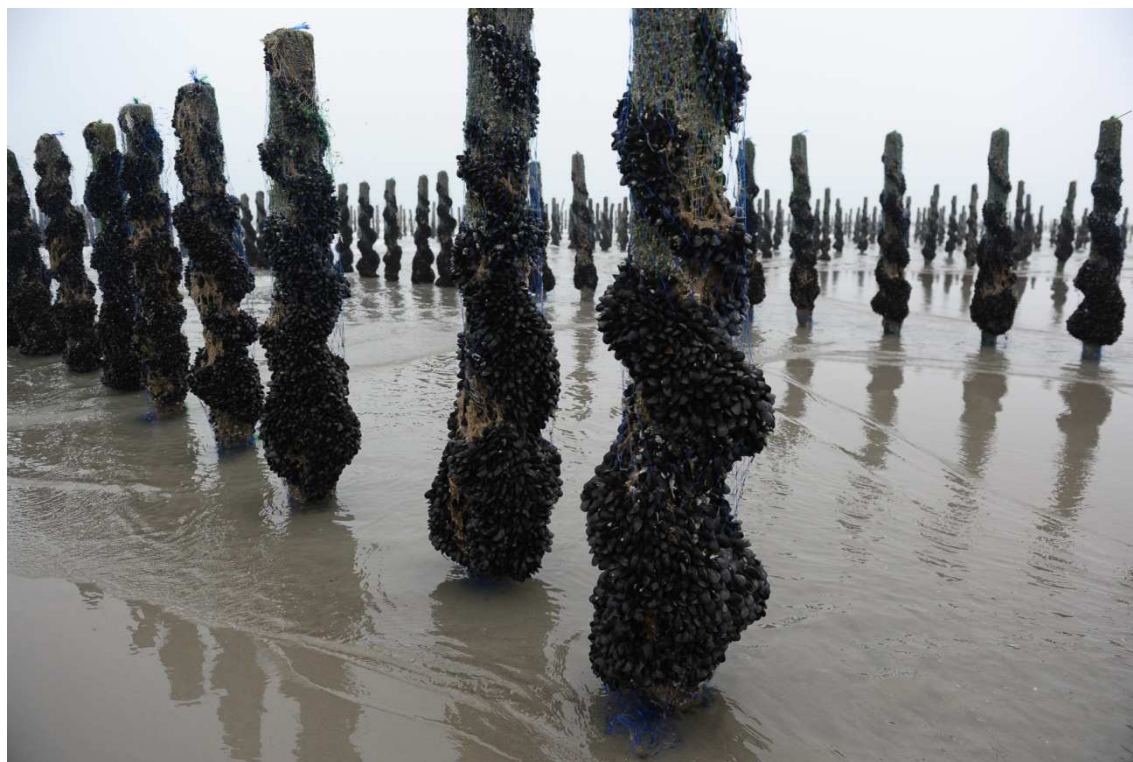


Photo 18 : Une exploitation de moules de bouchots à Dannes

4.3.2 Les activités de loisirs

4.3.2.1 Le port de plaisance d'Étaples-sur-Mer :

La ville d'Étaples-sur-Mer est gestionnaire de la plaisance sur le port d'Étaples-sur-Mer. Le réseau plaisance côte d'Opale du SMCO (Syndicat Mixte de la Côte d'Opale) regroupe les ports de plaisance de Calais, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Étaples et Gravelines.

Le port d'Étaples-sur-Mer permet d'accueillir 238 bateaux de plaisance. Il a obtenu le label pavillon bleu. Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère "environnement" dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires. (<http://www.pavillonbleu.org>)

Au niveau de la pointe Nord du Touquet se trouve également un port d'échouage.



Photo 19 : Le port d'Étaples-sur-Mer

4.3.2.2 La pisciculture

Deux fermes piscicoles sont présentes sur la vallée de la Course :

- La pisciculture de Beussent : production de truite Fario et Arc en Ciel.
- Etangs de pêche communaux d'Enquin-sur-Baillons : pisciculture à valorisation touristique composée d'un plan d'eau de 3500m² et d'un vivier de 8m².

Une ferme piscicole est présente sur la commune de Saint-Josse.



Photo 20 : La pisciculture d'Enquin-sur-Baillons

4.3.2.3 Les activités nautiques et balnéaires :

4.3.2.3.1 Les centres nautiques :

Cinq centres nautiques sont présents sur le périmètre du contrat de baie de Canche :

NOM DU CLUB	LOCALISATION
CLUB NAUTIQUE DE MERLIMONT	BASE NAUTIQUE DE MERLIMONT
CENTRE NAUTIQUE DE LA CANCHE	ETAPLES-SUR-MER
CERCLE NAUTIQUE DU TOUQUET	POINTE DU TOUQUET
AU GRE DES VAGUES	CAMIERS
CLUB NAUTIQUE STELLIEN	CUCQ

Tableau 1 : Les bases nautiques

Plusieurs activités sont pratiquées dans ces centres nautiques :

- La voile ;
- Le char à voile ;
- Le kayak en mer ;
- Le Cerf-volant ;
- La mise à l'eau de bateaux ;
- Ecole de croisière ;
- Passage du permis bateau ;
- Club de propriétaire

Ces clubs nautiques regroupent environ 1500 adhérents et 750 propriétaires de bateaux ou matériels nautique.

Les 5 centres nautiques sont sensibles à la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement et sont des acteurs de la sensibilisation et de la communication pour un usage durable de la baie :

- Organisation de sorties de découverte de la baie, de sa faune et de sa flore ;
- Publication d'encarts de sensibilisation sur l'environnement dans les calendriers des marées ;
- Sensibilisation des jeunes élèves par les moniteurs sur le respect de la nature et de l'environnement...



Photo 21 : Les activités de loisirs en baie de Canche et sur la basse vallée de la Canche

4.3.2.3.2 Le club de canoë Kayak du Pays du Montreuillois :

Cette association de 62 adhérents propose les activités suivantes :

- le canoë kayak sur la Canche ;
- la pratique compétitive du slalom ;
- la pratique de loisirs et de sports de pleine nature (course d'orientation et V.T.T).

4.3.2.3.3 La plongée sous marine :

Une association de plongée sous-marine est présente sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Les entraînements se déroulent à la piscine de Montreuil-sur-Mer. Des sorties et stages en milieu naturel sont organisés notamment dans la Canche.

4.3.2.4 La pêche de loisir :

La pêche de loisir est pratiquée sur la Canche et ses affluents ainsi qu'en baie de Canche. Plusieurs associations de pêche sont présentes sur le périmètre.

4.3.2.4.1 La pêche en eau douce :

La pêche en eau douce est pratiquée sur la Canche. Une seule Association Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) est concernée, celle de Montreuil-sur-Mer. Le nombre d'adhérents à cette AAPPMA était de 479 en 2010. En ce qui concerne les divers affluents de la Canche, il existe des parcours de pêche "privés" gérés par des particuliers ou des amicales.

4.3.2.4.2 Le surfcasting :

Dans l'estuaire de la Canche est pratiqué le Surf Casting, qui permet d'exploiter le flet. Des concours de Surf Casting sont organisés au niveau de l'estuaire de la Canche 2 ou 3 fois par an. Ces concours rassemblent une vingtaine de personnes.

4.3.2.4.3 La pêche à pied :

Il est difficile d'évaluer le nombre de pêcheurs à pied en baie de Canche, mais on en dénombre entre 27 000 et 28 000 pêcheurs à pied assidus entre Berck et Calais. Un grand nombre de pêcheurs à pied exercent leur activité sans être adhérents à une fédération de pêche. Cette activité est donc très peu structurée.

En baie de Canche la pêche à pied concerne :

- La salicorne ;
- La crevette grise ;
- Les oreilles de cochon ;
- Les coques ;
- Les vers de vase,
- Le lilas de mer ;



Photo 22 : Un concours de pêche en bord de Canche avec le Lancer Stellien

4.3.2.5 La chasse :

Sur le secteur, les associations de chasse sont les suivantes :

- Association des Sauvaginaires de la Côte d'Opale (ASCO),
- Association des Sauvaginaires du Pas-de-Calais Sud (ASPCS),
- Association maritime des Chasseurs de la Baie de Canche,
- Association des Sauvaginaires du Boulonnais,
- Les associations communales.

En 2011, environ 1700 chasseurs ont validé leur permis de chasse sur le périmètre du contrat de baie.

Tous les modes de chasse sont pratiqués dans ce secteur:

- La chasse au gibier d'eau est très prisée dans le secteur où se trouvent 344 huttes, hutteaux, aménagements de platiers à bécassines,...
- La chasse au petit gibier sédentaire en plaine et au bois,
- La chasse au gibier migrateur terrestre (Pigeon ramier, Bécasse des bois),
- La chasse au grand gibier dans les massifs forestiers,
- Le piégeage de nuisibles.

L'association maritime des chasseurs de la baie de Canche rassemble 408 chasseurs et exerce une gestion sur les 49 mares de huttes et sur les 550 hectares utilisés pour la pratique de son activité.

Photo 23 : Les mares de hutte de l'estuaire de la Canche



4.3.2.6 La baignade

Les zones de baignade sur le périmètre du contrat de baie de Canche sont les suivantes :

- Plages de Sainte-Cécile et de Saint-Gabriel à Camiers ;
- Plage du Touquet ;
- Plage de Cucq ;
- Plage de Merlimont.

Les communes exercent une gestion touristique des plages. Certains plagistes mettent également en place des aménagements de loisir sur les plages.



Photo 24 : Des baigneurs sur la plage de Merlimont

4.3.2.7 La randonnée pédestre, équestre et le cyclisme

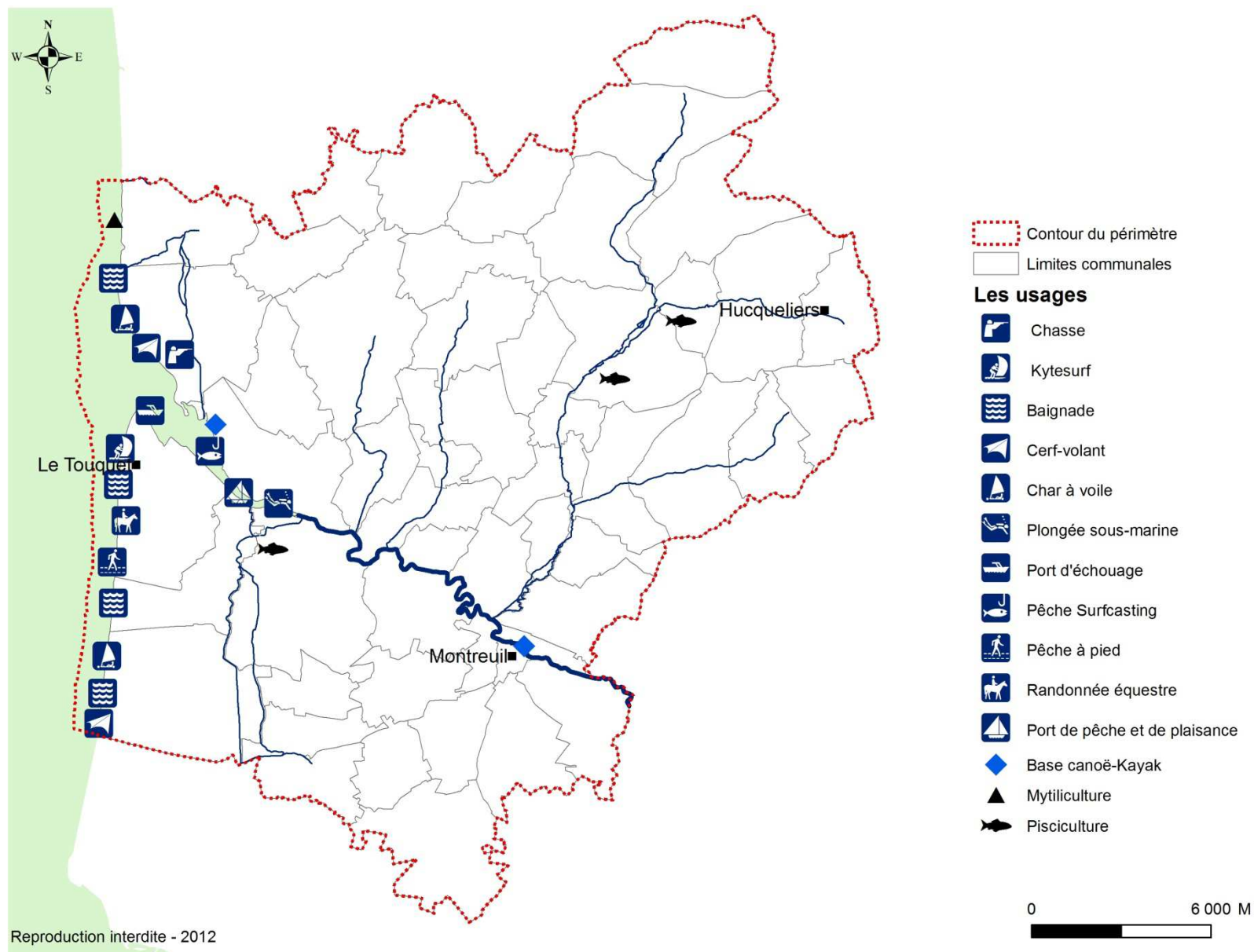
Les communautés de communes, les communes et les propriétaires de sites naturels proposent de nombreux sentiers pédestres sur le périmètre. Ceux-ci permettent de découvrir le littoral et les milieux dunaires. Les communautés de communes proposent également de nombreuses voies cyclables. Plusieurs circuits sont destinés à la découverte de la région à vélo. Des sentiers de randonnées équestres sont aussi présents notamment sur les communes littorales.



Photo 25 : Des randonneurs à cheval



Photo 26 : Des randonneurs à vélo



Carte 17 : Les loisirs et le tourisme liés à l'eau

5 L'EAU ET SA GESTION

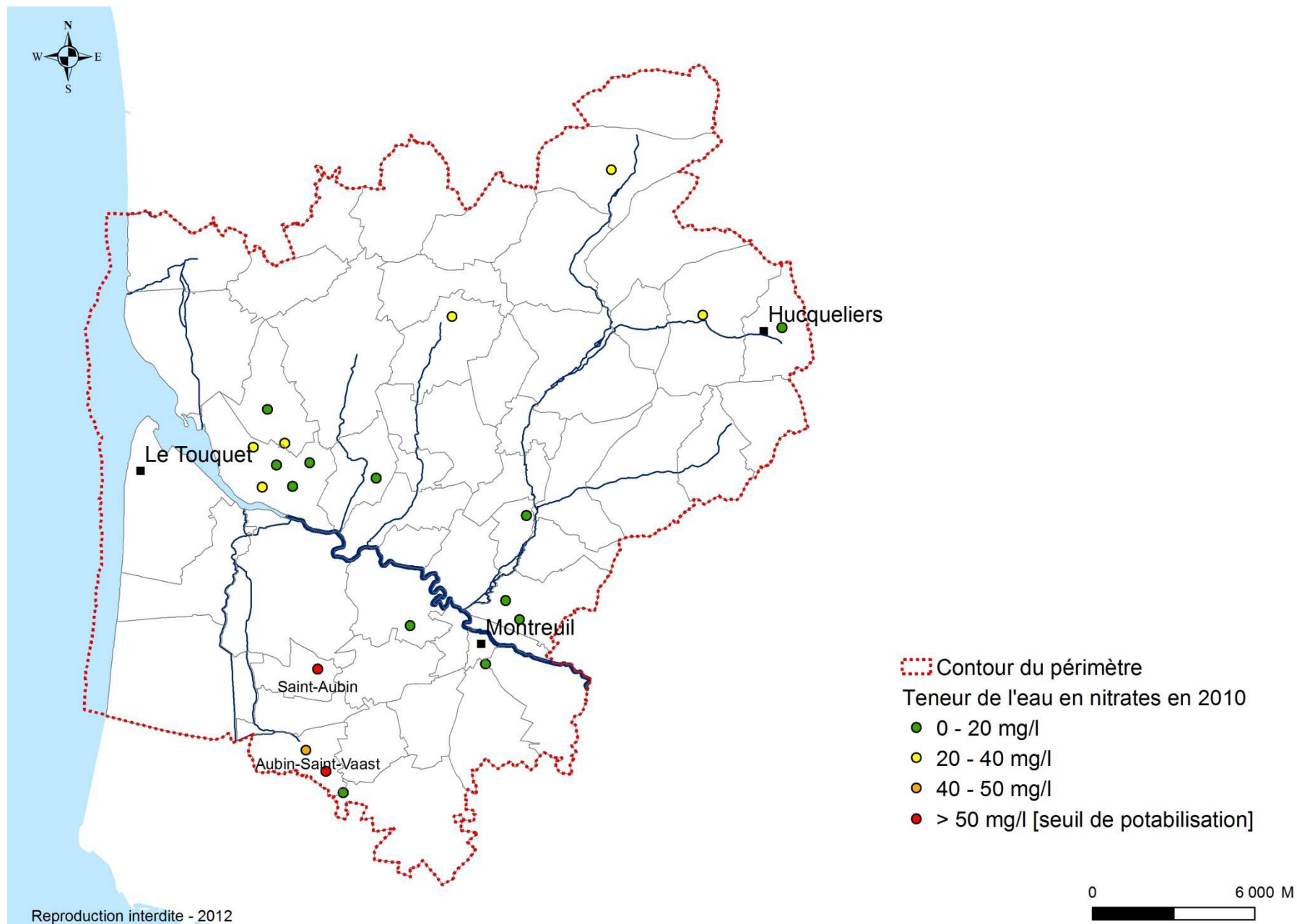
5.1 L'état des eaux souterraines

L'objectif d'atteinte du bon état global et chimique de la masse d'eau « Craie de la vallée de la Canche Aval » de code FR1005 selon le SDAGE est fixé à 2027. Cependant l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif est maintenu à 2015.

5.1.1 Les nitrates

La présence de nitrates dans les eaux souterraines est principalement d'origine agricole. Les pollutions diffuses émises percolent dans les nappes d'eau souterraines.

Pour les nitrates, la norme de potabilité est fixée à 50 mg/l. Ce seuil représente également la valeur à ne pas dépasser pour l'atteinte du bon état chimique des eaux souterraines selon le SDAGE Artois Picardie. Il est dépassé sur deux points situés à Saint-Aubin et Airon-Saint-Vaast en 2010. La présence de nitrates est aussi constatée dans de nombreux points dans les eaux souterraines du périmètre du contrat de baie de Canche. **L'état actuel de la masse d'eau FR1005 est donc mauvais au regard du SDAGE Artois Picardie.**



Carte 18: Les nitrates dans les eaux souterraines

5.1.2 Les pesticides

Les pesticides que l'on retrouve dans les eaux sont d'origine agricole et proviennent également de l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités et les particuliers. En fonction des conditions d'utilisation et selon les caractéristiques du milieu, ces substances actives peuvent se retrouver dans les eaux superficielles par ruissellement, drainage ou encore érosion, et dans les eaux souterraines par infiltration dans le sol.

Pour les pesticides, des limites de qualité sont fixées dans les eaux brutes et dans l'eau au robinet du consommateur :

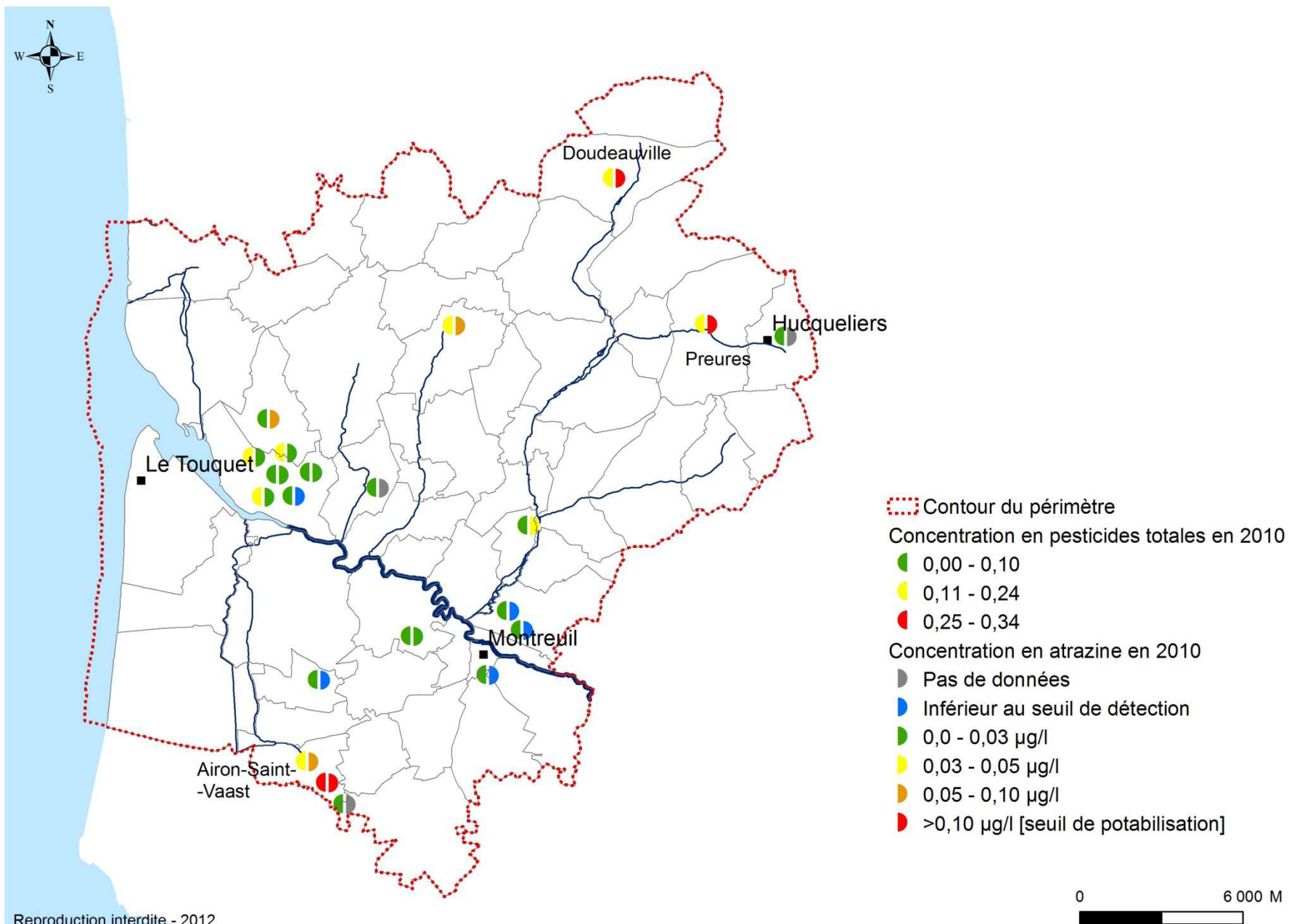
- Dans les ressources en eau : les normes sont fixées à 2 µg/L pour chaque pesticide et 5 µg/L pour le total des substances mesurées.
- Au robinet du consommateur : les normes sont fixées à 0,10 µg/L pour chaque pesticide (à l'exception de l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et de l'heptachloroépoxyde : 0,03 µg/L) et à 0,50 µg/L pour le total des substances mesurées. (<http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/>)

Sur le périmètre, 21 stations de suivi de l'Agence de l'eau sont présentes. Sur 3 points, situés à Airon-Saint-Vaast, Preures et Doudeauville, la norme de potabilité pour l'atrazine est dépassée en 2010.

L'état actuel chimique et global de la masse d'eau FR1005 est donc mauvais au regard du SDAGE Artois Picardie.

L'Atrazine est le principal paramètre de déclassement pour ce qui concerne les pesticides. Cet herbicide est par ailleurs interdit en France depuis 2003 et par la directive européenne 2004/247/CE. Depuis cette date, la concentration en Atrazine au niveau des captages d'Airon-Saint-Vaast et Preures n'a pas significativement diminuée.

Les trois Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) lancé sur le captage Grenelle situés à Etaples-sur-Mer, sur le captage Grenelle situé à Airon-Saint-Vaast et sur le captage de Doudeauville, témoignent de la dégradation et de la vulnérabilité de la qualité des eaux souterraines. Les deux captages, classés au titre du Grenelle de l'environnement feront l'objet d'un plan d'actions concret et seront suivi pour leur préservation. Trois opérations ORQUE sur le territoire montrent aussi la volonté des collectivités de s'engager pour la protection de la qualité de l'eau à destination humaine.



Carte 19 : Les pesticides dans les eaux souterraines

5.2 L'état des eaux superficielles

5.2.1 La qualité des cours d'eau

L'objectif d'atteinte du bon état global et chimique de la masse d'eau « la Canche » de code AR13 est fixé à 2027 d'après le SDAGE. Par contre, l'objectif d'atteinte du bon état écologique est maintenu à 2015.

5.2.1.1 Etat chimique

La DCE, vise 41 substances chimiques. L'objectif de bon état chimique consiste à respecter les normes de qualité environnementale pour ces substances. **Selon le SDAGE Artois Picardie le bon état chimique, en prenant en compte les HAP et hors HAP de la masse d'eau AR13 ne sera pas atteint en 2015.**

La masse d'eau « La Canche » atteint le mauvais état chimique à cause d'une concentration trop élevée en isoproturon et benzo(g,h,i)+Indeno(1,2,3-cd). L'isoproturon est un herbicide utilisé par l'activité agricole pour traiter les grandes cultures. La contamination des milieux aquatiques est observée au cours des périodes d'application du composé et après lessivage des sols traités.

5.2.1.2 Etat écologique

Selon la DCE, l'état écologique correspond à la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. L'évaluation de l'état écologique est basée sur trois diagnostics (éléments biologiques, physico-chimiques, polluants spécifiques de l'état écologique).

Pour la Canche, l'état écologique est Bon en 2008.

5.2.1.2.1 Etat biologique :

L'état biologique des eaux est déterminé à partir de plusieurs paramètres : l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé), l'IBD (Indice Biologique Diatomée) et l'IPR (Indice Poisson Rivière). Il n'y a pas de stations de mesures pour l'IPR sur le périmètre.

Globalement, la qualité biologique des eaux est bonne pour la Course et moyenne pour la Canche à Beutin en 2008.

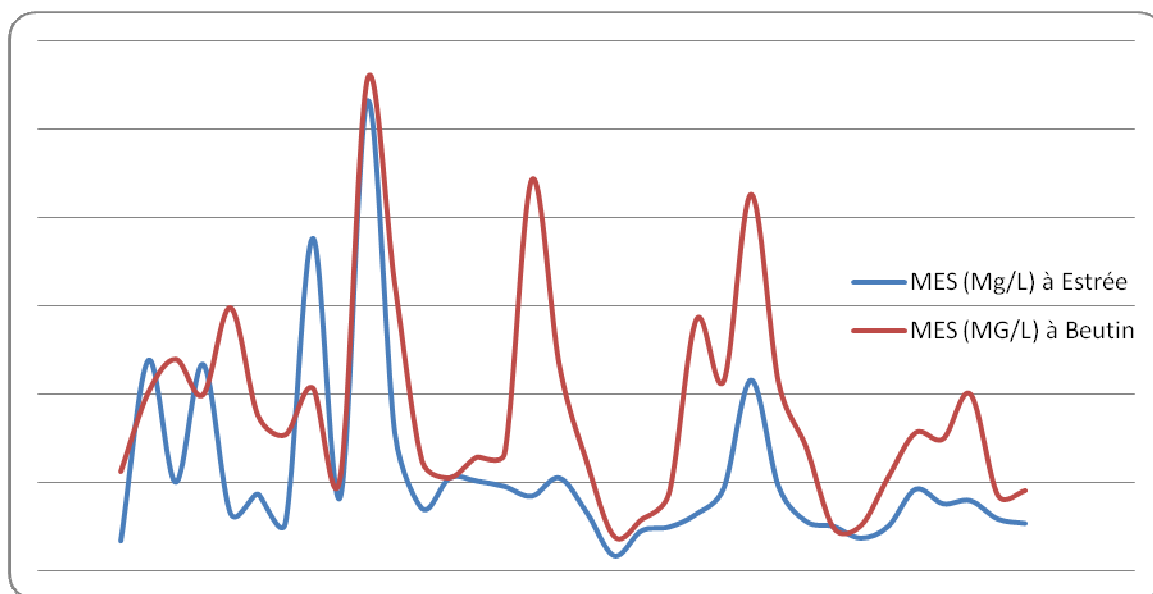
Station	La Canche à Beutin	La Course à Estrée
Etat biologique	Moyen	Bon
IBGN	Moyen	Très bon
IBD	Bon	Bon

Tableau 2 : L'état biologique des cours d'eau en 2008

Les paramètres suivants dégradent la qualité biologique : les matières en suspensions, les nitrates, les matières phosphorées, les matières organiques et oxydables.

Les matières en suspension :

Les MES ont pour effet de troubler l'eau et représentent une gêne pour la pénétration de la lumière. Elles peuvent aussi être la cause de l'envasement du fond des cours d'eau. Leur présence est notamment la conséquence des pratiques agricoles et notamment du retournement de prairies. La concentration en MES dépend directement des conditions climatiques. Les phénomènes pluviaux entraînent les MES vers les cours d'eau. Le bassin versant est particulièrement sensible à l'érosion des sols agricoles.



La concentration en MES varie énormément d'une année sur l'autre. De nombreuses mesures dépassent 50 mg/l, seuil qui correspond à la classe passable et 100 mg/l, voir 150mg/l, seuils qui correspondent aux classes mauvaise et très mauvaise.

Figure 2 : La concentration en MES sur la Course et sur la Canche
(Source : Banque de Bassin Artois Picardie)

Une station de mesure de la qualité des eaux a été mise en place entre 1998 et 2003 sur la Canche, au niveau de la commune d'Attin par l'Agence de l'Eau. Ce dispositif a permis de mesurer notamment, les flux de MES. Les mesures réalisées grâce à ce dispositif montrent qu'en période sèche ou de basses eaux, les concentrations en MES varient entre 1 et 90 mg/l et qu'en période de moyennes ou de hautes eaux, les concentrations en MES varient entre 40 et 610 mg/l. Il a été mesuré le passage de 350 000 tonnes de MES entre 1998 et 2003. La station de mesure a été remise en service en 2011 à Attin.

Les nitrates :

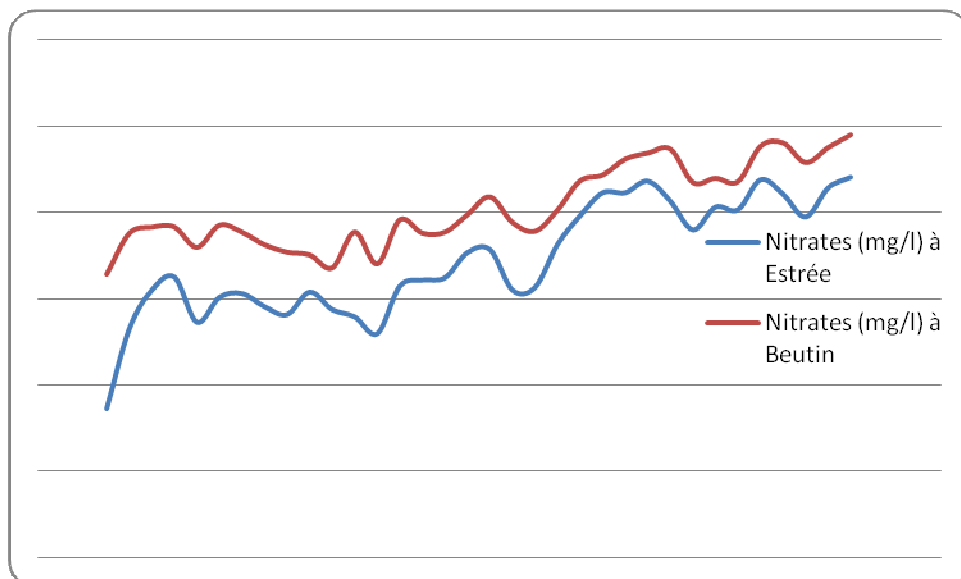


Figure 3 : La concentration en nitrates sur la Canche et sur la Course en fonction du temps
(Source : Banque de Bassin Artois Picardie)

Depuis le début des années 1980, la concentration en nitrates dans la Canche et dans la Course a tendance à augmenter. La concentration en nitrates sur la Canche reste toujours supérieure à la concentration en nitrates sur la Course.

La moyenne des analyses en 2010 sur la Canche atteint 24,5 mg/l et 22,1 mg/l sur la Course. Ces deux mesures correspondent à la classe passable selon la grille SEQ -Eau.

La qualité médiocre des cours d'eau du bassin en nitrates est essentiellement d'origine agricole diffuse. Cette pollution percole dans la nappe d'eau souterraine et réapparaît dans les eaux de surface au niveau des sources ou lors des remontées de nappes. L'apport de nitrates peut aussi résulter du lessivage par la pluie des nitrates agricoles. Le caractère diffus de ce type de pollution explique qu'il n'y ait pas eu pour l'instant de réels progrès de la qualité des cours d'eau. (Etat des lieux des districts hydrographique, 2005) Les rejets d'eaux usées urbaines peuvent aussi être une source de nitrates.

Une présence excessive de nitrates dans les cours d'eau peut être à l'origine de phénomènes d'eutrophisation.

Les matières organiques :

Les matières organiques proviennent des rejets des eaux usées, des rejets pluviaux, des stations d'épuration, des rejets de certains types d'industries (industries agricoles et alimentaires, cartonneries...). Ces matières se dégradent par oxydation et consomment ainsi, l'oxygène dissous dans l'eau.

Les matières organiques se mesurent essentiellement par la DCO (Demande Chimique en Oxygène) et par la DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène).

Sur la Canche à Beutin et sur la Course à Estrée, les mesures montrent que la DCO dépasse régulièrement le seuil de 30 mg/l O₂ qui correspond à la classe passable d'après la grille SEQ Eau.

5.2.1.2.2 Etat physico-chimique :

L'Etat physico-chimique des eaux est déterminé à partir des paramètres de température, acidification, bilan oxygène et nutriments.

Station	La Canche à Beutin	La Course à Estrée
Etat physico-chimique	Bon	Bon

Tableau 3 : L'état physico-chimique des cours d'eau en 2008

L'état physico-chimique est bon sur la station de Beutin et bon sur la station d'Estrée en 2008.

5.2.1.3 L'évaluation de la qualité physique des cours d'eau

L'état hydromorphologique des cours d'eau est caractérisé par les paramètres suivants :

- Lit mineur : certains cours d'eau ont subi des modifications morphologiques : mise en place d'étangs, curage, recalibrage, mise en place de digues...
- Berges : les principales altérations des berges sont dues au piétinement animal (bovin), à la présence de nuisibles (rats musqués) et à l'érosion hydraulique (surtout la Dordogne) ;
- Ripisylve : la diversité de la ripisylve est moyenne à satisfaisante. La Canche est principalement endiguée sur tout le linéaire aval ce qui rend la ripisylve encore moins présente que sur le reste du linéaire. La présence de la Renouée du Japon et de la Balsamine de l'Himalaya, espèces végétales qualifiées d'invasives, est constatée.

Le SEQ-physique permet d'évaluer l'état hydromorphologique des cours d'eau :

Station	La Canche à Beutin	La Course à Estrée
Lit majeur	Légèrement perturbé	Totalement ou presque totalement non perturbé
Berge	Légèrement perturbé	Légèrement perturbé
Lit mineur	Moyennement perturbé	Moyennement perturbé
Ripisylve	Moyennement perturbé	Moyennement perturbé

Tableau 4 : La qualité hydromorphologique des cours d'eau évalué par le SEQ-physique en 2008.



Photo 27 : L'Huitrepin (à gauche)



Photo 28 : La Dordogne (à droite)

5.2.2 Les eaux côtières

Selon la DCE, l'objectif de bon état global et l'objectif de bon état chimique sont reportés en 2027. L'objectif de bon état écologique est reporté pour 2021.

5.2.2.1 La qualité des eaux conchylicoles

La qualité des eaux conchylicoles fait l'objet d'un classement sanitaire défini par arrêté préfectoral.

Le réseau de surveillance microbiologique (REMI), permet d'évaluer les niveaux de contamination microbiologique dans les coquillages et de suivre leurs évolutions, de détecter et suivre les épisodes de contamination. (http://envlit.ifremer.fr/surveillance/microbiologie_sanitaire/presentation)

Deux points de contrôle REMI sont présents sur le périmètre du contrat de baie :

Nom du point	Classement	Groupe	Nombre d'analyses	%<230 mg E. coli/100g CLI	%entre 230 et 4600 mg E. coli/100g CLI	%entre 4600 et 46000 mg E. coli/100g CLI	%>46000 mg E. coli/100g CLI
Saint Gabriel	C	coque	18 (de 2007 à 2009)	11,1	55,6	27,8	5,6
Dannes	B	moule	14 (de 2010 à 2011)	28,6	71,4	0	0

Tableau 5 : Les caractéristiques des points REMI

Le point de suivi de Saint-Gabriel est classée C pour le groupe 2 des bivalves fouisseurs. Sur le bulletin de la surveillance, édition 2010 – LER Boulogne-sur-Mer, il est précisé que la ressource est instable et parfois insuffisante pour la réalisation des prélèvements.

Il existe un point REMI sur les concessions mytilicoles de la commune de Dannes. Une étude de zone a été réalisée en 2008 et un suivi existe depuis 2010. Ce point est classé en B pour les moules.

5.2.2.2 La qualité des eaux de baignade

Plusieurs zones de baignades sont présentes sur le périmètre du contrat de baie :

- Les plages de Sainte-Cécile et Saint-Gabriel sur la commune de Camiers ;
- Cucq Stella-plage ;
- Le Touquet centre plage ;
- Merlimont centre plage

Classement des eaux de baignade en application de la directive 76/160/CEE :

La directive 76/160/CEE se base sur la teneur en Coliformes totaux, *Escherichia coli* et en entérocoques intestinaux dans l'eau de baignade. Elle préconise par ailleurs, une interprétation des résultats au cours de la saison balnéaire et une interprétation des résultats à l'issue de la saison balnéaire. A l'issue de la saison balnéaire, un classement est effectué pour chaque zone de baignade à partir des analyses effectuées durant la saison balnéaire. Les paramètres utilisés pour ce classement sont : coliformes totaux, *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux pour les paramètres microbiologiques et huiles minérales, substances tensioactives (mousses) et phénols pour les paramètres physico-chimiques.

Les résultats des analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) montrent que la qualité des eaux de baignade est bonne en 2010 sur la plage de Cucq et que la qualité des eaux de baignade est acceptable sur les plages de Saint-Gabriel, Sainte-Cécile, Dannes, Le Touquet Centre Plage et Merlimont en 2010.

Classement des eaux de baignade en application de la directive européenne 2006/7/CE :

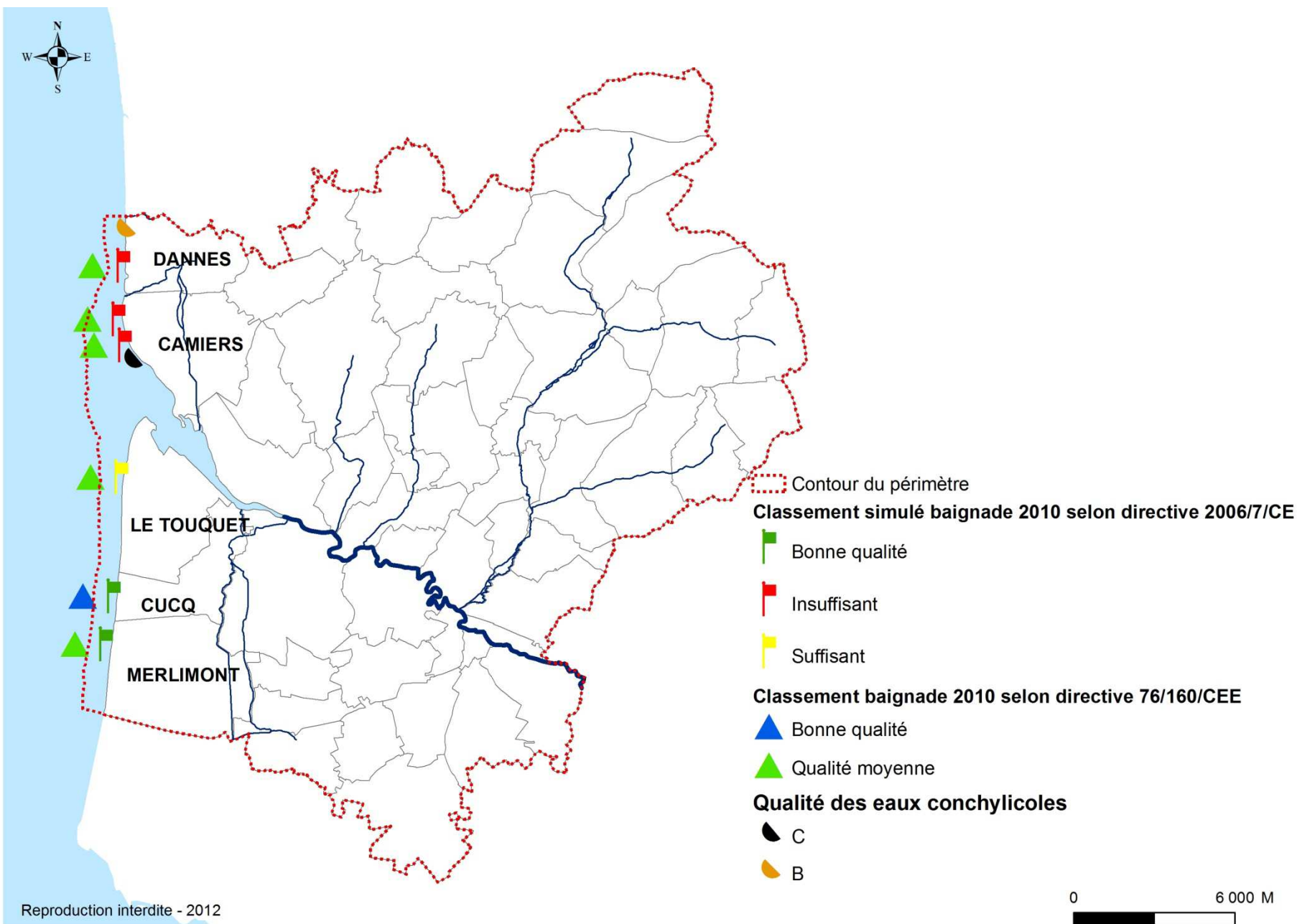
Selon la directive européenne 2006/7/CE, seuls deux paramètres sont pris en compte pour l'évaluation de la qualité des eaux de baignade : Entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*.

L'évaluation de la qualité des eaux de baignade prend en compte la moyenne des résultats sur les 4 dernières saisons balnéaires. Des évaluations de la qualité des eaux de baignade sont réalisées à l'issue de chaque saison balnéaire. L'évaluation est basée sur les analyses réalisées par l'ARS recueillis pour la saison balnéaire en cours et pour les trois saisons balnéaires précédentes. L'évaluation doit être conforme à la procédure décrite à l'annexe II de la directive européenne 2006/7/CE.

D'ici fin 2013, le premier classement de la qualité des eaux de baignade selon la nouvelle directive devra être fait. D'ici fin 2015, toutes les eaux de baignade devront être classées au moins en qualité suffisante.

La directive européenne de 2006 impose également l'élaboration de profils de vulnérabilité des eaux de baignade qui doit permettre de connaître les caractéristiques de la zone de baignade, les sources de pollution et l'évolution de ces pollutions au sein de la zone de baignade. Les profils de vulnérabilités des eaux de baignade ont été réalisés en 2011 sur les communes concernées par des zones de baignade.

Le classement simulé de la baignade en application de la directive baignade de 2006, montre qu'en 2010 la qualité des eaux de baignade serait insuffisante sur les plages Dannes et de Camiers, suffisante sur la plage du Touquet et bonne sur les plages de Cucq et Merlimont.



Carte 20 : La qualité des eaux bactériologiques du littoral

5.2.2.3 La qualité phytoplanctonique

Le réseau REPHY (réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines) permet le suivi spatio-temporel des flores phyto-planctoniques et des phénomènes phycotoxiques associés. Il n'existe pas de point de suivi REPHY sur la baie de Canche.

Par contre, 3 points de suivi REPHY sont présents sur la masse d'eau côtière la Warente à Ault, au niveau de l'estuaire de la Somme. Ces points présentent une abondance maximale relativement précoce en fin d'hiver pour 2006. Pour les années 2005, 2007 et 2008, l'abondance maximale est atteinte au printemps. Les abondances minimales se situent en fin d'automne/début d'hiver pour 2005 à 2007, ou en été pour l'année 2008 et en automne pour l'année 2009. La présence de la prymnésiophyce *Phaeocystis globosa*, n'apparaît dans les taxons dominants que lors du deuxième trimestre 2009. Des toxines amnésiantes (ASP) du genre *Pseudo-nitzschia* ont été retrouvées avec des concentrations variant entre 100 et 272 500 cellules/L de Janvier à Décembre. (Bulletin de la surveillance, édition 2010 – LER Boulogne-sur-Mer)

5.2.2.4 La qualité physico-chimique

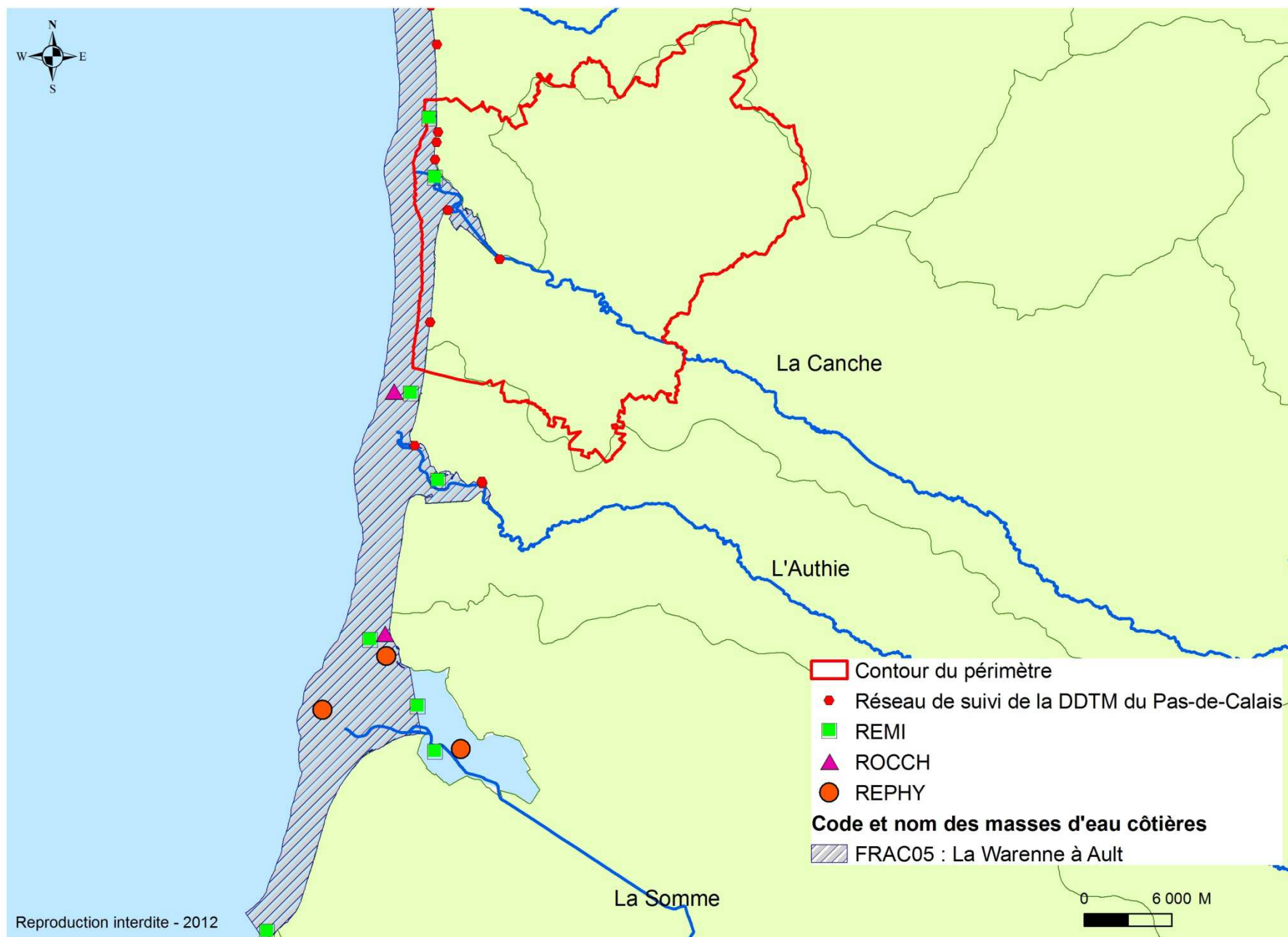
Depuis 1994, le principal outil de suivi de la contamination chimique au niveau du littoral était le RNO (Réseau National d'Observation de la qualité des eaux côtières). Cet outil a été remplacé par le ROCCH (Réseau d'observation de la contamination chimique) depuis 2008.

Le RNO a permis de mesurer jusqu'en 2007 les métaux Ag, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, V, Zn, les HAP (hydrocarbures polycycliques aromatiques), les PCB, le lindane et les résidus de DDT. Ces mesures étaient réalisées par les laboratoires de l'IFREMER. Les mesures réalisées dans le cadre du ROCCH sont décentralisées auprès des agences de l'eau. La surveillance chimique coordonnée et réalisée par l'Ifremer ne concerne plus que les 3 métaux réglementés au titre de la surveillance sanitaire (Cd, Hg et Pb). (Bulletin de la surveillance, édition 2010 – LER Boulogne-sur-Mer)

Il n'existe pas de point de suivi RNO ou ROCCH sur la baie de Canche. Deux points de suivi ROCCH sont présents sur la masse d'eau côtière la Warente à Ault, au niveau de l'estuaire de l'Authie et de la Somme. Que se soit en baie d'Authie ou en baie de Somme, les seuils réglementaires relatifs aux denrées alimentaires fixées par les règlements européens n°466/2001 et n°221/2002 ne sont dépassés pour aucun des trois métaux étudiés. Sur la baie d'Authie entre 1992 et 2008, on observe une diminution de la teneur en Cadmium et Plomb. Pour le Mercure, une augmentation est constatée entre 1992 et 2001, puis entre 2001 et 2008, il y a une diminution de la teneur en Mercure. Sur la baie de Somme entre 1992 et 2008, on observe une diminution de la teneur pour la teneur en Cadmium, Plomb et Mercure.

5.2.2.5 Le suivi de la qualité de l'eau par la Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais

La Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais suit de manière mensuelle la qualité de l'eau au niveau de l'estuaire de la Canche et du ruisseau de la Grande Tringue. Elle suit les paramètres suivant : conductivité, salinité, teneur en O₂, température, SiO₂, pH, turbidité, MES, DBO₅, DCO, NTK, NO₂, NO₃⁻, NH₄⁺, phosphore, chlorophylle.



Carte 21 : Le réseau de suivi de l'Ifremer et de la DDTM du Pas-de-Calais

5.3 La gestion de l'eau

5.3.1 La gestion de la ressource en eau pour la consommation humaine

5.3.1.1 Les structures compétentes pour la production et la distribution d'eau potable

Treize structures détiennent la compétence production ou distribution de l'eau potable sur le périmètre. Ces structures sont souvent des syndicats intercommunaux et parfois des communes. Trente-sept zones de captages sont présentes sur le périmètre du contrat de baie de Canche. La plupart sont des zones de captages d'eau potable, puisque 94% des prélèvements sont destinés à l'eau potable.

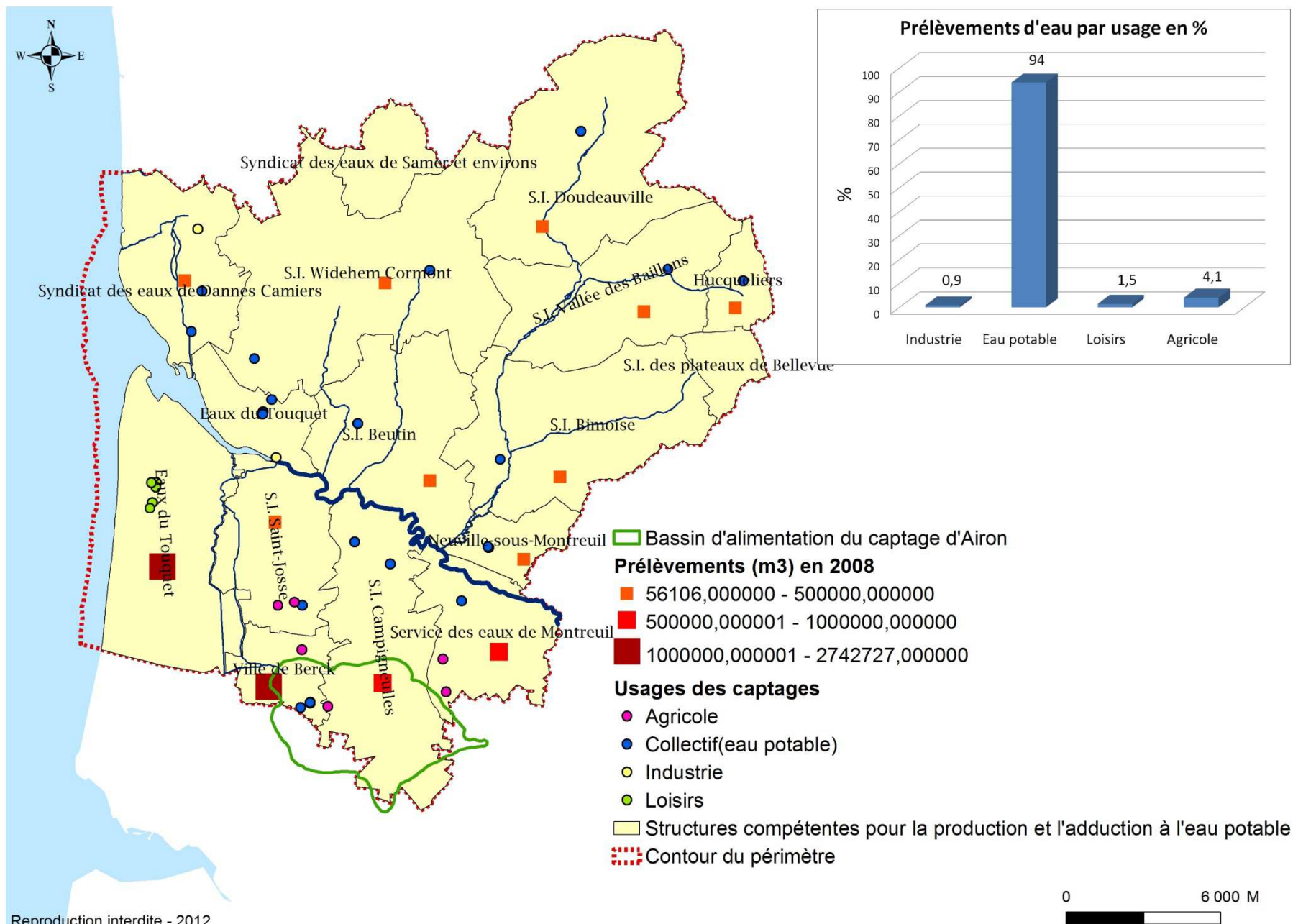
5.3.1.2 Deux captages Grenelle sur le périmètre

A l'échelle de la France, les 500 captages d'eau potable les plus menacés vis-à-vis des pollutions diffuses, des nitrates et des produits phytosanitaires ont été identifiés. La loi Grenelle 1 prévoit la mise en place de programmes spécifiques sur les aires d'alimentation de captages (AAC) pour préserver la ressource en eau. Un arrêté de délimitation de l'AAC et un arrêté définissant le plan d'action de la protection de la ressource doivent être pris. L'arrêté définissant le plan de protection de la ressource nécessite d'établir un plan d'actions concertées avec les agriculteurs.

Deux des 500 captages prioritaires à l'échelle de la France se situent sur les communes d'Étaples et d'Airon-Saint-Vaast.

Les captages d'Airon-Saint-Vaast sont au nombre de 4 mais 3 seulement sont actifs, ils desservent environ 21 000 habitants selon le recensement de 1999 et 150 000 en période estivale sur les communes suivantes : Airon-Saint-Vaast, Airon-Notre-Dame, Rang-du-Fliers, Berck-sur-Mer et Verton. La production annuelle de ces captages s'élevait à 2 018 436 m³ en 2008. L'aire d'alimentation du captage (AAC) d'Airon-Saint-Vaast a été identifiée en 2010 et couvre une surface de 2 840 hectares. (Etude du bassin d'alimentation du champ captant d'Airon-Saint-Vaast, 2010) Le diagnostic multi pressions est en cours.

Le champ captant de Rombly a été défini comme captage prioritaire pour la protection de l'aire d'alimentation vis-à-vis des pollutions diffuses (notamment liées à l'agriculture : pesticides, nitrates). Les forages du Rombly sont au nombre de 6. En 2006, ils desservaient environ 25 500 habitants sur les communes du Touquet-Paris-Plage, de Cucq, d'Étaples-sur-Mer, de Lefaux et de Merlimont. La production annuelle des captages s'élève à 4 000 000 m³/an.



Carte 22 : L'organisation de l'eau potable

5.3.2 Les utilisations de l'eau pour les usages professionnels

5.3.2.1 Les industries utilisatrices d'eau

Six industries sont recensées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, comme utilisatrices d'eau que se soit pour leurs prélèvements ou leurs rejets. Les captages industriels représentent 0.9% des captages.

Deux installations classées pour la protection l'environnement (ICPE) sont présentes sur le périmètre : les Sucreries et Valéo.

Etablissement	Localisation	Activité
TEREOS Attin	Attin	Fabrication de sucre
Régat du Touquet	Le Touquet-Paris-Plage	Commerces et services
Blanchisserie Parisienne	Etaples	Blanchisserie
Valéo EEM	Etaples	Equipementier automobile
Lycée hôtelier	Le Touquet-Paris-Plage	Education
Centre hospitalier de Montreuil	Montreuil-sur-Mer	Etablissement public de santé

Tableau 6 : Les industries utilisatrices d'eau

(Source : <http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/usages-et-impacts/activites-et-pollutions/eau-et-industries/site/registre-francais-des-emissions>)

Les prélèvements d'eau :

Valéo est la seule entreprise à posséder un forage pour son alimentation en eau ; elle puise directement l'eau dans la Canche (27 678m3 en 2008). Les autres entreprises sont reliées aux différents syndicats des eaux. Toutefois, le Golf du Touquet possède quatre forages qui ont permis de prélever 108 810 m3 en 2008. (Agence de l'Eau Artois Picardie / Banque de Bassin Artois Picardie)

Les rejets :

Les six industries rejettent dans le milieu naturel. Valéo et les Sucreries possèdent des stations d'épuration. Valéo traite ses effluents par prétraitement chimique (coagulant) et traitement biologique, les boues sont quant à elles incinérées, alors que les sucreries les traitent par lagunage.

5.3.2.2 Les prélèvements d'eau pour l'agriculture

L'activité agricole est aussi utilisatrice d'eaux souterraines. Cette activité représente 4,1% des prélèvements d'eau souterraine sur le périmètre.

5.4 L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales

5.4.1 Les structures compétentes pour l'assainissement des eaux usées

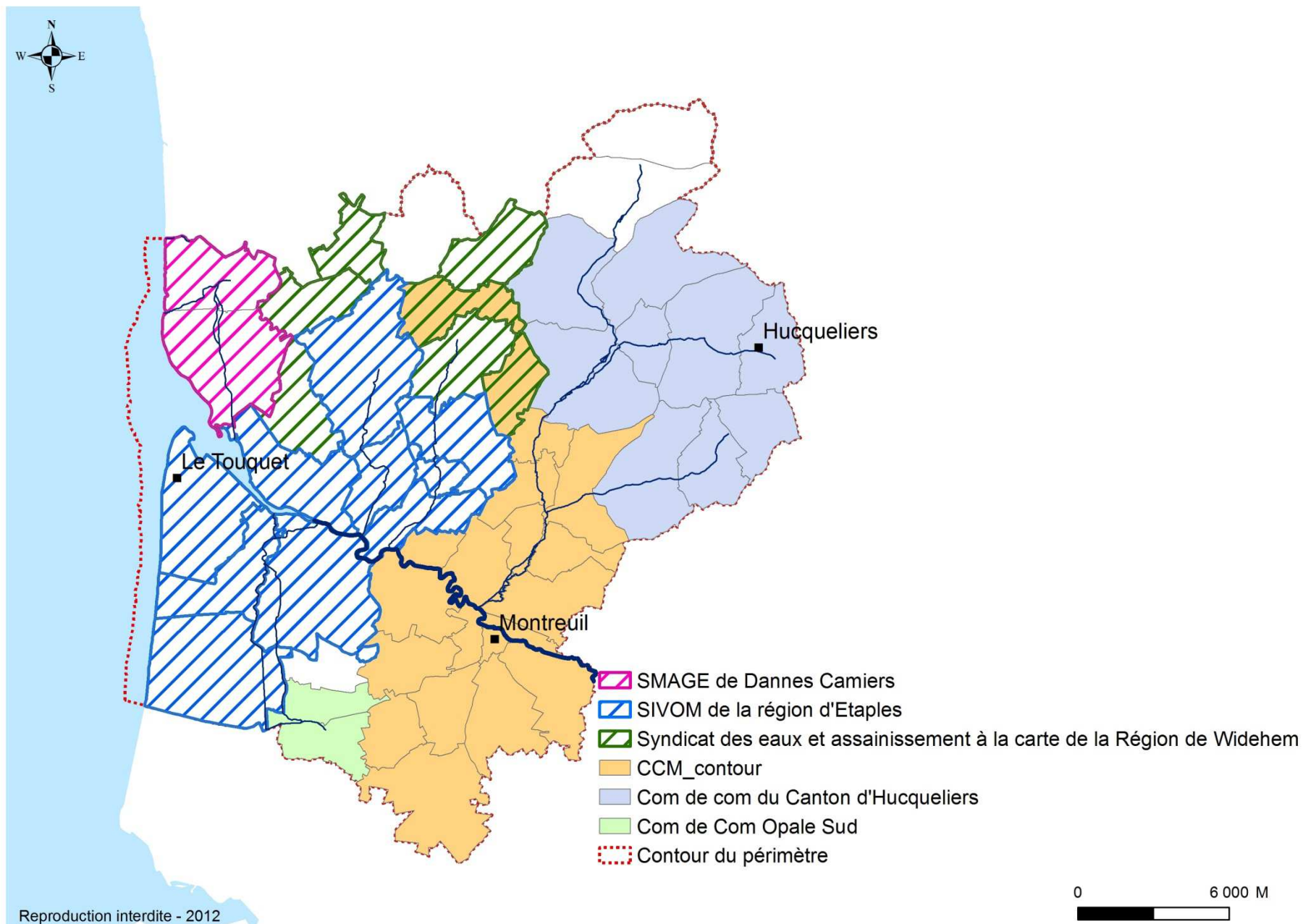
Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, de nombreuses structures détiennent la compétence en assainissement collectif et assainissement non collectif. Quelques communes n'ont pas délégué cette compétence à une intercommunalité.

Structure compétente	Communes zonées en assainissement mixte : Assainissement collectif (AC) et Assainissement Non Collectif (ANC)	Communes zonées en assainissement non collectif (ANC)
Communauté de communes du Montreuillois	Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Beutin, Campigneulles-Les-Grandes, Campigneulles-Les-Petites, Ecuire, Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil, Sorrus, Wailly-Beaucamp	Hubersent, Bernieulles, Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Montcavrel, Recques-sur-Course
Communauté de communes Opale Sud		Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast
Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers	Hucqueliers	Parenty, Bezinghem, Beussent, Enquin-sur-Baillons, Alette, Clenleu, Bimont, Preures ¹
SIVOM de la Région d'Etaples	Etaples-sur-Mer, Merlimont, Cucq, Le Touquet-Paris-Plage, Frencq, Saint-Josse	Brexent-Enocq, Tubersent, Longvilliers, Maresville
Syndicat des eaux et assainissement à la carte de la Région de Widehem	Cormont, Widehem, Lefaux, Halinghen, Lacres	Hubersent, Bernieulles
SMAGE de Dannes Camiers	Camiers, Dannes	
Compétence communale		Courset, Doudeauville, Tingry

Tableau 7 : L'organisation de la compétence assainissement sur le périmètre du contrat de baie de Canche

Les communes détiennent la compétence pour la gestion des eaux pluviales.

¹ La commune de Preures initialement zonée en assainissement mixte est en cours de révision de son zonage, afin d'évoluer vers l'ANC



Carte 23 : Les structures compétentes pour l'assainissement des eaux usées

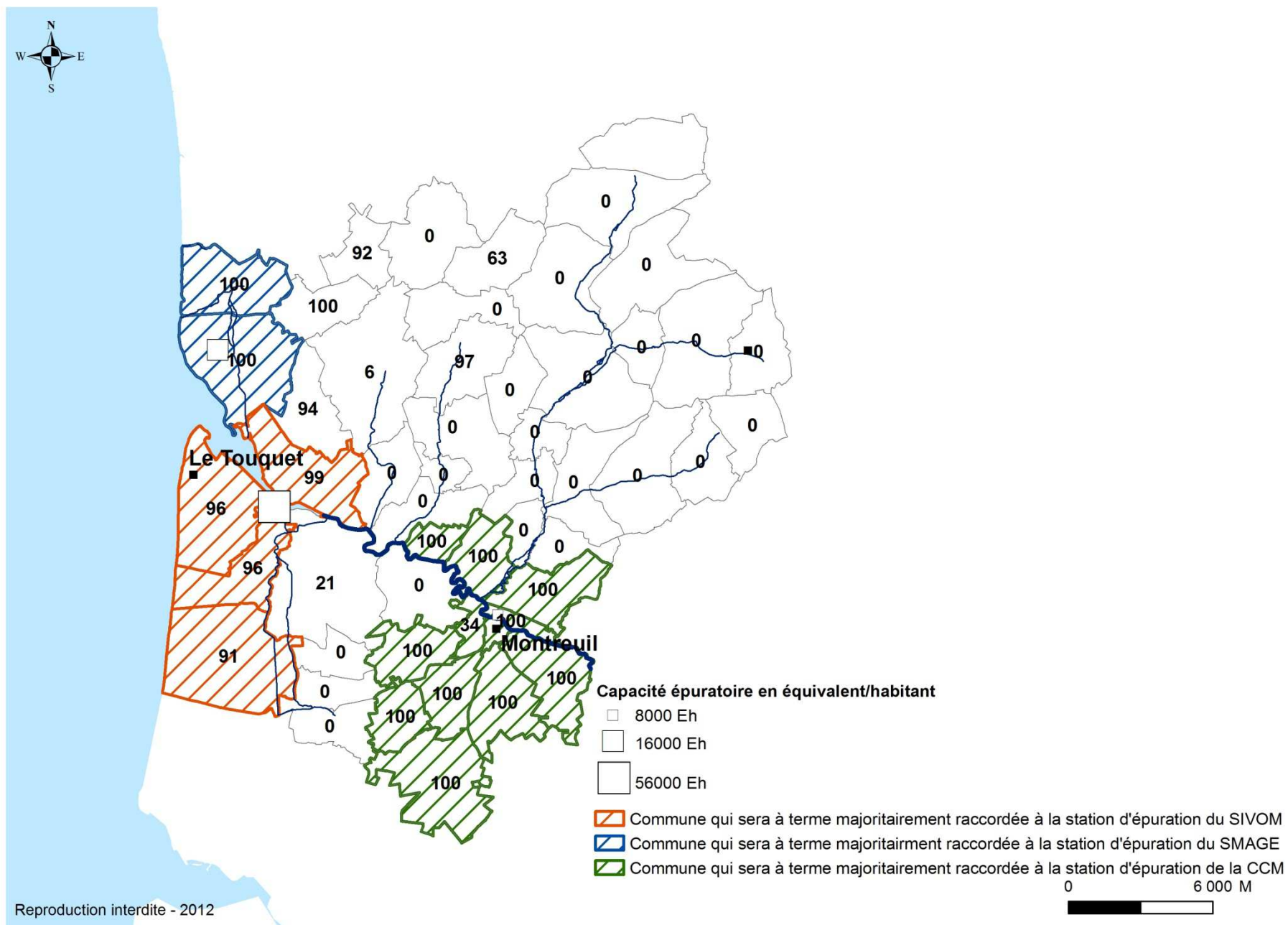
5.4.1.1 L'organisation de l'assainissement

Trois stations d'épuration (à Cucq, Camiers et Montreuil-sur-Mer) sont présentes sur le territoire. Elles desserviront, lorsque les travaux d'extension seront terminés, 16 communes.

Photo 29 : La station d'épuration du SIVOM de la Région d'Étaples



La carte 28 présente les communes qui seront à terme en majorité raccordé à un ouvrage épuratoire et le pourcentage des immeubles zonés en AC par commune.



Carte 24 : L'assainissement collectif et le pourcentage d'immeubles zonés en assainissement collectif par commune

Aujourd'hui, quasiment toutes les communes ont adhéré à une structure détenant un SPANC. Il y a toutefois un retard par rapport au contrôle des installations d'ANC :

- Sur le territoire de la CCCH, les contrôles des installations ne commenceront que pour l'automne 2012 ;
- Sur le territoire du Syndicat des Eaux et Assainissement à la carte de Widehem, les contrôles des installations n'ont que récemment démarrés ;
- Pour les communes qui n'ont que récemment adhéré ou qui sont en cours d'adhésion au SIVOM de la Région d'Etaples.

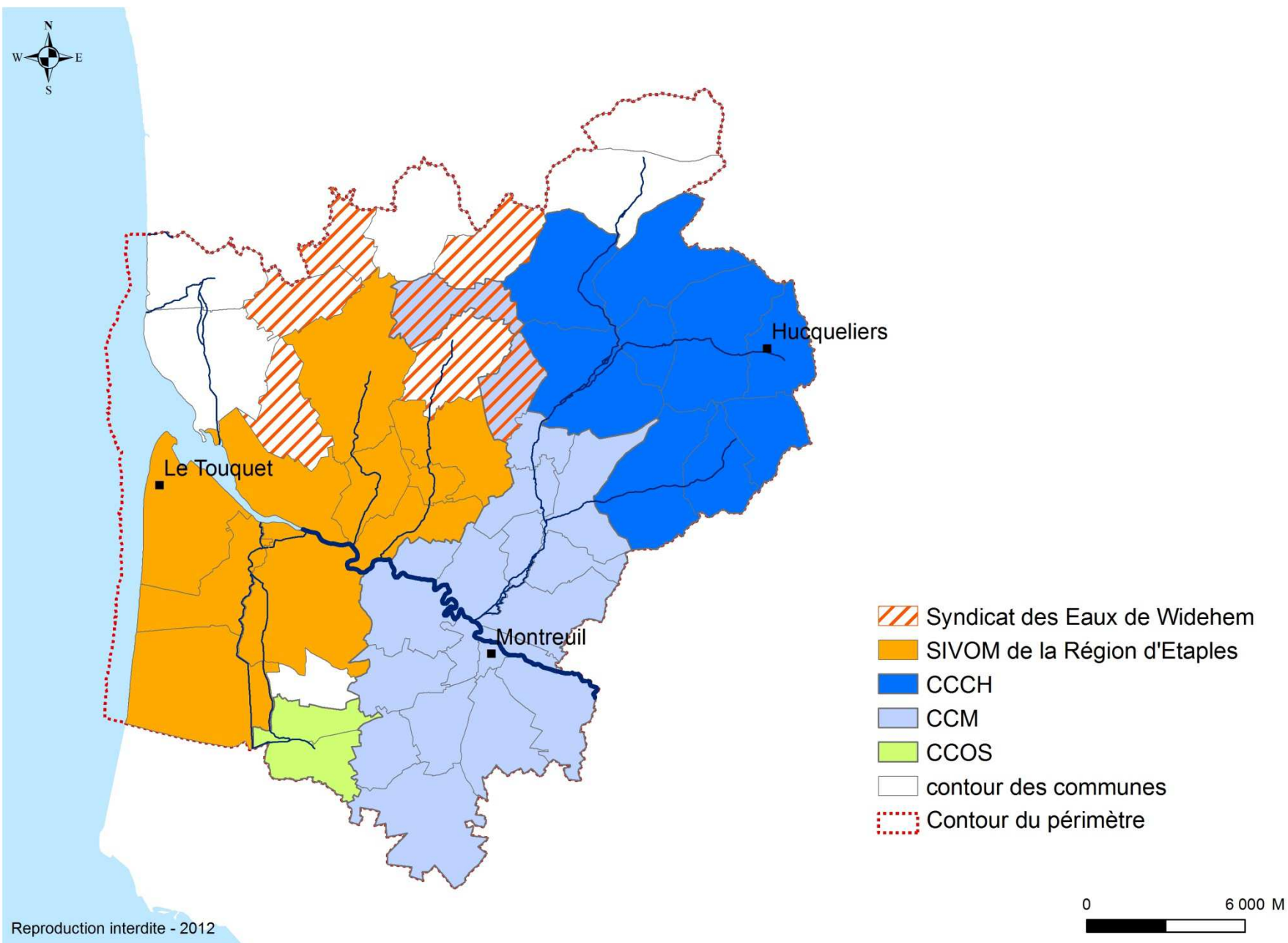
L'assainissement non collectif en image :



Photo 30 : lit d'épandage (photo de gauche)

Photo 31 : lit filtrant vertical drainé (photo du milieu)

Photo 32 : regard de répartition (photo de droite)



Carte 25 : les structures compétentes pour l'ANC et assurant le SPANC

5.4.1.2 L'assainissement collectif et mixte

5.4.1.2.1 L'assainissement collectif sur le territoire du SIVOM de la Région d'Etaples

La station d'épuration du SIVOM de la région d'Etaples :

La station d'épuration dessert les communes d'Etaples, Le Touquet-Paris-Plage, Cucq et Merlimont. Elle dispose d'une capacité 56 000 EH (Equivalent Habitant) correspondant à la charge entrante moyenne au cours de la période estivale. En période de pointe estivale et en temps sec, la station peut admettre une charge de 75 000 EH pour une durée de 4 jours. En période hivernale, en temps sec comme en temps de pluie, la charge est évaluée à 25 000 EH. 4 postes de refoulement permettent l'arrivée des eaux usées à la station. Il s'agit d'une boue activée avec un traitement tertiaire sur biofiltres et une désinfection par ultraviolet en permanence. Les eaux traitées sont rejetées dans la Canche. (SIVOM de la Région d'Etaples, 2006) Le traitement tertiaire est prévu pour fournir de l'eau pour des usages non nobles mais n'est pas en service actuellement. Il permettrait d'utiliser les eaux traitées de la station pour par exemple l'arrosage d'espaces verts.

Paramètres	Concentration maximale ou rendement
Echantillon moyen 24 heures	
DBO5	25 mg/l ou 80 %
DCO	125 mg/l ou 75 %
MES	35 mg/l ou 90 %
Moyenne annuelle des échantillons moyens 24 heures	
NGI (1)	15 mg/l ou 70 %
Pt	2 mg/l ou 80 %

Tableau 8 : Les hypothèses pour les paramètres physico-chimiques de la station d'épuration de Cucq

Paramètres	Concentration maximale
Escherichia coli	Moyenne géométrique 2.102 EC/100 ml 100 % du temps 2.103 EC/ 100 ml
Entérocoques intestinaux	Moyenne géométrique 2.102 EC/100 ml 100 % du temps 2.103 EC/ 100 ml

Tableau 9 : Les hypothèses pour les paramètres microbiologiques de la station d'épuration de Cucq

Le programme d'extension de la desserte :

Aujourd'hui, la commune d'Étaples-sur-Mer est à ce jour desservie à presque 100%, toutefois il subsiste des dysfonctionnements importants sur les réseaux existants (rejets directs, mauvais raccordements des particuliers,...). Pour les autres communes, des extensions de réseaux, concernant 6604 abonnés sont à réaliser pour rendre raccordable les habitations. La réalisation des travaux en domaine public a été hiérarchisée en fonction de 4 degrés de priorité spécifiques à chaque commune.

Priorités à Cucq :

- Priorité 1 : Protection du littoral, parcelles de faible surface et contexte pédologique défavorable (sols hydromorphes)
- Priorité 2 : Axes principaux de Cucq pour drainage des secteurs amont (Merlimont en particulier) – Protection des Tringues et contexte pédologique défavorable (sols hydromorphes)
- Priorité 3a : Extension de la collecte à Cucq : Protection des Tringues, majorité de parcelles à faible surface et contexte pédologique défavorable (sols hydromorphes)
- Priorité 3b : Protection du littoral, parcelles de faible surface et contexte pédologique favorable (sols non hydromorphes – sables)

Priorités à Le Touquet-Paris-Plage :

- Priorité 1 : Parcelles à fortes contraintes et contexte pédologique défavorable (sols hydromorphes)
- Priorité 2 : Parcelles à fortes contraintes et contexte pédologique favorable (sols non hydromorphes – sables)
- Priorité 3 : Contexte de l'habitat favorable et contexte pédologique défavorable (sols hydromorphes)
- Priorité 4 : Contexte de l'habitat favorable et contexte pédologique favorable (sols non hydromorphes - sables)

Priorités à Merlimont :

- Priorité 1 : Protection du littoral, contexte urbain dense et contexte pédologique défavorable (sols hydromorphes)
- Priorité 2a : Protection du littoral, contexte urbain dense et contexte pédologique favorable (sols non hydromorphe-sables)
- Priorité 2b : Merlimont Village : protection des Tringues, majorité de parcelles à contraintes et contexte pédologique défavorable faible (sols hydromorphes)
- Priorité 3 : Extension de la collecte au reste de Merlimont

L'amélioration de la collecte :

Lorsque les réseaux existent, la collecte des eaux usées est à améliorer : le raccordement des particuliers au réseau est à vérifier ainsi que le fonctionnement des réseaux existants.

Le projet d'assainissement collectif sur Saint-Josse

La commune de Saint-Josse a récemment délibérée pour un zonage partiellement collectif. Il est prévu d'assainir le bourg en collectif et le reste de la commune en non collectif.

5.4.1.2.2 L'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Montreuillois

Pour répondre aux orientations fixées par le Grenelle de l'environnement, contribuer au bon état écologique de la Canche et de ses affluents et ainsi préserver les eaux du littoral, la CCM a décidé la construction d'une nouvelle station en remplacement de l'ancienne construite en 1982, devenue obsolète.

La nouvelle station d'épuration, construite rue du Moulin du Bacon à Montreuil-sur-Mer, au lieu et place de l'ancienne station, a été mise en service le 17 avril 2009. Elle doit permettre le traitement de la pollution engendrée par les habitants à hauteur de 8 000 EH, extensible à 12 000 EH dans le cadre de l'achèvement du programme d'extension des réseaux de collecte des communes zonées en assainissement collectif.

Extension de la collecte selon le zonage assainissement :

L'extension de la collecte est à terminer sur plusieurs communes. Le schéma directeur d'assainissement prévoit des travaux de 2010 à 2025.

Une hiérarchisation des travaux à réaliser a été établie :

- Priorité 1 : contexte difficile pour l'assainissement non collectif (contexte géologique ou contexte parcellaire) et présence d'un risque important pour la protection de la qualité des eaux de surface ;
- Priorité 2 : autres secteurs avec un contexte difficile pour l'assainissement non collectif (contexte géologique ou contexte parcellaire) ;
- Priorité 3 : autres secteurs sans contraintes pour l'assainissement non collectif mais situés à proximité des eaux superficielles ; Cette priorité concerne directement la qualité de l'eau de la Canche.
- Priorité 4 : autres secteurs classés par ordre croissant du coût de raccordement.

Les communes prioritaires pour la réalisation des travaux de desserte sont celles qui impactent le plus la qualité des eaux de la Canche : Beutin, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Beaumerie-Saint-Martin. A Montreuil-sur-Mer, des travaux seront réalisés en 2012 pour améliorer la gestion des eaux usées par temps de pluie. Ces travaux représentent une priorité pour améliorer la qualité des eaux de la Canche et des eaux de baignade.

5.4.1.2.3 L'assainissement collectif sur le territoire du SMAGE de Dannes Camiers

La station d'épuration de Dannes Camiers date de 1986. Elle a été remise à niveau en 2003. Vingt-quatre postes de refoulements permettent l'acheminement des eaux usées vers la station. Le procédé épuratoire utilisé consiste en un lit bactérien suivi d'une infiltration percolation dans le massif dunaire. Le réseau est de type séparatif : les eaux usées rejoignent la station d'épuration et les eaux pluviales sont rejetées au milieu naturel. La capacité nominale épuratoire est de 16000 Eh/2000m³/j en période estivale et de 4500 Eh/850m³/j hors période estivale.

Paramètres	Concentration maximale ou rendement
DBO5	25 mg/l ou 80%
DCO	125 mg/l ou 75%
MES	35 mg/l ou 90%
NGI	15 mg/l en moyenne annuelle

Tableau 10 : Les normes de rejets pour les paramètres physico-chimiques de la station d'épuration de Dannes Camiers

Paramètres	Concentration maximale
Escherichia coli	Moyenne géométrique sur l'année : $2 \cdot 10^2$ EC/100 ml 100% du temps : $2 \cdot 10^3$ /100ml

Tableau 11 : Les normes de rejets pour les paramètres bactériologiques de la station d'épuration de Dannes Camiers

La commune de Dannes est assainie à 100% et la commune de Camiers est assainie à 98%. Des problèmes au niveau des réseaux sont toutefois constatés : apports d'eaux claires parasites supposés à la station d'épuration et rejets d'eau pollués au milieu naturel et notamment dans les ruisseaux côtiers. Une étude diagnostic avec un financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie est actuellement en cours et devra aboutir à la réalisation d'un nouveau dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau pour l'ensemble du système d'assainissement.

5.4.1.2.4 L'assainissement collectif sur le territoire du Syndicat des eaux et assainissement à la carte de la région de Widehem

L'état d'avancement des projets d'assainissement collectif sur le Syndicat des eaux et assainissement à la carte de la région de Widehem est le suivant :

Commune	Etat d'avancement
Cormont	APD en cours
Lefaux	Arrêté préfectoral
Widehem	APD en cours
Halinghen	Zonage terminé et délibération du conseil municipal prise
Lacres	Zonage terminé et délibération du conseil municipal prise

Tableau 12 : L'état d'avancement de l'assainissement collectif sur le Syndicat des Eaux et assainissement à la carte de la région de Widehem

1.2.1.1.1 L'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Commune du Canton d'Hucqueliers

L'état d'avancement des projets d'assainissement collectif sur la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers est le suivant :

Commune	Etat d'avancement
Hucqueliers	Zonage en cours
Preures	Zonage terminé et délibération de la commune prise

Tableau 13 : L'état d'avancement de l'assainissement collectif sur la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers

5.4.1.3 L'assainissement non collectif

Dans les zones d'assainissement non collectif, les communes sont tenues d'assurer le contrôle des installations. Ce contrôle est réalisé par un service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC), qui devait être mis en place au plus tard le 31 décembre 2005. Les modalités techniques fixant les obligations de contrôle et les caractéristiques des installations sont fixées par l'arrêté du 7 septembre 2009.

En 2010, l'état d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif par structure compétente est le suivant :

Structure compétente	Nombre d'installation	% d'installation vérifié	% d'installation conforme
CCCH	1140	Contrôles non démarrés	Contrôles non démarrés
CCM	2570	47 %	21 %
SVOM de la région d'Etaples	7550	20 %	8 %
CCOS	167	92,65 %	6 %
Syndicat des Eaux et assainissement à la carte de la région de Widehem (hors Bernieulles et Hubersent)	900	Contrôles non démarrés	Contrôles non démarrés

Tableau 14 : L'état d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif

Plusieurs communes notamment sur le périmètre de la CCDS (Courset, Doudeauville, Tingry) sont zonées en assainissement non collectif mais n'ont pas délégué cette compétence à une intercommunalité et n'ont pas de services SPANC. Aucun contrôle n'est donc réalisé sur ces communes.

5.4.1.4 L'assainissement des campings

Un certain nombre de campings à proximité du littoral ou d'un cours d'eau sont présents sur le territoire. Voici l'état de l'assainissement de ces campings par commune :

Cucq :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
Le Bois Joli	71 emplacements	Assainissement collectif	raccordé	SIVOM de la Région d'Etaples
La Forêt	154 emplacements	Assainissement collectif	raccordé	SIVOM de la Région d'Etaples
Le Parc Soleil	164 emplacements	Assainissement collectif	Raccordable, non raccordé	SIVOM de la Région d'Etaples
La Mer	181 emplacements	Assainissement collectif	Raccordable à terme	SIVOM de la Région d'Etaples
La Pomme de Pin	232 emplacements	Assainissement collectif	Raccordable à terme	SIVOM de la Région d'Etaples
L'Abri Côtier	120 emplacements	Assainissement non collectif		SIVOM de la Région d'Etaples

Merlimont :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
Les Jardins de la Mer	347 emplacements	Assainissement collectif	raccordé	SIVOM de la Région d'Etaples
Les Ormes	45 emplacements	Assainissement collectif	raccordé	SIVOM de la Région d'Etaples
L'Epy	163 emplacements	Assainissement collectif	Raccordable à terme	SIVOM de la Région d'Etaples
Saint Hubert	40 emplacements	Assainissement collectif	Raccordé vers le réseau de la CCOS	SIVOM de la Région d'Etaples

Le Touquet :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
Stoneham	215 emplacements	Assainissement collectif	Raccordé en partie	SIVOM de la Région d'Etaples

Etaples-sur-Mer :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
La Pinède	112 emplacements	Assainissement collectif	Raccordé	SIVOM de la Région d'Etaples

Camiers :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
Camping des dunes	133 emplacements	Assainissement collectif	Non raccordé, mais raccordement envisagé	SMCO, élaboration des profils de vulnérabilité des eaux de baignade
Camping de la mer	502 emplacements	Assainissement collectif	raccordé	SMCO, élaboration des profils de vulnérabilité des eaux de baignade

Attin :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
Les Etangs Fleuris	94 emplacements	Assainissement collectif	Raccordé	CCM,

Montreuil-sur-Mer :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
La Fontaine des Clercs	76 emplacements	Assainissement collectif	Raccordé	CCM,

La Calotterie :

Camping	Capacité d'accueil	Zonage de l'assainissement	Etat de raccordement du camping	Source de la donnée
Camping du Blanc Pignon	150 emplacements	Assainissement non collectif		CCM,
Camping de Valencendre	Pas de donnée	Assainissement non collectif		CCM

Tableau 15 : L'état de l'assainissement des campings

5.4.1.5 Les habitations légères de loisirs

D'après le code de l'urbanisme, article R. 111-31, sont regardées comme des habitations légères de loisirs (HLL) les constructions démontables ou transportables, destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir. En dehors des emplacements prévus à l'article R. 111-32, l'implantation des habitations légères de loisirs est soumise au droit commun des constructions.

Des HLL sont présentes le long des cours d'eau et dans les secteurs de marais, sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Cette occupation est problématique car elle crée un mitage des territoires et représente une pression pour la qualité bactériologique de l'eau dans la mesure où il y a généralement absence de dispositif d'assainissement ou de non-conformité de ce dispositif.

5.4.1.6 Une gestion des eaux pluviales communales

La compétence de la gestion des eaux pluviales est détenue par les communes. La CCMTO détient la compétence « Etudes » sur les eaux pluviales. Une grande majorité de communes possède un réseau de tuyaux ou de fossés mais pas de zonage du pluvial (zonage des rejets direct ou après traitement au milieu naturel ou techniques alternatives). La CCMTO réalise actuellement une étude avec un financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur le fonctionnement du réseau pluvial des communes de Cucq, Etaples-sur-Mer, Le Touquet-Paris-Plage et Merlimont et son impact sur le milieu récepteur.

5.4.2 La gestion et la prévention des risques

De l'amont jusqu'à l'embouchure, la Canche obéit à trois régimes :

- influence marine de l'aval jusqu'au pont SNCF ;
- système transitoire avec deux influences : entre le contexte fluvial et maritime, du pont SNCF jusqu'à Montreuil-sur-Mer ;
- influence fluviale de l'amont jusqu'à Montreuil-sur-Mer.

Sur le périmètre d'étude, le niveau d'eau est donc régulé par la marée et par l'influence de la Canche. Par ailleurs, la Canche est alimentée par la nappe souterraine dont les fluctuations impactent également les niveaux d'eau et aggravent le risque d'inondation.

Plusieurs risques inondations sont donc présents sur le territoire :

- inondation en fond de vallée ;
- érosion des sols et ruissellement ;
- submersion marine ;
- risque de remontée de la nappe.

5.4.2.1 Les outils pour prévenir les risques inondation

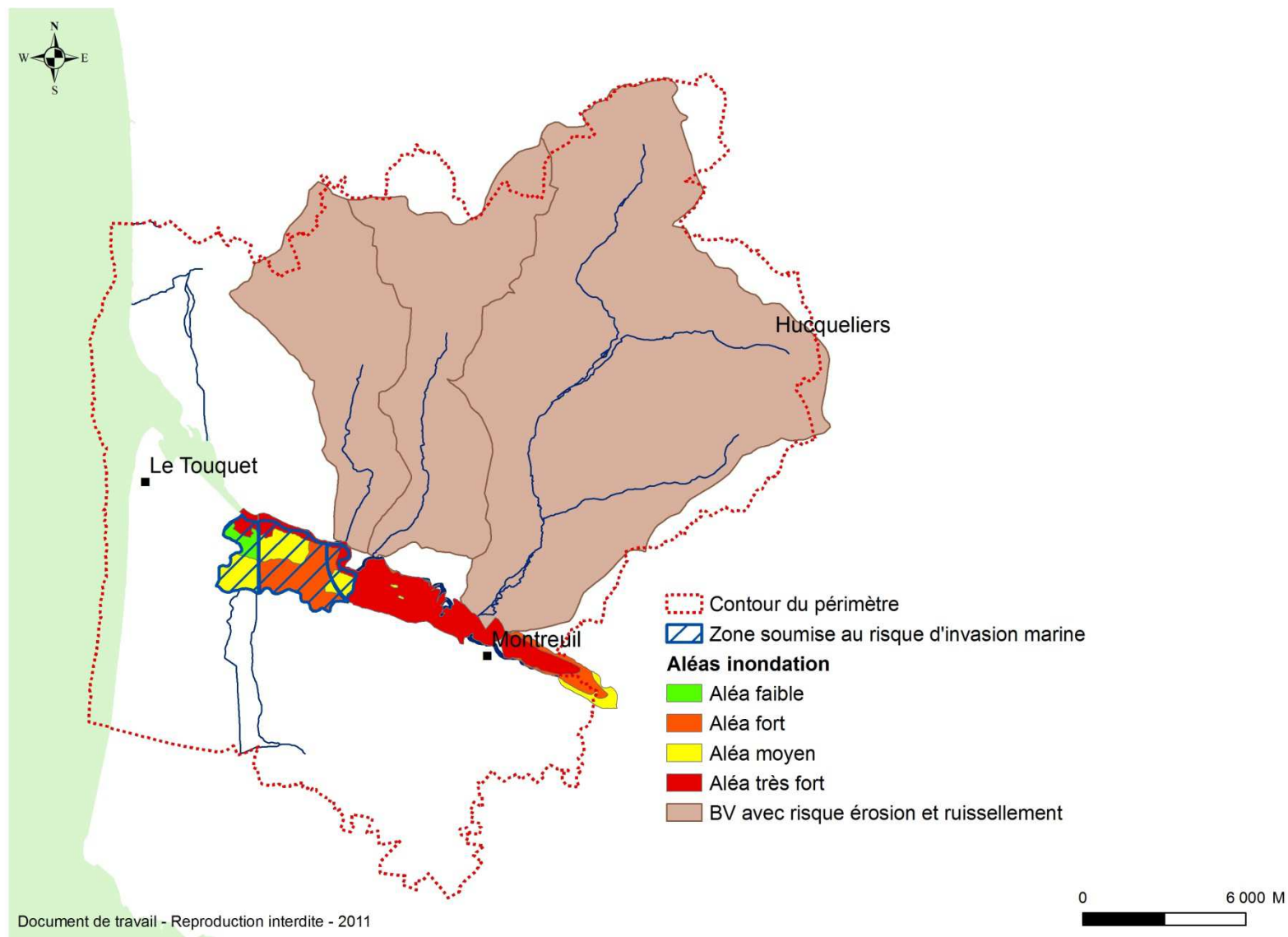
5.4.2.1.1 Les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et des Risques Naturels Littoraux :

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN, aujourd'hui DREAL) et la Région Nord Pas de Calais ont élaboré un atlas des zones inondables. Cet atlas, publié en 1999, concerne 21 communes de l'aval de la Canche. Il a constitué la base d'élaboration du PPRI pour le territoire de la basse vallée de la Canche qui a été approuvé définitivement le 26 novembre 2003.

Le 13 septembre 2011 a été prescrit l'arrêté pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux sur le territoire du Montreuillois.

5.4.2.1.2 Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

Le PCS est un outil préparant à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques. Dans le cas du risque inondation, il doit être mis en place au moment de la validation des PPR. A ce jour, très peu de communes concernées par le PPRI de la Canche ont réalisé leur PCS. En effet, sans être très onéreux, ce plan est néanmoins lourd à mettre en place pour les communes rurales.



5.4.2.2 Les structures compétentes pour la gestion et la prévention des risques

Plusieurs structures sont concernées par la gestion des inondations :

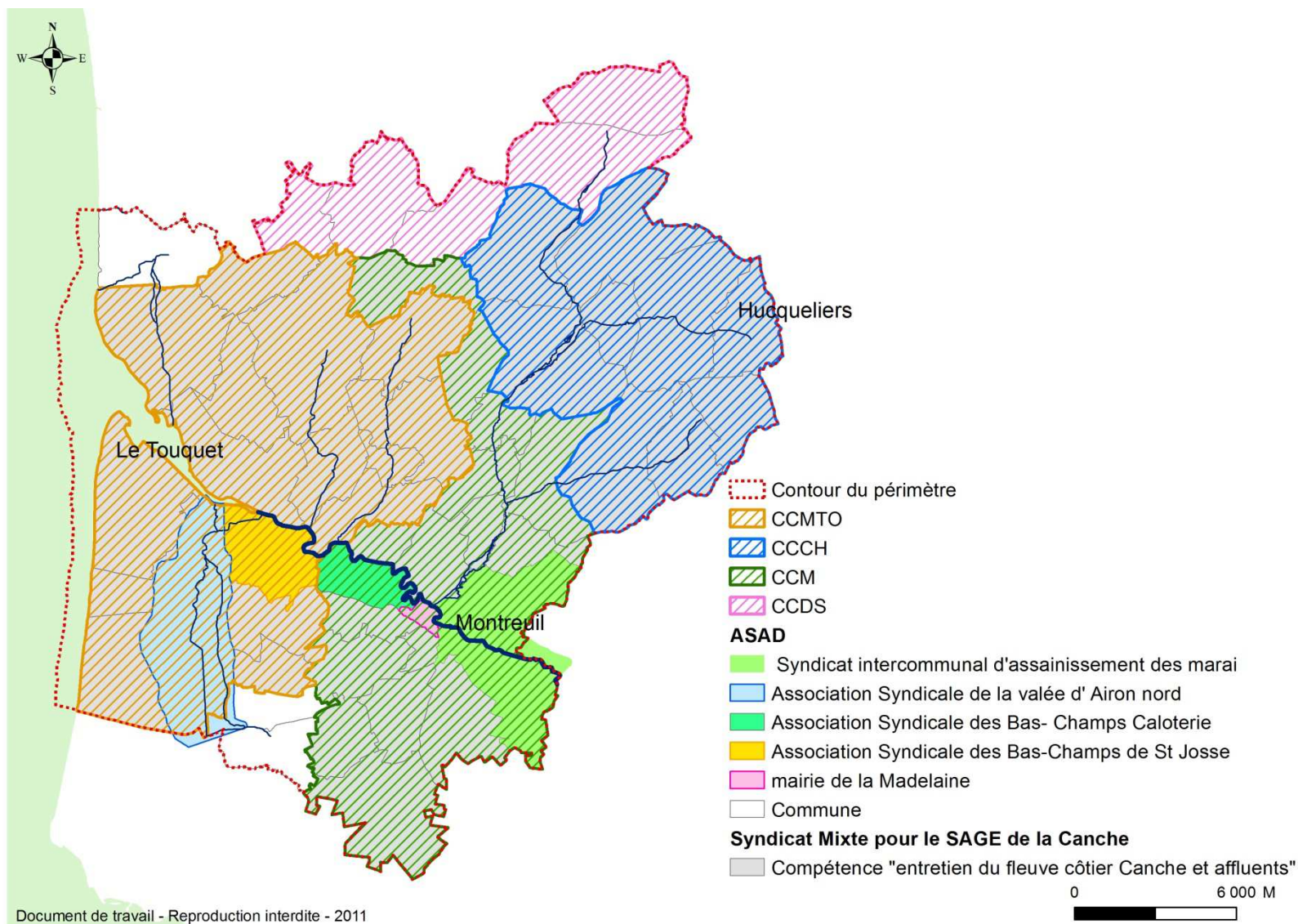
- les ASA (Association Syndicale Autorisée) de St Josse, La Calotterie, Cucq-Merlimont (ou Airon versant Nord),
- le syndicat intercommunal (SI) d'assainissement et d'entretien des marais de la basse vallée de la Canche (communes de Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil, Beaumerie-Saint-Martin et Marles sur Canche),
- la CCM,
- la CCMTO.

Les communautés de communes traitent surtout les problématiques d'érosion des sols et de ruissellement, mais possèdent dans leurs statuts une compétence globale de gestion et de prévention des inondations.

Les ASA et le SI d'assainissement et d'entretien des marais de la basse vallée de la Canche permettent une surveillance régulière des tringues, fossés et digues. Ils entretiennent la végétation des fossés et tringues et réalisent certains entretiens relatifs à l'hydraulique quand cela est nécessaire. ASA et SI d'assainissement et d'entretien des marais de la basse vallée de la Canche ont un fonctionnement coutumier et empirique. Ces structures doivent se conformer à la réglementation et établir un plan pluriannuel d'entretien. L'ASA de la vallée d'Airon versant Nord réalise un plan de gestion en partenariat avec le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche.

Les territoires affichés en carte 30 sont les territoires de prélèvement de la taxe de ces syndicats.

Le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche n'a pas de compétence inondation mais détient la compétence d'entretien léger de la Canche et de ses affluents et apporte une aide à la maîtrise d'ouvrage pour les projets qui concernent l'érosion des sols.



Carte 27 : Les structures compétentes dans la gestion hydraulique de la basse vallée de la Canche en 2011

5.4.2.3 Un territoire soumis aux crues de la Canche ainsi qu'au ruissellement et à l'érosion des sols

Le risque d'inondation est très important dans le secteur de la basse vallée de la Canche. Les principales causes d'inondations en fond de vallée et sur le bassin versant de la Canche sont les excès de pluviométrie qui peuvent se traduire par la saturation de la nappe phréatique, du ruissellement et des coulées boueuses. De forts coefficients de marée peuvent également intensifier les inondations dans la basse vallée de la Canche. Les inondations, de longue durée en automne et hiver sont souvent dues à la saturation de la nappe. Au printemps et en été, elles sont de courte durée et sont causées par le ruissellement.

Les impacts liés aux inondations en basse vallée de la Canche sont les suivants :

- Risques pour les vies humaines ;
- Dégradations de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (apport de MES, ruissellement de polluants dans les cours d'eau) ;
- Répercussions sur l'activité agricole lorsque des parcelles agricoles sont inondées ;
- Impacts économique, lié à la destruction d'infrastructures et de biens matériels.

Pour gérer et lutter contre ces phénomènes d'inondations, des aménagements, études et programmes de travaux ont été mis en place.

5.4.2.3.1 Maîtrise des inondations de la Canche dans les années 80 et 90 :

Dans les années 1980 et auparavant, des aménagements contre les inondations ont été réalisés au coup par coup, sans études, permettant de traiter globalement et logiquement cette problématique.

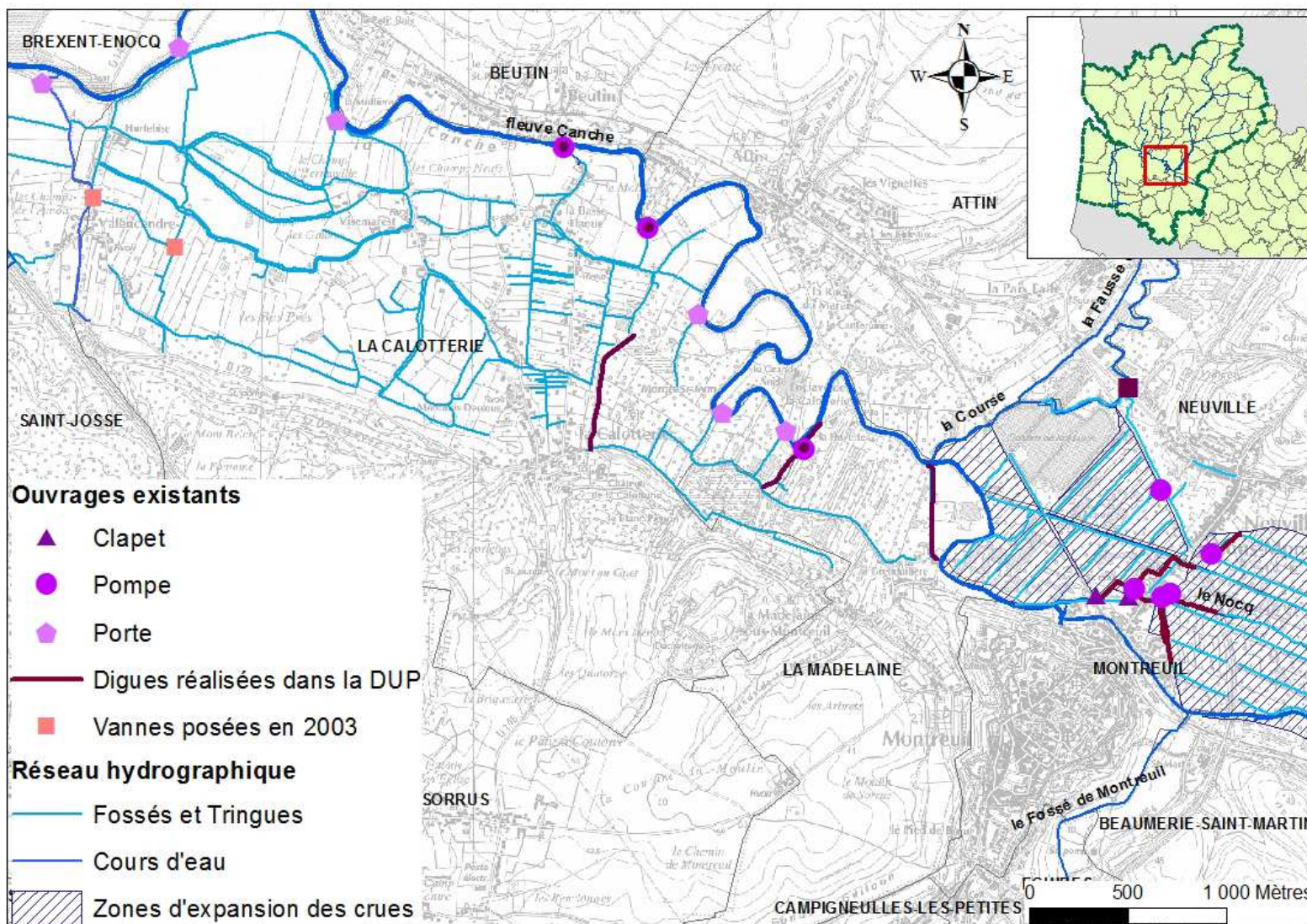
Suite aux inondations de 1988, une étude a été lancée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de la Canche (SIABVC) pour établir un diagnostic des mécanismes d'inondation dans la basse vallée de la Canche et pour établir un inventaire permettant de réduire l'impact des inondations. Après examen de différents scénarios d'aménagement, les représentants des communes ont opté pour la réalisation d'un schéma d'aménagement hydraulique prévoyant la protection rapprochée des zones déjà urbanisées et la restauration des champs d'expansion des crues.

Ce programme de travaux a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) attribuée en février 1998 et reconduite pour 5 ans en 2003. Le programme n'a plus d'existence juridique depuis 2010. Toutefois, certaines opérations sont en cours d'étude sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes.

5.4.2.3.2

a gestion du niveau d'eau dans les bas-champs

Actuellement, le niveau d'eau dans les bas champs et les marais est géré par un système de clapets, de pompes et de portes à flot. Les exutoires des fossés et des tringues qui drainent tout ce secteur sont situés le plus possible vers l'aval. La différence de hauteur de la Canche permet de bénéficier d'un temps d'écoulement entre chaque marée plus important à l'aval. Le réseau de fossés a été revu à l'occasion du remembrement lors de la construction de l'A16 en 1996 et a évolué en ce sens. Ce système permet un écoulement plus rapide des eaux vers l'estuaire en cas de crue, mais il est nécessaire d'entretenir ces ouvrages.



Carte 28 : Le système de gestion du niveau d'eau et de protection contre les inondations

5.4.2.3.3 La gestion du ruissellement et de l'érosion des sols :

Les bassins versant de l'Huitrepin, de la Dordogne et de la Course sont particulièrement touchés par les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement.

Sur le territoire, ce sont les communautés de communes qui ont, dans la plupart des cas la compétence en ce qui concerne le ruissellement et l'érosion. La Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais apporte un appui technique aux agriculteurs et collectivités pour les programmes et travaux de lutte contre ces phénomènes. Le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche apporte une aide à maîtrise d'ouvrage aux communautés de communes et un appui technique auprès de la Chambre d'Agriculture.

Territoire	Structure compétence pour la lutte contre l'érosion des sols	Etat d'avancement des programmes	Travaux légers réalisés
CCM	CCM	Etude hydraulique pour la mise en place d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement	Travaux légers de type fascines réalisés
CCMTO	CCMTO	Etude hydraulique pour la mise en place d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement	Travaux légers de type fascines réalisés
CCCH	CCCH	Etude réalisée pour la mise en place d'aménagements légers	Aménagements réalisés de manières ponctuelles.
CCOS	CCOS	Etude réalisée pour la mise en place d'aménagements légers	
CCDS	Délégation de maîtrise d'ouvrage du	Diagnostic des dysfonctionnements	

	SYMSAGEB au Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche	hydrauliques réalisés en 2009. La négociation des ouvrages avec les agriculteurs débutera en 2012.	
--	--	--	--

Tableau 16 : L'état d'avancement des programmes érosion des sols

Aujourd'hui, les aménagements privilégiés sont les aménagements de types légers. Pour une efficacité maximale de la lutte contre l'érosion et le ruissellement, les aménagements doivent permettre une rétention la plus en amont possible avec une succession d'ouvrages végétaux légers de type fascine.



Photo 33 : La fascine, un ouvrage léger pour la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement

5.4.2.4 Un territoire soumis au risque de submersion marine

Il y a submersion marine lorsqu'une digue se rompt ou que la mer franchit un perré. Sur le périmètre plusieurs zones sont soumises au risque de submersion marine sur les communes du Touquet-Paris-Plage, d'Etaples-sur-Mer, de Cucq et de Saint-Josse.

La sécurité des ouvrages hydrauliques relève des articles L.211-3, L.214-1 à L.214-6, R.214-112 à R.214-151 du code de l'environnement et du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007. Ce décret introduit un classement de A à D pour les digues et les barrages. En baie de Canche, les ouvrages concernés par le risque de submersion ou de rupture sont :

- La digue de l'aéroport du Touquet (classe C) ;
- La digue Nempont sur les communes de Cucq et de Saint-Josse (classe C) ;
- La digue Billet, sur la commune d'Etaples-sur-Mer (classe C) ;
- Le barrage de la porte de la Grande Tringue (classe C), sur la limite des communes de Cucq et de Saint-Josse.

D'ici 2014, une étude de danger devra être réalisée par les propriétaires de ces ouvrages. Cette étude devra notamment comporter une description de l'ouvrage et de son environnement, une identification et caractérisation des potentiels de dangers, une caractérisation des aléas naturels, une étude de réduction du risque et une cartographie.

Les dunes sont considérées comme une protection littorale tout comme les digues, perrés et autres ouvrages.

DIAGNOSTIC

1 LES PRESSIONS IMPACTANT L'EAU ET SA GESTION

2.1 Les pressions impactant la qualité de l'eau

1.1.1 Les dysfonctionnements de l'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eau pluviale

La réalisation des programmes pour l'assainissement des eaux usées :

Trois stations d'épuration sont présentes sur le périmètre du contrat de baie de Canche.

La desserte est terminée pour l'ouvrage épuratoire de Dannes Camiers. Toutefois, l'importante charge hydraulique de la station d'épuration en particulier par temps de pluie témoigne de la présence d'eaux claires parasites.

Pour les autres stations d'épurations (stations d'épuration de Cucq et de Montreuil-sur-Mer), une grande partie de l'extension de la desserte reste à réaliser. En attendant, la majorité des habitations sont assainies en ANC.

L'état de raccordement des campings :

Des campings sont présents notamment sur les communes littorales et au niveau des communes en bordure de cours d'eau. Plusieurs campings ne sont pas raccordés à un ouvrage épuratoire et leur conformité de leur ANC est à vérifier. Ces campings accueillent un grand nombre de vacanciers durant la période estivale.

De nombreux réseaux d'eau pluviale sont pollués par les eaux usées :

Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, un état des lieux de l'assainissement a été réalisé. Lors de cet état des lieux, un inventaire des exutoires des réseaux d'eau pluviale a été réalisé de manière non exhaustive. Cet état des lieux montre que 98 rejets d'eau pluviale sont pollués par des eaux usées sur le périmètre du contrat de baie de Canche.

La traversée d'Etaples-sur-Mer et du Touquet-Paris-Plage se traduit par un grand nombre de rejets et de rejets pluviaux dont certains sont pollués par des eaux usées. Vers l'estuaire de la Canche, on note :

- Rejets pluviaux pollués par les eaux usées sur les communes d'Etaples et du Touquet : pollutions dues à des inversions de branchements
- Rejets importants par temps de pluie
- Rejets dues aux trop-pleins d'AQUALUD
- Rejets dus à l'Hippodrome : assainissement doit être remis aux normes

La qualité bactériologique des ruisseaux côtiers à Dannes et Camiers et du Ruisseau à Tabac soulève la problématique de rejets directs d'eaux usées dans les eaux superficielles.

Un retard par rapport à l'ANC :

Les contrôles des ANC ont démarré sur les communes du SIVOM de la région d'Étaples, de la CCM et du Syndicat des Eaux et assainissement à la carte de la Région de Widehem. Ils sont terminés sur les communes de la CCOS et n'ont pas démarrés sur celles de la CCCH. Les contrôles réalisés montrent que la majorité des ANC ne sont pas conformes. Un travail important reste à faire pour la mise en conformité de ces installations. Sur les autres communes, les travaux de mise en conformité ne pourront démarrés que suite à la réalisation des contrôles.

La non-conformité des ANC, les campings et les nombreux rejets d'eaux usées directs et dans les réseaux d'eau pluviale, dégradent la qualité bactériologique de l'eau et représentent des pressions pour la pratique de nombreux usages sur les cours d'eau et le littoral.

Photo 34 : De nombreux rejets pollués par les eaux usées



1.1.2 Les pressions exercées par l'activité agricole

L'activité agricole peut polluer les masses d'eau de surface et les masses d'eau souterraine par des émissions de pollutions ponctuelles et par des émissions de pollutions diffuses.

La pollution des masses d'eau superficielles :

Les pollutions azotées ou phosphorées ainsi que les pesticides peuvent contaminer les masses d'eau superficielle de manière ponctuelle ou de manière diffuse.

La pollution ponctuelle vient principalement de la manipulation des produits et du nettoyage des engins provoquant par exemple des écoulements depuis les bâtiments d'élevage (jus de silos, purins des tas de fumier...). Ceux-ci rejoignent le milieu naturel et peuvent, en partie ou en totalité, atteindre un cours d'eau ou un milieu humide en contact avec la nappe et en altérer la qualité.

Les rejets diffus de pollutions azotées ou phosphorées et les MES dans les masses d'eau de surface sont principalement la conséquence du phénomène d'érosion des sols provoquant l'entraînement des limons et des produits dans les eaux de ruissellement. L'érosion peut entraîner l'équivalent de 1 à 3 tonnes de terre par ha et par an suivant son importance. Ces matériaux entraînés par les eaux aboutissent généralement dans les talwegs et les cours d'eau. Limons, sables, argile chargés de matières organiques, nutriments et pesticides altèrent ainsi la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en colmatant par exemple les frayères des salmonidés.

Un dispositif de mesure de la qualité des eaux a été mis en place entre 1998 et 2003, au niveau de la commune d'Attin par l'Agence de l'Eau. Ce dispositif a permis de mesurer notamment, les flux de MES. Les mesures réalisées entre 1998 et 2003 montrent qu'en période sèche ou de basses eaux, les concentrations en MES varient entre 1 et 90 mg/l. En période de moyennes ou de hautes eaux, les concentrations en MES varient entre 40 et 610 mg/l. Selon la grille de qualité de 1971, la classe d'aptitude très mauvaise correspond à une concentration supérieure à 150 mg/l. Par ailleurs, en 5 ans, la station de mesure à Attin a mesuré le passage de 350 000 tonnes de MES.

La pollution des masses d'eau souterraines :

Les pollutions azotées et les pesticides peuvent altérer les masses d'eau souterraines en cas d'infiltration. Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, la pollution des masses d'eau souterraine et notamment de la masse d'eau de la craie de la vallée de la Canche aval est problématique. Dans le bassin versant de la Canche, trois types d'effluents sont épandus : les effluents urbains, les effluents industriels et les effluents d'origine agricole. Tous les épandages ne sont pas problématiques s'ils sont bien gérés.

L'apport en pesticide peut se faire de manière ponctuelle lors du traitement (erreur de manipulation ou aux difficultés de manipulation des produits ou du matériel). Ces rejets ponctuels peuvent directement altérer les eaux souterraines par le biais d'un puisard. Le traitement des parcelles agricoles par les pesticides représente également un vecteur de pollutions diffuses vers les nappes souterraines par l'infiltration.

Certaines données relatives aux traitements en produits phytosanitaires et en fertilisants réalisés par les agriculteurs sur le périmètre du contrat de baie ne sont pas disponibles. Il est donc difficile de réaliser une analyse spécifique au secteur d'étude sur les pressions exercées par l'activité agricole.

1.1.3 Des données à compléter sur les pressions impactant la qualité de l'eau

Des données sont manquantes par rapports aux différentes sources de pollution.

Aucunes données ne permettent de déterminer quelle est la part de l'activité agricole et des dysfonctionnements des assainissements dans les pollutions bactériologiques et par les nitrates des eaux superficielles.

Nous ne disposons pas de données sur l'utilisation des pesticides par l'activité agricole : le type de pesticides utilisées, la quantité, la fréquence d'utilisation, les modes d'utilisation... Le même manque de connaissance est constaté pour ce qui concerne les fertilisants utilisés par l'agriculture. Certaines de ces données doivent être recueillies dans le cadre d'Ecophyto 2018, toutefois, cela n'est pas évident de les obtenir à l'échelle du territoire car les achats de produits peuvent être fait à l'extérieur. Aujourd'hui, il est donc difficile de réaliser une analyse spécifique au secteur d'étude sur les pressions exercées par l'activité agricole.

D'autres sources de pollutions sont également à mieux connaître et à mieux identifier : les pollutions chimiques, les pollutions émergentes, les pollutions accidentelles.

Dans ces conditions, il est proposé d'établir un état des lieux des programmes contractuels et d'envisager d'éventuelles actions complémentaires après discussion avec les acteurs concernés. Pour l'activité agricole, un état des lieux pourra être établi sur les différents programmes : Plan de Développement Rural Hexagonal, Programme Eau et Agriculture, Ecophyto 2018...

1.2 Les pressions pour la production d'eau potable

Un grand nombre de structures gèrent l'eau potable sur le périmètre. Cette organisation morcelée peut représenter un risque pour :

- la bonne qualité des eaux distribuées,
- la sécurisation qualitative et quantitative de la production et de la distribution,
- les moyens disponibles pour l'acheminement (réseaux).

Sur le territoire, la principale problématique liée à l'eau potable concerne la qualité de la ressource, et des problèmes au niveau du rendement et des interconnexions.

Le schéma départemental de la ressource

Le Conseil Général du Pas de Calais a lancé en 2006 un schéma départemental de la ressource afin d'initier une réflexion, à l'échelle du département, pour une meilleure desserte de l'eau potable aux populations. Ce schéma étudie la vulnérabilité des captages, la diversification de la ressource, la capacité de mobilisation de la ressource pérenne et la performance des systèmes de distribution. Il diagnostique enfin les Unités de Gestion de l'Eau (UGE) en situation d'urgence.

Sur le périmètre, la majorité des UGE sont en situation d'urgence (Eaux du Touquet, SI Saint-Josse, Berck, SI Campigneulles, Montreuil, Neuville-sous-Montreuil, SI Vallée des Baillons, SI Widehem Cormont) et devront trouver de nouvelles ressources (recherche d'interconnexion, amélioration conséquente du rendement) et/ou mettre en place des programmes d'actions sur les bassins versants pour améliorer la qualité de l'eau.

2 UNE GESTION DES RISQUES A STRUCTURER

Une multitude de structures concernées par la gestion du risque inondation

Sept structures sont compétentes pour la gestion du risque inondation sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Les périmètres d'intervention de ces structures se recoupent parfois. La multitude et l'empilement de structures, compliquent la gestion du niveau d'eau dans la basse vallée de la Canche. Il serait important de clarifier le rôle et le domaine d'intervention de chaque structure.

Des cours d'eau endigués : des aménagements aggravant l'impact des inondations

Entre Montreuil-sur-Mer et Enocq, la Canche est endiguée. Les digues protègent des habitations et souvent des parcelles agricoles. Ces digues ont la plupart du temps été construites de manière anarchique et ont considérablement réduit les zones permettant l'expansion des crues. Or, les endiguements excessifs d'un cours d'eau ont pour conséquence d'augmenter la vitesse des ondes de crue et d'aggraver les risques d'inondations à l'aval. Les endiguements importants de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle en basse vallée de Canche ont été un des facteurs de l'aggravation des crues des dernières décennies.

Les protections naturelles à mieux considérer pour la protection contre la submersion marine

Les cordons dunaires offrent une protection importante vis-à-vis de la submersion marine. Des dégradations sur ces espaces sont constatées : urbanisation, piétinement...

Photo 35 : Des cours d'eau endigués



3 UN FONCTIONNEMENT HYDROSEDIMENTAIRE DE L'ESTUAIRE MAL CONNU

L'estuaire de la Canche a subi de nombreux aménagements depuis le début du XIX^{ème} siècle. Ces aménagements avaient pour but de lutter contre l'ensablement de la baie et contre l'érosion du trait de côte. De nombreuses discussions existent au sujet de l'ensablement, de l'érosion du trait de côte et du rôle actuel des aménagements.

Les éléments actuels de connaissance sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire:

Deux types de sédiments peuvent provoquer l'ensablement et l'envasement de l'estuaire de la Canche : les sédiments d'origine marine et les sédiments apportés par la Canche. Le manque de données ne permet pas de déterminer quel est l'impact de ces deux sources de sédiments sur l'ensablement de l'estuaire de la Canche.

Au niveau marin, le flot (marée montante) plus puissant car plus court que le jusant (marée descendante) pour un même volume d'eau apporte des sédiments fins et grossiers provenant du large ou de l'embouchure de l'estuaire. Le jusant moins puissant ne peut transporter que les sédiments les plus fins. Les sédiments grossiers restent donc dans l'estuaire et contribuent à son colmatage.

Les apports de sédiments du bassin versant de la Canche sont principalement issus de l'érosion des sols agricoles.

Des études sur la sédimentologie de l'estuaire de la Canche ont déjà été réalisées par Allen et Bonnefille en 1970 et par Feuillet en 1979. Ces études montrent une sédimentation dans le port d'Etaples-sur-Mer entre 1947 et 1978. Les données concernant la vitesse de colmatage et les volumes de sédimentation de l'estuaire ainsi que sur l'avancée du pilori sont peu nombreuses aujourd'hui. De nombreuses études hydrosédimentaires ont été réalisées sur l'estuaire de la Canche. Les études réalisées à l'époque méritent d'être réactualisées et affinées au vu de l'évolution permanente de cet estuaire.

La côte au niveau de Camiers est en érosion mais peu de données existent sur ce phénomène.

De nombreux aménagements à mieux connaître :

L'historique des aménagements et l'évolution du trait de côte montre que ces aménagements n'ont pas permis de lutter efficacement contre l'avancée du Pilori. A l'inverse, de nombreux aménagements sont suspectés d'avoir considérablement réduits l'effet de chasse du courant de jusant, accélérant ainsi l'ensablement de l'estuaire. Les aménagements ne permettent pas aujourd'hui non plus de lutter efficacement contre l'érosion du trait de côte.

De plus, ces aménagements ne sont plus entretenus. Il est également possible que les deux épis Est et Ouest et que les trois épis complémentaires protègent moins efficacement de l'érosion la rive nord par manque d'entretien. Aucune étude récente ne permet de connaître l'impact actuel des aménagements sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire.

Pour comprendre le fonctionnement de l'estuaire de la Canche, il est important de considérer la basse vallée de la Canche. En effet, le fonctionnement de ces deux entités est indissociable.

4 LA DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA VULNERABILITE DES ZONES HUMIDES ALLUVIALES, LITTORALES ET DUNAIRES

Des zones humides menacées :

Malgré les nombreux services rendus par les zones humides pour l'homme et leur importance pour différentes espèces, les zones humides sont aujourd'hui en danger. Une étude menée par le GDEAM (Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil-sur-mer) sur une zone située sur le périmètre des bas-champs montre que de 1963 à 1999, environs 47% de la surface des prairies humides ont disparues et 21% de la surface des marais ont disparus. Au contraire, durant ce même intervalle de temps, l'urbanisation a progressé de 138%, les zones en cultures de 79% et les étangs de 139%.

Sur le littoral, l'urbanisation exerce une pression sur les zones humides. En effet, une grande partie des zones urbanisées du littoral a été construite sur des zones humides. Aujourd'hui, certaines pannes humides dunaires se retrouvent entourées de zones urbanisées. Toutefois, les zones protégées font l'objet d'une gestion particulière permettant de maintenir la biodiversité et leurs fonctionnalités. Par ailleurs, ces menaces et risques de disparition pèsent également pour les zones humides de la Canche et de ses affluents. On note cependant la démarche de quelques communes pour appliquer une gestion et une valorisation de ces milieux.

Une modification des peuplements végétaux de l'estuaire de la Canche :

Une prolifération du chiendent maritime est observée au niveau de l'estuaire de Canche et plus globalement au niveau des estuaires Picards depuis plusieurs années. Deux facteurs peuvent expliquer ce processus : l'ensablement des baies et la disponibilité des nutriments. L'atterrissement de la baie diminue la fréquence de recouvrement par la marée et offre des conditions favorables au Chiendent maritime. Les apports importants de nitrates permettraient de leur côté, à cette espèce nitrophile de résister à une forte salinité et de coloniser des étages plus bas sur le schorre. (Valery L., 2006) (Toison V., 2009)

La prolifération du chiendent maritime se ferait au détriment d'autres espèces. Cela aboutirait à des peuplements du schorre monospécifique et à une modification du fonctionnement de l'estuaire. De plus, la dégradation du chiendent apporterait moins de biomasse que l'obione par exemple diminuant ainsi la disponibilité des ressources. (Toison V., 2009)

Une dégradation de la laisse de mer :

La laisse de mer désigne les objets flottants déposés par la mer au niveau le plus haut atteint pour un jour donné. Elle est constituée d'éléments naturels et de déchets humains. La laisse de mer est perçue négativement du fait de la présence de macro-déchets. Souvent, la laisse de mer est dégradée lors du nettoyage des plages. Le nettoyage des plages est une compétence communale. Chaque commune a donc sa méthode. La plupart des communes réalisent un nettoyage mécanisé à l'aide d'une cribleuse qui passe plusieurs fois par semaine en période estivale. Au niveau des zones de baignade, les plages sont essentiellement nettoyées avec une méthodologie laissant peu de place au respect de la laisse de mer. Certaines communes étendent le nettoyage au-delà des zones de baignade. Toutefois les communes de Cucq, Merlimont et Le Touquet sont sensibilisées par rapport à la laisse de mer.



Photo 36 : Des milieux humides dégradés

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les objectifs du contrat de baie ont été définis en cohérence avec la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Artois Picardie et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Canche

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)

La DCE 2000/60/CE du 23 Octobre 2000 adopte la gestion de l'eau par bassin hydrographique (les districts hydrographiques). L'objectif principal de la DCE est l'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015 sauf dérogation motivée. L'état des masses d'eau prend en compte l'état hydro-morphologique des cours d'eau, la qualité chimique de l'eau, et la qualité écologique définie à partir des paramètres biologiques et physico-chimiques ayant une incidence sur la biologie.

La DCE demande en particulier de coordonner le plan de gestion et les programmes de mesures établis par chacun des Etats membres concernés. Dans la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 transposant la DCE en droit français, le plan de gestion est assimilé au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) déjà prescrit par la loi n°93-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois Picardie

Le SDAGE du bassin Artois Picardie est un document de planification fixant pour une période de 6 années, les grandes orientations relatives à la gestion de la ressource en eau ainsi que des objectifs de quantité et de la qualité de l'eau à atteindre pour le bassin Artois Picardie.

Le SDAGE Artois Picardie 2010 -2015, fixe 4 enjeux :

- Enjeu 1 : la gestion qualitative des milieux aquatiques ;
- Enjeu 2 : la gestion quantitative des milieux aquatiques ;
- Enjeu 3 : la gestion et la protection des milieux aquatiques ;
- Enjeu 4 : le traitement des pollutions historiques.

Ces 4 enjeux se déclinent en orientations fondamentales et dispositions.

Le contrat de baie de Canche, un outil de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche sur l'aval du bassin versant

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est l'organe de concertation ayant en charge l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE. Elle est nommée par le Préfet de Département. Cette instance réunit les représentants élus

des collectivités territoriales (50%), les usagers représentant le monde socioprofessionnel et associatif (25%) et enfin les administrations (25%).

Le **SAGE de la Canche** est un document fixant des orientations sur la gestion de l'eau du bassin versant. Il est constitué du PAGD (Plan d'aménagement et de gestion durable), du règlement, de l'évaluation environnementale et de l'atlas cartographique. Le document a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2011. Il est opposable aux décisions de l'administration et des collectivités pour ce qui concerne les 108 dispositions du PAGD et aux tiers pour ce qui concerne le règlement et notamment les projets soumis à la réglementation de l'eau.

Le **contrat de baie de Canche** permet de passer du SAGE, document fixant des orientations, à la réalisation d'actions sur l'aval du bassin versant. Il s'appuie sur les maîtres d'ouvrage compétents du périmètre pour la mise en œuvre des actions.

La Commission Littorale (commission thématique de la CLE) a lancé la préfiguration du contrat de baie de Canche afin d'approfondir les connaissances, d'accélérer la mise en œuvre du SAGE sur la zone littorale et de travailler spécifiquement sur l'enjeu 4 du SAGE (protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale).

Le contrat de baie **s'inscrit complètement dans la démarche de la DCE** avec des objectifs de préservation, de restauration et de valorisation de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et de leurs usages. Il permet de participer à la réalisation des objectifs de bon état des milieux aquatiques fixés par la DCE à l'horizon 2015.

Il apparaît de plus comme un **outil pertinent de mise en œuvre des préconisations et objectifs du SAGE de la Canche, du SDAGE Artois Picardie**

L'état des lieux, le diagnostic et la concertation entre les différents acteurs du territoire ont fait émerger les enjeux et objectifs du contrat de baie de Canche. Ceux-ci sont présentés de manière détaillée dans le dossier préalable au contrat de baie de Canche. Ils sont retranscrits ci-dessous de manière synthétique.

Enjeux	Objectifs
Enjeu 1 : Améliorer la qualité de l'eau afin de garantir les usages	1A – Améliorer la qualité des eaux de baignade : toutes les baignades atteignent la classe « bonne qualité » à l'issue du contrat de baie de Canche
	1B – Améliorer la qualité des eaux conchylicoles : le point de suivi de l'Ifremer situé à Camiers atteint la classe de qualité B, le point de suivi de l'Ifremer situé à Dannes atteint la classe de qualité A.
	1C – Améliorer la qualité biologique de l'eau : atteinte d'une bonne qualité sur la station de suivi de Beutin
Enjeu 2 : Prévenir les risques et favoriser une gestion cohérente de l'estuaire et de la basse vallée	2A – Mieux connaître et améliorer le fonctionnement hydraulique à l'échelle de la basse vallée de la Canche et de l'estuaire
	2B – Améliorer la connaissance des conséquences des évolutions morphologiques de l'estuaire de la Canche sur les milieux naturels et les usages.
	2C – Mettre en place une gestion concertée, cohérente et globale du risque inondation entre les différentes structures compétentes.
	2D – Améliorer la gestion du risque inondation et de submersion marine
	2E – Aider les maîtres d'ouvrage à étudier et à prendre en compte dans leurs choix, les conséquences des aménagements sur les milieux estuariens et à privilégier des techniques douces lorsque c'est possible.
Enjeu 3 : Préserver, gérer et reconquérir les milieux naturels et aquatiques afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau	3A – Améliorer la connaissance des zones humides alluviales, dunaires, littorales, estuariennes et côtières, ainsi que leurs fonctionnalités pour la qualité de l'eau et les êtres vivants.
	3B – Poursuivre la préservation des zones humides alluviales, dunaires, littorales, estuariennes et côtières, ainsi que leurs fonctionnalités pour la qualité de l'eau et les êtres vivants.
	3C – Mettre en place une gestion respectueuse de la laisse de mer
Enjeu 4 : Améliorer la sensibilisation et la communication à destination de tous les usagers et de tous les publics	4A – Améliorer la connaissance et la sensibilisation des élus, des professionnels, de tous les usagers et du grand public par rapport à la qualité de l'eau.
	4B – Améliorer la sensibilisation et la connaissance de tous pour mieux prévenir les risques.
	4C – Améliorer l'information et la sensibilisation du grand public aux milieux naturels et aquatiques
	4D – Etablir une passerelle entre les scientifiques et les usagers
	4E – Développer l'approche économique et améliorer les systèmes d'évaluation des actions (suivis et tableaux de bords communicants).

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'élaboration du programme d'actions est basée sur le dossier préalable au contrat de baie de Canche. Les « fiches actions » ont été élaborées dans la concertation avec les maîtres d'ouvrages concernés et financeurs.

Le contrat de baie de Canche doit permettre d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions prioritaires prévues sur le périmètre. Ainsi, des actions présentées dans le contrat de baie concernent aussi d'autres programmes en cours déjà financés.

Un classement des actions par thème

Le programme d'actions a pour but de répondre aux objectifs du contrat de baie de Canche.

Pour cela, 7 volets d'actions ont été définis :

- Volet A : L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ;
- Volet B : Les pollutions chimiques, physico-chimiques, phytosanitaires, dangereuses, émergentes, accidentelles ;
- Volet C : Les risques inondations ;
- Volet D : Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire ;
- Volet E : Les milieux aquatiques, zones humides alluviales, littorales, dunaires et estuariennes ;
- Volet F : La communication – Sensibilisation – Formation ;
- Volet G : L'animation et le suivi du contrat de baie de Canche.

Chaque volet d'actions est composé des « fiches actions » exposant les actions, et leurs modalités de mise en œuvre. Chaque « fiche action » présente :

- le ou les maître(s) d'ouvrage ;
- l'année prévisionnelle de réalisation de l'action ;
- les zones concernées par l'action ;
- le descriptif de l'action ;
- le ou les indicateur(s) de suivi de l'action ;
- si possible, le coût estimatif prévisionnel de l'action ;
- si possible, le plan de financement prévisionnel de l'action.

La maîtrise d'ouvrage des actions

Les fiches actions présentent les maîtres d'ouvrage actuels ou pressentis pour la réalisation des actions.

Pour certaines actions, le porteur de projet a été clairement identifié et s'est prononcé favorablement à la réalisation de l'action. Dans ce cas, le maître d'ouvrage est présenté en gras (ex : **Symcéa**).

Pour d'autres actions en attente de positionnement d'un maître d'ouvrage précis, le (ou les) maître(s) d'ouvrage est présenté en italique (ex : *Symcéa*).

Certaines maîtrises d'ouvrage ont été confirmées par délibération des instances et sont jointes au présent dossier.

L'évaluation financière des actions

Une évaluation financière des coûts de mise en œuvre des actions du contrat de baie a été réalisée.

Cette évaluation s'est basée :

- dans certains cas, sur des éléments issus des programmes prévisionnels des maîtres d'ouvrage (notamment dans le cas des actions portant sur l'assainissement des eaux usées) ;
- dans d'autres cas sur des hypothèses (devis estimatifs, comparaison avec d'autres actions similaires...). Un certain nombre de précautions d'usage du fait du degré de précision des hypothèses retenues est alors à appliquer.

Pour certaines actions, aucune évaluation financière n'a pour l'instant été réalisée, du fait de trop d'incertitudes ou d'un manque trop important de données. Ces actions seront chiffrées dès que possible durant la mise en œuvre du contrat de baie de Canche.

Certaines actions seront intégrées dans le cadre de la mission d'animation du contrat de baie de Canche, ou font partie d'une autre mission déjà portée par le Symcéa ou par un autre maître d'ouvrage. Aucune évaluation financière n'a été réalisée pour ces actions, car elles sont déjà financées sur le temps de travail des chargés de mission ou des agents concernés. Par exemple, l'action G2 : « Mettre en place un suivi et une évaluation des actions engagées et de leurs effets sur le milieu » sera réalisée dans le cadre de la mission d'animation du contrat de baie de Canche, déjà financée par ailleurs.

Les éléments et hypothèses utilisées pour le chiffrage des actions sont présentés dans la partie « Synthèse du programme d'action ».

Le financement des actions

Concernant le financement des actions, les partenaires potentiels ont été rencontrés, afin de bâtir le plan de financement prévisionnel pour chaque action.

Les partenaires principaux sont les suivants :

- L'Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- l'Etat ;
- le Conseil Régional du Nord – Pas de Calais ;
- le Conseil Général du Pas de Calais ;
- les maîtres d'ouvrages (communautés de communes, syndicats des eaux et assainissement, les gestionnaires de milieux naturels, le Symcéa...)

D'autres acteurs pourraient également intervenir selon les actions concernées.

Une synthèse des délibérations du Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie est présentée en Annexe 3.

Il persiste encore certaines inconnues qui devront être réétudiées dans le cadre des budgets annuels notamment pour les collectivités territoriales.



**VOLET A :
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**



Les actions du volet A concernent :

- l'assainissement collectif (sous-volet A1) ;
- l'assainissement non collectif (sous-volet A2) ;
- la gestion des eaux pluviales (sous-volet A3) ;
- la gestion de l'eau dans les campings (sous-volet A4).

Le tableau ci-dessous présente les structures compétentes en assainissement, et le zonage des communes :

Structure compétente	Communes zonées en assainissement mixte : Assainissement collectif (AC) et Assainissement Non Collectif (ANC)	Communes zonées en assainissement non collectif (ANC)
Communauté de communes du Montreuillois	Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Beutin, Campigneulles-Les-Grandes, Campigneulles-Les-Petites, Ecuire, Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil, Sorrus, Wailly-Beaucamp	Hubersent, Bernieulles, Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Montcavrel, Recques-sur-Course
Communauté de communes Opale Sud		Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast
Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers	Hucqueliers	Parenty, Bezinghem, Beussent, Enquin-sur-Baillons, Alette, Clenleu, Bimont, Preures ¹
SIVOM de la Région d'Etaples	Etaples-sur-Mer, Merlimont, Cucq, Le Touquet-Paris-Plage, Frencq, Saint-Josse	Brexent-Enocq, Tubersent, Longvilliers, Maresville
Syndicat des eaux et assainissement à la carte de la Région de Widehem	Cormont, Widehem, Lefaux, Halinghen, Lacres	Hubersent, Bernieulles
SMAGE de Dannes Camiers	Camiers, Dannes	
Compétence communale		Courset, Doudeauville, Tingry

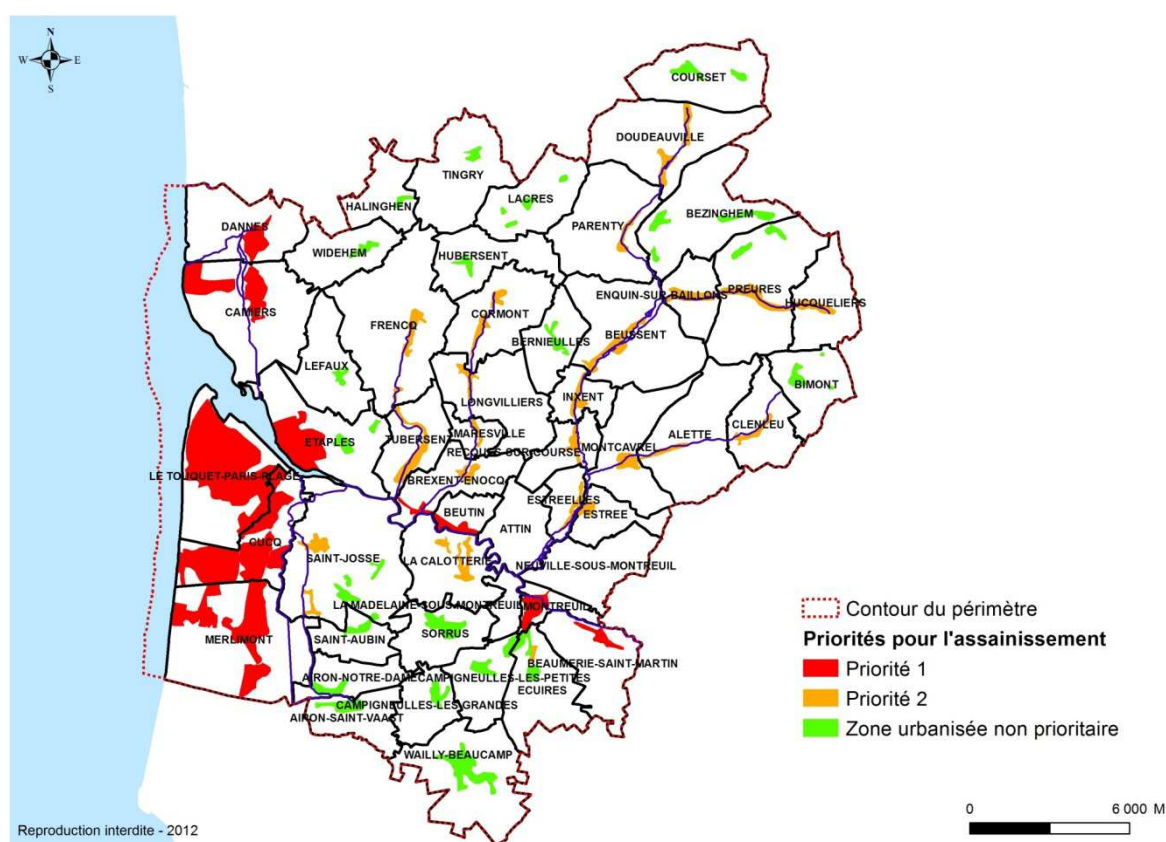
Les communes détiennent la compétence pour la gestion des eaux pluviales.

¹ La commune de Preures initialement zonée en assainissement mixte est en cours de révision de son zonage, afin d'évoluer vers l'ANC

Un grand nombre de travaux en assainissement collectif et en assainissement non collectif sont à réaliser sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Il est impossible techniquement et financièrement de réaliser tous les travaux sur ce secteur pendant la durée du contrat de baie. Des zones prioritaires pour la réalisation des travaux d'assainissement dans le cadre du contrat de baie de Canche ont été déterminées. Ces zones prennent en compte les zones urbanisées qui, compte-tenu des dysfonctionnements ou de l'absence des installations d'assainissement, ont un impact sur la qualité des eaux de la Canche et de baignade.

Trois types de zones sont proposés :

- Zones en priorité 1 : zones urbanisées situées autour de l'estuaire de la Canche, à proximité du littoral ou en bordure de Canche.
- Zones en priorité 2 : zones urbanisées situées le long d'un affluent de la Canche.
- Les autres zones.



Pour le volet A, les actions du contrat de baie de Canche se concentreront sur les zones de priorité 1 et 2. L'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, précise que les zones à enjeu environnemental doivent être déterminées dans les SDAGE ou les SAGE. Le zonage établi dans le cadre du contrat de baie de Canche pourrait connaître quelques évolutions en matière de définition des zones à enjeux environnementales, au travers du travail de la Commission Locale de l'Eau.

Certaines zones classées en « non prioritaires » au titre de la qualité des eaux superficielles (de la Canche et des eaux de baignade) peuvent néanmoins s'avérer prioritaires au titre de la protection de la ressource en eau (par exemple : Wailly Beaucamp, Airon-Saint-Vaast, Airon-Notre-Dame).

Sous-volet A1 : L'assainissement collectif

Pour l'assainissement collectif, les actions du contrat de baie sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
A1.1	1A, 1B, 1C	Mettre en conformité les branchements sur le réseau d'assainissement collectif raccordé à la station d'épuration du SIVOM de la Région d'Etaples	Contrôle	SIVOM ¹ de la Région d'Etaples et Commune d'Etaples-sur-Mer	1 673 580,00
A1.2	1A, 1B, 1C	Réaliser l'extension et l'amélioration de la collecte à Cucq	Travaux	SIVOM de la Région d'Etaples	1 211 000,00
A1.3	1A, 1B, 1C	Réaliser l'extension de la collecte à Merlimont	Travaux	SIVOM de la Région d'Etaples	993 100,00
A1.4	1A, 1B, 1C	Réaliser l'amélioration de la collecte au Touquet Paris-Plage	Travaux	SIVOM de la Région d'Etaples	2 060 000,00
A1.5	1A, 1B, 1C	Réaliser l'extension de la collecte à Etaples-sur-Mer	Travaux	Etaples-sur-Mer	605 000,00
A1.6	1A, 1B, 1C	Réaliser l'assainissement collectif à Saint-Josse	Travaux	SIVOM de la Région d'Etaples	146 000,00
A1.7	1A, 1B, 1C	Réaliser la station d'épuration à Hucqueliers et entamer la desserte	Travaux	Hucqueliers	1 285 665,00
A1.8	1A, 1B, 1C	Réaliser l'extension de la desserte à Ecuire	Travaux	CCM ²	991 000,00
A1.9	1A, 1B, 1C	Réaliser l'extension de la desserte à Beutin	Travaux	CCM	1 211 000,00
A1.10	1A, 1B, 1C	Réaliser l'extension de la desserte à Beaumerie-Saint-Martin	Travaux	CCM	1 296 500,00
A1.11	1A, 1B, 1C	Améliorer les réseaux d'assainissement à Camiers	Travaux	SMAGE ³ de Dannes Camiers	A déterminer (étude diagnostic en cours)
A1.12	1A, 1B, 1C	Améliorer les réseaux d'assainissement à Dannes	Travaux	SMAGE de Dannes Camiers	A déterminer (étude diagnostic en cours)
Total					11 472 845,00

¹ SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples

² CCM : Communauté de Communes du Montreuillois

³ SMAGE : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'épuration

Contexte de l'assainissement collectif – SIVOM de la Région d'Etaples

La station d'épuration dessert les communes d'Etaples sur Mer, du Touquet-Paris-Plage, de Cucq et de Merlimont. Elle dispose d'une capacité de 56 000 EH (Equivalent Habitant) correspondant à la charge entrante moyenne au cours de la période estivale. En période de pointe estivale et en temps sec, la station peut admettre une charge de 75 000 EH pour une durée de 4 jours. En période hivernale, en temps sec comme en temps de pluie, la charge est évaluée à 25 000 EH. 4 postes de refoulement permettent l'arrivée des eaux usées à la station.

Il s'agit d'une boue activée avec un traitement tertiaire sur biofiltres et d'une désinfection par ultraviolet en permanence. Les eaux traitées sont rejetées dans la Canche.

Le traitement tertiaire est prévu pour fournir de l'eau pour des usages non nobles mais n'est pas en service actuellement. Il permettrait d'utiliser les eaux traitées de la station, par exemple, pour l'arrosage des espaces publics.

Afin d'exploiter pleinement la station d'épuration du SIVOM de la Région d'Etaples, un programme d'extension et d'amélioration de la collecte est en cours notamment sur les communes de Cucq, de Merlimont, du Touquet-Paris-Plage et d'Etaples-sur-Mer.

Ces travaux permettront :

- l'amélioration des réseaux du Touquet-Paris-Plage afin de résoudre les problèmes de présence d'eaux claires parasitaires ;
- l'extension de la collecte à Merlimont et à Cucq ;
- le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif afin de résoudre les problèmes de présence d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales.

A1.1 : Mettre en conformité les branchements sur le réseau d'assainissement collectif du SIVOM de la Région d'Etaples

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples, Commune d'Etaples-sur-Mer	2013 - 2018	Cucq, Etaples-sur-Mer, Le Touquet-Paris-Plage, Merlimont

Descriptif

Localisation	Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Nombre de branchements	Coût total € Hors Taxes (HT)	Prévision de réalisation
Cucq/Stella-Plage/Trépied	SIVOM de la Région d'Etaples	Mise en conformité des branchements : - Contrôle des abonnés - Contre visite sur la base de 1/3 non-conformes	3 451 1 150	379 610,00 46 000,00	2013-2018
Etaples-sur-Mer	Commune d'Etaples-sur-Mer	Mise en conformité des branchements : - Contrôle des abonnés - Contre visite sur la base de 1/3 non-conformes	1 428 476	157 080,00 19 040,00	2013-2018
Le Touquet-Paris-Plage	SIVOM de la Région d'Etaples	Mise en conformité des branchements : - Contrôle des abonnés - Contre visite sur la base de 1/3 non-conformes	6 080 2026	668 800,00 81 040,00	2013-2018
Merlimont	SIVOM de la Région d'Etaples	Mise en conformité des branchements : - Contrôle des abonnés - Contre visite sur la base de 1/3 non-conformes	2 611 870	287 210,00 34 800,00	2013-2018
			Total	1 673 580,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de mise en conformité
----------------------------------	----------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
1 673 580,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	667 810,00
SIVOM de la Région d'Etaples	746 350,00
Commune d'Etaples-sur-Mer	78 540,00
Particuliers	180 880,00

A1.2 : Réaliser l'extension et l'amélioration de la collecte à Cucq

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples	2013 - 2018	Zones urbanisées de Cucq

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des travaux	Branchements améliorés ou logements raccordés	Coût total € Hors Taxes (HT)	Prévision de réalisation
Boulevard d'Angleterre	Amélioration collecte	42 branchements	245 000,00	2013
Le Rendy (optionnel)	Amélioration collecte	13 branchements	60 000,00	2013
Boulevard Labrasse + antennes (optionnel)	Amélioration collecte	22 branchements	80 000,00	2013
Avenue des Etats Unis (1 ^{ère} phase)	Extension collecte	37 branchements	219 000,00	2014
Avenue des Etats Unis (2 ^{ème} phase)	Extension collecte	11 branchements	127 000,00	2015
Avenue des Etats Unis (3 ^{ème} phase)	Extension collecte	25 branchements	160 000,00	2016
Avenue des Sports	Extension collecte	4 branchements	110 000,00	2017
Rue Paul Lemaître	Extension collecte	25 branchements	210 000,00	2018
Total			1 211 000,00	

Indicateurs de suivi de l'action

Taux de raccordement des particuliers

Montant prévisionnel (€ HT)

1 211 000,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	324 000,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	162 000,00
SIVOM de la Région d'Etaples	725 000,00

A1.3 : Réaliser l'extension de la collecte à Merlimont

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples	2013 - 2018	Zones urbanisées de Merlimont

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des travaux	Nombre de branchements	Coût total € HT	Prévision de réalisation
Rue des Tourterelles (optionnel)	Extension collecte	33	107 000,00	2013
Rue Rose Mousse et Rue de la Gare	Extension collecte	20	102 000,00	2014
Rue de Tourville	Extension collecte	26	185 000,00	2014
Rue du Touquet (1 ^{ère} partie)	Extension collecte	26	156 600,00	2015
Rue du Touquet (2 ^{ème} partie)	Extension collecte	29	179 500,00	2016
Avenue du Boulonnais	Extension collecte	21	70 500,00	2017
Avenue de Champagne	Extension collecte	11	54 500,00	2017
Avenue du Nord	Extension collecte	13	68 500,00	2018
Rue des Algues	Extension collecte	14	69 500,00	2018
Total		193	993 100,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de raccordement des particuliers
----------------------------------	---------------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
993 100,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	287 400,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	143 700,00
SIVOM de la Région d'Etaples	562 000,00

A1.4 : Réaliser l'amélioration de la collecte au Touquet-Paris-Plage

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples	2013 - 2018	Zones urbanisées du Touquet-Paris-Plage

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des Travaux	Nombre de branchements	Coût total € HT	Prévision de réalisation
Allée Monthor	Extension collecte	19	106 000,00	2013
Avenue des milles agréments	Amélioration collecte	51	458 000,00	2013
Avenue John Withley (optionnel)	Amélioration collecte	34	175 000,00	2013
Boulevard Daloz (optionnel)	Amélioration collecte	33	146 000,00	2013
Avenue Arsène Bical	Amélioration collecte	22	180 000,00	2014
Avenue des phares et des 3 martyrs (optionnel)	Amélioration collecte	30	165 000,00	2014
Allée des Mésanges	Amélioration collecte	13	125 000,00	2015
Allée des Fauvettes	Amélioration collecte	25	200 000,00	2015
Avenue de Picardie	Amélioration collecte	26	335 000,00	2016
Avenue du Château	Extension collecte	10	170 000,00	2018
Total		263	2 060 000,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Réduction des eaux claires parasites
----------------------------------	--------------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
2 060 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	442 200,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	221 100,00
SIVOM de la Région d'Etaples	1 396 700,00

A1.5 : Réaliser l'extension de la collecte à Etaples-sur-Mer

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune d'Etaples-sur-Mer	2013 - 2015	Zones urbanisées d'Etaples-sur-Mer

Descriptif

Localisation	Nature des Travaux	Branchements améliorés ou logements raccordés	Coût total € HT	Prévision de réalisation
La Fosse aux lions	Extension collecte	29	220 000,00	2013
Ruelle Mont Levin, Avenue Rombly	Extension collecte	6	88 000,00	2013
Etaples-sur-Mer	Création de boîtes de branchements	30	45 000,00	2013
Centre Bigaud ZA du chemin des pauvres	Extension collecte	18	162 000,00	2014
Etaples-sur-Mer	Création de boîtes de branchements	30	45 000,00	2014
Etaples-sur-Mer	Création de boîtes de branchements	30	45 000,00	2015
		Total	605 000,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de raccordement des particuliers
----------------------------------	---------------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
605 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	135 900,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	59 850,00
Etaples-sur-Mer	409 250,00

A1.6 : Réaliser l'assainissement collectif à Saint-Josse

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples	2014	Saint-Josse

Contexte et objectifs de l'action

La commune de Saint-Josse est zonée en partie en assainissement collectif. Il est prévu la construction d'un ouvrage épuratoire d'une capacité de 50 EH, afin d'assainir le domaine de l'Hermitage.

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des travaux	Capacité	Coût total € HT	Prévision de réalisation
Domaine de l'Hermitage	Station d'épuration	50 EH	50 000,00	2014

Localisation	Nature des travaux	nombre de branchements	Coût total € HT	Prévision de réalisation
Domaine de l'Hermitage	Extension de la collecte	16	96 000,00	2014

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de raccordement des particuliers
----------------------------------	---------------------------------------

**Montant prévisionnel
(€ HT)**

146 000,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	46 300,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	21 900,00
Subvention U/R	21 900,00
SIVOM de la Région d'Etaples	55 900,00

A1.7 : Réaliser la station d'épuration à Hucqueliers et démarrer la desserte

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Hucqueliers	2015-2018	Hucqueliers

Contexte et objectifs de l'action

Le Conseil Municipal d'Hucqueliers a délibéré en 2012 en faveur d'un zonage collectif de la commune. Les habitations de la commune sont actuellement assainies en non collectif, et de nombreuses installations ne sont pas aux normes.

Hucqueliers compte environ 250 habitations. Cette commune est rurale, mais l'habitat qui est dense engendre une pression importante de pollutions vers le milieu naturel.

La mise en place de cette station d'épuration permettra :

- de diminuer la charge de pollution bactériologique vers la Canche ;
- de résoudre la problématique de présence d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales

Descriptif

L'action est actuellement en cours de définition. La fiche action sera précisée et complétée suite aux études en cours et aux décisions communales.

A ce stade, il est possible de prévoir la réalisation de la station d'épuration et d'une première tranche de construction du réseau de collecte des eaux usées.

Localisation	Nature des travaux	Capacité	Coût prévisionnel € HT	Prévision de réalisation
Hucqueliers	Réalisation de la station d'épuration	1 000 EH	990 000,00	2015
Première tranche de travaux	Extension de la collecte	42 branchements	295 666,00	2016

Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation de la station d'épuration
Taux de raccordement des particuliers

Montant prévisionnel (€ HT)

1 285 665,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	372 600,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	186 300,00
Subvention U/R	186 300,00
Hucqueliers	540 465,00

Contexte de l'assainissement collectif - Communauté de Communes du Montreuillois

Pour répondre aux orientations fixées par le Grenelle de l'environnement, contribuer au bon état écologique de la Canche et de ses affluents et ainsi préserver les eaux du littoral, la Communauté de Communes du Montreuillois a décidé la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Cette station, située rue du Moulin du Bacon à Montreuil-sur-Mer, au lieu et place de l'ancienne station, a été mise en service le 17 avril 2009. Elle dispose d'une capacité de 8 000 EH, extensible à 12 000 EH dans le cadre de l'achèvement du programme d'extension des réseaux de collecte des communes zonées en assainissement collectif.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de l'unité technique de Montreuil-sur-Mer a conduit à définir un programme de travaux organisé autour des axes suivants :

- **l'amélioration de la séparativité des réseaux en engageant un programme de remise en conformité des branchements (essentiellement des travaux en domaine privé) ;**
- **la mise en place d'une gestion des eaux usées par temps de pluie ;**
- **la suppression des insuffisances hydrauliques pour les fortes pluies ;**
- **la mise en conformité réglementaire de l'unité technique par la mise en place de l'auto-surveillance du système de collecte des eaux usées et des eaux pluviales ;**
- **l'extension de la collecte de pollution conformément au zonage d'assainissement.**

Les communes prioritaires pour la réalisation des travaux de desserte sont celles qui impactent le plus la qualité des eaux de la Canche : Ecuire, Beutin et Beaumerie-Saint-Martin. Les actions inscrites au contrat de baie se concentrent sur ces trois communes.

A1.8 : Réaliser l'extension de la desserte à Ecuire

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Communes du Montreuillois	2013 - 2015	Ecuire

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des travaux	Nombre de branchements	Coût total € HT	Prévision de réalisation
OTEU : Raccordement sur Montreuil-sur-Mer	OTEU		371 000,00	2013
Chaussée Marcadée	Extension de la collecte	2	35 000,00	2013
Rue du Marais (1 ^{ère} partie)	Extension de la collecte	27	270 000,00	2015
Rue du Marais (2 ^{ème} partie)	Extension de la collecte	32	315 000,00	2015
Total		61	991 000,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de raccordement des particuliers
----------------------------------	---------------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
991 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	220 800,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	110 400,00
Subvention U/R	110 400,00
Communauté de Communes du Montreuillois	549 400,00

A1.9 : Réaliser l'extension de la desserte à Beutin

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Communes du Montreuillois	2014 - 2017	Beutin

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des travaux	nombre de branchements	Coût total € HT	Prévision de réalisation
RD 939 (1 ^{ère} partie)	Extension de la collecte	14	250 000,00	2014
RD 939 (2 ^{ème} partie)	Extension de la collecte	28	250 000,00	2016
RD 939 (3 ^{ème} partie)	Extension de la collecte	42	201 000,00	2016
RD 939 (4 ^{ème} partie)	Extension de la collecte	61	510 000,00	2017
Total		145	1 211 000,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de raccordement des particuliers
----------------------------------	---------------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
1 211 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€ HT)
Avance Agence de l'Eau Artois Picardie	208 950,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	122 850,00
Subvention U/R	122 850,00
Communauté de Communes du Montreuillois	756 350,00

A1.10 : Réaliser l'extension de la desserte à Beaumerie-Saint-Martin

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Communes du Montreuillois	2017 -2018	Beaumerie-Saint-Martin

Descriptif

Les travaux prévus sont les suivants :

Localisation	Nature des travaux	Nombre de branchements	Coût total € HT	Prévision de réalisation
OTEU : Raccordement sur Montreuil-sur-Mer	OTEU		407 000,00	2017
1 ^{ère} tranche	Extension de la collecte	54	497 500,00	2017
2 ^{ème} tranche (RD partie centrale)	Extension de la collecte	32	392 000,00	2018
Total		86	1 296 500,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Taux de raccordement des particuliers
----------------------------------	---------------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
1 296 500,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	230 750,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	138 450,00
Subvention U/R	138 450,00
Communauté de Communes du Montreuillois	788 850,00

Contexte de l'assainissement collectif SMAGE de Dannes Camiers

La station d'épuration de Dannes Camiers a été créée en 1986 et a été remise à niveau en 2003. La capacité nominale épuratoire est de 16 000 EH en période estivale et de 4 500 EH hors période estivale. Les réseaux d'assainissement de Dannes et Camiers sont de type séparatifs.

La réalisation de la desserte est quasiment terminée sur ces deux communes. Des problèmes sont toutefois constatés :

- au niveau de la station d'épuration :
 - Incompatibilité entre la charge entrante théorique (16000 EH) et la charge entrante observée (8000 EH) ;
 - Incompatibilité entre les débits entrants théoriques (2000 m3/j) et les débits entrant constatés fréquemment supérieurs même en basse saison (apports d'eaux claires parasites supposés) ;
 - Non-conformité vis-à-vis de l'arrêté préfectoral d'autorisation, notamment par rapport au traitement de l'azote.
- pollution du milieu naturel : Rejets d'eaux polluées au milieu naturel et impact sur la qualité des eaux de baignade.

Une étude diagnostique est en cours de réalisation. Les objectifs de l'étude sont :

- d'identifier les dysfonctionnements et leurs origines ;
- de proposer des solutions d'amélioration du système, tant au niveau des ouvrages de collecte, qu'au niveau de la station de traitement.

L'étude devra aboutir un nouveau dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau pour l'ensemble du système d'assainissement.

A1.11 : Améliorer les réseaux d'assainissement à Camiers

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SMAGE de Dannes Camiers	A déterminer	Camiers

Descriptif

Cette action est actuellement en cours de définition. La fiche action sera complétée lorsque l'étude diagnostic sera terminée.

Indicateurs de suivi de l'action	Volume de réduction des eaux claires parasitaires
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
SMAGE de Dannes Camiers	A déterminer

A1.12 : Améliorer les réseaux d'assainissement à Dannes

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SMAGE de Dannes Camiers	A déterminer	Dannes

Descriptif

Cette action est actuellement en cours de définition. La fiche action sera complétée lorsque l'étude diagnostic sera terminée

Indicateurs de suivi de l'action	Volume de réduction des eaux claires parasites
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
SMAGE de Dannes Camiers	A déterminer

Sous-volet A2 : L'assainissement non collectif

Pour l'assainissement non collectif, les actions du contrat de baie sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
A2.1	1A, 1B, 1C	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes rurales du SIVOM de la Région d'Etaples	Travaux	SIVOM de la Région d'Etaples + Particuliers	400 000,00
A2.2	1A, 1B, 1C	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes urbaines du SIVOM de la Région d'Etaples	Travaux	SIVOM de la Région d'Etaples + Particuliers	440 000,00
A2.3	1A, 1B, 1C	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes de la Communauté de Communes du Montreuillois	Travaux	Communauté de Communes du Montreuillois + Particuliers	432 000,00
A2.4	1A, 1B, 1C	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	Travaux	Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers + Particuliers	424 000,00
				Total	1 696 000,00

A2.1 : Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes rurales du SIVOM de la Région d'Etaples

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples	2013 - 2018	Frencq, Tubersent, Longvilliers, Maresville, Brexent-Enocq, Saint-Josse

Contexte et objectifs de l'action
Les communes de Frencq, Tubersent, Longvilliers, Maresville, Brexent-Enocq et Saint-Josse ont adhéré au SIVOM de la Région d'Etaples en 2012. Frencq a délibéré pour un zonage mixte et les autres communes pour un zonage non collectif. Pour les zones en non collectif, dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser le contrôle des installations et d'établir un diagnostic. La mise en conformité des assainissements est essentielle pour garantir une amélioration de la qualité de l'eau de la Canche et de l'estuaire.

Descriptif
Un total de 976 installations a été zoné en assainissement non collectif sur les communes de Frencq, Tubersent, Brexent-Enocq et Saint-Josse. Le zonage à Longvilliers et Maresville est en cours.
L'action consiste en : - la réalisation du diagnostic des installations. - la mise en conformité de 1% des installations par an (d'après les critères de financement de l'Agence de l'Eau). Au total 50 installations seront réhabilitées sur la durée du contrat de baie.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'ANC contrôlés Taux de conformité
----------------------------------	--

Le coût moyen pour la réhabilitation d'une installation est évalué à 8 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie finance la mise en conformité des ANC pour les communes rurales à 45% sur une base de 8 000 € TTC par installation. Le Conseil Général finance à 20%, pour les communes rurales sur une base de 8 000 € HT par installation.

Montant prévisionnel (€ HT)
400 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	150 502,50
Conseil Général	80 000,00
Particuliers	169 497,50

A2.2 : Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes urbaines du SIVOM de la Région d'Etaples

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
SIVOM de la Région d'Etaples	2013 - 2018	Merlimont, Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer, Cucq

Contexte et objectifs de l'action
Les communes de Merlimont, Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer et Cucq ont délégué la compétence assainissement au SIVOM de la Région d'Etaples. Ces communes sont zonées en assainissement collectif, mais quelques zones difficilement raccordables restent en non collectif. Le contrôle des installations a démarré.

Descriptif
Au total, 1094 installations sont zonées en assainissement non collectif sur les communes de Merlimont, Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer et Cucq L'action prévoit : - de terminer les contrôles de ces installations ; - de mettre en conformité de 1% des installations par an (d'après les critères de financement de l'Agence de l'Eau). Au total 55 installations seront réhabilitées sur la durée du contrat de baie.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'ANC contrôlés Taux de conformité
----------------------------------	--

Le coût moyen pour la réhabilitation d'une installation est évalué à 8 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie finance la mise en conformité des ANC à 30% pour les communes urbaines sur une base de 8 000 € TTC par installation.

Montant prévisionnel (€ HT)
440 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	110 368,50
Particuliers	329 631,50

A2.3 : Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes de la Communauté de Communes du Montreuillois

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Communes du Montreuillois	2013 - 2018	Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Montcavrel, Recques-sur-Course

Contexte et objectifs de l'action
Les communes d'Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Montcavrel et Recques-sur-Course ont délégué la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Montreuillois. Ces communes sont zonées en assainissement non collectif. Le diagnostic des installations est terminé.

Descriptif
Au total, 1034 installations sont zonées en assainissement non collectif sur les communes d'Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Montcavrel et Recques-sur-Course. L'action consiste en la mise en conformité de 1% des installations par an (d'après les critères de financement de l'Agence de l'Eau). Au total 54 installations seront réhabilitées sur la durée du contrat de baie.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'ANC contrôlés Taux de conformité
----------------------------------	--

Le coût moyen pour la réhabilitation d'une installation est évalué à 8 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie finance la mise en conformité des ANC pour les communes rurales à 45% sur une base de 8 000 € TTC par installation. Le Conseil Général finance à 20%, pour les communes rurales sur une base de 8 000 € HT par installation.

Montant prévisionnel (€ HT)
432 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	162 542,7
Conseil Général	86 400,00
Particuliers	183 057,3

A2.4 : Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	2013 -2018	Alette, Beussent, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Parenty, Preures

Contexte et objectifs de l'action

Les communes d'Alette, Beussent, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Parenty et Preures ont délégué la compétence assainissement non collectif à la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers. Ces communes sont zonées en assainissement non collectif. Le contrôle des installations a démarré à l'automne 2012.

Descriptif

1053 installations sont zonées en assainissement non collectif sur les communes d'Alette, Beussent, Clenleu, Enquin-sur-Baillons, Parenty et Preures.

L'action consiste en :

- la réalisation du diagnostic des installations ;
- la réalisation de la mise en conformité de 1% des installations par an (d'après les critères de financement de l'Agence de l'Eau). Au total 53 installations seront réhabilitées sur la durée du contrat de baie.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'ANC contrôlés Taux de conformité
----------------------------------	--

Le coût moyen pour la réhabilitation d'une installation est évalué à 8 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie finance la mise en conformité des ANC pour les communes rurales à 45% sur une base de 8 000 € TTC par installation. Le Conseil Général finance à 20%, pour les communes rurales sur une base de 8 000 € HT par installation.

Montant prévisionnel (€ HT)	Plan de financement prévisionnel	
	Financeurs	Montant (€)
424 000,00	Agence de l'Eau Artois Picardie	159 532,00
	Conseil Général	84 800,00
	Particuliers	179 668,00

Sous-volet A3 : La gestion des eaux pluviales

Pour la gestion des eaux pluviales, les actions du contrat de baie sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
A3.1	1A, 1B, 1C	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire du Touquet Paris-Plage	Travaux	Commune du Touquet-Paris-Plage, CCMTO	38 070,00
A3.2	1A, 1B, 1C	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire d'Etaples-sur-Mer	Travaux	Commune d'Etaples-sur-Mer	749 000,00
A3.3	1A, 1B, 1C	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire de Merlimont	Travaux	Commune de Merlimont	A déterminer
A3.4	1A, 1B, 1C	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire de Cucq	Travaux	Commune de Cucq, CCMTO	62 430,00
A3.5	1A, 1B, 1C	Améliorer la gestion des eaux usées par temps de pluie à Montreuil-sur-Mer	Travaux	Commune de Montreuil-sur-Mer / CCM	774 000,00
				Total	1 623 500

Contexte de la gestion des eaux pluviales à Cucq, Etaples, Le Touquet et Merlimont

La CCMTO a réalisé en 2011 et 2012 une étude sur les réseaux et exutoires des eaux pluviales sur les communes de Cucq, Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer et Merlimont.

Cette étude montre que le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales est à améliorer sur les 4 communes. En effet, des dysfonctionnements et défauts de branchements provoquent des rejets de pollution et d'eaux usées dans le milieu naturel et impactent la qualité des eaux de l'estuaire de la Canche et du littoral.

L'étude montre que 27% des rejets théoriquement pluviaux comportent des eaux usées avec rejet au milieu naturel. Ces rejets engendrent une pression importante pour la qualité bactériologique de l'eau, et notamment pour le paramètre E. coli. L'étude montre que ces rejets pollués sont principalement dus à la non-conformité des branchements des particuliers au réseau d'assainissement collectif et au réseau d'eaux pluviales.

Les résultats de l'étude comporteront :

- **une proposition de zonage pluvial : après la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place de techniques alternatives ;**
- **une proposition d'actions correctrices sur le réseau d'assainissement, destinées à en améliorer le fonctionnement actuel d'une part, et à le rendre capable d'accepter les éventuels futurs apports d'eaux pluviales d'autre part ;**
- **une proposition de dossier loi sur l'eau permettant d'autoriser le rejet des différents exutoires pluviaux.**

Les actions à réaliser en priorité concernent le contrôle et la mise en conformité des branchements, afin de réduire les rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial. Ces actions sont reprises dans le volet A1 du contrat de baie de Canche, pour les réseaux d'assainissement collectif, sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de la Région d'Etaples et de la commune d'Etaples-sur-Mer.

Les communes, compétentes pour la gestion des eaux pluviales devront réaliser les contrôles pour les réseaux d'eaux pluviales.

Les actions présentées dans les « fiches actions » ci-dessous ont été validées par le comité de pilotage de l'étude le 03/12/12 et seront inscrites dans le dossier loi sur l'eau d'autorisation.

A3.1 : Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eaux pluviales sur le territoire du Touquet-Paris-Plage

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune du Touquet-Paris-Plage, CCMT0	2013-2018	Le Touquet-Paris-Plage

Descriptif

Priorité	Désignation	Quantité	Coût (€ HT)	Maîtres d'ouvrage
1	<u>Contrôle des branchements sur le réseau d'eaux pluviales</u>	A déterminer	A déterminer	Commune
2	<u>Création d'un contre fossé le long de la digue</u> - Création d'un fossé - Sectionnement des canalisations pluviales existantes rencontrées	2 256,00 ml 9,40 Ft	33 840,00 4 230,00	CCMT0 CCMT0
Total			38 070,00	

Cette action est en cours d'élaboration avec les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'abonnés contrôlés Taux de mise en conformité des branchements
---	---

Montant prévisionnel (€ HT)
38 070,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
CCMT0	A déterminer
Le Touquet-Paris-Plage	A déterminer

A3.2 : Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eaux pluviales sur le territoire d'Etaples-sur-Mer

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune d'Etaples-sur-Mer	2013-2018	Etaples-sur-Mer

Descriptif

Priorité	Désignation	Quantité	Coût (€ HT)	Maîtres d'ouvrage
1	<u>Contrôle des branchements sur le réseau d'eaux pluviales</u>	A déterminer	A déterminer	Commune
2	<u>Prise de temps sec rue de Verdun</u> - Fourniture et pose d'un poste de relèvement dans un regard de visite, raccordement au diamètre 1500 mm avec télégestion, refoulement sur le réseau EU existant	1 Ft	55 000,00	Commune
3	<u>Limitation des débordements du réseau d'eau pluviale sur le bassin versant STAPULA</u> - Structures réservoirs diffuses dans le secteur du Blanc Pavé - Bassin de rétention, avenue de Rocquigny, avec prise d'eau sur le pluvial existant et débit de fuite - Pose d'un nouveau réseau pour l'évacuation des eaux pluviales de la rue Brico et de la rue Pasteur	1 Ft 1 Ft 1 Ft	20 000,00 195 000,00 65 000,00	Commune Commune Commune
4	<u>Limitation des débordements du réseau pluvial sur le bassin versant de Jeanne d'Arc</u> - Déviation d'une partie du bassin versant pluvial J. d'Arc, vers le bassin versant rue des Berceaux - Bassin de rétention secteur de l'école bleue, 860 m ³	1 Ft 1 Ft	12 000,00 362 000,00	Commune Commune
5	<u>Limitation des débordements du réseau pluvial en aval du cimetière</u> - Station de relèvement des eaux pluviales du bassin existant avec rejet à la Canche	1 Ft	40 000,00	Commune
			749 000,00	

Cette action est en cours d'élaboration avec les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'abonnés contrôlés Taux de mise en conformité des branchements
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
749 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Etaples-sur-Mer	A déterminer
CCMTO	A déterminer

A3.3 : Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eaux pluviales sur le territoire de Merlimont

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune de Merlimont	2013-2018	Merlimont

Descriptif

Priorité	Désignation	Quantité	Coût (€ HT)	Maîtres d'ouvrage
1	<u>Contrôle des branchements sur le réseau d'eaux pluviales</u>	A déterminer	A déterminer	Commune

Cette action est en cours d'élaboration avec les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'abonnés contrôlés Taux de mise en conformité des branchements
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Merlimont	A déterminer

A3.4 : Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eaux pluviales sur le territoire de Cucq

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune de Cucq, CCMTO	2013-2018	Cucq

Descriptif

Priorité	Désignation	Quantité	Coût (€ HT)	Maîtres d'ouvrage
1	<u>Contrôle des branchements sur le réseau d'eaux pluviales</u>	A déterminer	A déterminer	Commune
2	<u>Création de puisards grille d'infiltration sur les secteurs présentant des problèmes ponctuels d'eau sur les chaussées</u> - Création de puisards grille d'infiltration	50,00 U	60 000,00	Commune
3	<u>Création d'un contre fossé le long de la digue</u> - Création d'un fossé - Sectionnement des canalisations pluviales existantes rencontrées	144,00 ml 0,60 Ft	2 160,00 270,00	CCMTO CCMTO
			62 430,00	

Cette action est en cours d'élaboration avec les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Indicateurs de suivi de l'action	Taux d'abonnés contrôlés Taux de mise en conformité des branchements
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
62 430,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Cucq	A déterminer
CCMTO	A déterminer

A3.5 : Améliorer la gestion des eaux usées par temps de pluie à Montreuil-sur-Mer

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune de Montreuil-sur-Mer / CCM	2013-2015	Montreuil-sur-Mer

Descriptif

Secteur	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€ HT)	Prévision de réalisation
Secteur Saint Walloy	Montreuil-sur-Mer	255 000,00	2013
Secteur DO Boulogne	CCM	209 000,00	2014
Secteur Thorin	CCM	310 000,00	2014/2015
Total		774 000,00	

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation des travaux
----------------------------------	-------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
774 000, 00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Avance Remboursable Agence de l'Eau Artois Picardie	258 450,00
Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie	96 600,00
Montreuil-sur-Mer	180 000,00
CCM	238 950,00

Sous-volet A4 : La gestion de l'eau dans les campings

Le territoire du contrat de baie de Canche est un lieu d'accueil touristique, notamment pendant la période estivale. Une vingtaine de campings, représentant environ 3 000 emplacements, sont présents à proximité du littoral ou d'un cours d'eau.

Les campings peuvent représenter une source de pollution de l'eau, notamment lorsque leur système d'assainissement n'est pas aux normes. La plupart des campings sont zonés en assainissement collectif et certains ne sont pas encore raccordés au réseau de collecte. Pour les campings zonés en non collectif, il importe de vérifier que les installations d'assainissement sont conformes, et le cas échéant, de réaliser les travaux de mise en conformité.

Par ailleurs, il est proposé, à travers le contrat de baie de Canche, d'informer les gestionnaires de campings sur la gestion de l'eau et de les accompagner dans leurs démarches d'amélioration de cette gestion (assainissement, économie d'eau, entretien des espaces verts...)

N°	Objectif	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
A4.1	1A, 1B, 1C	Améliorer la gestion de l'eau dans les campings	Communication / Accompagnement / Travaux	Symcéa et campings	A déterminer
				Total	A déterminer

A4.1 Améliorer la gestion de l'eau dans les campings

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa et campings	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Descriptif
L'action consistera : - en un état des lieux de l'assainissement des eaux usées et de la gestion de l'eau dans l'ensemble des campings du périmètre du contrat de baie de Canche ; - au raccordement des campings au réseau d'assainissement collectif ou à la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif des campings lorsque cela est possible, avec l'appui des structures compétentes en assainissement ; - en une campagne de sensibilisation des gestionnaires de campings sur la gestion de l'eau ; - l'accompagnement des gestionnaires de campings afin d'améliorer la gestion de l'eau dans les campings (économie d'eau, entretien des espaces verts...)

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation de l'état des lieux Actions entreprises par les gestionnaires de campings afin d'améliorer la gestion de l'eau
---	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

VOLET B :
LES POLLUTIONS CHIMIQUES,
PHYSICO-CHIMIQUES, PHYTOSANITAIRES,
DANGEREUSES, EMERGENTES

En complément du Volet A focalisé sur les pollutions bactériologiques, le volet B concerne les autres types de pollution.

Il est proposé ici d'identifier l'ensemble des rejets vers la Canche et ses affluents et de travailler avec le monde agricole et les bases nautiques afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Les actions du volet B sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
B1	1A, 1B, 1C	Inventaire des rejets vers la Canche et ses affluents	Etude	Symcéa	10 000,00
B2	1A, 1B, 1C	Expérimentation de matériel de désherbage mécanique en agriculture	Expérimentation	<i>A déterminer</i>	16 000,00
B3	1A, 1B, 1C	Améliorer la connaissance sur les sources des pollutions émergentes dans les eaux superficielles	Etude	VALEO E.E.M.	A déterminer
B4	1A, 1B, 1C	Accompagner les bases nautiques pour une réduction des pollutions générées par la plaisance	Diagnostic / Accompagnement	<i>A déterminer</i>	A déterminer
B5	1A, 1B, 1C	Le Schéma d'Aménagement durable du port d'Etaples	Travaux	CG 62	2 300 000,00
				Total	2 326 000,00

B1 : Inventaire des rejets vers la Canche et ses affluents

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2014-2015	Périmètre du contrat de baie

Contexte et objectifs de l'action

Le Symcéa a effectué en 2010 un état des lieux de l'assainissement sur le bassin versant de la Canche. Cet état des lieux comprend un inventaire non exhaustif des rejets sur la Canche et ses affluents. Cet inventaire montre qu'un grand nombre de rejets d'eau pluviale est pollué par des eaux usées et qu'il existe des rejets directs d'eaux usées dans la Canche et ses affluents.

Cet inventaire doit être complété, afin de connaître précisément les sources de pollution de la Canche, de ses affluents et des eaux littorales. Il est donc proposé de réaliser une expertise des sources de pollutions et activités polluantes. Cette étude servira d'outil d'aide à la décision permettant aux collectivités de prendre des mesures préventives nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux de la Canche, littorales et marines.

Descriptif

L'action consistera en la réalisation de l'inventaire des rejets dans les eaux superficielles sur le périmètre du contrat de baie de Canche.

Plusieurs phases sont à réaliser :

- phase 1 : recueil et synthèse des données existantes ;
- phase 2 : état des lieux et diagnostic des rejets ;
- phase 3 : étude d'incidence des rejets sur le milieu naturel.

Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation de l'inventaire

**Montant prévisionnel
(€ HT)**

10 000,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	5 000,00
Symcéa	5 000,00

B2 : Expérimentation de matériel de désherbage mécanique en agriculture

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
A déterminer	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, 72 % des sols sont occupés par des cultures et 9 % par des prairies. L'activité agricole est donc dominante sur le secteur. Un groupe d'agriculteurs volontaire souhaite tester des techniques de désherbage mécanique sur la durée du contrat de baie de Canche afin de préserver la qualité de l'eau.

Descriptif
L'action consistera en l'animation d'un groupe d'agriculteurs volontaires pour tester des techniques de désherbage mécanique. L'action se déroulera de cette manière : - Le test se déroulera sur les 5 années du contrat de baie ; - Le matériel acheté par une CUMA par exemple sera mis à disposition du groupe d'agriculteurs volontaires. L'utilisation du matériel mis à disposition pourrait également être réalisé par la prestation d'un salarié ; - Chaque agriculteur s'engage à utiliser la méthode de désherbage mécanique choisie sur une surface donnée de son exploitation située sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Le recours aux traitements chimiques reste possible si les conditions météorologiques ne sont pas propices au désherbage mécanique ; - Chaque année, un bilan sera réalisé avec les agriculteurs sur le déroulement du test, l'efficacité du matériel... Ces bilans permettront de communiquer auprès des autres agriculteurs sur les techniques de désherbage mécanique. Le Symcéa et le Groupe d'études et de développement agricole (GEDA) encadreront, animeront et suivront le bon déroulement du projet.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'agriculteur volontaire Nombre d'hectare désherbé mécaniquement
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
16 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

B3 : Améliorer la connaissance sur les sources des pollutions émergentes dans les eaux superficielles

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
VALEO E.E.M.	A déterminer	Etaples-sur-Mer

Contexte et objectifs de l'action

L'usine de VALEO E.E.M. est une installation classée pour l'environnement (ICPE) exploitant sur le territoire de la commune d'Etaples-sur-Mer, une unité de production d'alternateurs d'une capacité de 32 000 alternateurs par jour. Les principales activités soumises à autorisation de cette usine sont les suivantes : le travail mécanique des métaux et alliages ; le revêtement métallique ou le traitement de surfaces ; la galvanisation ou l'étamage de métaux ; l'application, la cuisson, le séchage de vernis, peinture...

Les eaux pluviales prétraitées et les eaux usées industrielles traitées sont rejetées dans la Canche via un unique point de rejet dans le fossé « le Valigot ». Les eaux usées industrielles subissent un prétraitement physico-chimique et un traitement biologique avant rejet. Les eaux vannes et eaux de purges des tours aéroréfrigérantes (TAR) subissent un traitement biologique avant rejet au milieu naturel. Un bassin tampon de 600 m³ et un séparateur hydrocarbure permettent de traiter les eaux pluviales susceptibles d'être polluées avant leur rejet dans le milieu naturel.

L'arrêté préfectoral du 09/11/2010 ayant autorisé la société VALEO E.E.M. à exercer son activité fixe les valeurs limite d'émission des eaux résiduaires avant rejet dans le milieu naturel. Cet arrêté prévoit une auto-surveillance des rejets par l'exploitant. De plus, trimestriellement, l'exploitant réalise un prélèvement instantané pour analyse par un laboratoire agréé.

La circulaire du 4 février 2002 relative à l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées a pour objet :

- de mettre en place dans chaque région une action de recherche des rejets dans l'eau par les installations classées de substances polluantes, notamment les substances prioritaires de la directive européenne cadre sur l'eau 2000/60/CE ;
- de prendre, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour faire réduire ces rejets.

Cette circulaire précise que la connaissance actuelle des sources de rejet de substances dangereuses est insuffisante car, outre les installations produisant ou utilisant ces substances qui sont connues et suivies à ce titre, d'autres installations sont susceptibles de rejeter de telles substances dans le milieu aquatique à l'état de traces. Ainsi, chaque exploitant concerné a mené une étude des rejets de substances dangereuses par son établissement. Ce programme de mesures a donné lieu à un rapport de synthèse en 2007.

La circulaire du 5 janvier 2009 concerne la mise en œuvre de la 2^{ème} phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des ICPE soumises à autorisation, au vu des résultats de rapport de synthèse de 2007. Il est demandé aux services de l'inspection des installations classées de mettre en route une action généralisée d'inscription d'un volet « rejet de substances dangereuses dans le milieu aquatique » dans les arrêtés préfectoraux des ICPE soumises à autorisation dont les rejets sont dirigés vers le milieu naturel, directement ou via une station d'épuration.

Descriptif

En application des circulaires du 4 février 2002 et du 5 janvier 2009, la société VALEO E.E.M. est soumise à l'arrêté complémentaire du 16/12/2011.

Celui-ci prévoit :

- **Un programme de surveillance initiale** : VALEO E.E.M. met en œuvre un programme de surveillance des substances dangereuses au point de rejet d'eaux industrielles. Ce programme de mesure comporte 1 mesure par mois pendant 6 mois ;
- **Un rapport de synthèse de la surveillance initiale fournit par VALEO E.E.M. ;**
- **Le classement des substances soumises à surveillance initiale** :
 - Les substances analysées lors de la surveillance initiale dont il n'est pas utile de maintenir la surveillance au vu des faibles niveaux de rejets constatés : **substances à abandonner** ;
 - Les substances dont les quantités rejetées sont suffisamment importantes pour qu'une surveillance pérenne de ces émissions soit maintenue : **substances à surveiller** ;
 - Parmi ces substances à surveiller, celles pour lesquelles les quantités rejetées ne sont pas suffisamment faibles pour dispenser l'exploitant d'une réflexion approfondie sur les moyens à sa disposition pouvant permettre d'obtenir des réductions voire des suppressions : **substances devant faire en sus de la surveillance l'objet d'un programme d'actions**.
- **Les critères de maintien de la surveillance.**

Indicateurs de suivi de l'action

Résultats d'auto-surveillance

**Montant prévisionnel
(€ HT)**

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
VALEO E.E.M.	A déterminer
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer

B4 : Accompagner les bases nautiques pour une réduction des pollutions générées par la plaisance

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
A déterminer	A déterminer	Bases nautiques, port de plaisance d'Etaples

Contexte et objectifs de l'action

Environs 1500 adhérents à des clubs nautiques et 750 propriétaires de bateaux sont présents sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Plusieurs centres nautiques et le port de plaisance d'Etaples accueillent les plaisanciers. Cette activité génère des pollutions liées à l'utilisation et à l'entretien des bateaux, rejetées sans traitement dans l'estuaire et les eaux littorales. Les clubs nautiques sont particulièrement sensibilisés à la qualité de l'eau et au respect des milieux aquatiques. Ils sont volontaires pour réduire au maximum ces sources de pollutions afin de préserver le milieu marin et de gérer au mieux l'eau sur les bases nautiques.

Descriptif

L'action consiste en :

- la réalisation d'un diagnostic (déchets, produits utilisés, eau, les gestes et habitudes des usagers, les bâtiments...) ;
- l'accompagnement des bases nautiques pour une amélioration de leurs pratiques afin de préserver l'eau et les écosystèmes.

Indicateurs de suivi de l'action

Nombre de bases nautiques diagnostiquées
Amélioration des pratiques dans les bases nautiques

**Montant prévisionnel
(€ HT)**

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

B5 : Le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Port d'Etaples

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Conseil Général	2010 - 2014	Etaples-sur-Mer

Contexte du schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Port d'Etaples

Historique

Jusqu'au milieu de XIXème siècle, le port d'Etaples abritait une pêche côtière et un commerce florissant.

Cet essor de la pêche côtière s'est poursuivi jusque les années 1970. A la fin du XXème siècle, la flotte des bateaux de pêche étaplois a émigré vers le port de Boulogne-sur-Mer pour plusieurs raisons :

- le port d'Etaples est resté un port d'échouage à la marée ;
- l'augmentation de la taille des bateaux a rendu impossible leur remontée dans l'estuaire par marée de coefficient faible ;
- la modernisation de l'économie halieutique a imposé les débarques à heure fixe en fin de nuit.

Le port d'Etaples accueille aujourd'hui une flottille de deux petits bateaux de pêche de moins de 11 m. Par ailleurs, un autre type de pêche se développe : deux petits navires font de la pêche à la ligne.

Le port d'Etaples abrite encore des activités liées à la pêche côtière :

- une entreprise de motorisation navale ;
- une entreprise d'aménagement des chalutiers ;
- un portique élévateur de 130 tonnes ;
- des activités de carénage de chalutiers ;
- la vente quasi-quotidienne de poisson frais aux étals du port.

Le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Port d'Etaples

Le port départemental d'Etaples est la propriété du Conseil Général (CG) du Pas-de-Calais depuis le 23 janvier 2009. Le Comité Consultatif départemental du port, présidé par M. Claude Allan, constitue l'organe de décision du port d'Etaples-sur-Mer. 6 opérations stratégiques et 9 grands projets ont été validés par le Comité Consultatif Portuaire, constituant le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du port pour la période 2010-2014.

Les 6 axes stratégiques :

- Améliorer les conditions d'accessibilité au port de manière innovante et durable ;
- Maintenir une activité de petite pêche côtière dans le Port d'Etaples ;
- Développer le port de plaisance et optimiser les services destinés aux plaisanciers locaux et visiteurs ;
- Encourager et soutenir le secteur de la réparation navale à Etaples ;
- Faire du port d'Etaples un exemple en matière d'environnement ;
- Renforcer l'attractivité touristique du port par une politique de requalification urbaine et architecturale.

Descriptif : les 9 grands projets

L'action consiste au suivi, dans le cadre de l'animation du contrat de baie, de certains projets du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Port d'Etaples.

Projet	Montant	Financement	Début des travaux	Suivi dans le cadre du contrat de baie
La rénovation et l'extension de la Maison du Port	1 000 000 €	Conseil Général (CG) 62	Juillet 2011	Non
L'aménagement de pistes cyclables	1 600 000 €	CG 62, Ville d'Etaples, CCMTO, CR	Octobre 2011	Non
La modernisation des étals de pêche	800 000 €	CG 62, Fond Européen pour la Pêche	Deuxième semestre 2012	Non
L'aménagement d'une nouvelle capitainerie	450 000 €	Ville d'Etaples, CG 62	Fin 2012, début 2013	Non
La modernisation de l'aire de carénage	2 300 000 €	CG 62, Agence de l'Eau	2013	Oui
L'aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de Canche	2 300 000 €	CG 62 et autres partenaires	2013 - 2014	Non
La construction d'un nouveau centre d'entretien pour le Pôle Phares et Balises	1 300 000 €	CG 62 et autres partenaires	Début 2013	Non
La construction d'un nouveau grand pavillon à usage commercial et culturel	- comptoir de la mer : 1 500 000 € - espace culturel : 4 500 000 €		Fin 2013	Non
Réflexion sur le développement du Centre Nautique de la Canche à l'échelle intercommunale	A définir	CG 62, ville d'Etaples, CCMTO	A définir	Non

Montant prévisionnel des actions suivies dans le cadre du contrat de baie de Canche (€ HT)

2 300 000,00



VOLET C : LES RISQUES INONDATIONS



De l'amont jusqu'à l'embouchure, la Canche subit 3 influences :

- influence marine de l'aval jusqu'au pont SNCF ;
- système transitoire avec deux influences : entre le contexte fluvial et maritime, du pont SNCF jusqu'à Montreuil-sur-Mer ;
- influence fluviale de l'amont jusqu'à Montreuil-sur-Mer.

Sur le périmètre d'étude, le fonctionnement hydraulique est donc régulé par la marée et par l'influence de la Canche. Par ailleurs, la Canche est alimentée par la nappe souterraine dont les fluctuations impactent également les niveaux d'eau et aggravent le risque d'inondation.

Plusieurs risques inondations sont donc présents sur le territoire :

- **inondation en fond de vallée (sous-volet C1) ;**
- **submersion marine (sous-volet C2) ;**
- **érosion des sols et ruissellement : les programmes de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sont actuellement en cours sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes. Ils font l'objet d'un appui du Symcêa dans le cadre de l'animation spécifique relative à ses programmes. Ces projets feront l'objet d'un suivi particulier par le comité de baie dans la mesure où ils font partie des enjeux du contrat de baie. (sous-volet C3).**

Sous-volet C1 : La gestion et la prévention contre les crues de la Canche

Les inondations dans la vallée de la Canche sont anciennes et fréquentes. On retrouve des traces écrites de ces événements dès le XVIII^{ème} siècle. **De 1984 à 2005, des déclarations de catastrophes naturelles pour des inondations ont été reconnues plus d'une année sur deux.** Deux crues ont été marquantes depuis 25 ans : la crue de 1988 et celle de 1995. En effet, ce sont des crues qui ont touché une vingtaine de communes et qui ont persisté dans le temps (un à deux mois).

De nombreux aménagements témoignent de la lutte contre les inondations par crue de la Canche. Des digues ont été mises en place le long des cours d'eau pour protéger les infrastructures et les habitations. Un réseau de fossé a été creusé pour que l'évacuation des eaux soit accélérée.

Dans les années 1980, des aménagements ont été mis en place pour lutter contre les inondations suite à une étude hydraulique sur la basse vallée de la Canche.

Aujourd'hui, la connaissance du fonctionnement hydraulique doit être améliorée. Il est primordial de connaître l'impact des digues lors des phénomènes de crues et les conséquences en cas de rupture de digue. La prévention contre les inondations est une priorité. C'est pourquoi, il est proposé d'apporter un appui aux communes pour la réalisation des Plan Communaux de Sauvegarde.

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
C1.1	2A 2C 2D 2E	Réaliser une couverture topographique du bassin versant de la Canche	Etude	Symcéa	100 000,00
C1.2	2A 2C 2D 2E	Le fonctionnement hydraulique et le diagnostic de l'aléa inondation de la basse vallée de la Canche	Etude	A déterminer	A déterminer
C1.3	2D	Apporter un appui aux communes pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde	Accompagnement	Communes	Animation du contrat de baie ou mission des communautés de communes
				Total	100 000,00

C1.1 : Réaliser une couverture topographique du bassin versant de la Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	A déterminer	Bassin versant de la Canche

Contexte et objectifs de l'action

La topographie du bassin versant de la Canche n'est actuellement pas connue précisément. Cette connaissance offre de nombreuses applications pour la gestion et la prévention des inondations par crue ou érosion des sols.

Le comité de baie propose de réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique de la basse vallée de la Canche. Afin que les propositions d'actions et de travaux découlant de cette étude soient le plus pertinent et précis possible, il est proposé de réaliser au préalable, une couverture topographique du bassin versant de la Canche à l'aide du LIDAR.

Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une couverture topographique de basse vallée de la Canche à l'aide du LIDAR.

Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation de la couverture topographique

Montant prévisionnel

100 000 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

C1.2 : Le fonctionnement hydraulique et le diagnostic de l'aléa inondation de la basse-vallée de la Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
A déterminer	A déterminer	Basse vallée de la Canche

Contexte et objectifs de l'action

La basse vallée de la Canche est très vulnérable au risque d'inondation. Plusieurs épisodes de crue ont touché ce secteur à la fin des années 80 et dans les années 90 avec des dégâts conséquents sur les biens et les personnes. L'endiguement de la Canche (entre Montreuil sur Mer et Enocq) a été un des moyens utilisé pour tenter de se protéger de ces phénomènes. Afin d'être plus efficace, un programme de travaux a été conduit suite à des études hydrauliques importantes dans le cadre d'une DUP de 1998 à 2008 mais n'a pas atteint l'intégralité de ses objectifs... Au-delà de l'aspect réglementaire représenté par le PPRI approuvé en 2003, le territoire de la basse vallée ne dispose pas de réelle stratégie de protection des zones habitées, la gestion s'effectuant souvent à l'échelle de la commune et au coup par coup. La plupart des ouvrages ne bénéficient pas d'un statut juridique clair au regard de la protection du risque inondation, ni de dispositif d'entretien pour la pérennité de leur action. L'amélioration de la connaissance à partir des données recueillies et des modélisations déjà existantes, est indispensable pour caractériser l'aléa inondation et les enjeux exposés au risque et reposer les bases d'une gestion du risque d'inondation. Cette expertise qui intégrera également les levées topographiques selon la technique LIDAR, pourrait être une partie d'un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) d'intention destiné à la définition d'un programme et d'une stratégie cohérente (intégrant une analyse coût-bénéfice) et partagée pour la protection contre les inondations. Cette démarche inclura également un diagnostic des ouvrages et des dispositifs existants ainsi que leur fonctionnalité au regard de la protection contre les inondations.

Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une étude :

- **Phase 1 : la caractérisation de l'aléa inondation et le recensement des enjeux exposés aux inondations ;**
- **Phase 2 : le recensement et l'analyse des ouvrages de protection existants ;**
- **Phase 3 : l'élaboration de la stratégie d'actions intégrant une analyse coût-bénéfice pour établir un programme d'actions.**

Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation de l'étude hydraulique

Montant prévisionnel

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

C1.3 : Apporter un appui aux communes pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communes	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
Les communes soumises à des risques majeurs localisés ont l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit des communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé. C'est le cas pour les communes situées dans la basse vallée de la Canche ; elles sont concernées par le PPRN Inondation de la vallée de la Canche. Le PCS est un outil d'aide au maire dans son rôle d'acteur majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile. Son élaboration doit donc dépasser l'obligation réglementaire pour développer une véritable culture de sécurité civile dans les communes. Il est proposé dans le cadre du contrat de baie de Canche d'apporter un appui aux communes pour la réalisation de leur PCS. Par ailleurs, le programme d'actions d'un PAPI doit prendre en compte l'alerte et la gestion de crise, avec l'élaboration des PCS, à minima dans les communes dotées de PPRN approuvés. Cette action s'inscrit donc dans la continuité de l'action C1.2.

Descriptif
L'action consiste en : - l'information des communes sur ce qu'est un PCS ; - l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PCS.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de Plan Communal de Sauvegarde réalisé
----------------------------------	---

Montant prévisionnel
Animation du contrat de baie ou mission des communautés de communes

Sous-volet C2 : La gestion et la prévention contre le risque de submersion marine

La gestion et la prévention contre le risque de submersion marine sont encadrées par la réglementation. En effet, les ouvrages de protection situés sur les communes littorales du contrat de baie ont été récemment classés. Il s'agit ici de respecter les prescriptions réglementaires relatives à ces ouvrages.

Les cordons dunaires offrent une protection importante vis-à-vis de la submersion marine. L'étude de danger ne prend pas en compte les protections naturelles. Il est donc proposé d'étudier de plus près le rôle contre la submersion marine des dunes.

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
C2.1	2D	Réaliser l'étude de danger sur les ouvrages de protection contre la submersion marine	Etude	CCMTO	80 000,00
C2.2	2D	Cartographier les dunes, leur état de conservation et les causes de leurs évolutions	Etude	Symcéa	3000,00
				Total	83 000,00

C2.1 : Réaliser l'étude de danger sur les ouvrages de protection contre la submersion marine

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
CCMTO	2013 - 2014	Communes littorales

Contexte et objectifs de l'action

Les communes littorales du contrat de baie de Canche sont soumises au risque d'inondation par submersion marine. L'arrêté préfectoral du 5 octobre 2011, concernant le classement des ouvrages hydrauliques de la baie de Canche sur le territoire des communes de Cucq, Le Touquet-Paris-Plage, Saint-Josse et Etaples-sur-Mer précise les prescriptions réglementaires relatives à ces ouvrages de classe C. D'après les articles R.214-115, R.214-116 et R.214-117, le propriétaire ou l'exploitant ou, pour un ouvrage concédé, le concessionnaire d'une digue de classe C réalise une étude de dangers, par un organisme agréé avant le 31/12/2014. L'étude de dangers est actualisée au moins tous les dix ans.

Afin de faciliter la réalisation des études de danger et de les coordonner, la CCMTO se propose d'être le maître d'ouvrage de ces études.

Descriptif

Le contenu de l'étude de danger est le suivant :

- Analyse fonctionnelle des ouvrages et de leur environnement

1. Description des ouvrages,

2. Description de l'environnement des ouvrages.

- Présentation de la politique de prévention des accidents,

- Identification et caractérisation des potentiels de dangers,

- Caractérisation des aléas naturels,

- Etude accidentologique et retour d'expérience,

- Identification et caractérisation des risques en termes de probabilité d'occurrence, d'intensité et cinétique des effets, et de gravité des conséquences,

- Etude de réduction des risques.

Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation de l'étude de danger

Montant prévue (€ HT)

80 000,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
CCMTO	80 000,00

C2.2 : Cartographier les dunes, leur état de conservation et les causes de leurs dégradations

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2014	Communes littorales

Contexte et objectifs de l'action

Le littoral du périmètre du contrat de baie de Canche est caractérisé par les cordons dunaires, qui peuvent s'étendre sur plusieurs kilomètres de large et représentent une protection naturelle contre le risque de submersion marine. Afin de préserver cette protection naturelle, il est nécessaire de connaître l'état des dunes et les causes de leurs dégradations.

Descriptif

L'étude a plusieurs objectifs :

- Cartographie des dunes et de leur état de conservation basé sur la composition de la mosaïque paysagère et la proportion des différents faciès ;
- Cartographie et identification des évolutions et dégradations : érosion éolienne, érosion due aux vagues, piétinement, présence de déchets... ;
- Propositions de mesures afin de limiter les dégradations.

Missions à réaliser :

1) Rencontre avec les différents gestionnaires afin d'identifier les problématiques connues, la bibliographie existante (plans de gestion, DOCOB...) ;

Le secteur d'étude est concerné par un grand nombre de sites gérés et/ou protégés :

- La Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche ;
- La Réserve Biologique domaniale de Merlimont ;
- Plusieurs sites Natura 2000 ;
- Des Espaces Naturels Sensibles ;
- Des sites acquis par le Conservatoire du Littoral ;
- Des zones humides inventoriées par le SAGE de la Canche et le SDAGE Artois Picardie ;
- Une partie importante du secteur d'étude a été classé dans les cœurs de nature de la Trame Verte et Bleue.

2) Analyse et synthèse des données existantes :

- historique des systèmes dunaires ;
- composition de la mosaïque paysagère et des différents faciès ;
- identification des dégradations connues ;
- construction de la base de données qui servira à la cartographie des dunes ;
- construction de la méthodologie de vérification sur le terrain : paramètres à relever sur le terrain, fiche de terrain...

3) Campagne de terrain :

- vérification des paramètres le nécessitant ;
- relevés cartographiques (faciès, zones d'érosion, zones en progression...).

4) Finalisation de la cartographie :

- croisement des données bibliographiques et terrains ;
- finalisation de la base de données ;
- production cartographique montrant l'état actuel des dunes, les évolutions et les causes de leurs évolutions.

5) Analyse du travail bibliographique, de terrain et de synthèse cartographique :

- réflexion en concertation avec les gestionnaires sur des propositions de gestion des dunes, lorsque cela est nécessaire ;
- évaluation de l'impact des épisodes de submersion marine et du changement climatique sur les dunes et les habitats ;
- évaluation du rôle des dunes dans l'adaptation au changement climatique et à la submersion marine.

Cette action sera réalisée avec l'appui technique de l'ONF.

Indicateurs de suivi de l'action

Surface de dune cartographiée
Nombre de proposition visant à limiter les dégradations

Montant prévue (€ HT)

3000,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Symcéa	1 500,00
Agence de l'Eau Artois Picardie	1 500,00

Sous-volet C3 : La gestion et la prévention contre l'érosion des sols et le ruissellement

Les bassins versant de l'Huitrepin, de la Dordonne et de la Course sont particulièrement touchés par les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement.

Sur le territoire, ce sont les communautés de communes qui ont, dans la plupart des cas la compétence en ce qui concerne le ruissellement et l'érosion. La Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais apporte un appui technique aux agriculteurs et collectivités pour les programmes et travaux de lutte contre ces phénomènes. Le Symcéa apporte une aide à maîtrise d'ouvrage et un appui technique aux communautés de communes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

L'objectif est de multiplier les aménagements légers construits avec des matériaux d'origine végétale dans les parcelles agricoles et sur les espaces publics lorsque cela est possible. Pour une efficacité maximale de la lutte contre l'érosion et le ruissellement, les aménagements doivent permettre une rétention la plus en amont possible avec une succession d'ouvrages végétaux légers de type fascine ou des haies composées. Cette démarche est un préalable essentiel à une intervention plus lourde sur l'hydraulique du territoire. Cette méthodologie est annexée au SAGE de la Canche.

Toutes les structures compétentes ont engagées une démarche de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
C3.1	2D	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes de Desvres Samer (CCDS)	Travaux	Symcéa	A déterminer
C3.2	2D	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers (CCCH)	Travaux	CCCH	358 000,00
C3.3	2D	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)	Etude / Travaux	CCM	A déterminer
C3.4	2D	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale (CCMTO)	Etude / Travaux	CCMTO	A déterminer
C3.5	2D	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)	Travaux	CCOS	16 975,00
				Total	374 975,00

C3.1 : Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols - Communauté de Communes de Desvres Samer

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 -2018	Communauté de Communes Desvres Samer

Contexte et objectifs de l'action

Entre 2006 et 2009, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'opale a mis en place 173 ml de fascines et 60 ml de haies sur la commune de Lacres dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Boulonnais. Les inondations en novembre 2009, décembre 2010 et novembre 2012 montrent la vulnérabilité de la vallée de la Dordonne face aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Un diagnostic des dysfonctionnements hydrauliques a été réalisé en 2009, afin de proposer les aménagements nécessaires à la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement. Ce diagnostic a permis d'aboutir à un programme de travaux conduit sous maîtrise d'ouvrage délégué du Symcéa. Ces travaux sont en cours de négociation au printemps 2013 et devraient être réalisés en 2014 après arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général et sous réserve des financements.

Descriptif

Les ouvrages proposés sont les suivants :

Commune	Fascines	Haies	Bandes Enherbées	Ouvrages lourds
Halinghen	17 (970 m)	1 (200 m)		1 (100 m)
Tingry	15 (300 m)	2 (900 m)	3 (1200 m)	3
Doudeauville	24 (995 m)	9 (1 200 m)		
Lacres	35 (700 m)	3 (600 m)	2 (650 m)	
Courset	16 (640 m)	21 (3860)		

L'exécution des travaux est prévue d'Octobre 2014 à Mars 2015.

Indicateurs de suivi de l'action

Nombre d'ouvrages réalisés

**Montant prévisionnel
(€ HT)**

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs potentiels

Montant (€)

A déterminer

C3.2 : Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols - Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Commune du Canton d'Hucqueliers	2013 -2018	Communauté de Commune du Canton d'Hucqueliers

Contexte et objectifs de l'action
Le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers (CCCH) présente de nombreux facteurs favorables aux phénomènes de ruissellement et d'érosion. Ce territoire subit fréquemment des inondations. La CCCH a engagée depuis 2001 une démarche de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement. Un Avant Projet Sommaire (APS) a été réalisé en 2009, afin de diagnostiquer l'ensemble des sous-bassins versants et d'identifier ceux qui nécessitent des aménagements de lutte contre l'érosion des sols.

Descriptif

Les ouvrages prévus dans l'APS sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour l'instant, la CCCH n'a pas prévue d'aller plus loin dans la réalisation des travaux.

Sous-bassin versant	Fascines	Haies	Bandes enherbées
Bras de Bronne	60 (1200 ml)	5 (1400 ml)	
Vallée de la Bimoise	40 (800 ml)	8 (1500 ml)	
Vallée de la Course	35 (700 ml)	5 (1000 ml)	
Vallée de la Carnoise	10 (200 ml)		
Vallée des Baillons	60 (1200 ml)	15 (3000 ml)	
Vallée de la Canche	54 (1080 ml)	3 (500 ml)	2 (800 ml)
Total	260 (5200 ml)	36 (7400 ml)	

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'ouvrages réalisés
----------------------------------	----------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
358 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs potentiels	Montant (€)
A déterminer	

C3.3 : Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols - Communauté de Communes du Montreuillois

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Commune du Montreuillois	2013 -2018	Communauté de Commune du Montreuillois

Contexte et objectifs de l'action
Le territoire de la Communauté de Communes du Montreuillois (CCM) présente des facteurs favorables à l'expression de phénomènes graves de ruissellement et d'érosion (sols très battants, pluviométrie importante, pentes et pratiques agricoles favorisant le ruissellement). Des inondations et coulées boueuses sont constatées lors d'événements pluvieux intenses ou de longue durée. En 2006, la CCM enclenche une étude afin d'identifier les aménagements légers à mettre en place pour lutter contre l'érosion des sols. Au total, 203 fascines, 15 plantations de haies et 9 bandes enherbées ont été réalisées. Afin de compléter l'action des aménagements légers par des aménagements lourds (bassins, digues...), une étude hydraulique est en cours.

Descriptif

L'étude prévoit plusieurs types d'ouvrages :

BARRAGES	BASSINS OUVERTS	PETITS BARRAGES	AMENAGEMENTS LEGERS
- 10 ouvrages - Volume de rétention total : 44 000 m ³	- 13 ouvrages - Volume de rétention : 25 000 m ³	- 9 ouvrages légers	- 5 fascines - 1 bande enherbée

Le coût des travaux à réaliser reste à préciser suite aux conclusions de l'étude.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'ouvrages réalisés
----------------------------------	----------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs potentiels	Montant (€)
A déterminer	

C3.4 : Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols - Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Commune du Montreuillois	2013 -2018	Communauté de Commune du Montreuillois

Contexte et objectifs de l'action
De nombreux aménagements légers et lourds ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale (CCMTO), afin de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols. En 2011, un suivi des ouvrages a permis de dénombrer 186 fascines, 23 haies, 8 bandes enherbées, 6 bassins d'infiltration, 7 digues de terre, 5 barrages filtrants et 1 fossé. 142 ouvrages sont en bon état, 69 ouvrages sont à entretenir et 35 à refaire. Les récents épisodes d'inondation montrent qu'il est urgent de compléter ces aménagements. La CCMTO a lancé en 2012 une étude hydraulique afin de définir les aménagements complémentaires nécessaires notamment sur les têtes des vallées de la Dordonne et de l'Huitrepin.

Descriptif

Les travaux à réaliser restent à préciser suite aux conclusions de l'étude.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'ouvrages réalisés
----------------------------------	----------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs potentiels	Montant (€)
A déterminer	

C3.5 : Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols - Communauté de Communes Opale Sud

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Communauté de Communes Opale Sud	2013 -2018	Communauté de Communes Opale Sud

Contexte et objectifs de l'action
En 2009, un Avant Projet Détaillé (APD) a été réalisé afin de déterminer les aménagements à mettre en place afin de lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement. Sur les communes de Airon-Notre-Dame et de Airon-Saint-Vaast, des aménagements existent déjà : - une plantation de saule sur environs 15 ha ; - des haies ; - deux bassins.

Descriptif

Dans le cadre de l'APD, il est proposé de réaliser :

- 20 fascines, soit 475 ml ;
- 1 haie, soit 50 ml.

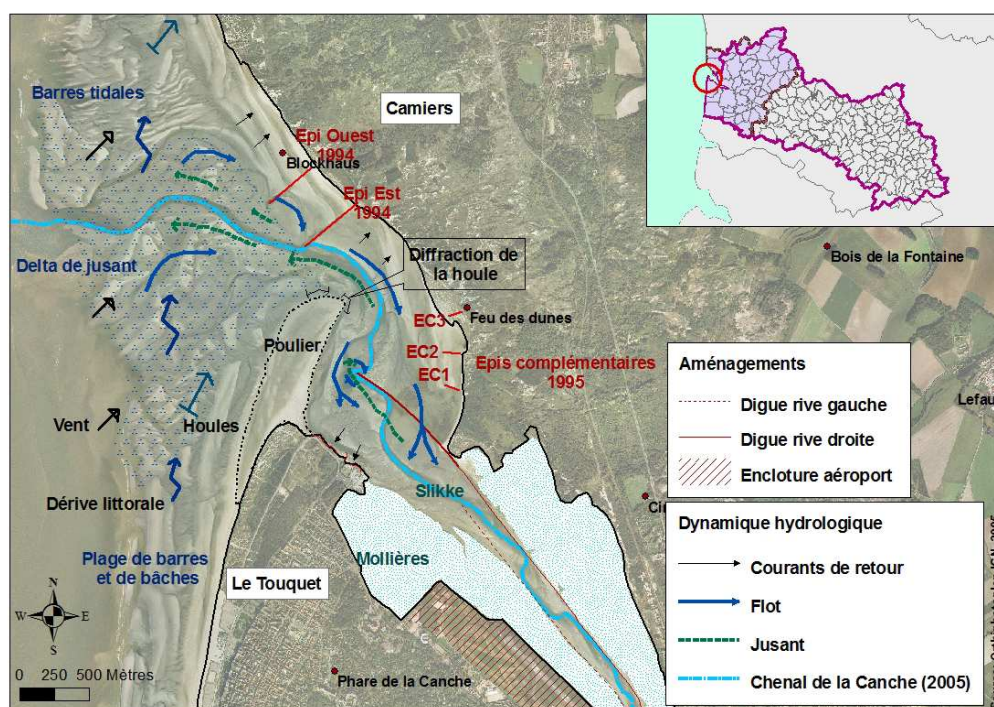
Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'ouvrages réalisés
----------------------------------	----------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
16 975,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs potentiels	Montant (€)
A déterminer	

**VOLET D :
LE FONCTIONNEMENT
HYDROSEDIMENTAIRE DE L'ESTUAIRE DE
LA CANCHE**

L'estuaire de la Canche présente une structure typique des estuaires picards. Il présente à son embouchure une asymétrie morphologique représentée par une importante flèche sableuse (banc du Piloni) au sud, le poulrier, et sur sa rive opposée, une zone d'érosion représentée par un musoir. C'est donc une zone en constante mouvance où la sédimentation est intense, les matériaux provenant aussi bien du bassin versant de la Canche que du milieu marin.



Des aménagements ont été réalisés pour lutter contre l'avancée du poulrier et l'érosion du musoir. L'historique des aménagements et l'évolution du trait de côte montrent que ces aménagements n'ont pas permis de lutter efficacement contre l'avancée du poulrier. A l'inverse de nombreux aménagements sont suspectés d'avoir considérablement réduit l'effet de chasse, accélérant l'ensablement de l'estuaire. Les aménagements ne permettent pas aujourd'hui de lutter efficacement contre l'érosion du trait de côte.

Afin de comprendre au mieux le fonctionnement de l'estuaire et l'impact des aménagements, les élus et usagers souhaitent lancer une étude sur son fonctionnement :

N°	Objectif	Intitulé	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
D1	2B	Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche	Etude	Symcécia	360 000,00
				Total	360 000,00

D1 : Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Estuaire de la Canche et basse vallée

Contexte et objectifs de l'action
L'estuaire de la Canche est un milieu important pour la biodiversité. Il constitue une zone de passage pour de nombreux juvéniles d'espèces marines ou amphihalines, un site majeur pour l'avifaune et les mammifères marins et est concerné par une mosaïque d'habitats. Cet estuaire est aussi exploité par l'homme pour de nombreuses activités de loisirs et professionnelles et représente un pilier pour l'économie et le développement touristique du secteur. L'ensablement et l'érosion affectent l'environnement et l'activité économique de l'estuaire. Connaître le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire est une base essentielle pour orienter et aider les communes et l'ensemble des acteurs et usagers de la baie à mieux préserver cet espace et les usages.

Descriptif
L'action consistera en la réalisation de l'étude. L'étude comprendra une tranche ferme (évaluée à 180 000,00 € HT) et trois tranches conditionnelles (évaluées à 180 000,00 € HT) ▪ Tranche ferme qui comprendra trois phases successives : ▪ Phase 1 : Collecte et actualisation des données - Mesures de courants et prélèvements et analyses de sédiments ; ▪ Phase 2 : Analyse du fonctionnement de l'estuaire sur la base des données recueillies et construction, validation et exploitation dans l'état actuel d'une modélisation numérique hydrodynamique ; ▪ Phase 3 : Recherche et comparaison de solutions envisageables avec calculs hydrodynamiques sur quelques scénarios. • Tranche conditionnelle 1 : Réalisation d'un levé topo bathymétrique de la baie. • Tranche conditionnelle 2 : Construction, validation et exploitation d'un modèle numérique hydrosédimentaire d'évolution des fonds de la baie. • Tranche conditionnelle 3 : Construction, validation et exploitation d'une modélisation numérique de l'évolution du littoral Nord. Le cahier des charges de l'étude reste encore à affiner. Des modifications pourront survenir sur cette fiche action.

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation de l'étude
----------------------------------	------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
360 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

VOLET E :
MILIEUX AQUATIQUES, ZONES HUMIDES
ALLUVIALES, LITTORALES, DUNAIRES ET
ESTUARIENNES

Afin de répondre aux objectifs de l'enjeu 3 du contrat de baie de Canche : « Préserver, gérer et reconquérir les milieux naturels et aquatiques », le volet E se décompose en 3 sous-volets :

- **Sous-volet E1 : L'amélioration de la connaissance des milieux naturels aquatiques ;**
- **Sous-volet E2 : La restauration des cours d'eau ;**
- **Sous-volet E3 : La préservation des milieux naturels aquatiques.**

Sous-volet E1 : L'amélioration de la connaissance des milieux naturels aquatiques

Les actions du volet E1 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maitre d'ouvrage	Cout estimatif (€ ht)
E1.1	3A	Le fonctionnement hydrogéologique de la plaine maritime picarde	Etude	<i>A déterminer</i>	A déterminer
E1.2	3A	Améliorer la connaissance des pannes humides et du suivi des stations a liparis de loesel	Etude	Conservatoire botanique national de bailleul	13 818,00
E1.3	3A	L'évolution et la structuration de la diversité végétale des pannes dunaires	Etude	Conservatoire botanique national de bailleul	12 000,00
E1.4	3A	Réaliser un suivi des habitats de l'estuaire de la canche	Etude	Agence des Aires Marines Protégées	A déterminer
E1.5	3A	Les peuplements piscicoles et la macrofaune de l'estuaire et de la zone intertidale de Sainte-Cécile	Etude	Log de Wimereux	53 848,00
E1.6	3A, 3B	Diagnostic écologique et plan de gestion des espaces naturels du parc équestre du Touquet	Etude	Commune du Touquet	15 000,00
Total					94 666,00

La diversité des milieux naturels aquatiques est primordiale pour la gestion de l'eau et la biodiversité. Le dossier préalable au contrat de baie de Canche a montré que l'amélioration de la connaissance sur certains secteurs permettrait d'adapter au mieux la gestion des milieux naturels.

L'amélioration de la connaissance du **fonctionnement hydrogéologique de la plaine maritime « picarde »** est directement liée au **suivi du Liparis de Loesel** et à **l'étude sur les pannes dunaires**. En effet, cette expertise de la plaine maritime permettra d'adapter au mieux les mesures de gestion des zones humides concernées.

La réalisation du **suivi des habitats de l'estuaire** est essentielle et est à mettre en lien avec l'étude sur le **fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire**, et avec **l'étude sur les peuplements piscicoles de l'estuaire et de la zone intertidale**. En effet, l'évolution de la morphologie de l'estuaire, des habitats et des écosystèmes constituent un ensemble interdépendant.

Par ailleurs, l'estuaire est aussi une zone de passage pour les espèces amphihalines. La bonne santé des stocks de poisson est dépendante des habitats de l'estuaire mais aussi de l'état physique de la Canche. Un lien sera à faire entre le suivi des espèces dans l'estuaire et ceux réalisés dans la Canche.

E1.1 : Le fonctionnement hydrogéologique de la plaine maritime Picarde

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
A déterminer	2013-2018	Plaine maritime « picarde » de Berck à Dannes

Contexte et objectifs de l'action
La diversité des milieux humides présents sur la plaine maritime « picarde » offre une richesse patrimoniale importante. Certaines pannes humides de la zone accueillent des espèces emblématiques comme le Liparis de Loesel qui dépendent totalement des conditions environnementales. L'état et l'évolution des zones humides dunaires et des marais arrière littoraux dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau. Une meilleure connaissance de l'hydraulique et l'hydrogéologie de la plaine maritime « picarde » permettra d'adapter les mesures de gestion de ces milieux et de préserver au mieux le patrimoine biologique du secteur.

Descriptif
Il est proposé de réaliser une étude globale sur le fonctionnement hydrogéologique de la plaine maritime « picarde » (au sein du périmètre du contrat de baie). L'étude a pour objectif de connaître : - les différents phénomènes naturels et anthropiques participant au fonctionnement de la nappe ; - les pressions s'exerçant sur les écoulements et la quantité d'eau dans la nappe ; - les pressions s'exerçant sur la qualité de l'eau ; - les répercussions du fonctionnement naturel de la nappe et des pressions sur les milieux et espèces (pannes humides, liparis...). Cette connaissance devrait permettre aux différents gestionnaires de faire émerger des actions complémentaires à mettre en place pour améliorer la gestion et la préservation des milieux humides.

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation de l'étude, préconisations de gestion
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
DREAL ?	
Conseil Régional ?	
Agence de l'Eau ?	
FEDER ?	
Life + ?	

E1.2 : Améliorer la connaissance des pannes humides et du suivi des stations à Liparis de Loesel

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)	2013 - 2018	Communes littorales

Contexte et objectifs de l'action
Le Liparis de Loesel est une orchidée inféodée aux zones humides, fortement menacées dans le monde. Sa régression concerne l'Europe entière. Le Liparis de Loesel fait l'objet d'un Plan National d'Action. Celui-ci est décliné pour la région Nord Pas-de-Calais. Sur les 29 populations de Liparis de Loesel de la Région, 22 se situent dans le périmètre du contrat de baie de Canche. Il existe donc localement une responsabilité particulière vis-à-vis de cette espèce protégée au niveau européen. Par ailleurs, certaines populations de Liparis de Loesel situées sur le périmètre du contrat de baie de Canche sont menacées, car enclavées dans des zones urbanisées. Elles subissent des pressions de pollution ou ne bénéficient pas de mesures de gestion adaptées. Il est donc proposé d'améliorer la connaissance des pannes humides du secteur en réalisant un suivi du Liparis de Loesel.

Descriptif
L'action consiste en la réalisation d'un suivi annuel des populations de Liparis de Loesel sur plusieurs pannes présentes à Cucq, Merlimont, le Touquet-Paris-Plage et sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche. Il faudra prévoir au total 5,5 journées de suivi par an. La méthodologie d'inventaire appliquée est la méthode nationale de suivi (définition d'aire de présence et relevé de la fréquence d'occurrence, recueil de données piézométriques et climatologiques, suivi de l'habitat, recueil de données de gestion et des perturbations de l'habitat.) Cette méthode sera utilisée sur tous les sites, sur les 5 années du contrat de baie de Canche et permettra de comparer l'évolution des populations de Liparis de Loesel.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de journée de suivi des pannes humides Présentation synthétique des résultats d'inventaire
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
13 818,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
DREAL ¹ (pour 2013 seulement, la convention entre la DREAL et le CBNBL est renouvelée tous les ans)	6 909,00
CBNBL	6 909,00

¹ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

E1.3 : L'évolution et la structuration de la diversité végétale des pannes dunaires

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
CBNBL	2014	Massifs dunaires de Merlimont, Stella et le Touquet

Contexte et objectifs de l'action

A la suite du plan de conservation du *Liparis loeselii*, le Conservatoire Botanique National de Bailleul / Centre Régional de Phytosociologie a entrepris d'étudier la structuration de la diversité floristique des pannes humides creusées au sein du cordon externe de dunes du massif de la plaine maritime « picarde » pour en dégager les potentialités écologiques.

A l'issue de cette étude, une connaissance plus fine du fonctionnement des pannes et de la dynamique végétale de l'hygrosère (partie humide de la panne) va permettre de redéfinir les enjeux et d'orienter les actions à mettre en œuvre pour la gestion et la conservation à moyen et long terme de ces habitats remarquables.

En 2008, le Conservatoire Botanique de Bailleul a réalisé cette étude sur les massifs dunaires de Merlimont-Berck et Stella-Merlimont.

Descriptif

Il est proposé ici de prolonger l'étude sur les massifs dunaires de Stella et du Touquet-Paris-Plage. La diversité floristique et les assemblages floristiques des pannes dunaires seront étudiés.

L'inventaire terrain a plusieurs objectifs :

- caractérisation de l'environnement physique et biotique ;
- inventaires floristiques (prise en compte de l'ensemble des végétaux supérieurs) ;
- analyse systémique et caractérisation des habitats des pannes dunaires.

L'analyse de l'inventaire terrain permettra d'établir :

- la bioévaluation patrimoniale des espèces et des habitats ;
- une typologie et une caractérisation des pannes dunaires ;
- une estimation de la diversité floristique et des assemblages floristiques.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de pannes humides inventorié Présentation synthétique de l'étude
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
12 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	6000,00
Conseil Régional	A déterminer
CBNBL	A déterminer

E1.4 : Réaliser un suivi des habitats aquatiques de l'estuaire de la Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Agence des Aires Marines Protégées	2013 - 2018	Estuaire de la Canche

Contexte et objectifs de l'action

L'estuaire de la Canche, lieu de transition entre la terre et la mer est constitué d'une mosaïque d'habitats : les roselières, la slikke, le schorre, l'estran sableux, le benthos et la colonne d'eau.

L'estuaire de la Canche est par ailleurs en perpétuel mouvement, cet estuaire de type « picard » est caractérisé par un poulcier au sud et un musoir au nord. La tendance naturelle d'évolution de l'estuaire de la Canche est l'ensablement. Le tracé du chenal de la Canche est également en constante évolution.

La baie de la Canche est aussi un lieu où de nombreuses activités de loisirs, touristiques et professionnelles se déroulent. Ces activités peuvent être source de pression pour l'estuaire et son patrimoine naturel.

Il est donc important de réaliser un suivi régulier des habitats et du patrimoine naturel de l'estuaire de la Canche, afin de suivre leurs évolutions et de prévenir leurs éventuelles dégradations.

Descriptif

1. Les habitats du réseau Natura 2000 des sites FR3100480 et FR3102005 :

- Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente ;
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ;
- Végétation annuelle des laisses de mer ;
- Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ;
- Prés salés atlantiques.

2. Cartographie annuelle des principaux habitats de la baie de Canche (zones géographique, état de conservation, dégradations, évolutions dans le temps, particularités locales) :

- Les roselières ;
- La slikke ;
- Le schorre ;
- L'estran sableux ;
- le benthos.

3. L'avifaune :

- suivi annuel de l'avifaune ;
- cartographie (zones géographique, état, évolutions, dégradations) des zones utilisées par l'avifaune : zones de reposoirs, zones de nourrissage ;
- synthèse des données de suivi de l'avifaune collectées par le Groupe Ornithologique et Naturalise (GON).

4. Les mammifères marins :

- recueil et synthèse annuelle des observations des mammifères marins réalisés par les acteurs locaux (GON, Coordination Mammologique du Nord de la France (CMNF), usagers nautiques...) ;
- cartographie (zones géographique, état, évolutions, dégradations) des zones utilisées par les mammifères marins.

5. Cartographie des usages dans l'estuaire :

- activités nautiques ;

- activités équestres ;
- tourisimes ;
- chasse ;
- pêche ;
- identification des impacts pour les habitats et espèces, liés aux usages dans l'estuaire.

Indicateurs de suivi de l'action

- Paramètres suivis, et nombre de suivis sur la durée du contrat de baie
- Rapports et cartographies de synthèses

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence des Aires Marines Protégées	A déterminer
Conseil Régional	A déterminer

E1.5 : Les peuplements piscicoles et la macrofaune de l'estuaire et de la zone intertidale de Sainte-Cécile

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Laboratoire d'Océanologie et de Géoscience (LOG) de Wimereux	2013 - 2018	Estuaire de la Canche, Estran

Contexte et objectifs de l'action

Pour de nombreuses espèces de poissons, les écosystèmes côtiers jouent le rôle de nurserie. Les nurseries assurent une fonction clé dans le cycle biologique des espèces et constituent un maillon essentiel du renouvellement des stocks exploitables et de leur pérennisation.

L'estuaire de la Canche et la zone intertidale située à son embouchure jouent bien ce rôle de nurserie. Ce secteur est par ailleurs particulièrement important, car il reste préservé d'un point de vue de la contamination chimique et représente une référence par rapport aux estuaires de la Manche et de la Mer du Nord.

Un manque de connaissance des peuplements estuariens et de l'estran est aujourd'hui constaté. Ce n'est qu'à partir de ces données que pourra être étudiée une stratégie de contrôle et de surveillance adaptée et un suivi de l'impact des actions du contrat de baie sur les écosystèmes.

Descriptif

1. Etude des peuplements piscicoles de l'estuaire de la Canche

L'étude des peuplements piscicoles (et macrofaune) de l'estuaire de la Canche sera réalisée à partir d'un suivi saisonnier (4 campagnes par an). La pêche sera réalisée à l'aide d'un petit chalut perche tracté par un zodiac conformément au protocole standardisé basé sur les travaux récents réalisés par le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) dans le cadre de la convention concernant la mise en application de la DCE entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et le CEMAGREF (Lepage & Girardin, 2004).

2. Etude des peuplements piscicoles de la zone intertidale de Sainte-Cécile

L'étude des peuplements piscicoles (et macrofaune) de la zone intertidale de Sainte-Cécile sera réalisée à partir d'un suivi mensuel et bihebdomadaire durant la période printanière. L'échantillonnage sera réalisé par des pêches à pied à l'aide d'un chalut à perche. Les caractéristiques des zones d'études seront mesurées : température, salinité et turbidité.

Les résultats fournis seront :

- un inventaire des espèces recensées sur la zone ;
- la densité et la biomasse pour chaque espèce ;
- l'analyse des évolutions spatio-temporelle de l'ichtyofaune.

Indicateurs de suivi de l'action

Nombre de pêches réalisées

Cette action est actuellement à affiner avec les financeurs potentiels et le maître d'ouvrage. Des paramètres techniques seront peut-être modifiés (nombre de campagnes par an...). Cette action est prévue sur les 5 années du contrat de baie de Canche. Cette durée sera peut-être ramenée à 1 ou 3 années de suivi, en fonction des possibilités de financement.

Détail du montant prévisionnel (€ HT)		
	estuaire	Sainte-Cécile
Location d'un véhicule + carburant	440,00	2640,00
Zodiac et équipement	2000,00	-
Personnel	600,00	2400,00
Frais de gestion	424,80	664,80
Total annuel	3964,80	6204,80
Total sur 5 ans	19824,00	31024,00
Logistique		3000,00
Total		53848,00

Montant prévisionnel (€ HT)
53 848,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Conseil Régional ?	
FEP ?	
Agence de l'Eau ?	

E1.6 : Diagnostic écologique et plan de gestion des espaces naturels du Parc équestre du Touquet

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune du Touquet-Paris-Plage	2014-2018	Parc équestre du Touquet

Contexte et objectifs de l'action
L'hippodrome du Touquet a été créé sur 109 hectares de prés salés de la Canche entre 1922 et 1925 grâce à la construction d'une digue de « renclôture ». Sur ce site, de nombreuses activités se sont développées : aérodrome, activités sportives... Le Parc Equestre occupe une superficie de 38 ha. Il comprend de nombreux espaces verts d'accompagnement actuellement entretenus de manière extensive et un réseau de fossés. La commune souhaite aujourd'hui étudier le site dans son ensemble, afin de proposer un plan de gestion différencié, en s'appuyant sur des principes de développement durable : - Favoriser la biodiversité des espaces herbeux d'accompagnement, des bosquets, des fosses, des zones humides, de la digue de protection de l'aéroport ; - Gérer de manière plus respectueuse de l'environnement les espaces verts et de desserte sans perturber les activités de sports et de loisirs ; - Valoriser le parc dans son ensemble afin qu'il puisse assurer la fonction de corridor écologique.

Descriptif
L'étude se déroulera en 3 phases : 1) Etude écologique Trois groupes indicateurs seront étudiés en saison optimale pour la compréhension des richesses et potentialités écologiques : - les oiseaux nicheurs ; - les amphibiens (et reptiles) ; - la flore supérieure et la végétation. Une approche entomologique sera par ailleurs réalisée sur quelques groupes. 2) Evaluation environnementale : - Utilisation des outils reconnus au niveau régional sur la base des inventaires réalisés pour déterminer les secteurs les plus riches ou à plus fortes potentialités écologiques ; - Cartographie synthétique des habitats patrimoniaux et la localisation des espèces patrimoniales. 3) Elaboration du plan de gestion Le plan de gestion se voudra très opérationnel et définira à partir d'objectifs précis, différents types d'opérations à planifier dans un délai de 3 à 5 ans. Le comité de baie suivra la réalisation de cette étude.

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation de l'étude
----------------------------------	------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
15 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

Sous-volet E2 : La restauration des cours d'eau

Les actions du volet E2 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maitre d'ouvrage	Cout estimatif (€ ht)
E2.1	3B	Le plan de gestion de la Canche	Travaux	Symcéa	282 069,40
E2.2	3B	Le plan de gestion de la Course	Travaux	Symcéa	213 231,23
E2.3	3B	Le plan de gestion de l'Huîtrepin	Travaux	Symcéa	30 818,12
E2.4	3B	Le plan de gestion de la Dordonne	Travaux	Symcéa	90 325,19
E2.5	3B	Le plan de gestion de la Grande Tringue et affluents	Travaux	ASA de la vallée d'Airon versant Nord/Symcéa	A déterminer
E2.6	3B	Le plan de gestion du Ruisseau de Dannes Camiers	Travaux	A déterminer	A déterminer
E2.7	3A, 3B	La restauration de la continuité écologique et sédimentaire de la Canche et de ses affluents	Etudes/ Travaux	Symcéa ou Agence de l'Eau	A déterminer
				Total	616 443,94

L'entretien et la restauration des cours d'eau font partie des actions en faveur des milieux aquatiques naturels du territoire. Le Symcéa est compétent depuis 2008 pour l'entretien de la Canche et de ses affluents de manière partielle sur le réseau hydrographique d'un linéaire de 320 km. L'extension de cette compétence à l'ensemble du réseau est en cours de même que celle aux opérations de restauration permettant de concourir au bon état des masses d'eau demandé par la DCE notamment les paramètres physiques et hydromorphologiques. Dans ce cadre, le Symcéa a élaboré les plans de gestion d'entretien et de restauration afin de définir les opérations et de les porter d'intérêt général. Les dossiers relatifs à la basse Canche et aux affluents de la basse vallée sont réalisés et en cours d'instruction auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Mer (DDTM) et de la Mission Inter-service de l'Eau et de l'Environnement (MISEN). Ils feront l'objet d'enquêtes publiques courant 2013.

Il est à noter qu'un plan de gestion du ruisseau de Dannes-Camiers a été élaboré par le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais.

Le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire de la Canche et de ses affluents est primordiale afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. La réalisation d'études sur les ouvrages est prévue, afin de mettre en conformité l'ensemble des ouvrages.

Les plans de gestion de la Course, de la Dordonne, de l'Huitrepin et des Tringues

Les travaux d'entretien sont encadrés par l'article L.215-15 du Code de l'Environnement qui détermine la nature et le cadre de réalisation des opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau, à travers la mise en place d'un plan de gestion, qui doit être compatible avec les objectifs du SAGE.

Les travaux d'entretien et de restauration sont prévus à l'article L.211-7 du code de l'environnement « travaux d'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non » et les travaux de restauration visant « à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

Ces travaux sont réalisés par l'équipe d'entretien du Symcéa par délégation des communautés de communes du Canton d'Hucqueliers, du Montreuillois et de Mer et Terre d'Opale.

Les travaux des équipes d'entretien s'organisent autour des activités suivantes :

- Surveillance réseau avec enlèvement d'embâcles gênants ;
- Gestion de la ripisylve (élagage, recépage) ;
- Protection de berge par techniques végétales – protection de route départementale (transport et pose de pieux et fascines de Saules – partenariat avec MDI du Montreuillois ;
- Plantations (plançons de saules en bordure de berge) ;

Les équipes interviennent également sur demande des riverains pour des problèmes particuliers de type embâcles, détectés sur les cours d'eau.

Les facteurs de perturbation des cours d'eau du bassin versant de la Canche :

Le Plan Départemental de Gestion Piscicole indique que les cours d'eau du bassin versant de la Canche ont, en moyenne, un déficit de 50% de leurs fonctionnalités écologiques. Les causes de cette perturbation du milieu se répartissent comme suit (FDAAPPMA 62 - S.Lefevbre 2007) :

- Erosion des sols agricoles et lessivage des surfaces imperméabilisées : 32%
- Ouvrages hydrauliques (barrages et seuils résiduels) : 23%
- Rejets domestiques urbains : 15%
- Recalibrage : 9%
- Restitution de plans d'eau : 6%
- Piétinement des berges : 5%
- Rejet industriel ou assimilé : 3 %
- Autres : 7%

Les plans de gestion :

Sur le périmètre du contrat de baie de Canche, le Symcéa a réalisé les plans de gestion pour la Canche, la Dordonne, l'Huitrepin, la Course et les Tringues.

L'intérêt général de ces plans de gestion des cours d'eau, pour la période janvier 2013- janvier 2018, est déterminé dans une logique de bassin versant constituant une échelle hydrographique pertinente et permettant une restauration optimale des fonctionnalités des milieux aquatiques.

Cette gestion globale a pour but de réaliser les travaux d'entretien léger et de restauration dans un objectif commun de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau. **Il s'agit principalement d'améliorer les aspects hydro morphologiques, et par déclinaison physico-chimiques des cours d'eau.**

L'ensemble de ces actions participera directement à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau demandé par l'Union Européenne pour 2015. Ce plan de gestion intègre, également, les objectifs du Schéma Directeur Aménagement et Gestion des Eaux Artois Picardie, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche, du Plan Départemental de Gestion Piscicole du Pas de Calais et des objectifs de la trame bleue/trame verte du Conseil régional du Nord /Pas de Calais

E2.1 Le plan de gestion de la Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	A déterminer	La Canche

Contexte et objectifs de l'action

La Canche est un fleuve côtier du bassin Artois Picardie long de 85 km situé dans le département du Pas de Calais. Elle prend sa source à Magnicourt-sur-Canche sur le versant du sud de l'Artois et se jette dans la Manche au niveau de la ville du Touquet-Paris Plage. Elle est au centre d'un bassin hydrographique d'une superficie de 1274 km². Le périmètre du contrat de baie de Canche concerne la Canche et ses affluents de Montreuil-sur-Mer jusqu'à l'estuaire. Sur son parcours, elle rencontre des milieux naturels variés qui contribuent à la richesse paysagère et écologique de la région. En outre, le lit majeur de la Canche est très présent.

En 2008, l'état hydromorphologique de la Canche est le suivant :

Lit majeur : • 48% presque conforme • 52% légèrement perturbé	Lit mineur : • 25% légèrement perturbé • 37% moyennement perturbé • 24% significativement perturbé
Berges : • 15% presque conforme • 83% légèrement perturbé • 2% sévèrement perturbé	Ripisylve : • 1% presque conforme • 14% légèrement perturbé • 71% moyennement perturbé • 14% significativement perturbé

Qualité de l'ensemble du milieu physique :

- 1% presque conforme
- 71% légèrement perturbé
- 26% moyennement perturbé
- 2% significativement perturbé

Les résultats du SEQ physiques montrent que la Canche sur la partie aval a un lit majeur et des berges légèrement perturbés et a un lit mineur et une ripisylve moyennement perturbé. La ripisylve est un des paramètres les plus problématiques par son absence, sa discontinuité ou sa structure peu dense.

Descriptif

Les opérations de restauration programmées dans le cadre du plan de gestion de la Canche et petits affluents sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Actions de restauration		Linéaire (m)	Points à effectuer	Coûts prévisionnels (€ HT)
Plantations	Hélophytes	140		351,17
Plantations	Arborescent et arboré	2400		6 020,07
La protection rapprochée du cours d'eau	Pose de protection périphérique (avec passage)	14325		64 678,09
	Déplacement de clôtures	50		6 270,90
Abreuvoirs	Classiques		32	48 160,54
	A pompe		86	32 357,86
Accessibilité et information	Passage d'homme		96	6 020,07
	Panneau d'information		2	2 508,36
L'augmentation de la stabilité des berges	Fascines 1 étage	235		7 859,53
	Fascines 2 étages	131		6 571,91
	Retrait de protection de berges inadaptées	1020		12 792,64
	Abattage de peupliers	9800		
Abris sous berges	Caches à poissons		26	1 086,96
Aménagements lit mineur	Recharge granulométrique	682		8 553,51
	Défecteurs		250	14 632,11
	Décolmatage de radiers	375		627,09
Retrait éléments de perturbation (tôles, piquets, etc)	démentellement-arasement		25	10 451,51
Attractivité des poissons vers affluents	restauration de confluences		6	2 508,36
Création ponts			3	50 167,22
Echantillonnage Ponctuel d'Abondance (pêche électrique)			1	451,51
Total				282 069,40

Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion, pour les actions concernant la Canche de Montreuil-sur-Mer jusqu'à l'estuaire.

Indicateurs de suivi de l'action	Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion
---	--

Montant prévisionnel (€ HT)
282 069,40

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau	165 106,61
Conseil Régional	A déterminer
Symcéa	2 048,49
Propriétaires	30 293,48

E2.2 : Le plan de gestion de la Course

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	A déterminer	La Course

Contexte et objectifs de l'action

La Course est un cours d'eau côtier du Pas-de-Calais, affluent rive droite du fleuve Canche et dont le bassin versant s'étend du Montreuillois au canton de Desvres sur une superficie de 146 km². Elle prend sa source à Doudeauville au hameau de la Course à une altitude de 118 m pour se jeter dans la Canche entre Attin et Neuville-sous-Montreuil, à une altitude de 4 m, après un parcours de 24,3 km.

Le réseau secondaire se compose de quatre affluents alimentant la Course en rive droite. D'amont en aval, il s'agit de la Carnoise (2,6 km), des Baillons (8,6 km), du Ruisseau des Fontaines (4,1 km) et de la Bimoise (9,2 km).

En 2008, l'état hydromorphologique de la Course est le suivant :

Lit majeur :	Lit mineur :	Berges :	Ripisylve :
- 98% presque conforme - 2% légèrement perturbé	- 5% légèrement perturbé - 47% moyennement perturbé - 22% significativement perturbé - 26% sévèrement perturbé	- 93% légèrement perturbé - 7% moyennement perturbé	- 67% moyennement perturbé - 26% significativement perturbé - 7% sévèrement perturbé

Le plan de gestion de la Course et ses affluents établi en 2012 a permis de dresser le diagnostic suivant :

Le lit mineur :

La Course a subi des modifications morphologiques principalement au niveau des Etangs et ballastières qui ont été créés par l'homme. Globalement, les altérations morphodynamiques de la Course et de ses affluents ne sont constatées que très localement, sur quelques tronçons.

Les berges :

Les berges de la Course sont surtout altérées par une érosion due à un piétinement animal. En effet, la vallée de la Course est fortement vouée à l'élevage bovin et de grandes zones de pâtures bordent les cours d'eau. Les berges de la Course sont également impactées par la présence de rats musqués qui sont classés nuisibles sur le département.

Ripisylve :

La diversité de boisement est moyenne sur la Course. Sur la totalité du linéaire de la Course et de ses affluents, 37% des berges sont dépourvues de ripisylve. La présence de la Renouée du Japon et de la Balsamine de l'Himalaya est constatée.

Descriptif

Les opérations de restauration programmées dans le cadre du plan de gestion, sur la Course et ses affluents sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Actions de restauration	Quantité		Coût prévisionnel (€ HT)
Aménagement d'abreuvoir	53,00	U	53 177,26
Aménagement de passage à gué	18,00	U	36 120,40
Aménagement de pompe à museau	13,00	U	4 891,30
Déplacement de clôture	1 365,00	ml	6 168,75
Pose de clôture avec passage d'homme	9 464,00	ml	42 770,00
Ripisylve par gestion de la repousse spontanée	28 965,00	m ²	31 968,06
Mise en place de seuils rustiques	7,00	U	2 926,42
Restauration de section par mise en place d'un cordon d'hélophytes	174,00	ml	14 548,49
Suppression protections de berge/reprofilage	170,00	ml	7 107,02
Retrait de clôtures en travers	13,00	U	108,70
Colmatage de brèches	36,00	ml	2 859,53
Fascinage (1 étage)	67,00	ml	2 240,80
Mise en place de peignes	16,00	ml	535,12
Tressage (1 étage)	51,00	ml	1 705,69
Création d'un ouvrage de prise d'eau - restitution	2,00	U	3 344,48
Mise en place d'une grille	2,00	U	501,67
Remise en état suite à une extraction en lit majeur	1,00	U	250,84
Opération pilote RLC anguille	4,00	U	2 006,69
TOTAL			213 231,23

Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action

Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion

Montant prévisionnel (€ HT)

213 231,23

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau	115 962,92
Conseil Régional	A déterminer
Symcées	4651,65
Propriétaires	28 647,28

E2.3 : Le plan de gestion de l'Huîtrepin

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	A déterminer	L'Huîtrepin

Contexte et objectifs de l'action

L'Huîtrepin est un cours d'eau côtier, affluents rive droite de fleuve Canche. Sa confluence avec la Canche, située à environ sept kilomètres de l'estuaire, induit une forte influence maritime, qui se ressent jusqu'à Tubersent. Il prend sa source au Sud de Frencq à une altitude de 33 m pour rejoindre la Canche à Haudique sur la commune de Tubersent à une altitude d'environ 5 m. Son linéaire est de 7,7 km.

Le plan de gestion de l'Huîtrepin établi en 2012 a permis de dresser le diagnostic suivant :

Le lit mineur :

Le tracé de l'Huîtrepin a globalement peu évolué depuis le début du 19^{ème} siècle. Des altérations du lit mineur sont constatées. Celui-ci a notamment subi des curages sur plusieurs zones. Un phénomène d'incision du lit de l'Huîtrepin débute 500 mètres avant la confluence avec la Canche et s'accroît vers l'aval.

Les berges :

Une érosion des berges due à l'érosion hydraulique est présente de façon ponctuelle tout au long du linéaire de l'Huîtrepin. Il est moins impacté que les autres affluents par l'érosion due au piétinement des berges par les bovins. L'état des berges est également menacé par la présence du rat musqué.

Ripisylve :

La diversité des boisements sur l'Huîtrepin est satisfaisante. 36% des berges sont totalement dépourvues de ripisylve. La présence de la Renouée du Japon et de la Balsamine de l'Himalaya est constatée.

Descriptif

Les opérations de restauration programmées dans le cadre du plan de gestion de l'Huître de mer sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Actions de restauration	Quantité		Coût prévisionnel (HT)
Aménagement d'un passage d'homme	1	U	62,71
Plantation d'arbres et arbustes	55	ml	137,96
Plantation de boutures de saules	19	ml	23,83
Aménagement d'abreuvoir	17	U	17 056,86
Aménagement d'abreuvoir + retalutage	2	U	2 006,69
Déplacement de clôture	517	ml	2 336,45
Pose de clôture avec passage d'homme	637	ml	2 878,75
Ripisylve par gestion de la repousse spontanée	2055	m2	2 268,06
Suppression protections de berge/reprofilage	19	ml	794,31
Retrait de clôtures en travers	6	U	50,17
Suppression d'ouvrage	1	U	125,42
Remplacement de protection de berge par génie végétal	46	ml	3 076,92
TOTAL			30 818,12

Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action

Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion

Montant prévisionnel (€ HT)

30 818,12

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau	16 457,65
Conseil Régional	A déterminer
Symcées	249,26
Propriétaires	4 865,78

E2.4 : Le plan de gestion de la Dordonne

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	A déterminer	La Dordonne

Contexte et objectifs de l'action

La Dordonne est un cours d'eau côtier, affluents rive droite de fleuve Canche. Sa confluence avec la Canche, située à environ sept kilomètres de l'estuaire, induit une forte influence maritime, qui se ressent jusqu'à Enocq. La Dordonne prend sa source au lieu-dit Le Bout de Haut à Cormont à une altitude de 51 m pour se jeter dans la Canche à Enocq à une altitude de 5 m, après un parcours de 9,9 km.

Le plan de gestion de la Dordonne établi en 2012 a permis de dresser le diagnostic suivant :

Le lit mineur :

Sur la Dordonne, plusieurs phénomènes sont à l'origine d'une altération du lit mineur et des berges :

- les à-coups hydrauliques impactent le cours d'eau de l'amont jusqu'à Cormont et de Longvilliers à Maresville,
- le curage est fortement présent sur l'ensemble du linéaire,
- l'incision du lit est particulièrement marquée.

Les berges :

L'érosion hydraulique représente la cause principale d'érosion des berges de la Dordonne. La Dordonne est moins impacté que les autres affluents par l'érosion due au piétinement des berges par les bovins. L'état des berges est également menacé par la présence du rat musqué.

Ripisylve :

La diversité des boisements sur ce cours d'eau est satisfaisante. 40% des berges sont complètement dépourvues de ripisylve. Le boisement est constitué d'un mélange d'espèces avec une strate arbustive assez présente. La présence de la Renouée du Japon et de la Balsamine de l'Himalaya est constatée.

Descriptif

Les opérations de restauration programmées dans le cadre du plan de gestion de la Dordogne sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Actions de restauration	Quantité		Coût prévisionnel (HT)
Aménagement d'un passage d'homme	5	U	313,55
Plantation d'arbres et arbustes	626	ml	1 570,23
Plantation de boutures de saules	74	ml	92,81
Protection de berge en enrochements	10	ml	4 180,60
Remplacement de protection de berge par des gabions	33	ml	11 036,79
Aménagement d'abreuvoir	15	U	15 050,17
Aménagement de passage à gué	5	U	10 033,44
Déplacement de clôture	934	ml	4 220,96
Pose de clôture avec passage d'homme	3451	ml	15 595,87
Ripisylve par gestion de la repousse spontanée	10450	m2	11 533,44
Mise en place de seuils rustiques	3	U	1 254,18
Recharge granulométrique	195	m3	1 630,43
Suppression de tôles dans le lit	3	U	25,08
Suppression de protections de berge	12	ml	501,67
Suppression de protections de berge / reprofilage	13	ml	543,48
Retrait de clôtures en travers	6	U	50,17
Fascinage (1 étage)	58	ml	1 939,80
Fascinage (2 étages)	67	ml	3 361,20
Remplacement de protection de berge par génie végétal (1 étage)	10	ml	668,90
Remplacement de protection de berge par génie végétal (2 étages)	67	ml	6 722,41
TOTAL			90 325,19

Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action

Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion

Montant prévisionnel (€ HT)

90 325,19

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau	49 843,03
Conseil Régional	A déterminer
Symcéa	1 351,00
Propriétaires	12 033,60

E2.5 : Le plan de gestion de la Grande Tringue et affluents

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
ASA de la vallée d'Airon versant Nord/Symcéa	A déterminer	La Grande Tringue et affluents

Contexte et objectifs de l'action

La Grande Tringue est un cours d'eau côtier, affluent rive gauche de la Canche le plus proche de l'estuaire. Elle prend sa source à Airon-Notre-Dame à une altitude de 7,5 m. Cette source est commune à celle du Fliers.

La Grande Tringue s'écoule du Sud au Nord sur un linéaire de 12,6 km pour se jeter dans la Canche en face d'Etaples, à environ 5.25 km de l'embouchure de la Canche. Une porte à marée régule l'invasion marine et son écoulement vers la Canche. Le réseau secondaire se compose de deux affluents, tous les deux orientés Sud-Nord, parallèles à la Grande Tringue.

Le lit mineur :

La pente de ces cours d'eau est très faible, comme les vitesses de courant. Cinq ouvrages sont présents sur la Grande Tringue, quatre sont des écluses qui permettent de garder un niveau d'eau le plus constant possible, et le dernier est une porte à flot empêchant les eaux salées de remonter dans la Tringue à marée haute. Les Tringues sont des cours d'eau qui ont subi d'importants travaux de remaniements au début du 19ème siècle : ouverture de fossés, rectification du tracé, recalibrage, curage...

Les berges :

L'érosion hydraulique des berges est très peu représentée sur les Tringues. La principale cause d'érosion des berges est le piétinement animal : les grandes zones de pâture bordent les cours d'eau. L'état des berges est également dégradé par la présence des rongeurs.

Ripisylve :

La diversité du boisement est satisfaisante sur la Grande Tringue, sur la Petite Tringue la ripisylve est moins diversifiée. La particularité des Tringue réside dans la forte présence de la strate herbacée en bordure de cours d'eau. La strate arboré et/ou arbustive n'est présente que sur 25% du linéaire de berges de la Grande Tringue et sur 45% du linéaire de berges de la Petite Tringue.

Descriptif

Les opérations de gestions à programmer sur la Grande Tringue et affluents sont en cours de détermination. Cette fiche action sera complétée par la suite.

Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action

Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion

Montant prévisionnel (€ HT)

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau	A déterminer
Conseil Régional	A déterminer
Symcéa	A déterminer
Propriétaires	A déterminer

E2.6 : Le plan de gestion du Ruisseau de Dannes Camiers

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
A déterminer	2013-2017	Ruisseau de Dannes Camiers

Contexte et objectifs de l'action

Le ruisseau de Dannes Camiers est un ruisseau côtier traversant les communes de Dannes et de Camiers et se jetant dans l'estuaire de la Canche. Le ruisseau de Dannes Camiers et ses trois affluents sont fortement anthropisés. Ils ont été creusés afin de dévier l'eau qui ruisselait naturellement vers la mer. Le ruisseau a subi depuis quelques années le non respect de certaines obligations en termes de gestion et des abus de prélèvements alors que ces cours d'eau jouissent d'un intérêt patrimonial fort.

Le Plan de gestion 2013-2017 du ruisseau de Dannes Camiers, élaboré par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, propose des opérations de gestion visant à restaurer ce ruisseau.

Synthèse du diagnostic approfondi de la rivière réalisé dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion :

	Ruisseau de Dannes Camiers
Berges	6 points d'érosion de berges localisés : - érosion due au substrat sableux ; - un point d'érosion majeur à la hauteur du domaine du Rohart dû au passage régulier de sangliers et à la présence de rats musqués.
Ripisylve	-58 % de la ripisylve a été évaluée de bonne qualité ; -15 % présente une qualité médiocre ; -27 % de la ripisylve est de qualité moyenne représentent 27% ; -Les facteurs déclassant les plus régulièrement observés ont été les aménagements en bord du ruisseau (jardins, proximité de huttes) qui ont un impact direct sur la diversité des essences et leur densité ainsi que la présence d'espèces inadaptées telle que les thuyas ou les peupliers.
Continuité longitudinale	32 ouvrages localisés sur le ruisseau de Dannes-Camiers et ses affluents : -7 ponts en béton ; -3 ponts en briques ; -5 ponts en bois ; -3 ouvrages de régulation ; -3 dérivations ; 7 passages busés en béton ; -2 buses PVC ; -1 buse en tôle ondulée ; -1 cadre en béton.

Descriptif

Les opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau, prévu dans le cadre du plan de gestion sont les suivantes :

Operations	2013	2014	2015	2016	2017
Organisation d'un contrôle annuel du respect de la législation des prélèvements ponctuels domestiques et agricoles		x	x	x	x
Mise en place d'un outil de contrôle de la répartition des débits entre le ruisseau de Dannes-Camiers et le ruisseau crevé	x				
Recalibrage de l'ouvrage de répartition des débits entre le ruisseau de Dannes-Camiers et le ruisseau crevé et surveillance		x	x	x	x
Installation et suivis des niveaux d'eau par sondes limnométriques	x	x	x	x	x
Désensabler les ouvrages		x	x	x	
Suivi annuel des ouvrages	x	x	x	x	x
Remplacement des protections de berges non adaptées		x	x	x	x
Surveillance régulière des secteurs où l'érosion des berges est la plus préoccupante	x	x	x	x	x
Restauration par génie végétal des berges endommagées		x	x	x	x
Protection des berges contre l'érosion due au piétinement des bovins	x				
Lutte contre la prolifération du rat musqué	x	x	x	x	x
Remplacement des espèces non adaptées au rôle de ripisylve			x	x	x
Fauche par rotation des mégaphorbiaies et roselières rivulaires	x	x	x	x	x
Curage de certaines zones à fort atterrissement	x	x	x	x	x
Faucardage sélectif des hydrophytes et hélophytes	x	x	x	x	x
Installer des embâcles naturels	x	x	x	x	x
Maintien d'embâcles naturels	x	x	x	x	x
Aménagement des buses / ouvrages qui empêchent la circulation de l'anguille	x				
Identification des ouvrages limitant la libre circulation de l'anguille à l'aval de l'étang du roi	x				
Réouvrir ponctuellement la ripisylve	x	x	x	x	x
Suivi des stations d'agrion de mercure	x	x	x	x	x
Réunion d'information	x				
Rédaction d'un guide pratique	x				
Rédiger et négocier des conventions de gestion	x	x	x	x	x
Accompagnement technique et financier des riverains pour la restauration et la gestion du milieu	x	x	x	x	x
Réunion du comité consultatif de gestion	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi de l'action

Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion

Montant prévisionnel (€ HT)

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs

Montant (€)

A déterminer

E2.7 : La restauration de la continuité écologique et sédimentaire de la Canche et de ses affluents

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa ou Agence de l'Eau	2013-2018	Périmètre du contrat de baie

Contexte et objectifs de l'action
La Canche et les Baillons, sont repris en liste 2 et 1 de l'article L.214-17 du code de l'environnement et étaient concernés par l'article L.432-6 du code de l'environnement ; tout ouvrage devant être équipés pour 2002, de dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'Huîtrepin, la Dordonne, la Course et affluents sont classés en liste 2 et 1 de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Le décret ministériel parut au journal officiel du 16 février 2013, fixe la liste des cours d'eau concernés par le L.214-17 du code de l'environnement. Sur ces cours d'eau : - « Le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants, régulièrement installés sur ces cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée ; » - « Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. » De nombreux seuils ou barrages se situent sur la Course, la Dordonne et l'Huîtrepin. Sur la Canche, un ouvrage infranchissable subsiste. Sur la Course et ses affluents, 21 ouvrages sont infranchissables, sur la Dordonne, 4 ouvrages et 2 ouvrages sur l'Huîtrepin.

Descriptif
Les études pour la mise en conformité des ouvrages seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Symcéa ou de l'Agence de l'Eau. Le comité de baie suivra la réalisation de ses études ainsi que la réalisation des travaux, le cas échéant.

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation des missions de maîtrise d'œuvre conception Réalisation des travaux
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

Sous-volet E3 : La préservation des milieux naturels aquatiques

Les actions du volet E3 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Objectif(s)	Intitulé	Type d'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
E3.1	3B	Le plan de gestion du marais de Montreuil	Travaux	CEN ¹	A déterminer
E3.2	3B	Le plan de gestion du marais de Villiers	Travaux	CEN	A déterminer
E3.3	3B	Le document d'objectifs du site Natura 2000 « landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus / Saint-Josse, prairies alluviales de Valencendre et la Calotterie »	Travaux	CEN	A déterminer
E3.4	3B	Le plan de gestion du domaine du Rohart	Travaux	CEN ¹	A déterminer
E3.5	3B	Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche	Travaux	Eden 62	A déterminer
E3.6	3B	Le plan de gestion des dunes de Merlimont et de Stella	Travaux	Eden 62	A déterminer
E3.7	3B	Le plan de gestion du Mont Saint-Frieux	Travaux	Eden 62	A déterminer
E3.8	3B	Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Biologique Domaniale de Merlimont	Travaux	ONF ²	A déterminer
E3.9	3B	Le plan de gestion du parc nature de la baie de Canche (site classe de la pointe du Touquet)	Travaux	Commune du Touquet	1 209 000,00
E3.10	3B	Projet d'éco-pâturage des espaces verts du Touquet	Travaux	Commune du Touquet	15 000,00
E3.11	3B	Développer une gestion plus adaptée des mares de huttes	Travaux	Fédération Régionale de Chasse	A déterminer
E3.12	3C	Mettre en place une gestion plus respectueuse de la laisse de mer	Travaux/ Communication	CCMTO	A déterminer
				Total	1 224 000,00

¹ CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais

² ONF : Office National des Forêts

L'état des lieux/diagnostic du dossier préalable au contrat de baie de Canche présente les inventaires des milieux naturels sur le périmètre d'étude. Ceux-ci montrent la richesse écologique d'un grand nombre de site. La plupart de ces sites bénéficient d'une protection ou d'une gestion particulière (protection réglementaire, contractuelle ou par la maîtrise foncière).

Afin de gérer au mieux ces sites, les gestionnaires ont dans la plupart des cas élaboré des plans de gestion.

Le dossier préalable au contrat de baie de Canche, montre que des zones humides disparaissent au profit des zones urbanisées et de cultures.

Dans un premier temps, le comité de baie se propose de suivre les opérations de gestion déjà programmées. Dans un deuxième temps, la commission thématique « milieux naturels aquatiques » pourra proposer des opérations complémentaires de gestion et de préservation de ces milieux.

Les sites Natura 2000

Les Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaqués sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen », « Dunes et marais arrières-littoraux de la plaine maritime picarde », « Marais de Balançon », « dunes de Merlimont » sont en cours de rédaction. Ils seront intégrés au contrat de baie lorsqu'ils seront validés. Ces sites représentent un enjeu écologique majeur sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Par ailleurs, les DOCOB de ces sites soulignent l'importance de deux actions inscrites dans le contrat de baie de Canche :

- D1 : « Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche »
- E1.1 : « Le fonction hydrogéologique de la plaine maritime picarde »

Le comité de baie devra travailler étroitement avec les opérateurs de ces DOCOB sur ces deux thématiques.

Les tableaux ci-dessous précisent l'état d'avancement de rédaction des DOCOB des sites Natura 2000 présents sur le périmètre du contrat de baie de Canche :

Les Sites d'Intérêt Communautaire et Zones Spéciales de Conservation

Numéro Régional	Numéro du site	Nom du site	Statut	Avancement DOCOB	Rédacteur du DOCOB	Directive	Surface (ha)
7	FR3100480	Estuaire de la Canche, dunes picardes plaqués sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen	SIC	DOCOB en COURS	Eden 62	Habitats	1645,21
8	FR3100481	Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde	SIC	DOCOB en COURS	ONF, CBNBL	Habitats	1009,58
9	FR3100482	Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales	SIC	DOCOB en COURS	Eden 62, commune de Berck-sur-Mer	Habitats	186,03
10	FR3100483	Coteau de Dannes et de Camiers	SIC	DOCOB en COURS	CEN Nord Pas-de-Calais	Habitats	95,4
11	FR3100484	Pelouses et bois neutrocalcicoles de la Cuesta Sud du Boulonnais	ZSC	DOCOB terminé	PNR Caps et Marais d'Opale	Habitats	416,28
18	FR3100491	Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/St Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil (62)	SIC	DOCOB terminé	CEN Nord Pas de Calais	Habitats	57,37
MAR05	FR3102005	Baie de Canche et couloir des trois estuaires	SIC	DOCOB à rédiger	A déterminer	Habitats	33065,82

Les Zones de protection spéciale

Numéro Régional	Numéro du site	NOM du Site	Statut	Avancement DOCOB	Rédacteur du DOCOB	Directive	Surface (ha)
ZPS01	FR3110038	Estuaire de la Canche	ZPS	DOCOB à rédiger	Eden 62	Oiseaux	4993,6
ZPS03	FR3110083	Marais de Balançon	ZPS	DOCOB en Cours	CEN Nord Pas-de-Calais	Oiseaux	999,41
ZPS05	FR3112004	Dunes de Merlimont	ZPS	DOCOB en Cours	ONF	Oiseaux	1025,25

E3.1 : Le plan de gestion du Marais de Montreuil

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
CEN	2013-2015	Marais de Montreuil

Contexte et objectifs de l'action

Le Marais de Montreuil, propriété communale d'une superficie d'environ 10 ha, s'inscrit dans un secteur urbanisé. Son environnement immédiat est principalement constitué de la ville de Montreuil, de parcelles cultivées ou pâturées, de peupleraies, d'étangs de loisirs et de cours d'eau.

Espace à forte vocation récréative, le site est depuis longtemps dédié à la promenade et la pêche. Malgré une anthropisation du milieu marquée, le site abrite quelques habitats et espèces caractéristiques des vallées alluviales de la Canche. Près de 150 espèces végétales, 39 espèces d'oiseaux et 10 espèces de libellules sont présentes sur ce site.

Les dynamiques à l'origine des qualités naturelles du site sont aujourd'hui très fragiles :

- Les pressions sur la qualité des eaux constituent une menace importante pour le maintien d'une zone humide fonctionnelle ;
- Les aménagements hydrauliques du passé ont considérablement perturbé la qualité naturelle du site ;
- La présence d'espèces invasives comme la grande balsamine est aussi une menace ;
- Le populiculture et la fermeture des habitats naturels ouverts spécifiques du marais menacent la biodiversité actuelle.

Depuis décembre 2008, le CEN a été désigné gestionnaire du site. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une convention de gestion entre la Commune de Montreuil et le CEN pour une durée de 10 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Descriptif

Afin d'assurer une gestion adaptée du site, le CEN a élaboré et met en œuvre le plan de gestion 2011-2015 du Marais de Montreuil. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs à long terme et objectifs du plan de gestion sont les suivants :

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion
Assurer la conservation des éléments patrimoniaux	Conserver une mosaïque d'habitats favorables à l'avifaune
	Maintenir les habitats d'intérêt patrimonial
Restaurer un marais ouvert et fonctionnel	Réduction du couvert de peuplier
	Gestion conservatoire des milieux herbacés restaurés
Améliorer la connaissance du fonctionnement et de la diversité biologique du site	Etudier le fonctionnement du marais
	Compléter la connaissance naturaliste
Permettre une appropriation du marais par les habitants et les usagers	Développer le partenariat local
	Faire découvrir la faune et la flore du marais

Les objectifs du plan de gestion sont déclinés en opérations de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action

Mise en œuvre du plan de gestion
Evaluation du plan de gestion

Montant prévisionnel (€ HT)

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs

A déterminer

Montant (€)

E3.2 : Le plan de gestion du Marais de Villiers

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Nord et du Pas de Calais	A déterminer	Marais de Villiers

Contexte et objectifs de l'action

Le Marais de Villiers, d'une superficie de 20,6 ha est situé sur la commune de Saint-Josse-sur-Mer. Il s'inscrit au cœur des marais de Cucq-Villiers-Balançon. Ce site regroupe des intérêts écologiques importants :

- il est constitué d'une mosaïque d'habitats humides. Dix-sept unités écologiques sont reprises dans la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) dont une est prioritaire ;
- trois espèces végétales sont protégées au niveau national (la Renoncule langue, le Liparis de Loesel et l'Ache rampante) sont présentes sur le site ;
- il représente une zone d'hivernage et un relai d'importance européenne pour l'avifaune.

Le CEN et la commune de Saint-Josse-sur-Mer ont signé, le 28 avril 2000, un bail emphytéotique, accepté pour une durée de 30 ans, pour la mise en œuvre de modes de gestion adaptés à la conservation et à la mise en valeur du site.

Descriptif

Afin d'assurer la gestion adaptée du site, le CEN a élaboré et mis en œuvre le plan de gestion 2009-2013 du Marais de Villiers. Le prochain plan de gestion est en cours d'élaboration. Cette fiche action sera mise à jour lorsque celui-ci sera validé. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs à long terme et objectifs du plan de gestion sont les suivants :

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion
Assurer la conservation des espèces et des habitats naturels patrimoniaux	Gestion hydraulique du marais
	Conservation des habitats prairiaux et des espèces patrimoniales qui leur sont associées
	Conservation des végétations de bas-marais et des espèces patrimoniales qui leur sont associées
	Restauration de milieux ouverts et pionniers en faveur des habitats et des espèces patrimoniales prioritaires
	Empêcher la prolifération des espèces invasives
Améliorer la connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement écologique du site	Veille des espèces patrimoniales indicatrices d'un bon état de conservation
	Accroître les connaissances scientifiques
Mettre en valeur les richesses du site et favoriser son intégration dans le contexte local	Résoudre les problèmes liés au voisinage
	Développer l'implication locale
	Mise en valeur du site et de l'action menée par le CEN

Les objectifs du plan de gestion sont déclinés en opérations de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion Evaluation du plan de gestion
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.3 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Landes, mares et bois acides du Plateau de Sorrus / Saint-Josse, prairies alluviales de Valencendre et La Caloterie »

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
CEN	A déterminer	Camiers, Etaples-sur-Mer, Lefaux

Contexte et objectifs de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE, visant à constituer un réseau cohérent de sites sur le territoire de l'Union Européenne, dénommé « Natura 2000 ». La France, conformément à l'article 6-1 de la Directive Habitats, a choisi de s'engager dans la rédaction d'un Document d'Objectifs (DOCOB) qui sera l'outil de mise en œuvre de la Directive sur le site. Le DOCOB est un document de planification de la gestion dont l'application est basée sur le volontariat. L'opérateur pour l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB est le CEN.

Le Communal de Sorrus, le Communal de Saint-Josse et le Moulinel sont situés sur une butte où sont présentes de nombreuses nappes perchées, de ruisseaux et de suintements. Ce site est représenté par la plus belle lande humide para-tourbeuse nord-atlantique de la région, associée à tout un cortège d'habitats remarquables. L'intérêt floristique est exceptionnel par la qualité et la rareté des cortèges.

Descriptif

De 2007 à 2012, le CEN a mis en œuvre le DOCOB. Voici les stratégies de conservation, sur lesquelles se sont basées les actions sur les sites du Moulinel, du communal de Saint-Josse et du communal de Sorrus :

Site	Synthèse des stratégies de conservation
Le Moulinel	Restauration des landes et habitats associés
	Conservation des habitats considérés comme prioritaires sur l'entité (absence de pâturage)
	Rajeunissement des landes
Communal de Saint-Josse	Lutte expérimentale contre la fougère aigle
	Conservation des habitats considérés comme prioritaires (fauche et curage)
	Extensification du pâturage
Communal de Sorrus	Restauration des landes et habitats associés
	Conservation des habitats et espèces relevant de la Directive

Cette fiche action sera mise à jour lorsqu'un nouveau DOCOB sera élaboré. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce DOCOB.

Indicateurs de suivi de l'action

Elaboration et mise en œuvre du DOCOB
Evaluation du DOCOB

Montant prévisionnel
(€ HT)

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.4 : Le plan de gestion du domaine du Rohart

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
CEN	A déterminer	Camiers, Etaples-sur-Mer, Lefaux

Contexte et objectifs de l'action
Le site du domaine du Rohart, d'une superficie de 12,43ha, est situé sur la commune de Camiers, au nord de l'embouchure de la Canche. Suite à la convention de gestion de 10 ans signée en mars 2003 avec la commune de Camiers, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais est le gestionnaire de ce site. Inséré au cœur d'un complexe d'espaces naturels remarquables, le domaine du Rohart offre un très bel ensemble d'habitats, en contexte de systèmes arrières-dunaires inondables. Plus de 224 espèces végétales, illustrent la valeur écologique du site, dont le niveau patrimonial est exceptionnel pour un espace de proximité urbaine. Par ailleurs, la présence de l'Agrion de Mercure représente un fort enjeu pour le site. Pour assurer une gestion adaptée du milieu, certains facteurs naturels et anthropiques sont à considérer : - la tendance naturelle de la fermeture du milieu ; - la fréquentation par le public ; - les modifications du régime hydrique ; - le curage des ruisseaux ; - la pollution de la qualité des cours d'eau.

Descriptif

Afin d’assurer la gestion adaptée du site, le CEN a élaboré et mis en œuvre le plan de gestion 2009-2013 du domaine du Rohart. Le prochain plan de gestion est en cours d’élaboration. Cette fiche action sera mise à jour lorsque celui-ci sera validé. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs à long terme et objectifs du plan de gestion sont les suivants :

Objectifs à long terme	Objectifs du plan
Restauration et gestion des espèces et habitats patrimoniaux	Conservation et développement des formations végétales patrimoniales
	Gestion et création d’habitats imaginal et larvaire de l’Agrion de Mercure
	Intégration dans une gestion intégrée du ruisseau de Dannes-Camiers
Accueil et encadrement du public, afin de créer un espace de nature de proximité support d’éducation à l’environnement	Aménagement d’un sentier de découverte
	Formation
Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances sur l’Agrion de Mercure et suivi des populations
	Bilan des connaissances et actualisation

Les objectifs du plan de gestion sont déclinés en opérations de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion Evaluation du plan de gestion
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.5 : Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Eden 62	A déterminer	Camiers, Etaples-sur-Mer, Lefaux

Contexte et objectifs de l'action
La Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche a été créée le 9 juillet 1987. Elle s'étend sur 505 ha, dont la partie terrestre, propriété du Conservatoire du littoral, couvre environ 465 ha, et la partie publique (DPM) 40 ha. Elle se trouve à cheval sur trois communes : Camiers, Etaples et Lefaux. La gestion de la réserve est assurée par le syndicat mixte Eden 62. La Réserve se compose d'une succession de grandes unités écologiques, débutant par l'estuaire, caractérisé par ces chenaux qui traversent le Shorre et la Slikke pour rejoindre la Canche, se terminant par l'ancienne falaise de craie, en passant un système dunaire abritant les différents stades de la dynamique naturelle. La diversité de ces unités écologiques est à l'origine de l'importante diversité faunistique et floristique, ainsi que de la présence d'espèces remarquables. La Réserve compte 543 espèces floristiques ; la mosaïque de milieux permet en effet l'expression de nombreuses potentialités végétales, avec au total plus de 30% de la flore régionale présente sur la Réserve. L'avifaune constitue un des éléments remarquables de la réserve. 260 espèces sont présentes, représentant 73 % des espèces connues en France. Ce potentiel écologique est toutefois vulnérable à certains paramètres : la quantité et la qualité des eaux de surface et de la nappe, certaines espèces sont très sensibles au dérangement et au piétinement, l'anthropisation et la réalisation d'infrastructures sur la baie (épis, enrochements...) ...

Descriptif
Afin de préserver la richesse écologique de la Réserve, Eden 62 a élaboré un plan de gestion de 2007 à 2011. Le prochain plan de gestion est en cours d'élaboration et sera validé fin 2013. Cette fiche action sera mise à jour lorsque le plan de gestion sera validé. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion. Les objectifs à long terme du plan de gestion 2007-2011 sont les suivants : Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine : - Préserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire menacés ; - Préserver ou améliorer la capacité d'accueil des populations d'espèces d'intérêt communautaire ; - Préserver ou restaurer les habitats et les espèces à enjeux de conservation régionale et nationale ; - Favoriser les recherches écologiques et porter attention à la Recherche Fondamentale pour compléter les connaissances des potentiels biotiques et abiotiques. Objectifs relatifs à l'accueil du public : - Faire connaître la politique de conservation et de gestion menée par les organismes associés, - Développer un schéma d'accueil adapté

Indicateurs de suivi de l'action	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion Evaluation du plan de gestion
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.6 : Le plan de gestion des dunes de Merlimont et de Stella

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Eden 62	A déterminer	Camiers, Etaples-sur-Mer, Lefaux

Contexte et objectifs de l'action
L'Espace Naturel Sensible des dunes de Merlimont-Stella Plage est, depuis 2003, la propriété du Conservatoire du Littoral. La gestion du site est assurée par le syndicat mixte Eden 62. D'une superficie totale de 67 ha, ce site s'intègre dans un grand massif dunaire situé entre la station balnéaire de Merlimont, au sud, et Stella Plage, au nord. La richesse écologique est imputable en partie à la rareté des habitats et des espèces inventoriés. Les associations végétales observées sur le site sont rares voire très rares au niveau européen et la flore présente environ 35 espèces rares à exceptionnelles au niveau régional. L'intérêt porté à la faune repose en grande partie sur les 103 espèces d'oiseaux observables. La fragilité de cet espace naturel repose sur deux phénomènes : - La dynamique naturelle qui encourage la fermeture du milieu ; - La présence de l'homme sur le site et aux abords du site (piétinement, intrusion d'engins motorisés, agglomération environnante).

Descriptif

Afin de préserver la richesse écologique des dunes de Merlimont et de Stella, Eden 62 a élaboré et mis en œuvre le plan de gestion de 2006 à 2010. Le prochain plan de gestion est en cours d’élaboration et sera validé fin 2013. Cette fiche action sera mise à jour lorsque le plan de gestion sera validé. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs à long terme du plan de gestion 2006-2010 sont les suivants :

Objectifs idéaux	Objectifs de gestion
1. Compléter les connaissances du milieu physique et du vivant	> Compléter et actualiser les inventaires existants > Comprendre le fonctionnement de la nappe d’eau
2. Assurer le maintien du cordon dunaire externe	> Réengraisser le cordon dunaire au niveau des zones de déflation
3. Conserver et accroître la biodiversité	> Maintenir et conserver les habitats et les espèces d’intérêt communautaire (prairies hygrophiles, dunes grises, <i>Liparis loeselii</i> ...) > Maintenir et conserver les habitats et espèces d’intérêt patrimonial (accueil de l’avifaune, des chiroptères, des amphibiens...)
4. Rétablir un équilibre des espèces animales nuisibles	> Réaliser un avenant à la convention de gestion > Suivi des battues
5. Accueil du public et pédagogie	> Sensibiliser les visiteurs à la gestion menée sur le site > Développer un schéma d’accueil adapté (accroître la compréhension et l’intérêt pour le site des usagers, favoriser la coopération des différents partenaires de gestion, surveiller et entretenir le site)

Indicateurs de suivi de l'action	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion Evaluation du plan de gestion
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.7 : Le plan de gestion du Mont Saint-Frieux

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Eden 62	2013-2018	Camiers, Etaples-sur-Mer, Lefaux

Contexte et objectifs de l'action
Les dunes du Mont Saint-Frieux sont situées sur les communes de Dannes et de Neufchâtel-Hardelot. Le site est la propriété du Conservatoire du Littoral. La gestion du site est assurée par le syndicat mixte Eden 62. Le site s'étend sur une superficie de 1313 hectares. 624 hectares ont été acquis par le Conservatoire du Littoral et sont gérés par Eden 62. L'originalité écologique du site réside, notamment, dans le contact du sable plaqué sur la craie du Mt St Frieux et par la naissance de nombreuses sources au pied de ce dernier, engendrant des ruisseaux au cœur même des dunes. Le site est exceptionnel de par sa diversité que cela soit au niveau des espèces ou au niveau des milieux. Compte tenu des connaissances actuelles, les dunes du Mt St Frieux hébergent qualitativement 12 % de la fonge connu de la région, 46 % des différentes espèces de plantes de la région, 48 % des espèces d'oiseaux nicheurs du Pas-de-Calais, 57 % des odonates et 54 % des Rhopalocères présents régionalement, 73 % des batraciens régionaux, 25 % des reptiles du Pas-de-Calais et 68 % des mammifères connus dans la région.

Descriptif
De 2013 à 2022, Eden 62 va mettre en œuvre le plan de gestion 2013-2022. Celui-ci prend en compte dans ses actions, la politique Natura 2000. Les objectifs à long terme du plan de gestion sont les suivants : ▪ Compléter les connaissances du milieu physique ; ▪ Poursuivre l'inventaire des habitats entrepris lors du document DOCOB ; ▪ Améliorer la connaissance des espèces ; ▪ Etendre les Surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation de favoriser les espèces de l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore qui leur sont associées ; ▪ Conserver les espèces patrimoniales non prises en compte dans la directive Habitat Faune Flore ; ▪ Accroître la diversité biologique ; ▪ Rechercher le consensus sur la politique de conservation et de gestion menée avec les organismes de tutelle ; ▪ Réduire les conflits d'usage avec les usagers ; ▪ Obtenir un schéma d'accueil cohérent ; ▪ Maintenir ou développer les moyens permettant la mise en œuvre optimale de la gestion ; ▪ Participer à la connaissance et la conservation du patrimoine naturel sur le Domaine Public Maritime ; ▪ Rendre économiquement, psychologiquement et écologiquement supportables tout dégât d'une espèce animale sur l'environnement du site et son environnement socio-économique ; ▪ Intégrer les obligations et orientations afférentes aux codes et plan de gestion du Ruisseau de Dannes-Camiers ; ▪ Assurer la protection foncière de l'ensemble des périmètres d'acquisition ; ▪ S'assurer d'une permanence de la planification des opérations de gestion. Les « objectifs à long terme » sont déclinés en « objectifs du plan de gestion » et « opérations ». Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion Evaluation du plan de gestion
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.8 : Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Biologique Domaniale de Merlimont

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Office National des Forêts (ONF)	2013-2015	Réserve Biologique Domaniale (RBD) de Merlimont

Contexte et objectifs de l'action
La RBD de Merlimont provient de l'acquisition par l'Etat, à partir de 1972, de plusieurs propriétés contiguës. D'une superficie de 456 ha, elle est située sur la commune de Merlimont. Elle est gérée par l'ONF et dépend de l'unité territoriale « Littoral » de l'agence régionale Nord – Pas de Calais basée à Lille. La RBD de Merlimont est caractérisée par : - son originalité morphologique : le massif dunaire de Merlimont est le parfait exemple de dunes de morphologie picarde, qui plus est d'une dimension spatiale exceptionnelle ; - sa dynamique : la réserve est un des rares sites où s'exerce encore la dynamique dunaire naturelle avec, en corollaire, une adaptation permanente de la végétation à cette évolution ; - sa richesse biologique : la diversité des habitats, directement liée aux contextes géomorphologique et hydrique, est source d'une biodiversité floristique, faunistique et fongique remarquable.

Descriptif

L’ONF a élaboré et met actuellement en œuvre le plan de gestion de la RBD 2006-2015.

Les objectifs du plan de gestion :

La gestion de la RBD de Merlimont, reste inscrite depuis 1985 dans un objectif global de protection et de conservation du milieu naturel. Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- maintien et développement de la biodiversité du site ;
- maintien et étude des processus évolutifs.

Les choix de gestion :

Concernant les cordons dunaires	Concernant les milieux	En complément des choix précédents
- Libre expression de la dynamique dunaire ; - Favoriser la dynamique végétale feuillue ;	Laisser les facteurs de diversité jouer leur rôle	- Suivi et contrôle des processus évolutifs ; - Contrôle strict de la fréquentation - Pratique raisonnée de la chasse.

Les objectifs et choix de gestion sont déclinés en un programme d’actions dans le plan de gestion.

Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action	Mise en œuvre du plan de gestion Evaluation du plan de gestion
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.9 : Le plan de gestion du Parc Nature de la baie de Canche (site classé de la pointe du Touquet)

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune du Touquet-Paris-Plage	2014-2018	Site classé de la pointe du Touquet

Contexte et objectifs de l'action
Le site de la pointe du Touquet a été classé le 27 novembre 2001. Ce site classé est localisé au nord du Touquet-Paris-Plage et au sud ouest de la baie de Canche. Il est divisé en plusieurs parties : les dunes Ridoux, à l'ouest du site classé ; l'ancien camping (ancienne dépression humide de l'estuaire) ; le Banc du Pilori et les mollières. Le site est un lieu d'importance pour les oiseaux migrateurs et oiseaux d'eau. Au niveau de la flore, 256 taxons ont été recensés dont certaines espèces font l'objet d'une protection nationale ou régionale. 40 espèces sont patrimoniales.

Descriptif	
Afin de concilier au mieux les enjeux écologiques, paysagers et socio-économiques du site, la commune du Touquet a élaboré un plan de gestion qui sera probablement mis en œuvre à partir de 2014.	
Les enjeux du plan de gestion sont les suivants :	
Enjeux majeurs : - conserver, restaurer les pelouses sèches les plus fragiles de l'ancien camping ; - conserver et étendre les dunes grises arrière-littorales sur le secteur du poulie et près de l'entrée sud ; - limiter les dégradations du cordon dunaire par le public - limiter l'atterrissement des prés-salés et restaurer des conditions de plus grande hydromorphie ; - supprimer les remblais illégaux sur les prés-salés (issus de curages).	Enjeux socio-économiques et paysagers : - définir une stratégie à différents termes pour la gestion du secteur interne du banc du pilori (« falaise de gravats ») ; - gérer les usages dans le respect des milieux et dans une compatibilité optimale entre eux ; - gérer les flux de visiteurs dans une démarche éco-touristique concertée ; - supprimer d'anciens équipements disgracieux ; - optimiser la gestion des eaux pluviales issues de la ville.
Enjeux importants : - étudier la possibilité de création de pannes dunaires ; - diversifier les milieux boisés artificiels (pinèdes notamment) ; - conserver, restaurer les mares, voire en créer de nouvelles.	Enjeux pédagogiques et socio-culturels : - favoriser une découverte des milieux naturels dans le respect des différents usages et des fragilités des milieux naturels ; - développer des actions partenariales, y compris hors site, invitant à une découverte du site.
Enjeux localisés : - diminuer ou stabiliser spatialement les végétations horticoles, en particulier en frange intérieure de l'ancien camping.	Enjeux de connaissance du patrimoine : - Poursuivre la connaissance du site, notamment sur le plan de son fonctionnement hydraulique (prés-salés) - Mieux appréhender la qualité des eaux parvenant à l'estuaire

Les enjeux sont déclinés en un programme d'actions. Le comité de baie suivra la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Indicateurs de suivi de l'action	Mise en œuvre et évaluation du plan de gestion
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
1 209 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.10 : Projet d'éco-pâturage des espaces verts du Touquet

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Commune du Touquet-Paris-Plage	2013-2018	Espaces verts du Touquet

Contexte et objectifs de l'action
La ville du Touquet est propriétaire de la digue de protection de l'aéroport. Dans le cadre de la procédure de mise en place du Plan de Prévention des Risques Naturels submersion marine, cet ouvrage a fait l'objet d'un classement par arrêté préfectoral le 5 octobre 2011. Pour assurer les diagnostics et inspections imposés par cet arrêté les services de la Direction Régionale, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais ont demandé à la commune de supprimer les arbres et les arbustes ayant colonisés la digue. Dans un premier temps, la commune a procédé à un broyage mécanique de l'ouvrage. Cette technique est très efficace, mais ne pourra être reconduite, car elle présente plusieurs inconvénients pour la faune et la flore et liés à la présence de l'aérodrome (contraintes de sécurité). La digue devant à l'avenir être entretenue régulièrement afin de contenir la végétation, la commune a souhaité expérimenter une technique plus douce et respectueuse de l'environnement, l'éco-pâturage. Les résultats de cette expérimentation sont concluants, c'est pourquoi la Ville du Touquet désire pérenniser ce mode d'entretien à la fois sur la digue et sur d'autres espaces semi-naturels du parc équestre, de dunes fermées par les arbustes, ainsi que l'ancien terrain de polo.

Descriptif
L'action consistera en la mise en place d'un éco-pâturage sur les espaces verts du Touquet sur une surface d'environ 22 ha. La charge pour un pâturage dit extensif variera de 0,5 à 1 UGB/ha/an en privilégiant la période d'avril à novembre. Le projet devra être modélisé avec un troupeau itinérant conduit par un berger. Le projet d'éco-pâturage pourra comprendre diverses actions en faveur de l'économie de proximité, de sensibilisation à la préservation de l'environnement, et de recherche scientifique telles que : - un programme pédagogique pour les écoles et le Centre Social du Touquet, - un partenariat avec les centres de formation professionnelle agricole ou pastorale, - un programme de sauvegarde de races anciennes, ou de croisements de races de manière à concilier rusticité, capacité à entretenir les espaces suivant le plan de gestion, et besoins du marché, - un suivi faune-flore des espaces pâturés (état initial, identification des espèces à valoriser, en particulier avifaune et batraciens pour le Parc Equestre) - des animations nature avec la participation du berger et de son troupeau, - une valorisation des produits issus de l'élevage (viande ou fromage commercialisés dans les boucheries et restaurants locaux, fabrication d'objets en feutre, vêtements en laine, ...) - une commercialisation de produits dérivés (objets de décoration et vêtements en lien avec le pastoralisme, expositions, posters et cartes postales,...). Cette action s'inscrit dans le programme d'actions du contrat de baie de Canche sous réserve de l'évaluation de son impact sur la qualité bactériologique de l'eau et de l'accord de la police de l'eau.

Indicateurs de suivi de l'action	Mise en place de l'éco-pâturage Evaluation de l'éco-pâturage
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
15 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.11 : Développer une gestion plus adaptée des mares de huttes

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Fédération Régionale de Chasse	2014 - 2018	Estuaire de la Canche

Contexte et objectifs de l'action
L'Association des Chasseurs de la Baie de Canche rassemble 408 chasseurs et exerce une gestion sur les 49 mares de hutte et sur les 550 hectares de l'estuaire de la Canche, utilisé pour la pratique de son activité. Une partie importante de l'estuaire est donc entretenue et gérée par cette association. Il est donc important de connaître précisément le rôle des mares de huttes pour la biodiversité de l'estuaire.

Descriptif
La Fédération Régionale de Chasse a réalisée entre 2002 et 2006, différents inventaires des mares de huttes de la région Nord – Pas de Calais ; ceux-ci ont montré l'intérêt de ces espaces pour la faune et la flore. L'association maritime des chasseurs de la baie de Canche souhaite préciser cet inventaire sur les zones qu'elle utilise pour son activité. La Fédération Régionale de Chasse propose d'accompagner l'association dans sa démarche en réalisant un bilan de la biodiversité des mares de huttes de l'estuaire : - bilan sur la flore ; - bilan sur les oiseaux ; - bilan sur les populations piscicoles. L'objectif de l'étude est de mieux connaître le rôle et l'impact des mares de hutte et de leur gestion sur la biodiversité afin de proposer des préconisations de gestion. Dans cet objectif, la Fédération Régionale de Chasse proposera également aux adhérents de l'association de réaliser un suivi de la biodiversité sur leurs mares. Pour cela, il est proposé : - la mise à disposition d'un guide sur la faune et la flore des mares de huttes de l'estuaire de la Canche ; - l'organisation de journées de formation des hutteurs où seront développés, la faune et la flore des mares de huttes et la gestion de la végétation.

Indicateurs de suivi de l'action	Réalisation de l'étude, préconisations de gestion, réalisation du guide, réalisation des journées de formation, suivi de la biodiversité par les chasseurs
----------------------------------	--

Cette action est à affiner avec le maître d'ouvrage pressenti et les financeurs potentiels.

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

E3.12 : Mettre en place une gestion plus respectueuse de la laisse de mer

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
CCMTO	2013 - 2018	Communes littorales

Contexte et objectifs de l'action
La laisse de mer s'inscrit dans la dynamique naturelle du système plage-dune. Elle joue un rôle essentiel pour la biodiversité car elle représente un lieu de refuge et est à la base de la chaîne alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux et de poissons. La laisse de mer joue aussi un rôle important dans la lutte contre l'érosion des côtes car elle favorise la naissance et la fixation des dunes embryonnaires. La laisse de mer n'est toutefois pas toujours respectée, notamment lors du nettoyage des plages. De plus, elle est souvent mal perçue par les touristes et autres usagers de la plage. L'organisation d'une communication adaptée apparaît nécessaire pour mieux faire comprendre les enjeux de la laisse de mer auprès de tous les publics.

Descriptif
L'action consistera en : - la réalisation d'un plan de nettoyage de la plage que les communes s'engageront à suivre lors de la signature d'une charte ; - la mise en place de panneaux et autres outils de communication (set de table, guides touristique...) pour communiquer sur le plan de nettoyage de plage ; - réalisation d'un film d'animation sur la laisse de mer qui sera diffusé dans les offices du tourisme, écoles... - organisations de journées éco-citoyennes.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de communes ayant suivi la charte Nombre d'outils de sensibilisation et d'actions de sensibilisation réalisés
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	A déterminer



**VOLET F :
COMMUNICATION - SENSIBILISATION -
FORMATION**

L'amélioration de la sensibilisation et de la communication à destination de tous les usagers et de tous les publics constitue l'enjeu 4 du contrat de baie de Canche. Le volet F a pour but de répondre aux objectifs de cet enjeu.

Il est proposé ici d'accompagner les maîtres d'ouvrages, de communiquer et de sensibiliser tous les publics aux thématiques suivantes :

- la qualité de l'eau ;
- la gestion et la prévention des risques ;
- les milieux naturels et aquatiques.

Les actions prévues afin d'améliorer la sensibilisation et la communication à destination de tous les usagers et de tous les publics sont synthétisées dans le tableau suivant :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
F1	4A	Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales	Communication/ Sensibilisation/ Formation	Symcéa	2 500,00
F2	4A	Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires	Communication/ Sensibilisation/ Formation	Symcéa	A déterminer
F3	4B	Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à la prévention des risques inondations.	Communication/ Sensibilisation/ Formation	Symcéa	4 000,00
F4	4C	Communiquer auprès du grand public et de tous les usagers sur les milieux naturels aquatiques	Communication/Sensibilisation	Agence des Aires Marines Protégées / Symcéa	A déterminer
F5	4C	Améliorer l'accueil du public sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de canche	Action complémentaire à la gestion des sites	Eden 62	A déterminer
F6	4D	Organiser des classes de sensibilisation a l'environnement en relation avec le contrat de baie de canche	Communication/ Sensibilisation	Symcéa	15 000,00
F7	4D	Créer site internet dédié au contrat de baie de Canche	Communication/ Sensibilisation	Symcéa	5 000,00
F8	4D	Communiquer vers les plaisanciers sur les bonnes conduites à tenir	Communication/ Sensibilisation	Symcéa	3 000,00
Total					29 500,00

F1 : Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013-2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
Sur le périmètre du contrat de baie, la plupart des structures intercommunales ont la compétence pour l'assainissement des eaux usées et ont lancé leurs programmes. Les communes ont la compétence pour la gestion des eaux pluviales mais très peu d'entre elles ont réalisé le zonage pluvial de la commune. L'organisation de sessions de formation sur la gestion des eaux pluviales permettrait d'aider les élus et leurs services dans leurs décisions relatives à cette problématique. Par ailleurs, l'assainissement des eaux usées concerne en premier lieu la population. Il est donc important de communiquer auprès des particuliers afin qu'ils disposent tous d'une bonne connaissance sur ce thème. La communication auprès des particuliers sur l'assainissement des eaux usées permettra aussi de les sensibiliser à l'impact de chacun sur la qualité de l'eau et de l'environnement. Cette action a aussi pour ambition d'accélérer les travaux liés à l'assainissement afin d'améliorer au plus vite la qualité bactériologique de l'eau. Elle sera mise en œuvre en collaboration avec ADOPTA.

Descriptif
La première partie de l'action consiste en l'organisation de journées de formation. Ces journées seront à adapter en fonction de la demande des élus et pourront aborder : - le contexte réglementaire de la gestion des eaux pluviales ; - les techniques conventionnelles et alternatives de la gestion des eaux pluviales ; - des visites d'ouvrages... La deuxième partie de l'action consiste en la communication auprès des particuliers sur l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales : - la création et l'édition d'un document adapté au territoire, expliquant la réglementation liée à l'assainissement des eaux usées, le contexte local, les impacts sur la qualité de l'eau liée aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ; - la diffusion du document auprès des communes qui pourront le distribuer aux habitants des communes ; - l'organisation de réunions publique pour les structures compétentes qui le souhaitent.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'actions de communication mis en place Nombre de personnes ayant participé à ces actions
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
2 500,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie (via ADOPTA)	2 500,00

F2 : Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa et communes	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action

Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) sont utilisés en zones non agricoles pour limiter la prolifération de certaines espèces végétales et pour lutter contre certains ravageurs ou maladies des plantes. L'utilisation de ces produits n'est pas sans risque pour la santé de l'utilisateur et pour l'environnement : ils peuvent être une source importante de pollution des eaux. Elle est encadrée par la réglementation, notamment par le Code Rural.

Les produits phytosanitaires sont utilisés par les collectivités afin de traiter les espaces verts et voiries, pour des raisons d'esthétique, de sécurité, de santé publique, de concurrence des adventices... Ils sont également utilisés par les particuliers pour cultiver leur jardin ou leur potager.

Il est possible de réduire, voire de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour gérer les espaces en zone non agricole. Des outils existent afin d'accompagner les collectivités dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (charte d'entretien des espaces publics, plans de désherbage, formations, documentation, aides financières...)

Un état des lieux des pratiques d'entretien des communes du bassin versant de la Canche a été réalisé en 2012 par le Symcéa. Cette étude montre que de nombreuses solutions existent pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics communaux afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Descriptif

La première partie de l'action consistera en la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des collectivités :

- 1) Création et édition d'une plaquette expliquant la réglementation de l'usage des produits phytosanitaires ;**
- 2) Rencontre avec les collectivités pour les sensibiliser aux impacts des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques et sur la santé et pour les inciter à adhérer à la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais ;**
- 3) Accompagnement des communes dans leurs démarches et projets pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et pour respecter les engagements de la charte :**
 - Réalisation du diagnostic des pratiques phytosanitaires sur la commune ;
 - Réalisation du plan de désherbage communal ;
 - Mise en place d'une communication et sensibilisation des habitants ;
 - Formation des agents et des élus communaux.
- 4) Mise en relation avec les partenaires techniques et financiers.**

La deuxième partie de l'action consistera en la sensibilisation et la communication auprès des particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires :

- 1)** Réalisation d'une exposition sur la ressource en eau et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- 2)** Organisation de manifestations sur le thème de qualité des eaux et de la biodiversité dans les communes et jardineries.

Indicateurs de suivi de l'action

Nombre de communes ayant changé leurs pratiques
 Nombre de communes ayant signé la charte d'entretien des espaces publics
 Nombre de manifestation organisé à destination du grand public

**Montant prévisionnel
 (€ HT)**

A déterminer

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Symcéa	A déterminer

F3 : Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à la prévention des risques inondations

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de canche

Contexte et objectifs de l'action
Le risque inondation est très important sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Plusieurs risques inondation sont présents sur le territoire : - crue des cours d'eau en fond de vallée ; - érosion des sols et ruissellement ; - submersion marine ; - remontée de nappes. Les communes et intercommunalités ont des responsabilités vis-à-vis de la prévention et de la gestion des inondations. Il est important que les élus et techniciens soient formés afin de prévenir au mieux ces phénomènes. Lorsqu'un épisode d'inondation survient, les habitants sont les premiers concernés. Il est important qu'il y ait une amélioration de la connaissance et de la conscience du risque vis-à-vis de la population. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action C1.2 « le fonctionnement hydraulique et le diagnostic de l'aléa inondation de la basse vallée de la Canche. »

Descriptif
La première partie de l'action consiste en l'organisation d'une cession de formation à destination des élus et des employés des collectivités. Cette cession de formation a pour objet de sensibiliser les élus et de donner des éléments clefs de compréhension de la genèse des inondations, à la mise en œuvre d'actions. La deuxième partie de l'action consiste en l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation chez la population : - la pose de repères de crues, qui permettront de faire vivre la culture du risque inondation - la réalisation et la diffusion dans les communes concernées d'une exposition itinérante présentant un historique des inondations du secteur, les règles de prévention face aux inondations, la gestion des inondations sur le secteur, expliquant la conduite à tenir en cas d'inondation... - ...

Indicateurs de suivi de l'action	
	Organisation de formations à destination des collectivités Nombre de repères de crues posés Réalisation de l'exposition

Montant prévisionnel (€ HT)
4 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Symcéa	2 000,00
Agence de l'Eau Artois Picardie	2 000,00

F4 : Communiquer auprès du grand public et de tous les usagers sur les milieux naturels aquatiques

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Agence des Aires Marines Protégées	2014 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
L'estuaire de la Canche est un lieu important pour la biodiversité car il représente une mosaïque d'habitats accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux et des mammifères marins. C'est aussi un lieu de nourricerie pour les poissons et un lieu de transition pour les espèces amphihalines. L'estuaire de la Canche est aussi un espace d'accueil pour les touristes et pour de nombreuses activités de loisirs. Il est important de communiquer auprès des usagers de la baie sur la biodiversité qu'elle accueille. Cette action vient en complément de l'action E4 « Réaliser un suivi des habitats aquatiques de l'estuaire de la Canche ».

Descriptif
Suite au suivi des habitats aquatiques de l'estuaire de la Canche (action E4), l'Agence des Aires Marines Protégées développera des outils pour communiquer sur les habitats et milieux aquatiques de l'estuaire auprès du grand public et des usagers réguliers de la baie.

Indicateurs de suivi de l'action	Outils et actions de communication pour le grand public et les usagers de l'estuaire
----------------------------------	--

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	A déterminer

F5 : Améliorer l'accueil du public sur la réserve naturelle nationale de la baie de Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Eden 62	2013 - 2018	Camiers, Etaples

Contexte et objectifs de l'action
Le Syndicat Mixte Eden 62 et l'ensemble des acteurs concernés sont actuellement en train de réviser le schéma d'accueil de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche. Ce schéma, prévoyant une réorganisation des accès et chemin piétonniers dans la Réserve a pour objectifs : - de stimuler l'intérêt des usagers et des visiteurs ; - d'accroître leur compréhension du site ; - de les sensibiliser et de les impliquer dans la politique de conservation.

Descriptif
L'action consistera en la mise en œuvre du schéma d'accueil de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche. Cette fiche action sera mise à jour lorsque le schéma d'accueil aura été validé.

Indicateurs de suivi de l'action	Mise en œuvre du schéma d'accueil
----------------------------------	-----------------------------------

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	

F6 : Organiser des classes de sensibilisation à l'environnement en relation avec le contrat de baie de Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action

L'un des objectifs du contrat de baie de Canche est aussi de sensibiliser les scolaires à l'eau et aux milieux aquatiques. Il est intéressant d'organiser des projets pédagogiques de manière suivie sur une année scolaire avec plusieurs classes, afin d'aborder avec les élèves les différentes thématiques liées à l'eau.

Descriptif

L'action consistera en la réalisation d'un projet pédagogique avec 4 classes par an. Le projet pédagogique sera à construire en partenariat avec les instituteurs et devra aborder plusieurs thématiques liées à l'eau et sa gestion (le bassin versant, le fonctionnement d'un cours d'eau, l'eau et la biodiversité, l'estuaire de la Canche, la laisse de mer...).

Un projet pourra compter 4 demi-journées (2 en classe et 2 sorties sur le terrain)

Indicateurs de suivi de l'action

Nombre de classes sensibilisées

Nombre de projets réalisés

Montant prévisionnel (€ HT)

15 000,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	7 500,00 € HT
Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche	7 500,00 € HT

F7 : Créer un site internet dédié au contrat de baie de Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
La gestion de l'eau concerne de multiples domaines (préservation des milieux aquatiques, assainissement des eaux usées, inondations...) et de multiples acteurs (collectivités, associations environnementales, associations de loisirs, particuliers...). Afin de coordonner les actions de chacun et de permettre un meilleur partage des connaissances liées à l'eau sur le secteur, il est proposé la création d'un observatoire de l'eau.

Descriptif
L'action consiste en la création d'un observatoire de l'eau (via un site internet). Cet observatoire permettra un accès plus aisé aux données sur l'eau, un meilleur partage des connaissances entre les différents acteurs de l'eau et une diffusion plus large de l'information sur l'état des milieux aquatiques, les actions entreprises et leur évaluation. L'observatoire de l'eau a pour objectifs de : - rassembler les acteurs du territoire, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, organismes de recherche, associations, etc... - collecter les données des différents acteurs et de les valoriser par la diffusion sur le site internet ; - diffuser des informations pédagogiques auprès du grand public et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques ; - présenter un volet destiné aux professionnels et aux collectivités en tant qu'outil de diffusion de données entre partenaires acteurs dans le domaine de l'eau.

Indicateurs de suivi de l'action	Création du site internet Animation de l'outil
----------------------------------	---

Montant prévisionnel (€ HT)
5 000,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau	2 500,00
Symcéa	2 500,00

F8 : Communiquer vers les plaisanciers sur les bonnes conduites à tenir

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2015	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action

Environs 1500 adhérents à des clubs nautiques et 750 propriétaires de bateaux sont présents sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Plusieurs centres nautiques et le port de plaisance d'Etaples accueillent les plaisanciers. Les clubs nautiques réalisent déjà une sensibilisation à l'environnement auprès de leurs adhérents, toutefois il serait intéressant de renforcer la sensibilisation des plaisanciers mais aussi de rassembler les différents clubs autour d'un objectif commun : la préservation de la baie de Canche. Pour cela, il est proposé la réalisation d'une charte de bonnes pratiques par l'ensemble des clubs nautiques du périmètre du contrat de baie de Canche.

Cette action vient en complément de l'action B4 : « Accompagner les bases nautiques pour une réduction des pollutions dues à l'utilisation des bateaux de plaisance ».

Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une charte de bonne pratique :

- **organisation de réunions rassemblant les différents clubs nautiques pour la conception de la charte ;**
- **réalisation graphique de la charte avec l'aide d'un organisme compétent ;**
- **impression et diffusion de la charte dans les différents clubs. (1 000 exemplaires)**

Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation et distribution de la charte

**Montant prévisionnel
(€ HT)**

3 000,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
A déterminer	A déterminer

**VOLET G :
ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT
DE BAIE DE CANCHE**

L'animation est une composante primordiale du contrat de baie.

Elle permet :

- d'animer et de maintenir la dynamique pour la mise en œuvre du programme ;
- d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la réalisation des actions ;
- de réaliser un suivi et une évaluation fine des actions et de l'état de l'eau et des milieux aquatiques ;
- de réaliser des actions de sensibilisation et de communication des enjeux du contrat de baie ;
- de coordonner la mise en œuvre du contrat de baie avec les autres programmes.

Quatre « fiches actions » présentent l'animation et le suivi du contrat de baie de Canche :

N°	Objectif(s)	Intitule	Type d'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT)
G1	4E	Animer le contrat de baie de Canche	Animation (salaire et charges)	Symcéa	216 666,00
G2	4E	Mettre en place un suivi et une évaluation des actions engagées et de leurs effets sur le milieu naturel	Suivi/évaluation	Symcéa	Animation contrat de baie
G3	4E	Coordonner la gouvernance avec le Parc Naturel Marin	Coordination	Symcéa / Agence des Aires Marines Protégées	Animation contrat de baie
G4	4E	Coordonner la mise en œuvre du contrat de baie avec les autres programmes	Coordination	Symcéa	Animation contrat de baie
Total					216 666,00

G1 : Animer le contrat de baie de Canche

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie

Contexte et objectifs de l'action

Le Comité de Baie ne dispose pas de moyens financiers et matériels pour réaliser sa mission. Il apparaît nécessaire de mettre en place une animation technique efficace afin de garantir que les actions prévues dans le contrat soient réalisées et que les objectifs du contrat de baie soient atteints. La diversité des compétences des collectivités locales, des divers partenaires publics ou privés présents sur le territoire du contrat de baie de Canche et concernés par la gestion de l'eau, rend nécessaire la mise en place d'une animation afin d'assurer le lien entre ces différents acteurs.

Descriptif

L'animation du contrat de baie de Canche sera assurée par un chargé de mission, encadré par le Symcéa qui s'est engagé pour assurer le portage du contrat de baie. Sous la conduite du Comité de Baie, les missions de l'animateur du contrat de baie de Canche seront :

- d'assurer l'animation et le suivi de l'avancement de l'exécution des actions du contrat et mobiliser les différents partenaires pour que les échéances soient respectées ;
- de réaliser la mise en œuvre des actions transversales nécessaires pour la conduite de la démarche (actions des volets F et G) ;
- d'assurer le secrétariat du comité de baie ;
- de faire vivre le contrat de baie à travers différents moyens de communication (site internet, réunions d'information, plaquettes...) ;
- de réaliser des bilans d'avancement réguliers au comité de baie et aux différents acteurs.
- d'élaborer et de renseigner périodiquement le tableau de bord.

Les actions du contrat de baie de Canche qui seront assurées dans le cadre de l'animation sont les suivantes :

Action	N°
Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales	F1
Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires	F2
Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à la prévention des risques inondations	F3
Organiser des classes de sensibilisation à l'environnement en relation avec le contrat de baie de Canche	F6
Créer un site internet dédié au contrat de baie de Canche	F7
Mettre en place un suivi et une évaluation des actions engagées et de leurs effets sur le milieu	G2
Coordonner la gouvernance avec le Parc Naturel Marin	G3
Coordonner la mise en œuvre du contrat de baie avec les autres programmes	G4

Montant prévisionnel

216 666,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	151 666,00
Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale	32 500,00
Communauté de Communes du Montreuillois	16 250,00
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	16 250,00

G2 : Mettre en place un suivi et une évaluation des actions engagées et de leurs effets sur le milieu

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie

Contexte et objectifs de l'action

Dans le cadre de la démarche du contrat de baie de Canche, il est indispensable de suivre l'évolution de la qualité de l'eau, afin de connaître l'impact des actions du contrat de baie.

Descriptif

De nombreux acteurs effectuent déjà différentes mesures dans la Canche, ses affluents et l'estuaire. Le Symcéa assurera la collecte, la compilation, le traitement et l'analyse des données pour en extraire une information sur la qualité des eaux et son évolution. Ces données seront valorisées sur la base d'un rapport annuel qui sera mis à disposition de tous les acteurs de la baie.

Afin de définir et de contractualiser l'accès aux données, le Symcéa signera une convention de mise à disposition des données avec les structures, acteurs ou usagers réalisant un suivi de la qualité de l'eau des milieux ou de leurs rejets.

Indicateurs de suivi de l'action

Bilan synthétique du suivi des actions

Bilan synthétique de l'évolution de l'état de la qualité de l'eau et des milieux

Montant prévisionnel

Animation contrat de baie

G3 : Coordonner la gouvernance avec le Parc Naturel Marin

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcées / Agence des Aires Marines Protégées	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
Contrat de baie de Canche et Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sont des outils complémentaires pour la baie de Canche. Le comité de baie est l'instance d'élaboration et de suivi du contrat de baie de Canche. Le conseil de gestion gouverne l'élaboration du plan de gestion du Parc Naturel Marin et sa mise en œuvre. L'Agence des Aires Marines Protégées est représentée dans le comité de baie de Canche. Du fait de la limitation du nombre de titulaires dans le conseil de gestion, le comité de baie n'entrera pas directement dans la composition de celui-ci. Il est donc indispensable de coordonner la gouvernance de ces deux outils afin d'optimiser l'atteinte des objectifs de ces deux programmes.

Descriptif
Afin de coordonner au mieux la gouvernance du contrat de baie de Canche et du Parc Naturel Marin il est prévu que : - le comité de baie représente une instance sur lequel s'appuie le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin ; - le conseil de gestion et/ou l'Agence des Aires Marines Protégées réalisent un suivi des actions du contrat de baie de Canche ; - le comité de baie et/ou le Symcées réalisent un suivi des actions du Parc Naturel Marin en lien avec l'estuaire de la Canche.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'actions du contrat de baie suivi par le conseil de gestion Nombre d'actions du Parc Naturel Marin suivi par le comité de baie
----------------------------------	--

Montant prévisionnel
Animation contrat de baie

G4 : Coordonner la mise en œuvre du contrat de baie de Canche avec les autres programmes

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action

Le périmètre du contrat de baie de Canche comprend de nombreux sites bénéficiant d'une gestion ou d'une protection particulière. Certaines actions du contrat de baie concernent directement ou indirectement ces sites. De plus, le contrat de baie de Canche permettra, d'avoir une vision globale de l'ensemble des programmes liés à la gestion de l'eau. Il est donc important de maintenir un lien avec les différents gestionnaires des sites afin de coordonner au mieux les divers programmes.

Descriptif

L'action consistera au suivi de la gestion des sites en gestion :

- Sites inscrits et sites classés ;
- Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche ;
- Réserves Naturelles Régionales ;
- Réserve Biologique Domaniale de Merlimont ;
- Les sites Natura 2000 ;
- Les sites gérés ou protégés par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Les sites acquis par le Conservatoire du Littoral et Espaces Naturels Sensibles.

L'action consistera aussi au suivi et à la participation de tous les programmes qui concernent le contrat de baie de Canche :

- Programmes d'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) et captages Grenelle ;
- Les actions relatives aux activités agricoles ;
- Les programmes liés à la gestion des cours d'eau ;
- Les programmes liés au ruissellement et à la gestion des inondations ;
- ...

Indicateurs de suivi de l'action

Suivi et participation des projets et programmes en lien avec les enjeux du contrat de baie de Canche

Montant prévisionnel

Animation contrat de baie

SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Au total, 74 actions composent le programme du contrat de baie de Canche.

Pour répondre aux objectifs du contrat de baie, 7 volets d'actions sont proposés :

- **Volet A** : L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ;
- **Volet B** : Les pollutions chimiques, physico-chimiques, phytosanitaires, dangereuses, émergentes, accidentelles ;
- **Volet C** : Les risques inondations ;
- **Volet D** : Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire ;
- **Volet E** : Les milieux aquatiques, zones humides alluviales, littorales, dunaires et estuariennes ;
- **Volet F** : La communication – Sensibilisation – Formation ;
- **Volet G** : L'animation et le suivi du contrat de baie de Canche.

Le contrat de baie de Canche représente un montant prévisionnel total de 20 217 596,00 € HT. 71% de ce montant sera consacré à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales. Ces chiffres seront à actualiser en fonction de l'affinage des actions du contrat de baie de Canche avec les maîtres d'ouvrages concernés.

Volet	Nombre d'actions	Montant prévisionnel (€ HT)
volet A	22	14 792 345,00
Volet B	5	2 326 000,00
Volet C	10	557 975,00
Volet D	1	360 000,00
Volet E	25	1 935 110,00
Volet F	8	29 500,00
Volet G	4	216 666,00
Total	75	20 217 596 ,00

23 maîtres d'ouvrages s'investissent dans la mise en œuvre des actions du contrat de baie de Canche. Le Symcéc, également structure porteuse du projet pourrait se porter maître d'ouvrage de 27% des actions.

Maître d'ouvrage	Volet A	Volet B	Volet C	Volet D	Volet E	Volet F	Volet G	Total
Agence des Aires Marines Protégées					1	1	1	3
ASA Airon versant nord					1			1
CCCH	1		1					2
CCM	5		1					6
CCMTO	2		2		1			5
CCOS			1					1
CEN					4			4
Conseil Général		1						1
Conservatoire Botanique National de Bailleul					2			2
Cucq	1							1
Eden 62					3	1		4
Etaples-sur-Mer	2							2
Fédération de chasse					1			1
Hucqueliers	1							1
Le Touquet-Paris-Plage	1				3			4
LOG de Wimereux					1			1
Merlimont	1							1
Montreuil-sur-Mer	1							1
ONF					1			1
SIVOM de la Région d'Etaples	7							7
SMAGE de Dannes Camiers	2							2
Symcéc	1	1	3	1	5	6	4	21
VALEO		1						1

Les tableaux ci-dessous synthétisent les fiches actions :

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Éléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
A L'assainissement et la gestion des eaux pluviales														
	A1	L'assainissement collectif												
	A1.1	Mettre en conformité les branchements sur le réseau d'assainissement collectif du SIVOM de la Région d'Etaples	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples			x	x	x	x	x	x	1 673 580,00	Chiffrage réalisé à partir de l'étude sur les exutoires d'eaux pluviales réalisée par la CCMTO
	A1.2	Réaliser l'extension et l'amélioration de la collecte à Cucq	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples	oui, dans le PCC		x	x	x	x	x	x	1 352 600,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.3	Réaliser l'extension de la collecte à Merlimont	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples	oui, dans le PCC		x	x	x	x	x	x	993 100,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.4	Réaliser l'amélioration de la collecte au Touquet Paris-Plage	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples	oui, dans le PCC		x	x	x	x	x	x	2 060 000,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.5	Réaliser l'extension de la collecte à Etaples-sur-Mer	1A, 1B, 1C	Commune d'Etaples-sur-Mer	oui, dans le PCC		x	x	x	x	x	x	643 940,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.6	Réaliser l'assainissement collectif à Saint-Josse	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples	oui, dans le PCC			x					146 000,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.7	Réaliser la station d'épuration à Hucqueliers et entamer la desserte	1A, 1B, 1C	Hucqueliers	oui, dans le PCC				x	x	x	x	1 285 665,00	Station d'épuration : 990 000,00 € HT, première tranche de desserte : 295 665,96 € HT, il faut rajouter l'achat du terrain et le réseau vers le EP existant et le refoulement
	A1.8	Réaliser l'extension de la desserte à Ecuire	1A, 1B, 1C	Communauté de Communes du Montreuillois	oui, dans le PCC		x	x	x				991 000,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.9	Réaliser l'extension de la desserte à Beutin	1A, 1B, 1C	Communauté de Communes du Montreuillois	oui, dans le PCC			x		x	x		1 211 000,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.10	Réaliser l'extension de la desserte à Beaumerie-Saint-Martin	1A, 1B, 1C	Communauté de Communes du Montreuillois	oui, dans le PCC					x	x		1 296 500,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A1.11	Améliorer les réseaux d'assainissement à Camiers	1A, 1B, 1C	SMAGE de Dannes Camiers	oui, dans le PCC		?	?	?	?	?	?	A déterminer	A déterminer (étude diagnostic en cours)
	A1.12	Améliorer les réseaux d'assainissement à Dannes	1A, 1B, 1C	SMAGE de Dannes Camiers	oui, dans le PCC		?	?	?	?	?	?	A déterminer	A déterminer (étude diagnostic en cours)

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Eléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
	A2	L'assainissement non collectif												
		A2.1	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes rurales du SIVOM de la Région d'Etaples	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples + Particuliers	oui, dans le programme prévisionnel du SIVOM	x	x	x	x	x	x	400 000,00	Chiffrage réalisé à partir du coût moyen d'une mise en conformité à l'échelle du bassin Artois Picardie
		A2.2	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes urbaines du SIVOM de la Région d'Etaples	1A, 1B, 1C	SIVOM de la Région d'Etaples + Particuliers	oui, dans le programme prévisionnel du SIVOM	x	x	x	x	x	x	440 000,00	Chiffrage réalisé à partir du coût moyen d'une mise en conformité à l'échelle du bassin Artois Picardie
		A2.3	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes de la Communauté de Communes du Montreuillois	1A, 1B, 1C	Communauté de Communes du Montreuillois + Particuliers	oui, dans le programme prévisionnel de la CCM	x	x	x	x	x	x	432 000,00	Chiffrage réalisé à partir du coût moyen d'une mise en conformité à l'échelle du bassin Artois Picardie
		A2.4	Réaliser le diagnostic et la mise en conformité des ANC pour les communes de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	1A, 1B, 1C	Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers + Particuliers	oui, dans le programme prévisionnel de la CCCH	x	x	x	x	x	x	424 000,00	Chiffrage réalisé à partir du coût moyen d'une mise en conformité à l'échelle du bassin Artois Picardie
	A3	La gestion des eaux pluviales												
		A3.1	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire du Touquet Paris-Plage	1A, 1B, 1C	Commune du Touquet-Paris-Plage, CCMTO	oui, dans le dossier lois sur l'eau	x	x	x	x	x	x	38 070,00	Chiffrage réalisé à partir de l'étude sur les exutoires d'eaux pluviales réalisée par la CCMTO
		A3.2	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire d'Etaples-sur-Mer	1A, 1B, 1C	Commune d'Etaples-sur-Mer	oui, dans le dossier lois sur l'eau	x	x	x	x	x	x	749 000,00	Chiffrage réalisé à partir de l'étude sur les exutoires d'eaux pluviales réalisée par la CCMTO
		A3.3	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire de Merlimont	1A, 1B, 1C	Commune de Merlimont	oui, dans le dossier lois sur l'eau	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage réalisé à partir de l'étude sur les exutoires d'eaux pluviales réalisée par la CCMTO
		A3.4	Réduire les pollutions rejetées et améliorer les réseaux d'eau pluviale sur le territoire de Cucq	1A, 1B, 1C	Commune de Cucq, CCMTO	oui, dans le dossier lois sur l'eau	x	x	x	x	x	x	62 430,00	Chiffrage réalisé à partir de l'étude sur les exutoires d'eaux pluviales réalisée par la CCMTO
		A3.5	Améliorer la gestion des eaux usées par temps de pluie à Montreuil-sur-Mer	1A, 1B, 1C	Commune de Montreuil-sur-Mer / CCM	oui, dans le PPC	x	x					774 000,00	Chiffrage réalisé à partir du Plan Pluriannuel Concerté
	A4	La gestion de l'eau dans les campings												
		A4.1	Améliorer la gestion de l'eau dans les campings	1A, 1B, 1C	Symcéa et campings	non	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning								Montant prévisionnel	Eléments de chiffrage	
							2013	2014	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2018		
B	Les pollutions chimiques, physico-chimiques, phytosanitaires, dangereuses, émergentes, accidentelles																
		B1	Inventaire des rejets vers la Canche et ses affluents	1A, 1B, 1C	Symcéa	non	?	x	?	?	?	x	?	?	?	10 000,00	Chiffrage réalisé à partir l'estimation du coût de 2 stages de 6 mois
		B2	Expérimentation de matériel de désherbage mécanique en agriculture	1A, 1B, 1C	A déterminer	non	x	x				x	x	x	x	16 000,00	Chiffrage réalisé à partir du coût du matériel de désherbage et d'une hypothèse de 1000 € HT pour la communication autour du projet
		B3	Améliorer la connaissance sur les sources des pollutions émergentes dans les eaux superficielles	1A, 1B, 1C	VALEO E.E.M.	oui dans la circulaire du 5 janvier 2009	?	?	?	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		B4	Accompagner les bases nautiques pour une réduction des pollutions dues à l'utilisation des bateaux de plaisance	1A, 1B, 1C	A déterminer	non	?	?	?	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		B5	Le Schéma d'Aménagement Durable du port d'Etaples	1A, 1B, 1C	Conseil Général (CG) 62	oui, dans le Schéma d'Aménagement Durable du port		x				x				2 300 000,00	Chiffrage à partir du Schéma d'Aménagement Durable du port d'Etaples

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Éléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
C Les risques inondations														
	C1	La gestion et la prévention contre les crues de la Canche												
		C1.1	Réaliser une couverture topographique du bassin versant de la Canche	2A, 2C, 2D, 2E	Symcéa	non	?	?	?	?	?	?	100 000,00	Chiffrage à partir de la comparaison avec un étude similaire sur un autre secteur
		C1.2	Le fonctionnement hydraulique et le diagnostic de l'aléa inondation de la basse vallée de la Canche	2A, 2C, 2D, 2E	A déterminer	non	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		C1.3	Apporter un appui aux communes pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde	2D	Communautés de Communes	non	x	x	x	x	x	x	Animation du contrat de baie ou mission des communautés de communes	Animation du contrat de baie ou mission des communautés de communes
	C2	La gestion et la prévention contre le risque de submersion marin												
		C2.1	Réaliser l'étude de danger sur les ouvrages de protection contre la submersion marine	2D	CCMTO	oui, dans le programme prévisionnel de la CCMTO	x	x					80 000,00	Chiffrage à partir de la comparaison avec un étude similaire sur un autre secteur
		C2.2	Cartographier les dunes, leur état de conservation et les causes de leurs évolutions	2D	Symcéa	non		x					3 000,00	Chiffrage d'un stage de 6 mois
	C3	La gestion et la prévention contre l'érosion des sols et le ruissellement												
		C3.1	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes de Desvres Samer (CCDS)	2D	Symcéa	oui, dans le programme de lutte contre l'érosion de la CCDS	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		C3.2	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers (CCCH)	2D	CCCH	oui, dans le programme de lutte contre l'érosion de la CCCH	x	x	x	x	x	x	358 000,00	Chiffrage par rapport au coût unitaire des aménagements prévus
		C3.3	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)	2D	CCM	oui, dans le programme de lutte contre l'érosion de la CCM	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		C3.4	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale (CCMTO)	2D	CCMTO	oui, dans le programme de lutte contre l'érosion de la CCMTO	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		C3.5	Programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)	2D	CCOS	oui, dans le programme de lutte contre l'érosion de la CCOS	x	x	x	x	x	x	16 975,00	Chiffrage par rapport au coût unitaire des aménagements prévus

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Eléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
D	Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche													
	D1		Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche	2B	Symcéa	non	x	x	x	x	x	x	360 000,00	Chiffrage réalisé à partir de la comparaison avec des études similaires
E	Milieux aquatiques, zones humides alluviales, littorales, dunaires et estuariennes													
	E1	L'amélioration de la connaissance des milieux naturels aquatiques												
	E1.1		Etude sur le fonctionnement hydrogéologique de la plaine maritime picarde	3A	<i>A déterminer</i>	non	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
	E1.2		Améliorer la connaissance des pannes humides et du suivi des stations à liparis de loesel	3A	Conservatoire botanique national de bailleul	non	x	x	x	x	x	x	13 818,00	Chiffrage réalisé par le Conservatoire botanique national de bailleul
	E1.3		Etude de l'évolution et de la structuration de la diversité végétale des pannes dunaires	3A	Conservatoire botanique national de bailleul	non		x					12 000,00	Chiffrage réalisé par le Conservatoire botanique national de bailleul
	E1.4		Réaliser un suivi des habitats de l'estuaire de la canche	3A	Agence des Aires Marines Protégées	non	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
	E1.5		Etude des peuplements piscicoles et de la macrofaune de l'estuaire et de la zone intertidale de Sainte-Cécile	3A	Log de Wimereux	non	x	x	x	x	x	x	53 848,00	Chiffrage réalisé par le LOG de Wimereux
	E1.6		Etude écologique et plan de gestion des espaces naturels du parc équestre du Touquet	3A, 3B	Commune du Touquet	non	?	?	?	?	?	?	15 000,00	Chiffrage réalisé par la commune du Touquet

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Éléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
	E2	La restauration des cours d'eau												
		E2.1	Le plan de gestion de la Canche	3B	Symcéa	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	282 069,40	Chiffrage réalisé à partir de l'estimation des travaux
		E2.2	Le plan de gestion de la Course	3B	Symcéa	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	213 231,23	Chiffrage réalisé à partir de l'estimation des travaux
		E2.3	Le plan de gestion de l'Huîtrepin	3B	Symcéa	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	30 818,12	Chiffrage réalisé à partir de l'estimation des travaux
		E2.4	Le plan de gestion de la Dordonne	3B	Symcéa	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	90 325,19	Chiffrage réalisé à partir de l'estimation des travaux
		E2.5	Le plan de gestion de la Grande Tringue et affluents	3B	ASA de la vallée d'Airon versant Nord/Symcéa	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E2.6	Le plan de gestion du Ruisseau de Dannes Camiers	3B	A déterminer	oui, dans le plan de gestion	x	x	x	x	x		A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E2.7	La restauration de la continuité biologique et sédimentaire de la Canche et de ses affluents	3A, 3B	Symcéa ou Agence de l'Eau		x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Eléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
	E3	La préservation des milieux naturels aquatiques												
		E3.1	Le plan de gestion du marais de Montreuil	3B	CEN	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.2	Le plan de gestion du marais de Villiers	3B	CEN	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.3	Le document d’objectifs du site Natura 2000 « landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus / Saint-Josse, prairies alluviales de Valencendre et la Calotterie »	3B	CEN	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.4	Le plan de gestion du domaine du Rohart	3B	CEN	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.5	Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche	3B	Eden 62	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.6	Le plan de gestion des dunes de Merlimont et de Stella	3B	Eden 62	oui, dans le plan de gestion	?	?	?	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.7	Le plan de gestion du Mont Saint-Frieux	3B	Eden 62	oui, dans le plan de gestion	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.8	Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Biologique Domaniale de Merlimont	3B	ONF	oui, dans le plan de gestion	x	x	x	?	?	?	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.9	Le plan de gestion du parc nature de la baie de Canche (site classe de la pointe du Touquet)	3B	Commune du Touquet	oui, dans le plan de gestion		x	x	x	x	x	1 209 000,00	Chiffrage réalisé par la commune du Touquet
		E3.10	Projet d’éco-pâturage des espaces verts du Touquet	3B	Commune du Touquet	oui, dans les projets de la commune	x	x	x	x	x	x	15 000,00	Chiffrage réalisé par la commune du Touquet
		E3.11	Développer une gestion plus adaptée des mares de huttes	3B	Fédération Régionale de Chasse	non		x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé
		E3.12	Mettre en place une gestion plus respectueuse de la laisse de mer	3C	CCMTO	non	x	x	x	x	x	x	A déterminer	Chiffrage non réalisé

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Eléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
F	Communication - Sensibilisation - Formation													
		F1	Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales	4A	Symcéa	action en lien avec le volet A du contrat de baie	x	x	x	x	x		2 500,00	Chiffrage réalisé à partir de l'estimation de la réalisation de journées de formations par un prestataire extérieur et de la réalisation d'une exposition
		F2	Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires	4A	Symcéa	non	x	x	x	x	x		A déterminer	Chiffrage non réalisé
		F3	Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à la prévention des risques inondation	4B	Symcéa	action en lien avec le volet C du contrat de baie	x	x	x				4 000,00	1 journée de formation coûte environs 500 € HT, il est prévue environs 3 journées de formation + estimation de la pose de repères de crues et de l'élaboration d'une exposition
		F4	Communiquer auprès du grand public et de tous les usagers sur les milieux naturels aquatiques	4C	Agence des Aires Marines Protégées	action en lien avec l'action E1.4	x	x	x	x	x		A déterminer	Chiffrage non réalisé
		F5	Améliorer l'accueil du public sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de canche	4C	Eden 62	non	x	x	x	x	x		A déterminer	Chiffrage non réalisé
		F6	Organiser des classes de sensibilisation a l'environnement en relation avec le contrat de baie de canche	4D	Symcéa	non	x	x	x	x	x		15 000,00	Chiffrage de 4 animations par an et par classe pour 4 classes, sur 5 ans
		F7	Créer site internet dédié au contrat de baie de Canche	4D	Symcéa	en lien avec l'ensemble des actions du contrat de baie de Canche	x	x	x	x	x		5 000,00	Conception d'un site internet pour l'observatoire : 5 000 € HT
		F8	Communiquer vers les plaisanciers sur les bonnes conduites à tenir	4D	Symcéa	oui, en lien avec l'action B4	x	x	x	x	x		3 000,00	Chiffrage à partir de l'estimation de l'impression de 1 000 plaquettes.

Volet	Sous-volet	N°	Action	Objectifs	Maître d'ouvrage pressenti	Intégrée dans un programme en cours ou prévu	Planning						Montant prévisionnel	Éléments de chiffrage
							2013	2014	2015	2016	2017	2018		
G			Animation et suivi du contrat de baie de Canche											
		G1	Animer le contrat de baie de Canche	4E	Symcéa	en lien avec l'ensemble des actions du contrat de baie de Canche	x	x	x	x	x	x	216 666,00	Chiffrage réalisé à partir du salaire et des charges prévus pour l'animateur
		G2	Mettre en place un suivi et une évaluation des actions engagées et de leurs effets sur le milieu naturel	4E	Symcéa	en lien avec l'ensemble des actions du contrat de baie de Canche	x	x	x	x	x	x	Animation contrat de baie	Animation contrat de baie
		G3	Coordonner la gouvernance avec le Parc Naturel Marin	4E	Symcéa / Agence des Aires Marines Protégées	non	x	x	x	x	x	x	Animation contrat de baie	Animation contrat de baie
		G4	Coordonner la mise en œuvre du contrat de baie avec les autres programmes	4E	Symcéa	non	x	x	x	x	x	x	Animation contrat de baie	Animation contrat de baie

ANNEXES

Annexe 1 : L'Arrêté Préfectoral fixant la composition du comité de baie de Canche chargé de l'élaboration et du suivi du contrat de baie de Canche.

Annexe 2: Le règlement intérieur du comité de baie de Canche.

Annexe 3 : La synthèse des délibérations du Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

**Annexe 1 : Arrêté Préfectoral fixant la composition du
comité de baie de Canche chargé de l'élaboration et du
suivi du contrat de baie de Canche**



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Arrêté Préfectoral fixant la composition du comité de baie de Canche chargé de l'élaboration et du suivi du contrat de baie de Canche

Le Préfet du Pas-de-Calais,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;
VU la circulaire du 30 janvier 2004 du ministère de l'Écologie et du Développement Durable relative aux contrats de rivière et de baie ;
VU le Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie approuvé le 20 Novembre 2009 ;
VU le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Canche approuvé le 3 Octobre 2011 ;
VU le dossier préalable de candidature déposé par le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche validé par la Commission « Littoral » le 2 Avril 2012 suite à une période de consultation du 5 au 27 Mars 2012 ;
VU la présentation du dossier préalable de candidature devant la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et l'agrément du Comité de Bassin Artois-Picardie du 29 Juin 2012 ;
VU la délibération de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Canche du 15 octobre 2012 ;
Sur proposition du Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

ARRETE

Article 1er – Composition du Comité de baie

La composition du comité de baie chargé de l'élaboration et du suivi du contrat de baie de Canche est fixée comme suit :

1 - Collège des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (27 membres)

Le Président du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais ou son représentant
Deux représentants élus du Conseil Général du Pas-de-Calais
Huit élus de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
Cinq élus de la Communauté de Communes du Montreuillois
Trois élus de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Le Président de la Communauté de Communes de Desvres Samer ou son représentant
Le Président de la Communauté de Communes Opale Sud ou son représentant
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ou son représentant

1/3

Le Président du Syndicat Mixte du Montreuillois ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Canche ou son représentant
 Le Président du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de la région d'Étaples ou son représentant
 Le Président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'épuration (SMAGE) de Dannes Camiers ou son représentant
 Le Président du Syndicat des eaux et assainissement de la Région de Widehem ou son représentant

2 - Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres)

Le Président de la Chambre d'agriculture de la région Nord - Pas-de-Calais ou son représentant
 Le Président d'une Association Syndicale autorisée ou son représentant
 Le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais ou son représentant
 Le Président du Groupement de Défense de l'Environnement dans l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer ou son représentant
 Le Président de la Fédération des chasseurs du Pas de Calais ou son représentant
 Le Président de l'association des chasseurs de la baie de Canche ou son représentant
 Le Président de la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques ou son représentant
 Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes du Nord, du Pas de Calais et de la Picardie ou son représentant
 Le Président de l'association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale ou son représentant
 Le Président du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord ou son représentant
 Le Président d'un club nautique ou son représentant
 Le Président de la Coopérative Maritime Etaploise
 Le Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique ou son représentant
 Le Président d'un Office du Tourisme du périmètre ou son représentant

3 - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (11 membres)

Monsieur le Préfet du Pas de Calais ou son représentant
 Monsieur le Préfet Maritime Manche Mer du Nord ou son représentant
 Le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ou son représentant
 Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais ou son représentant
 Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas de Calais ou son représentant
 Le Directeur de l'Agence régionale de la santé du Nord-Pas de Calais ou son représentant
 Le Directeur de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
 Le Directeur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
 Le Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées ou son représentant
 Le Directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant
 Le Directeur du Conservatoire du Littoral ou son représentant

Article 2 – Organisation du comité de Baie

Le comité de Baie de Canche est présidé par un élu.

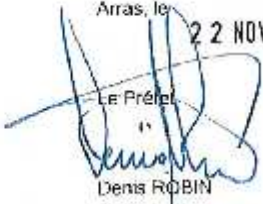
Le secrétariat du comité est assuré par le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche.

Le Comité peut s'organiser en commissions de travail thématiques ou géographiques qui pourront faire appel à des experts si nécessaire et former un bureau restreint.



Article 3 – Exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Monsieur le président du Syndicat mixte du SAGE de la Canche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à chacun des membres du comité de Baie, ainsi qu'au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Arras, le 22 NOV. 2012
Le Préfet

Denis ROBIN

Annexe 2 : Le règlement intérieur du comité de baie de Canche.

COMITE DE BAIE DE CANCHE

REGLEMENT INTERIEUR

Chapitre 1 – Missions du comité de baie

Article 1^{er} – Tâches générales du comité de baie

Article 2 – Suivi et mise en œuvre et suivi du contrat de baie

Chapitre 2- L'organisation du comité de baie

Article 3 – Les membres du comité de baie

Article 4 – Le Président

Article 5 – Les commissions thématiques

Article 6 – Le Bureau

Article 7 – Coordination – animation

Article 8 – Siège du comité de baie

Chapitre 3 – Le fonctionnement du comité de baie

Article 9 – Ordre du jour, convocations et périodicité des réunions

Article 10 – Décision et vote

Article 11 – Bilan d'activité

Chapitre 4 – Approbation / modification du règlement intérieur

Article 12 – Approbation et modification du règlement intérieur



Chapitre 1- Les missions du Comité de baie

Article 1^{er} – Tâches générales du comité de baie

La mission première du comité de baie est de valider et de piloter la mise en œuvre du programme d'actions du contrat de baie de Canche, dont les enjeux sont les suivants :

- Enjeu 1 : Pour améliorer la qualité de l'eau afin de garantir les usages ;
- Enjeu 2 : Pour prévenir les risques et favoriser une gestion cohérente de l'estuaire et de la basse vallée ;
- Enjeu 3 : Pour préserver, gérer et reconquérir les milieux naturels et aquatiques afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau ;
- Enjeu 4 : Pour améliorer la sensibilisation et la communication à destination de tous les usagers et de tous les publics.

Plus généralement, les tâches du comité de baie s'articulent autour des thèmes suivants :

- 1- Rassembler et mobiliser les acteurs concernés par le contrat de baie de Canche ;
- 2- Suivre la mise en œuvre du contrat de baie et évaluer ses effets sur la qualité de l'eau et les milieux naturels aquatiques ;
- 3- Informer l'ensemble des acteurs et le grand public sur l'état d'avancement du contrat par le biais d'une communication.

Article 2 – Suivi et mise en œuvre du contrat de baie

Les principales missions du comité de baie pour le suivi et la mise en œuvre du contrat de baie (2013 – 2018) sont les suivantes :

- le comité de baie valide les programmes d'actions annuels et donne son avis sur les choix et les orientations du contrat de baie, notamment en cas d'ajustement ou de compléments ;
- le comité de baie veille à la mise en œuvre du programme d'actions. A cet effet, des outils de suivi sont à sa disposition (base de données des projets, tableau de bord)
- le comité de baie valide les différents bilans (annuels, de mi-parcours, et final) du contrat de baie ;
- le comité de baie veille à une bonne articulation de ses actions avec l'ensemble des autres programmes concernés sur le périmètre.

Chapitre 2- L'organisation du comité de baie

Article 3 – Les membres du comité de baie

L'Arrêté Préfectoral fixant la composition du comité de baie de Canche répartit les membres en trois collèges représentant les collectivités, les services de l'Etat, et les usagers et associations. Il définit les structures appartenant au comité de baie et le nombre de membre par structure. Il a été demandé à chaque structure de communiquer par courrier le nom et la qualité de ses membres dans le comité de baie.

Chaque membre du comité de baie peut être représenté s'il est empêché par un représentant appartenant à sa structure.

La fonction de membre du comité de baie est bénévole.

Article 4 – Le Président du comité de baie

Le Président assure le pilotage du contrat de baie par le comité de baie, à l'approbation duquel il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement. Il est élu par les membres du Collège des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux du comité de baie. Il préside les réunions du comité de baie et le représente à l'extérieur.

A titre exceptionnel en cas d'empêchement, le Président peut se faire représenter pour l'animation de réunions par un membre du collège des élus auquel il donne mandat.

Il est assisté dans sa tâche par le bureau.

Article 5 – Les commissions thématiques

Les principales missions des commissions thématiques sont les suivantes :

- Elles préparent et définissent les objectifs des études prévues dans le contrat de baie de Canche ;
- Elles suivent l'élaboration et les résultats de ces études ;
- Elles proposent et accompagnent des actions concrètes à mener dans le contrat de baie de Canche.

Les cinq commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission « qualité de l'eau » ;
- Commission « fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire » ;
- Commission « risques inondations » ;
- Commission « milieux naturels »
- Commission « communication, sensibilisation, formation ».

Les commissions thématiques seront constituées des membres du comité de baie, et d'experts scientifiques et techniques concernés par des thèmes relatifs aux actions du contrat de baie.

Un Président sera élu par le comité de baie, pour chaque commission thématique. Le Président prépare l'ordre du jour des réunions et les préside. Il fait le lien entre le comité de baie et les acteurs concernés par sa thématique.

Les comptes rendus des réunions des commissions thématiques sont diffusés pour information aux membres du comité de baie.

Article 6 – Le Bureau

Le Bureau est constitué :

- des Présidents des commissions thématiques ;
- des Présidents des Communautés de Communes Mer et Terre d'Opale, du Montreuillois et du Canton d'Hucqueliers ;
- et du Président du comité de baie.

Son rôle consiste essentiellement à veiller à la coordination du programme et à débattre des orientations à soumettre au comité de baie. Il contrôle l'exécution du programme d'action et vérifie l'engagement des maîtres d'ouvrages pour les actions programmées.

Le Bureau ne peut prendre de décisions majeures appartenant au comité de baie telles que la validation des programmes ou bilans annuels.

Il se réunit en tant que besoin, sur convocation du Président du comité de baie, adressée 2 semaines à l'avance.

Les comptes rendus des réunions du Bureau sont diffusés pour information aux membres du comité de baie.

Article 7 – Coordination – animation du contrat de baie de Canche

L'animation et la coordination du contrat de baie de Canche sont assurées par le Symcées, structure porteuse du contrat. Ses missions sont les suivantes :

- Assurer l'animation et le suivi de l'avancement de l'exécution des actions du contrat et mobiliser les différents partenaires pour que les échéances soient respectées ;
- Réaliser la mise en œuvre des actions transversales nécessaires pour la conduite de la démarche ou des actions issues de ses compétences propres ;
- Assurer le secrétariat du comité de baie ;
- Faire vivre le contrat de baie à travers différents moyens de communication (site internet, réunions d'information, plaquettes...) ;
- Réaliser des bilans d'avancement réguliers au comité de baie et aux différents acteurs.

Pour l'exercice de ces missions, le Symcées se dote d'un animateur pour la préfiguration et la mise en œuvre du contrat de baie de Canche.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrages signataires du contrat de baie de Canche s'engagent à informer le Symcées de l'avancement de leurs projets et des demandes de financements effectuées. De même, les partenaires financiers font copie au Symcées des décisions prises annuellement pour le financement des actions du contrat de baie.

Article 8 – Siègne du comité de baie

Le siège du comité de baie de Canche est fixé au siège administratif du Symcées. Il pourra être affecté en tout autre lieu sur décision du comité de baie.

Chapitre 3 – Le fonctionnement du comité de baie

Article 9 – Ordre du jour, convocations et périodicité des réunions

Le Président fixe les dates et propose le projet d'ordre du jour des séances. Les invitations aux séances sont envoyées 2 semaines avant chaque réunion. Le comité se réunit au moins une fois par an. Dans la mesure où l'invitation est parue dans un journal local, la non-réception de l'invitation n'est pas valide pour annuler la réunion ou une décision prise lors d'une réunion.

Tout membre du comité de baie peut présenter au Président une question ou proposition en vue de son inscription à l'ordre du jour.

Le comité de baie peut auditionner des experts sur un sujet à l'ordre du jour.

Article 10 – Décision et vote

Le comité de baie ne peut valablement prendre une décision que si la moitié plus un au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si, après une première convocation faite selon l'Article 9 du présent règlement, ce quorum n'est pas atteint, le comité de baie est à nouveau convoqué dans les deux semaines. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.



Un membre titulaire empêché peut donner pouvoir à un autre membre du même collège. Un membre ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Les votes se font à main levée sauf demande contraire de l'un des membres.

Article 11 – Bilan d'activité

Dans le cadre de sa mission de contrôle et de suivi, le comité de baie, en connaissance, valide un rapport annuel sur les travaux et orientations du contrat de baie et sur les résultats et perspectives. Ce rapport est adopté en séance plénière. Il est transmis aux différentes instances intéressées par la gestion de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Chapitre 4 – Approbation / modification du règlement intérieur

Article 12 – Approbation et modification du règlement intérieur

Pour être validé, le règlement doit être approuvé en séance. Toute demande de modification devra être soumise au Président par écrit qui le soumettra au comité de baie. Le comité de baie ne délibère valablement, sur la modification du règlement, que lorsque les 3/4 de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si, après une première convocation faite selon l'Article 9 du présent règlement, ce quorum n'est pas atteint, le comité de baie est à nouveau convoqué dans les deux semaines. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Annexe 3 : La synthèse des délibérations du Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES		
Ouvrages d'épuration proprement dits et leurs annexes	Avance sans intérêt remboursable en 20 annuités après un an de différé, de 30% du montant de la dépense finançable. + Subvention de 15% de cette même dépense. + Une Subvention complémentaire de 15% de montant de cette même dépense pour les communes rurales. + Jusqu'au 31/12/2015, si opération située en zone prioritaire d'intervention P1 (voir délibération « zonages d'intervention » du Xème programme de l'Agence de l'Eau), une Avance supplémentaire de 5% en 20 annuités après un an de différé	Plafonnement de la dépense finançable fondé sur : - des résultats des études préalables ou d'expertise et chiffrage des ouvrages, - des coûts de réalisations similaires, des coûts de référence. Attribution de la participation financière conditionnée à la cohérence des investissements avec les doctrines bassin sur les boues. Un examen des participations financières déjà attribuées aux STEP concernées par les groupements sera réalisé.
Equipement de traitement d'évacuation des boues et sous-produits de l'épuration.		
Bâtiment d'exploitation de la station d'épuration.		
Travaux d'aménagement du site, fondations spéciales permettant d'assurer la stabilité des ouvrages, dispositifs destinés à réduire ou supprimer les nuisances (odeurs, bruits...)		
Installations électriques et outils informatiques de mesures, d'exploitation et de gestion des ouvrages.		
Dispositifs d'autosurveillance de la pollution à l'entrée et à la sortie des ouvrages, permettant la mesure des débits et de la pollution, le prélèvement d'échantillons.		
Outils pédagogiques de communication à destination du grand public et des scolaires relatifs à l'ouvrage d'épuration.		
Ouvrages de stockage des boues.		Si l'investissement est réalisé indépendamment des autres ouvrages d'épuration, la dépense finançable est plafonnée à : 445€/m ² pour les ouvrages couverts

		Et 300€/m ² pour les ouvrages non couverts.
Frais annexes (acquisition de terrains rendues nécessaires par l'opération, honoraires de maîtrise d'œuvre, AMO, frais de contrôle de sécurité, frais de publicité, assurances,...)		Dépense finançable plafonnée à 5% du total de la dépense finançable des travaux.
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES		
Travaux d'amélioration des réseaux existants.	Une Avance sans intérêt remboursable en 20 annuités après un an de différé, de 15% du montant de la dépense finançable, + Une Avance convertible en subvention de 10% de cette même dépense, + Une Subvention de 15% de cette même dépense + Une Subvention complémentaire de 15% de cette même dépense pour les communes rurales + Jusqu'au 31/12/2015, si opération située en zone prioritaire d'intervention P1 (voir délibération « zonages d'intervention » du Xème programme de l'Agence de l'Eau), une Avance remboursable supplémentaire de 5% en 20 annuités après un an de différé	Travaux sur les réseaux d'assainissement : - Plafond de la dépense finançable fixé à 6 000€ par boîte de branchement créée ou améliorée. - Ce plafond est porté à 7 000€ par branchement : Dans les communes rurales exclusivement pour les rejets situés dans périmètres de protection rapprochée des captages situés dans les zones de vulnérabilité hydrogéologique forte ou très forte en lien avec les diagnostics territoriaux multi pressions ; Dans les communes urbaines exclusivement pour les travaux des captages Grenelle. Le plafond ne s'applique pas : - lorsque les travaux intègrent l'élimination ou la suppression d'eaux claires parasites (sous réserve que les travaux permettent la suppression à minima de 20% du volume des eaux claires parasites évalués suite à une étude diagnostique, à l'autosurveillance des réseaux ou à des mesures à l'entrée de la station d'épuration). - pour les opérations de strict transfert vers la
Travaux de construction de réseaux de collecte et de transport d'eaux usées, y compris les travaux de branchements sous voie publique ainsi que la remise en état des emprises concernées.	Une Avance sans intérêt remboursable en 20 annuités après un an de différé, de 25% du montant de la dépense finançable, + Une Subvention de 15% de cette même dépense, + Une Subvention complémentaire de 15% de cette même dépense pour les communes rurales	
Travaux de collecte des eaux usées en domaine privé, sous réserve du respect des modalités de		

l'article 1.2 et d'une procédure de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec la collectivité, celle-ci devenant le seul interlocuteur de l'Agence.	+	station d'épuration (OTEU) et/ou entre 2 communes.
Travaux de branchement au réseau d'assainissement sous voie publique, boîtes de branchement comprises.	Jusqu'au 31/12/2015, si opération située en zone prioritaire d'intervention P1 (voir délibération « zonages d'intervention » du Xème programme de l'Agence de l'Eau), une Avance remboursable supplémentaire de 5% en 20 annuités après un an de différé	Travaux de branchements sur le réseau existant à créer sous domaine public : plafond de la dépense finançable de 1 500 € par branchement
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE		
Raccordement sur réseau neuf	Subvention du montant de la dépense réelle	La subvention est plafonnée à : 1 000 € pour un raccordement simple 1 600 € pour un raccordement complexe 4 000 € pour un raccordement spécial La participation financière n'est pas attribuée pour les travaux d'un montant inférieur à 200€.
Raccordement sur réseau réhabilité	Subvention du montant de la dépense réelle	La subvention est plafonnée à : 700 € pour un raccordement simple 1 100 € pour un raccordement complexe 2 800 € pour un raccordement spécial La participation financière n'est pas attribuée pour les travaux d'un montant inférieur à 200€.
Gestion des eaux pluviales et/ou techniques alternatives (Raccordement d'une partie ou de la totalité des eaux pluviales sur des dispositifs	Subvention du montant de la dépense réelle	La subvention est plafonnée à 800 €.

« alternatifs » durables situés sur la parcelle, ou à des fins de récupération des eaux de pluie).		Les plafonds s'appliqueront respectivement pour les eaux usées d'une part, et les eaux pluviales, d'autre part. La participation financière n'est pas attribuée pour les travaux d'un montant inférieur à 200€.
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
- Etude à la parcelle - Collecte de l'ensemble des eaux usées et leur transfert vers l'installation d'ANC - Installation d'ANC - Evacuation des eaux usées traitées - Séparation et récupération des eaux pluviales pour des usages non domestiques dans le respect de la réglementation en vigueur. - Maîtrise d'œuvre correspondante.	Subvention de 30% de la dépense finançable + Peut s'ajouter pour les communes rurales, une Subvention complémentaire de 15% de cette même dépense.	La dépense finançable est plafonnée à 8 000€ TTC ou 6 689 € HT par installation. Pour les immeubles ayant une charge de pollution supérieure à 10 équivalents habitant, la dépense finançable est plafonnée à 800€ TTC ou 669 € HT par équivalent habitant concerné.
Gestion technique et suivi administratif et financier des opérations telles que reprises dans la convention de partenariat.	Subvention forfaitaire de 230€ par dossier instruit et mené au terme du solde des travaux.	
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
GESTION DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBANISE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES		
Bassins de stockage restitution	Avance sans intérêt remboursable en 20 annuités après 1 an de	Le montant de la dépense finançable est plafonné

	différé de : - 30% du montant de la dépense finançable pour les bassins de stockage de restitution, - 40% du montant de la dépense finançable pour le gestion intégrée des eaux de pluie	sur la base des coûts de référence des travaux établis sur des investissements similaires et figurant à l'annexe 1 de la délibération N°12-A-030 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
Gestion intégrée des eaux de pluie	+ Subvention de 15% de cette même dépense + Une Subvention complémentaire de 15% du montant de cette même dépense pour les communes rurales. + Jusqu'au 31/12/2015, Avance supplémentaire de 5% du montant de cette même dépense, remboursable en 20 annuités après 1 an de différé, pour les opérations situées en zone prioritaire P1 (voir délibération « zonages d'intervention » du Xème programme de l'Agence de l'Eau)	Assiette de financement = surface imperméabilisée de toitures, trottoirs, chaussées déconnectée - du réseau unitaire, - de la canalisation pluviale d'un réseau séparatif - ou de la surface aménage, avec un objectif zéro rejet d'eaux pluviales vers le système d'assainissement. Le montant de la dépense finançable calculé sur la base de l'assiette de financement est plafonné à 25€ HT par m ² déconnecté et traité en techniques alternatives.
Frais annexes (Acquisitions de terrains rendues nécessaires par l'opération, AMO maîtrise d'œuvre, frais de contrôle et de sécurité, frais de publicité, assurances,...)	Participation financière intégrée à celle des travaux	Dépense finançable plafonnée à 5% du total de la dépense finançable des travaux.
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES		
Etudes pour réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles : - Diagnostic des pratiques phytosanitaires,	<u>Zones à enjeu eau potable et collectivités territoriales qui participent à une ORQUE</u> : Subvention de 50% du montant des dépenses finançables.	Aide plafonnée à 5 000 € par commune.

- Plan de désherbage, - Plan de gestion différenciée	Autres collectivités territoriales du Bassin : Subvention de 30% du montant des dépenses finançables.	
Réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles Achat de matériels alternatifs à l'usage des pesticides		Aide plafonnée à 10 000 € par commune
Actions de conseil, animation, formation pour la réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles : Suivi des pratiques et conseil adapté	<u>Zones à enjeu eau potable et collectivités territoriales qui participent à une ORQUE</u> : Subvention de 50% du montant des dépenses finançables. <u>Autres collectivités territoriales du Bassin</u> : Subvention de 30% du montant des dépenses finançables.	Dépenses finançables plafonnées à 500 € par jour de conseil
Actions de conseil, animation, formation pour la réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles : Actions d'animation spécifiques au thème des phytosanitaires non agricoles	Subvention de 50% du montant des dépenses finançables	
Actions de conseil, animation, formation pour la réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles : Actions de communication spécifiques à chaque territoire sous maîtrise d'ouvrage des collectivités		Dépenses finançables plafonnées à : - 3 500 € pour une journée de conférence ; - 1 600 € pour une conférence en soirée ; - 2 000 € pour la conception d'un document de communication.
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
ETUDES POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES		
Etudes hydrologiques, hydrauliques ou relatives à la	Subvention de 50% du montant des dépenses finançables	

connaissance des zones humides		
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Réalisation de supports de communication : écrits, audiovisuels ou autres formes de communication validées par l'Agence Actions de communication : création d'évènements, relation presse, etc...	Subvention de 50% du montant de la dépense finançable	Dans la limite de 20 000 € de participation financière
Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières
ANIMATION TERRITORIALE		
Animation technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Contrats de rivières ou de baies.	Subvention de 70% du coût des salaires et des charges salariales, sauf contrat d'insertion financé par ailleurs + Subvention forfaitaire annuelle de 3 500 € , couvrant les dépenses d'équipement et de fonctionnement de l'animateur, sauf contrat d'insertion financé par ailleurs + Subvention de 50% des autres dépenses strictement nécessaires à l'opération d'animation	Pour les cas de financement du Maître d'Ouvrage par redevance EPTB, l'aide à l'animation visera à ne pas dépasser un taux d'aide cumulé de 80%.

Crédits photos

Jean-Claude Baheux / Mairie d'Etaples-sur-Mer
René Bakowski
Valérie Chérigé / Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche
Communauté de Communes du Montreuillois
Emilie Delattre / Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche
Xavier Harley / Agence des Aires Marines Protégées
Pascal Morès
Marcel Nuttens / Lancer Stellien
Anaïs Pouyte / Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche
SIVOM de la Région d'Etaples
Vincent Toison / Agence des Aires Marines Protégées

Sources cartographiques

Agence de l'Eau Artois Picardie, ARS, Conseil Général du Pas-de-Calais, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, DREAL Nord Pas-de-Calais, IGN, INSEE, ONCFS, PPIGE.

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

AAC : Aire d’Alimentation de Captage
AAPPMA : Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
AC : Assainissement collectif
ANC : Assainissement non collectif
APB : Arrêté de Protection de Biotope
APD : Avant Projet Détaillé
APS : Avant Projet Sommaire
ARS : Agence Régionale de Santé
ASA : Association Syndicale Autorisée
ASAD : Association Syndicale Autorisée de Drainage
CAB : Communauté d’Agglomération du Boulonnais
CBNBL : Conservatoire Botanique National de Bailleul
CCCH : Communauté de Communes du Canton d’Hucqueliers
CCDS : Communauté de Communes de Desvres Samer
CCM : Communauté de Communes du Montreuillois
CCMTO : Communauté de Communes Mer et Terre d’Opale
CCOS : Communauté de Communes Opale Sud
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CG 62 : Conseil Général du Pas-de-Calais
CLE : Commission Locale de l’Eau
CMNF : Coordination Mammologique du Nord de la France
DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène
DCE : Directive Cadre Européenne sur l’Eau
DCO : Demande chimique en Oxygène
DDTM : Direction Départementale des Territoires de la Mer
DIREN : Direction Régionale de l’Environnement
DOCOB : Document d’Objectifs
DPM : Domaine Public Maritime
DREAL : Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement
DUP : Déclaration d’Utilité Publique
EH : Equivalent Habitant
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FDAAPPMA : Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
GDEAM : Groupement de Défense de l’Environnement de l’Arrondissement de Montreuil-sur-mer
GEDA : Groupe d’études et de développement agricole
GON : Groupe Ornithologique et Naturalise
HT : Hors Taxes
IBD : Indice Biologique Diatomée
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
ICPE : Installation Classée Pour l’Environnement
IFREMER : Institut Français de la Mer
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques



IPR : Indice Poisson Rivière
 LOG : Laboratoire d'Océanologie et de Géoscience
 MDI : Maison Départementale des Infrastructures
 MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
 MES : Matières en Suspensions
 MISE : Mission Inter-service de l'Eau
 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 ONF : Office National des Forêts
 ORQUE : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau
 PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable
 PAPI : Programme d'actions de prévention contre les inondations
 PCS : Plan communal de sauvegarde
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 POS : Plan d'Occupation des Sols
 PPR : Plan de Prévention des Risques
 PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
 PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
 RBD : Réserve Biologique Domaniale
 RD : Rive droite
 REMI : Réseau de surveillance Microbiologique
 REPHY : Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines
 RG : Rive gauche
 RNN : Réserve Naturelle Nationale
 RNO : Réseau National d'Observation de la qualité des eaux côtières
 ROCCH : Réseau d'observation de la contamination chimique
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
 SAU : Surface Agricole Utilisée
 SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SDPE : Service de la Police de l'Eau
 SEQ : Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau
 SI : Syndicat Intercommunal
 SIABVC : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de la Canche
 SIC : Site d'Intérêt Communautaire
 SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples
 SMAGE : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'épuration
 SMCO : Syndicat Mixte Côte d'Opale
 SPANC : Service Public pour l'Assainissement Non Collectif
 SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
 STH : Surface toujours en herbe
 Symcéa : Syndicat Mixte Canche et Affluents
 UGE : Unité de gestion de l'eau
 ZICO : Zone d'importance communautaire
 ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
 ZPS : Zone de Protection Spéciale
 ZSC : Zone Spéciale de Conservation

REMERCIEMENTS

Sont remerciées toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce dossier :

Aux élus des 51 communes du contrat de baie de Canche.

Aux élus de la commune de Berck-sur-Mer.

Aux élus et techniciens des communautés de communes :

CAB
CCCH
CCDS
CCM
CCM
CCOS

Aux élus et techniciens :

Conseil Général du Pas de Calais
Conseil Régional Nord Pas de Calais

Aux experts :

D'Eden 62
D'EUCC-France
De l'Ifremer
De l'ONEMA
De l'ONF
De l'Université de Lille 1
De la Chambre d'Agriculture
De la Fédération de chasse du Pas-de-Calais
De la Fédération Nord Nature
De Maréis
Du Comité Régional Conchylicole Normandie Mer du Nord
Du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Nord – Pas de Calais / Picardie
Du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais
Du Conservatoire du Littoral
Du GEMEL
Du LOG de Wimereux
L'Agence de l'Eau Artois Picardie
L'Agence des Aires Marines Protégées
La cellule Police de l'eau Boulogne sur Mer
La DDTM
La DREAL
Du CBNBL
De l'Université de Lille 1

Aux présidents et membres de ces associations et structures :

ASA de la vallée d'Airon versant nord



ASA des Bas-champ de la Calotterie
ASA des Bas-champs de Saint-Josse
ASAD Canche Authie
Association ADDAM "3 estuaires"
CTS-2020

Aux membres de ces associations :
Amis du musée de la Marine d'Etaples
Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale
Association Maritime des Chasseurs de la baie de Canche
Cercle Nautique du Touquet
Club Nautique de la Canche
Club Nautique de Merlimont
Club Nautique Stellien
Lancer Stellien

Au :
SIVOM de la région d'Etaples
SMAGE de Dannes Camiers
Syndicat des Eaux et Assainissement à la Carte de la Région de Widehem
Véolia eau
SEMPACO

Aux offices du tourisme :
D'Etaples-sur-Mer
De Cucq
De Merlimont
Du Touquet-Paris-Plage
De Camiers
D'Hucqueliers
De Montreuil-sur-Mer

Secrétariat administratif et technique

Symcéa

19 Place d'Armes

62 140 HESDIN

03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr

www.symcea.fr